IV.—*Le baron de Lahontan*

Par J.-EDMOND ROY

(Lu le 25 mai 1893)

AVANT-PROPOS

Louis-Armand de Lom d'Arce, mieux connu sous le nom de baron de Lahontan, est un officier français qui a servi au Canada de 1683 à 1693. Quelques années après son retour en Europe (1703), il publia un récit de ses voyages qui fit beaucoup de bruit dans le temps. On peut juger de la vogue qu'eut cet ouvrage, puisqu'il en fut donné plus de douze éditions françaises en moins d'un demi-siècle (1703 à 1741), sans compter qu'il fut traduit en anglais, en hollandais, en allemand, et que les grands recueils de voyages compilés en France ou en Angleterre en contiennent de volumineux extraits.

Ecrit en un style un peu dur mais portant l'allure badine et égrillarde, l'ouvrage de Lahontan pénétra dans des couches où n'avaient pu se rendre des livres un peu mystiques, comme les relations des missionnaires, ou des in-folios comme ceux de Charlevoix. C'était la première fois qu'un voyageur sortait de la voie commune, abordait la discussion de toutes choses et marchait sans lisière. Les chercheurs, les gens sérieux avaient lu Ducreux, Lescarbot ou Champlain. Lahontan s'adressa au public léger et moqueur du commencement du XVIIIe siècle. Quelques-uns, comme Parkman, jugent même qu'il devança les pamphlétaires de ce temps. Lahontan fut lu et contribua peut-être plus que bien des auteurs graves et savants à faire connaître le Canada. Dans le cours de son ouvrage, il règne une pointe de malice, un air frondeur, un ton de persifflage qui durent plaire à l'époque.

Lahontan, qui fut pendant dix ans un militaire médiocre, qui passa obscur au Canada, conquit tout à coup par sa plume une renommée pour ainsi dire européenne. Les princes de Hanovre lui donnèrent leur faveur, et il vécut dans l'intimité du grand Leibnitz. C'est ainsi qu'un pauvre cadet de Gascogne, qui n'avait que la cape et l'épée, qui avait manqué sa vie à vingt-sept ans, qui se croyait un homme perdu et ruiné après avoir déserté le drapeau et fui sa patrie, s'acquit la réputation d'un grand voyageur. Le hasard a voulu que ceux qui occupaient alors les premiers emplois, ou qui gagnèrent à la France par leurs immortels travaux plus des trois-quarts du continent américain, fussent pendant un temps ignorés ou engloutis dans le plus misérable oubli, et qu'un officier du plus maigre mérite se couvrît de leur manteau glorieux.

L'importance que l'on a donnée pendant tout le XVIIIe siècle à l'ouvrage de Lahontan, celle que lui donnent encore certains écrivains contemporains en le citant de temps à autre, justifie cette étude. Il importe que l'on connaisse plus intimement un homme qui a porté des jugements très sévères sur nos origines, qui a popularisé en Europe l'idée que les colonies françaises furent des lieux de déportation, et qui, d'un cœur léger, a voulu infliger un stigmate honteux à toute une race.

Il y a peu d'écrivains qui ait eu une carrière aussi accidentée que le baron de Lahontan. Son histoire ressemble à un véritable roman. Parti du Béarn à l'âge de dix-sept ans pour venir au Canada comme simple volontaire dans les troupes de la marine, il habite tour à tour Québec,

Montréal, le détroit, Michillimakinac. Il assiste à deux campagnes sans trouver à s'y illustrer. Commandant de garnison, il abandonne lâchement son poste pour se faire voyageur isolé dans les régions lointaines du Minnesota. Commensal du gouverneur Frontenac, on le retrouve lieutenant de roi dans les brumes de Terreneuve, d'où il s'enfuit sur une misérable barque de pêcheur qui le jette sur les côtes du Portugal. Réfugié en Hollande, il écrit, contre sa patrie et ceux de sa race, des pamphlets remplis de fiel, se donne hypocritement la gloire de découvertes imaginaires, devient l'ami des princes étrangers et d'un savant comme Leibnitz, qui le prend pour un homme sérieux.

Pour reconstituer la vie de cet homme étrange, il nous a fallu nous faire nomade comme lui, et puiser aux sources les plus diverses, depuis Saint-Paul de Minnesota jusque dans les bourgs ignorés de la Hollande, consulter tour à tour les archives de Québec, de Plaisance, de Pau, de Bayonne, de Paris, les géographes, les historiens, les philosophes, les ministères de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, de la justice et de la police, parce que Lahontan a été mêlé un peu à toutes ces administrations.

On conçoit que lorsque les éléments d'information sont répandus dans des dépôts aussi vastes, dans des fonds si multipliés, et qu'il faut les interroger à distance sur de simples conjectures, c'est faire souvent le métier d'un homme qui plongerait dans la mer pour y chercher une certaine coquille parmi toutes les autres.

Nous devons des remerciements sincères à tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur concours bienveillant dans cette tâche ardue et souvent ingrate.

Nous ne saurions oublier les services de M. de Dufau de Maluquer, juge à Sarlat, auteur de l'*Armorial de Béarn*, qui nous a fourni sur la famille de Lahontan des renseignements si précieux, M. Paul Labrouche, archiviste du département des Basses-Pyrénées, qui a bien voulu mettre à notre disposition ses excellentes relations de famille, M. le curé Bacqué, qui a remué la poussière des archives de Lahontan, pour y découvrir les traces de son ancien paroissien, Mme Cousseyon, propriétaire de l'ancienne maison de justice des barons de Lahontan, et qui nous a donné sur la baronnie les plus intéressants détails, la Société de Borda qui a fait les plus louables efforts pour nous être utile.

I

La commune de Lahontan, dans les Basses-Pyrénées.—L'abbaye de Notre-Dame d'Abet.—Anciens seigneurs de Lahontan.—Portrait des Lahontanais dessiné par l'illustre Montaigne.—Isaac de Lom d'Arce.—Les travaux qu'il entreprend.

Le train qui mène de Bayonne à Lourdes stoppe à Puyoo, petit bourg ignoré du département des Basses-Pyrénées, mais centre de ralliement considérable pour les chemins de fer, puisqu'il met en communication avec Bordeaux et Tours la plus grande partie de l'ancien Béarn.

A 5 kilomètres de Puyoo, au fond d'une plaine bordée de coteaux verdoyants, dont les gracieuses ondulations font contraste avec le plat pays des Landes et les escarpements abrupts des monts pyrénéens, dort le paisible village de Lahontan avec sa population de 1,200 habitants.

La commune de Lahontan a eu jadis ses jours de splendeur, et ses habitants aiment à en conserver le souvenir.

Au XIIIe siècle, un paysan y découvrait au milieu d'une solitude couverte de ronces et de broussailles une statue en bois de la Vierge Marie. En ces temps de ferveur et de foi vivace, une pareille trouvaille fut considérée comme miracle, et la statue devint bientôt l'objet d'une grande vénération dans toute la contrée. Elle fut invoquée sous le nom de Notre-Dame d'Abet, et on éleva en son honneur un magnifique sanctuaire. Les moines d'un abbaye voisin, les bénédictins de Sordes, en eurent la garde pieuse.

Des frontières d'Espagne, des pays basques, des rives de l'océan, et des landes stériles accouraient de nombreux pèlerins. La légende et la tradition locale disent qu'Urbain II, le pape des Croisades, Saint-Bernard, d'illustres templiers, le pape Clément V, se plurent à venir saluer la vierge miraculeuse dans ces lieux bénis.

Mgr Charles-Auguste Lequien de la Neuville, dernier évêque de Dax, diocèse d'où Lahontan dépendait alors, confirma de son autorité, à la fin du XVIIIe siècle, le récit des merveilles qui s'opéraient au sanctuaire de Notre-Dame d'Abet. Cet antique pèlerinage subsiste encore, mais l'église qui abrita si longtemps la statue vénérée est toute en ruines. Ses murailles décrépites, noircies par le temps, s'élèvent comme une sentinelle perdue aux bords du gave de Pau. Depuis quelques années, des âmes pieuses et charitables travaillent à la restaurer.[1]

A droite et à gauche du vieux sanctuaire, gisent d'anciennes fondations d'une grosseur démesurée et d'une solidité à toute épreuve. On croit y voir les restes de constructions commencées sous la domination romaine, mais les traditions sont obscures, et les Vandales ont anéanti toutes traces historiques de ces temps reculés.

Situé sur les confins du Béarn et de l'ancienne Guyenne, Lahontan dût pendant plus de deux siècles et demi subir le joug anglais. La chronique rapporte que les Béarnais et les Basques, voulant reconquérir la liberté de leur patrie, trouvèrent plus d'une fois refuge derrière les épaisses murailles de Notre-Dame d'Abet.

Un des anciens seigneurs de Lahontan, le baron de Cès-Caupenne, qui appartenait à une maison illustre de la Chalosse, était très attaché à la famille royale d'Angleterre. On dit même qu'il lui prêtait de l'argent. Mais les vassaux de ce banquier de haut ton lui prouvèrent qu'ils ne goûtaient guère ses sentiments britanniques.[2]

Montaigne partagea avec Caupenne l'honneur d'avoir les Lahontanais pour vassaux. L'illustre écrivain prit la peine d'en rappeler le souvenir dans une page fort originale de ses *Essais*.

---

[1] *Notice sur le Pèlerinage de Notre-Dame d'Abet, à Lahontan, diocèse de Bayonne.*

[2] Les chroniqueurs rapportent que vers la fête de la Purification, en 1254, Gaston de Béarn eut la hardiesse de vouloir s'introduire à Bayonne, mais que, repoussé par les Anglais, il vint chercher un refuge sous les murs d'Abet.

Le 6 avril 1299, Edouard Ier, roi d'Angleterre, écrivait au maire de Bayonne pour le prier de faire conduire à la tour de Londres Jean Deville, son fils Pierre-Olivier Deville, Jean de Sancerre, Jean Odoual, Michel Arbide et Aimé de Cantènes, seigneur de Saint-Paul. Ils avaient pris une part active à la conspiration qui avait pour but de délivrer Bayonne de la puissance anglaise. Mais ces courageux conspirateurs, qui voulaient reconquérir la liberté de leur patrie, vinrent chercher un refuge dans l'abbaye d'Abet.

On dit que sur l'ancienne cloche de l'église d'Abet, on lisait, en caractères gothiques, cette inscription en latin : *Le roi Edouard Ier, sainte Marie, priez pour nous Jésus de Nazareth.*

En 1569, le protestant Montgomery, fléau des églises et des lieux saints, se jeta sur l'église d'Abet et le bourg de Lahontan. Le combat fut acharné, mais les Lahontanais, qui tous avaient pris les armes, sortirent vainqueurs, et se rendirent à l'église d'Abet pour remercier Dieu et y déposer les "banères de rouge sandal" prises à l'ennemi et qui signifiaient : Mort sans remède et mortelle guerre en tous lieux.

Un membre de la famille des barons de Caupenne, Garcias Amand de Caupenne, fut évêque de Dax (1307-1324).

"Le baron de Caupenne en Chalosse et moy, avons en commun le droict de patronage d'un bénéfice qui est de grande estendue, au pied de nos montagnes, qui se nomme Lahontan. Il est des habitants de ce coing, ce qu'on dit de ceux de la vallée d'Angrogne : ils avaient une vie à part, les façons, les vestements et les mœurs à part ; régis et gouvernés par certaines polices et coustumes particulières reçues de père en fils ausquelles ils s'obligeoient, sans aultre contrainete que de la révérence de leur usage. Ce petit estat s'estoit continué de toute ancienneté en une condition si heureuse, qu'auleun juge voisin n'avoit esté en peine de s'informer de leur affaire ; auleun advocat employé à leur donner advis, ni estranger appellé pour esteindre leurs querelles, et n'avoit-on jamais veu auleun de ce destroict à l'ausmône ; ils fuyoient les alliances et le commerce de l'aultre monde pour n'altérer la pureté de leur police : jusques à ce, comme ils récitent, que l'un d'entre eulx, de la mémoire de leurs pères, ayant l'âme espoinçonnée d'une noble ambition, alla s'adviser, pour mettre son nom en crédit et resputation de faire l'un de ses enfants maistre Jean ou maistre Pierre, et l'ayant faict instruire à écrire en quelque ville voisine, le rendit enfin un beau notaire de village. Cettuy cy, devenu grand, commença à dédaigner leurs anciennes coustumes, et à leur mettre en teste la pompe des régions de decà : le premier de ses compères à qui on escorna une chèvre, il lui conseilla d'en demander raison aux juges royaux d'autour de là ; et de cettuy ci à un autre, jusques à ce qu'il eust tout abastardi. A la suite de cette corruption, ils disent qu'il y en survenit incontinent un autre pire conséquence, par le moyen d'un médecin qui il print envie d'espouser une de leurs filles, et de s'habituer parmi eulx. Cettuy ci commencea à leur apprendre premièrement le noms des fiebvres, des rheumes et des apostumes, la situation du cœur, du foye et des intestins, qui estoit une science jusques lors très éloignée de leur cognoissance : et, au lieu de l'ail de quoy ils avoient apprins à chasser toutes sortes de maulx pour aspres et extremes qu'ils feussent, il les accoustuma, pour une toux ou un morfondement, à prendre les mixtions estrangières, et commencea à faire trafique non de leur santé seulement, mais aussi de leur mort. Ils jurent que, depuis lors seulement, ils ont apperceu que le serein leur appesantissait la teste, que le boire, ayant chauld, apportoit nuisance, et que les vents de l'automne estoient plus griefs que ceulx du printemps ; que, depuis l'usage de cette médecine ils se trouvent accablez d'une légion de maladies inaccoustumées, et qu'ils apperceoivent un général deschet en leur ancienne vigueur, et leurs vies de moitié raccourcies." [1]

Sur son lit de mort, Montaigne songeait encore à ses bons et naïfs vassaux. Mais cette fois ce n'était plus pour s'en moquer de si agréable façon. Il fit don à leur église d'Abet du "droit d'aiguillon," qui consistait dans le prélevement de la valeur du treizième des agneaux qui naîtraient dans la commune.

Montaigne disparu, son bénéfice passa à Philibert Archambaud Dussault de Poylvault. C'est sous ce chevalier châtelain que Lahontan fut érigé en baronnie. [2]

---

[1] *Essais* de Montaigne, édition Hachette 1883, t. II, ch. XXXVII, pp. 110 et 111.

[2] Acte de mariage de Philibert Archambaud du Sault de Poylvaut :

"Le septiesme jour du mois d'apvril mil six cens cinquante cincq, je, prestre et curé de Lahontan, soulz signé, certifie a qui appartiendra, ay espousé en face de nostre mère sainte église du présent lieu, par ordonance et dispanse d'illustrissime et reverendissime Jacques Desclaus, évesque Dax, estant au present lieu, avoir espousé messire Philibert Archambaut du Saut, chevalier, seigneur et baron du Poey, du present lieu et autres plasses, d'avec damoiselle Marie Daret, native de Paris et habitant à Magescq,—presans les soulz signés et moy.

(Signé) Dusault de Poylvault ;—Marie Daret ;—P. Daret, père, présent ;—de Hinx, oncle, présent ;—Villemaran, cousin, présent ;—F. Dominique, présent ;—Marsan, présent ;—Yego Alard, présent ;—de Begheder, juge, présent.—Delibré une seconde couppie.—Soustrar." (Archives communales de Lahontan, Etat Civil, 1651-1665.)

Le deuxième baron de Lahontan fut Isaac de Lom d'Arce.

Isaac de Lom d'Arce appartenait à une famille bien connue du Béarn. Il était apparenté par les de Braigelonne à la fameuse maison d'Artagnan qui a joué un si grand rôle pendant les troubles religieux de la France.[1] Les Lom étaient eux-mêmes seigneurs de Labastide. Après avoir servi avec distinction dans les armées du roi en qualité d'ingénieur, Lom d'Arce avait d'abord acquis la terre d'Esleich, située en face de la baronnie de Lahontan, sur la rive droite du gave de Pau. Il rendit alors aux populations du midi de la France des services considérables en améliorant la navigation des gaves pyrénéens.

Le gave de Pau, nourri des glaciers et des neiges éternelles des pics qui séparent la France de l'Espagne, passe à Lahontan. Il a roulé jusque là comme un torrent, mais en traversant cette plaine heureuse, il calme ses ondes écumantes, pour prendre les allures plus paisibles d'une honnête rivière, jusqu'à ce qu'il se jette au golfe de Gascogne. Tel il est aujourd'hui, mais au temps où vivait Lom d'Arce, il était impossible d'en exploiter le cours. Trois siècles auparavant, Edouard II, roi d'Angleterre, pris d'un beau zèle pour ses sujets de Béarn, voulant faciliter la navigation et le flottage, avait ordonné l'enlèvement des sables de l'Adour, ainsi que celui de quelques obstacles sur le gave de Pau. Il prit dans son ordonnance pour point de départ l'abbaye d'Abet.[2]

Lom d'Arce voulut renouveller des travaux du même genre, mais plus en grand. Il ne désirait rien moins que de rendre le gave navigable depuis Bayonne jusqu'à Pau (1630).

Pour cela il fallait faire sauter les rochers qui obstruaient la navigation, aplanir les rapides, détourner le cours de centaines de ruisseaux qui pourraient grossir les gaves d'Adour et d'Oléron, affluents du Pau, creuser et élargir des rivières.

---

[1] Par ses deux branches, les Montluc et les Montesquiou.

Les écrivains du Canada et des Etats-Unis ont tellement défiguré le nom patronymique du baron de Lahontan que je crois utile d'en rétablir la véritable orthographe. Je dois ces notes aux patientes recherches de M. Dufau de Maluquer, l'auteur de l'*Armorial de Béarn*, et celui qui connait le mieux les anciennes familles des provinces pyrénéennes. Il est incontestable que le nom patronymique de la famille du baron de Lahontan était *du Lom*, quoique ce nom soit écrit très lisiblement *du Loin* dans les arrêts du conseil du roi de l'époque. Il existe encore à Nay, une famille de Lom, et dans les environs de Lembeye une famile de Lom-Sorbé. Mais il n'y a pas en Béarn de localité du nom d'Arce. On ne trouve dans le *Dictionnaire des Postes* qu'un village de ce nom, situé dans la commune de Vendensiès, dans l'Aube. Lahontan est un nom de terre et un nom patronymique. Il y a en France la commune de Lahontan, dans les Basses-Pyrénées, canton de Salies. Il y a aussi la commune de Hontaux (département des Landes).

Les mots Lahontan et Lafontan sont absolument synonymes. (Paul Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, page 90.) Il existe à Pau une famille Lafontan. On écrivait indifféremment autrefois *Lahontang Lafontan, Lahontan*. Ce mot signifie *un pays de fontaines*.

John Gilmary Shea, dans sa traduction de Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, écrit : Armand Louis de Delondarce de la Hontan, baron de la Hontan et Herlèche. Il faut lire Lom d'Arce, baron de Lahontan et Heslèche (maintenant Esleich).

Un mot sur les armes d'Isaac de Lom d'Arce.

On voit dans sa correspondance avec le corps de ville de Bayonne qu'il s'est servi des sceaux suivants : 1° écu à la bande chargée de trois sangliers ou porcs-épics, timbré d'un heaume de profil à lambrequins, surmonté d'un sanglier au naturel (lettre du 12 octobre 1659) ; 2° écu portant le nom d'Arce en lettres entrelacées, surmonté d'un tortil de baron (lettre du 12 octobre 1661).

Lahontan, qui se trouve dans le canton de Salies, fait partie d'une région où l'on trouve assez communément des sangliers. On organise même, de temps en temps, des battues, ces animaux faisant beaucoup de ravages dans la plaine. Rien de surprenant si, à raison de cette particularité, le baron de Lahontan a fait figurer des sangliers dans ses armes.

[2] En 1313.—Archives de Gascogne, citées par Mme Cousseyon.

Un jour (1648) les habitants de Bayonne étonnés virent aborder devant leur ville trois bateaux, qui venaient de plus de 22 lieues dans l'intérieur des terres. C'était Lom d'Arce qui les envoyait. Cela ne s'était jamais vu et frappa tout le monde d'étonnement. On en écrivit à Paris et les gazettes en parlèrent. Les échevins de Bayonne assemblés donnèrent aux mariniers qui avaient conduit les bateaux une gratification de 20 livres.

Ce travail gigantesque, couronné de succès, et que l'on avait cru jusque-là impossible apporta à Bayonne l'abondance. Son port difficile d'accès, enfoui sous les sables que charroyaient les gaves, en fut grossi à tel point qu'un vaisseau de cinquante canons y put entrer avec plus de facilité que ne le pouvait faire auparavant une frégate de dix. On put dès lors opérer la descente des mâts et des vergues des Pyrénées, par les gaves creusés par Lom d'Arce.

On comprendra encore mieux l'importance de ces travaux, si l'on songe qu'auparavant, les navires du plus faible tonnage échouaient dans le port de Bayonne.

C'est en 1630 que Lom d'Arce avait commencé cette gigantesque entreprise. Il prit dix-huit ans à la mener à bonne fin. Il eut à lutter tout le temps contre l'opinion et les difficultés qu'on lui suscitait de toutes parts. Afin de rendre la navigation libre il avait dû rompre les nasses des pêcheurs, détruire les écluses des moulins, déposséder des propriétaires. On lui suscita mille procès où les officiers provinciaux favorisaient les particuliers contre le hardi novateur. Lom d'Arce était obligé d'interrompre ses travaux afin de répondre à ces sommations. On alla même jusqu'à dérober les outils de ses ouvriers. Il fallut l'intervention directe du parlement afin de rendre le passage des rivières libres. En 1648, le roi accorda à Lom d'Acre, pour lui et ses héritiers à perpétuité, le monopole de la navigation et du transport des marchandises sur le gave qu'il avait rendu navigable. Malgré ce privilège royal, Lom d'Arce eut encore à subir toutes espèces d'empêchements et de contradictions. Au bout de dix années, le téméraire navigateur, fatigué de lutter seul contre les caprices du torrent et l'inertie des riverains, dut renoncer à ses hardis projets. Il y avait dépensé plus de 150,000 livres.

Pour récompenser Lom d'Arce des services qu'il avait rendus, dans les armées, et l'indemniser des dépenses énormes qu'il avait faites afin de rendre les gaves navigables, le roi lui accorda une pension de 3,000 livres par an, pendant douze ans, à prendre sur les droits de la commune de Bayonne (1658). En 1664, Lom d'Arce était nommé réformateur général du domaine de Béarn et conseiller honoraire au parlement de Navarre. Quelques années auparavant, il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel, puis reçu bourgeois de la ville de Bayonne. Ce dernier titre, fort recherché à l'époque, était bien dû à celui qui avait fait de Bayonne une cité maritime. [1]

---

[1] Voir appendice. *Pièces relatives à l'amélioration de la navigation du gave de Pau.* Un arrêt de la ville porte que nul ne sera reçu *bourgeois de grâce* de Bayonne s'il n'a part pour 3,000 livres au moins dans un vaisseau de fabrique française du port de 100 tonneaux et au-dessus. (Archives communales de Bayonne, BB. 2; 1669-1781.)

15 décembre 1664 :

Provisions de l'un des offices de réformateur du domaine de Béarn et de l'office de conseiller au parlement de Navarre, en faveur d'Isaac du Lom, sieur d'Arce. (Archives des Basses-Pyrénées, B., 3974.)

Louys, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, a tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que pour le bon rapport qui nous a esté fait de la personne de nostre bien amé Isaac du Lom, sieur d'Arce, et de ses sens, suffisance, loyauté, prud'homie, experience et bonne diligence, et nous confians sur la [sa] fidélité et affection a nostre service, dont nous avons une satisfaction particulière, Pour ces causes et autres considerations, a ce nous mouvans, nous luy avons donné et ottroyé, donnons et ottroyons, par ces presentes, l'un des

II

Famille d'Isaac de Lom d'Arce.—Naissance du baron de Lahontan.—Son père est ruiné.—Démêlés avec les créanciers de sa succession.—Départ du baron pour l'Amérique.

Le baron Isaac de Lom d'Arce, marié à Paris le 8 février 1648[1] avec Jeanne Guérin, n'avait pas eu d'enfant de ce mariage. Resté veuf le 10 juillet 1663,[2] il épousa quelques années après Jeanne-Françoise Le Fascheux de Couttes, la sœur d'un abbé bien connu à la cour. C'est de ce second mariage que naquit à Lahontan, le 9 juin 1666, Louis-Armand de Lom d'Arce, le sujet de cette étude.[3]

Il était écrit que le futur officier devait jouer de malheur dès son entrée dans la vie. Baptisé une première fois dans la chapelle du château, on s'aperçut, trois ans après la cérémonie, que certaines formalités essentielles au sacrement avaient été omises ou différées pour faire un chrétien du jeune baron. Il fallut renouveler le baptême à Pau, le 15 juillet 1669. Le gouverneur du pays de Béarn, Armand de Grammont, comte de Guiche, et sa sœur Françoise de Grammont, marquise de Lons, portèrent l'enfant sur les fonds baptismaux.[4]

---

deux offices de refformateurs de nostre domaine de Bearn, et d'autant que les dits offices de refformateur ont accoustume d'estre exercés par cy devant par des conseillers de nostre cour, comme il semblerait estre requis pour avoir le droit d'entrée et de voix délibérative en icelle, Nous, a cause de la confiance particulière que nous avons audit d'Arce et en son expérience au fait de nostre domaine, l'avons créé et créons, par ces mesmes présentes, nostre conseiller en ladite Cour *ad actum* de pouvoir exercer ledit office de refformateur qu'exerçoit cy devant Me.... de Laugar, dernier paisible possesseur d'iceluy, vacquant a present par sondit décès, pour ledit office avoir, tenir et dosrenavant exercer et rapporter en la Grand Chambre dudit parlement des affaires contestées concernant a nostredit domaine, avoir voix délibérative, oppiner et juger conjointement avec les autres officiers, conseillers en icelle es affaires de nostre domaine seulement, et aux honneurs, authorités, prerogatives, preeminences, privileges, franchises, libertés, gages, droits, revenus et esmolumens, au dit office appartenans, tels et semblables que les avoit, jouissoit ou pouvoit jouir ledit decedé de Laugar, tant qu'il nous plairra. Si donnons en mandement a nos amez et feaux conseillers les gens tenant nostre Cour de parlement de Navarre, sceant a Pau que leur estant appareu des bonne vie, mœurs, conversation et religion catholique, apostholique et romaine, aye (*sic*) requis par nos ordonnances dudit Lom, sieur d'Arce, et de luy pris et receu le serment en tel cas requis et sans s'assubjectir a aucun examen sur le droit et la loy ny sur autre matiere que nostre dit domaine a, dont nous le dispensons par ces presentes, ils le mettent et instituent ou fassent mettre et instituer en procuration (*sic*) [en possession] dudit office le faisant jouir d'iceluy, ensemble du rapport des affaires contestées concernant nostre domaine, avoir voix délibérative, oppiner et juger avec les autres officiers, conseillers de la dite Grand Chambre, et desdits honneurs, authorités, prerogatives, preeminences, franchises, libertés, gages, droits, revenus et esmolumens susdits, plainement et

[1] Date du contrat de mariage.

[2] "Le 10 juillet 1663, madame d'Arce est décédée et ensevelie en la chapelle du présent lieu par moy Soustraz." (Archives communales de Lahontan. Etat civil, 1651-1666, f° 12.)

[3] Lahontan est situé sur les confins du département des Landes. C'est sans doute pour ce motif que tous les dictionnaires et les encyclopédies disent que le baron de Lahontan naquit aux environs de Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes, vers 1666. *Cf.* Larousse, Michaud, *American Encyclopedia.*

[4] Extrait des registres de l'état civil de Pau (GG. 2, f° 128.)

"Le neufvieme de juin mil six cents soixente six nasquit et receut l'eau du sacrement de baptesme en la paroisse de Lahontan, Louis Armand de Lom d'Arce, fils legitime de messire Isaac de Lom d'Arce, seigneur et baron de Lahontan et Esleix, et de dame Françoise de Coute, son espouse. Et le quinzieme de juillet mil six cents soixente neuf ce mesme enfant a esté presenté dans l'eglise St-Martin de la ville de Pau aux ceremonies obmises* à son baptesme, par haut et puissant seigneur messire Armand de Gramont, comte de Guiche et gouverneur pour sa Majesté dans le pays de Bearn, son parrain, et par dame Françoise de Gramont, marquise de Lons, tenant la place de haute et puissante madame la comtesse de Guiche, sa marraine. Ces sainctes ceremonies ont esté supplees, l'an et jour que dessus, par moy,

(Signé:) Lajournade, curé de Pau."

* On a écrit, postérieurement à la rédaction de l'acte, *différées* au-dessus du mot *obmises.*

Jusqu'en 1663, le baron Isaac de Lom d'Arce avait habité le plus ordinairement Paris, où il logeait dans l'enclos du Temple. Il s'y était employé au service de ses compatriotes du Béarn, et la ville de Bayonne, dont il était un des bourgeois citoyens, eut plus d'une fois l'occasion d'user de son influence pour défendre les privilèges que les anciennes chartes royales lui avaient octroyés.[1]

---

paisiblement, et a luy obéir et entendre de tous ceux, ainsy qu'il appartiendra, es choses concernant ledit office, a condition qu'après son décès, les dits officiers (*sic*) de refformateurs ne pourront estre possedés que par un des conseillers dudit parlement; mandons, en oultre, au receveur des deniers et fisc dans nostredit pays de Bearn, qu'il ayt à payer, doresenavant, par chascun an, audit de Lom, lesdits gages et droits, a commencer du jour en datte des presentes, rapportant lesquelles ou copples d'icelles, deuement collationnées, pour une fois seulement, avec quittance dudit de Lom, sur ce suffizante. Nous voulons lesdits gages et tout ce qu'il aura esté payé par ledit receveur estre passé et alloué en la despence de ses comptes deduit et rabant (*sic*) [rabattu] de la recepte d'iceux par nos ames et feaux les gens de nos comptes en Bearn, auxquels mandons ainsy le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy, nous avons fait mettre nostre scel a cesdites presentes. Donné à Paris, le quinzième jour de decembre, l'an de grace mil six cens soixante-quatre et de nostre reigne le vingt-deuxième.

Collationné,

(Signé:) BORDEU.

9 décembre 1667 :

Arrêt du parlement de Navarre ordonnant l'enregistrement des provisions de l'office de réformation du domaine de Béarn, obtenues par Me Isaac de Lom, sieur d'Arce, et donnant acte de sa prestation de serment et de son installation en ladite charge. (Archives des Basses-Pyrénées, B., 3974.)

Veu par la Cour, les chambres assemblées: les lettres de provision d'un des offices de refformateurs du domaine en faveur de Me Isaac de Lom, sieur d'Arce, données à Paris, le quinzième jour de décembre 1664, signées Louis et plus bas, par le roy, de Guenegaud, avec le grand sceau de cire jaune; requete dudit d'Arce aux fins d'estre reçu audit office; appointement portant que le procureur general du roy dira; conclusions par luy baillées, par lesquelles il requiert estre ordonné que les dites provisions seront publiées à l'audiance et demeureront huict jours au greffe, suivant le reiglement, pour recevoir toutes oppositions, s'il y en a; acte de la publication desdites lettres, faite a l'audiance; arrest portant qu'elles demeureront au greffe huictaine; certificat du greffier que lesdites lettres patentes ont demeuré au greffe pendant ladite huictaine, sans qu'il y ayt esté formé aucune opposition; autre requete du supplicant a mesmes fins que la precedante; conclusions du procureur general, requerant qu'il soit procedé a l'enqueste de vie et mœurs dudit suppliant; ladite enquete faite par le sieur de Debats, conseiller et commissaire a ce deputté; autre requete a mesmes fins que la premiere; conclusions sur icelle dudit procureur general, par lesquelles il consent a la reception du suppliant; et le tout veu; dit a esté que la Cour a ordonné et ordonne que lesdites lettres seront registrées es registres d'icelle pour jouir ledit d'Arce de l'effect et utilité d'icelle, suivant leur forme et teneur, en prestant le serment en tel cas requis. Prononcé au parlement de Navarre, seant a Pau, les chambres assemblées, le neufvieme descembre mil six cens soixante-sept.

Et peu apres, ledit d'Arce estant mandé en la chambre du Conseil, les deux bureaux assemblés, et examiné sur le fait du domaine, a presté le serment en tel cas requis et accoustumé et a esté installé par le sieur de Sorberio, doyen des conseillers d'icelle, au bureau, en la place qu'ont accoustumé de tenir les conseillers de la Cour, quand ils rapportent. De quoy a esté mandé le present acte.

[1] Paris, 19 décembre 1660: Lettre relative aux affaires de la ville de Bayonne, adressée aux échevins par M. de Cheverry: "....Je suis assés persuadé que Mr d'Arce est honneste homme, mais l'amitié que nous avons ensemble, ne m'empesche pas de cognoistre qu'il est de Bear et qu'il est intéressé autant que moy....." (Archives communales de Bayonne, CC. 852, n° 65.)

Paris, 12 octobre 1661: Lettre de M. d'Arce au corps de ville:—au sujet d'un différend entre la ville et le maréchal de Gramont, sur le serment devant les commis de la coutume;—qu'on lui envoie des mémoires;—il est bourgeois de Bayonne;—il tâchera d'arranger cette affaire. Sceau plaqué sur cette lettre: "écu portant le nom d'*Arce* (?) en lettres entrelacées, surmonté d'un tortil de baron." (Archives communales de Bayonne, CC. 852, n° 126.)

Paris, 14 septembre 1664: Lettre de M. Martenot, [avocat au Conseil]: — rend compte d'un entretien de M. d'Arce avec M. Béchameil, secrétaire du Conseil, relatif à l'affaire de la coutume. (Archives communales de Bayonne, CC. 853, n° 81.)

Paris, 29 septembre 1664: Lettre de M. d'Arce à MM. les échevins et jurats et conseil de la ville de Bayonne:—il s'occupe de l'affaire de la coutume, dont il est fort chagrin. (Archives communales de Bayonne, CC. 853, n° 82.)

Lorsqu'il fut nommé, en 1664, conseiller au parlement de Pau et réformateur du domaine des eaux et forêts de Béarn, Lom d'Arce dut nécessairement abandonner la capitale pour venir exercer ses emplois en province. Il possédait déjà sur les bords du gave de Pau dont il avait dompté le cours la terre seigneuriale d'Esleich. Il ajouta à ce domaine la baronnie de Lahontan, qui était située en face sur la rive opposée. C'est là que, devenu vieux, Lom d'Arce voulait terminer ses jours.

Une sérieuse considération l'engageait encore à échanger le faste de la cour contre le train d'un gentilhomme campagnard vivant au milieu de ses vassaux.

Pour rendre les gaves de son pays navigables, le baron avait dépensé des sommes énormes. Il n'avait pas su éviter l'écueil dans lequel les grands sentiments jettent souvent des hommes de médiocre fortune, et son avenir et celui de sa famille s'en trouvaient sérieusement engagé pour le bien public.

Du temps de son premier mariage avec Jeanne Guérin, alors qu'il était déjà avancé en âge et sans postérité, le baron avait fait don à la ville de Bayonne à titre viager d'une somme de 30,000 livres. Profitant de ce que Bayonne lui avait toujours mal servi ses intérêts, il réclama ce constitut, afin de se libérer de ses créanciers les plus ennuyeux, et de payer le prix d'achat de Lahontan. Mais le capital de la rente bayonnaise n'avait pas suffi à combler le gouffre, et les emprunts ruineux s'étaient succédés à courte échéance.[1]

C'est ainsi que s'écoula tristement la vieillesse d'un homme auquel le Béarn avait les plus grandes obligations.

Le 4 novembre 1674, on ensevelissait dans la chapelle du château de Lahontan, Isaac de Lom d'Arce. La mort était venu le prendre à l'âge de quatre-vingts ans, à temps pour qu'il ne vit point la ruine complète de sa maison.[2]

---

[1] Voir l'appendice. Pièce II. *Finances et démêlés financiers du père du baron de Lahontan*, de 1658 à 1683. Les malheurs de famille ont influé d'une façon si notable sur le caractère de celui dont nous étudions la vie, qu'il semble utile de recueillir tous les documents qui peuvent s'y appliquer. Il est important de connaître le point d'où Lahontan est parti.

[2] "Le 4e dudit mois de novembre 1674, est decedé monsieur d'Arce, seigneur et baron de Lahontan, agé de quatre vingtz ans ou environ et est ensevely dans la chapelle du present lieu,—par moy, (signé:) de Goeytes, benoit;—Soustrar." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668 à 1680, f° 39.)

La chapelle de la baronnie, distincte de l'église de la paroisse, se nommait "de Sainte-Magdeleine." Elle formait partie du château et servait aux baptêmes et aux sépultures des vassaux marquants. Cette chapelle devint dans la suite "église paroissiale," et sur son emplacement on a bâti l'église actuelle de Lahontan. (Lettre de M. le curé Bacqué à l'auteur.)

De 1666 à 1674, Lom d'Arce avait presque continuellement vécu sur ses terres, ainsi que les actes suivants en font foi:

"Le 10 juin 1666 a esté baptisé Isaac de Lamaison, fils d'Arnaut de Lamaison, juge, et de damoiselle [Marie] de Lestrade;—parrin: Monsieur le baron de Lahontan, et marrine..... (Signé:) Soustrar." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1652-1668.)

"Le 21 décembre 1667, a esté baptisé Isaac de Laule, fils de Bernat de Laule et de Jeanne de , de la parroisse de Habas;—parrin: Isaac d'Arce, baron, et marrine: madame sa femme,—par moy, (signé:) Soustrar." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1652-1668.)

"Le mesme jour (21 décembre 1667) et heure, a esté baptisé Isaac de Comme, fils d'Arnaud de Comme et Isabé d'Arribot;—parrin: Isaac d'Arce, baron de Lahontan, et marrine: madame sa femme, par moy, (signé) Soustrar." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1652-1668).

"Le trente unième de juillet 1670, Henriette de Dupin, fille legitime de..... ..... de la paroisse de Misson, a receu les ceremonies du bapteme dans la paroisse de Laffontang (*sic*), sous le bon plaisir de M. le curé de Misson qui l'a baptisée dans sa paroisse, le..... ..... ; — parrein, Jean Rolland de Saint Mesmin, escuyer, commissaire général des poudres et salpedres (*sic*) de France et departemens de Guyenne et Languedoc et directeur général de

Le châtelain octogénaire laissait sa famille plongée dans d'innombrables procès. Trois ans après sa mort, en 1677, la baronnie était saisie et, pour comble de malheur, une nièce de sa première femme venait revendiquer, au nom des héritiers de Jeanne Guérin, part du capital prêté jadis à la ville de Bayonne. Ce dernier procès devait durer plus d'un siècle.[1]

Louis Armand de Lom d'Arce était âgé de huit ans à la mort de son père.[2] C'est au milieu des discussions des hommes de loi, âpres à la curée, que s'écoulèrent ses premières années. Enfant, il assista aux horreurs des ventes de justice; il vit son père désolé; il connut pour lui et pour les siens la détresse et la misère; il fut témoin journalier des angoisses d'une mère, désireuse de sauver du naufrage les débris de sa fortune. De telles épreuves durent avoir une profonde influence sur son esprit et sur sa manière de juger des hommes et des choses. Il devait garder toute sa vie une haine implacable contre les gens de finance et les papiers timbrés.

---

la foraine de Guyenne et Languedoc et directeur général de la foraine de Guyenne, patantes de Languedoc, coustumes de Bayonne et droit de fret, tenant la place de Monsieur Henri Aguesseaux, president au Grand Conseil, commissaire député pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en Guyenne; et marreine, dame Françoise de Coutes, baronne de la Hontang et Esleix, au catechisme seulement et non pas au sacrement,—par moy, soubsigné, soubs le bon plaisir de monsieur de Soustrar, curé de la Hontang. (Signé:) Esclaux (?) curé de Labatut et vicaire forein." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 10.)

"Le 18 febrier 1672, a esté baptisée une fillie que Françoise du Casson, sage femme, a dit estre fille de Jean Larreillet et Marguerite de Betbeder, ainssy que ledit sieur de Larreillet me l'a luy mesme confirmé; —parrin, Monsieur Mestre Jean Germain Millet, commis a la recepte des tailles de l'élection des Lannes; et marrinne, Jeanne Francoise de Couste, espouse de monsieur d'Arce, baron de Lahontan,—laquelle fille est nommée, au presant baptesme Jeanne Francoise de Larreillet, lesquels parrin et marrine et ledit sieur de Larreillet sont soubs signé, avec moy, ce que n'a faict ladite sage femme pour ne scavoir." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 14.)

[1] Voir à l'appendice, la pièce II concernant les démêlés financiers d'Isaac de Lom d'Arce.

[2] Du mariage d'Isaac de Lom d'Arce avec Jeanne Françoise Le Fascheux de Coutte paraissent être nés trois enfants: 1° Louis-Armand de Lom d'Arce, 9 juin 1666; 2° Une fille décédée à Lahontan, à l'âge de six mois ou environ, le 15 juin 1672; 3° Marie-Françoise de Lom d'Arce, baptisée à Lahontan, le 19 décembre 1669, qui épousa, avant le 23 juin 1699, M. de Sallus.

"Le 19 décembre 1669, a esté baptisée Marie Françoise, de messire d'Isaacq (*sic*) de Lon d'Arce, baron de Lahontan, et de dame Françoise de Costte, (*sic*) son espouse;—parrin ..... du Campt [David du Camp], conseiller en la Chambre de Comptes du parlement de Navarre, et marrine, Marie Fransoise de Coste, damoyselle,—par moy. (Signé:) P. de Goeytes, benoit;—Soustrar." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 7.)

"Le mesme jour, mois et an que d[illegible] juin 1672), est décédée une fille de Mesire Izaacq de Lom d'Arche, seigneur et baron de Lahontan et Esleix, âgée de six ans ou environ et est ensevelie dans la chapelle du present lieu, par moy, (Signé:) Soustrar;—de Goeytes, benoit." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 10.)

On trouve encore aux mêmes archives l'acte de baptême qui suit:

"Le 24 aoust 1668, je, mestre Guilhem Arnaut de Soustrar, prêtre et curé de Lahontan, certifie avoir, ce jourd'huy, baptisé Louis de Lom d'Arce, fils de messire Isaac de Lom d'Arce, seigneur baron de Lahontan et Esleix, conseiller du roy au parlement de Navarre et general reformatur du domaine de Sa Majesté en Bear, et de dame Françoise de Coute, son espouse; — parrin, Arman Louis de Braielonne, et marrine, dame Agne Galan de Braigelonne, — tenu a leur place par Me Jacques Commis, docteur en médecine, et damoiselle Louise de Huber.

(Signé:) Soustrar; — de Betlocq, présent; —de Bordenave, témoin; — de Goeytes, benoit; de Betlocq, présent." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 2.)

Cet enfant est évidemment le même que Louis Armand de Lom d'Arce, né en 1666, et dont le baptême fut renouvellé à Pau en 1669.

Isaac de Lom d'Arce eut encore un enfant naturel qui fut baptisé à Lahontan le 25 février 1674.

"Le 25e dudit mois de jeanvier 1674, a esté baptissé Jean, fils naturel d'Izacq de Lom d'Arche, baron de Lahontan, comme il m'a esté attesté et confirmé par le raport de Marie de Poydebasque, mere sage, aux portes de l'église, l'ayant interrogée sur ce faict d'en dire la verité en sa consience;—parrin, Jean de Miremonde,—et marine..

A peine sorti de l'enfance, le jeune baron voulut embrasser la carrière des armes, et sa famille lui obtint une lieutenance au régiment de Bourbon.[1]

La terre natale n'avait plus pour Armand de Lom d'Arce que d'amers souvenirs. Comment lui, pauvre cadet de Gascogne, ne possédant plus que la cape et l'épée, pouvait-il vivre désormais dans ces lieux où son père avait tenu un jour le premier rang? Les revers l'avaient brutalement assailli à l'entrée de la vie, il lui fallait chercher à refaire une fortune nouvelle. Dans l'espoir d'obtenir un avancement plus rapide, il se fit bientôt verser dans les gardes de la marine.

Le jeune baron de Lahontan n'était pas sans avoir entendu parler souvent de l'Amérique. Un des alliés de sa famille, Claude Bragelonne, surintendant et commissaire général des vivres et des camps et armées de France, avait formé autrefois partie de la compagnie des Cent-Associés de la Nouvelle-France. C'est du pays de Béarn, de la ville d'Oloron, presque voisine de la baronnie de Lahontan, que quelques vingt ans auparavant était parti le baron de Saint-Castin. On avait dû se raconter bien souvent à la veillée, comment ce Béarnais, qui s'était embarqué à l'âge de quinze ans, simple lieutenant, avait fini par épouser une princesse indienne, puis était devenu comme le véritable roi de la puissante et belliqueuse nation des Micmacs.

Plus d'une fois, Isaac de Lom d'Arce avait dû conduire son fils aîné dans ce port de Bayonne agrandi par ses soins. Il y avait vu se balancer les barques des hardis pêcheurs de baleines, il s'était rencontré sur les quais avec les équipages, retour des bancs de Terre-Neuve. N'était-ce point à Bayonne et au pays de Labour que les armateurs recrutaient les meilleurs matelots pour la pêche à la morue? Son imagination d'enfant avait dû s'éprendre au récit de ces lointains et périlleux voyages.

Le petit pays où Lahontan était né touche aux confins du Béarn et des pays basques. Or, il n'y a pas de provinces en France qui aient autant donné à l'émigration que cette région. Encore aujourd'hui on y signale le même exode.

" Les jeunes hommes, dit Elisée Reclus, faciles à entraîner par l'amour des aventures lointaines, qui est chez eux instinct de race et qui fit de leurs ancêtres de si hardis pêcheurs de baleines, ne craignent pas de s'expatrier et de s'enfuir en Amérique, même sans espoir de retour. Ces gens, à leur tour, entraînent après eux des parents et des amis. C'est ainsi que le nouveau monde, au Vénézuela, au Chili, contient maintenant plus de Basques français, émigrés ou fils d'émigrés que n'en contient la France elle-même. Dans les Pyrénées basques,

.... de Bonebaig,—en presence de Guillaume de Goeytes, benoit, signé avec moy, (Signé:) Soustrar, curé." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 33.)

Madame veuve de Lom d'Arce demeurait encore dans la baronnie en 1681.

" Le 3e octobre 1680, a esté baptisé Arnault Francois de Palete, fils legitime de Moyse Palette et de Margueritte de Puyo, conjoints. A esté parrin Mr Me Arnault de Lamaison, juge de la baronnie de Lahontan, et mareine noble Francoise le Fascheu de Couttes, dame dudit Lahontan,—par moy, (signé:) Carrère, curé de Lahontan." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1668-1680, f° 2.)

" Le onzième du mois de juin 1681, a esté baptisée Jeanne Francoise de Camiade, fille legitime de Gratian de Camiade et de Quitterie de Landemadine, conjoints. A esté parrin: Mr Arnault de Lamaison, juge de Lahontan, et marreine, dame Jeanne Francoise de Coutte le Fas-cheux, baronne de Lahontan, bien que leurs enfans ayent tenu ladite fille sur les fons bapatismaux (*sic*) en leur absence,—par Monsieur de Thil, curé de Belloc." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1680-1689, f° 3.)

Françoise de Coute, veuve de messire Isaac de Lom d'Arce, baron de Lahontan, signait: *de Coute* (acte du 18 août 1677). (Archives communales de Bayonne, CC. 818, n° 7.)

[1] Lettre de M. Paul Labrouche, archiviste du département des Basses-Pyrénées, en la possession de l'auteur.

il n'est pas rare de voir des champs abandonnés par le propriétaire, même avant les récoltes. D'ailleurs, les Béarnais voisins du pays basque, notamment aux environs des campagnes d'Oloron et des vallées d'Aspe et de Barétous, ne sont pas moins ardents que les Basques à quitter leur patrie." [1]

Suivant les instincts de sa race, et un peu par désespérance et par goût des aventures, le baron de Lahontan résolut donc de s'embarquer pour l'Amérique. Il laissait, sans regrets comme sans remords, le beau pays de France, renonçant dès lors, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, à toute sorte d'attachement de patrie.[2]

III

Arrivée au Canada.—Campagnes de 1684 et 1687.—Vie de garnison.—Cantonnement dans les villages.

Depuis son arrivée au Canada, où il était venu remplacer le comte de Frontenac, le gouverneur Lefebvre de la Barre ne cessait d'écrire à la cour pour lui demander des troupes. Cet ancien magistrat, dont presque toute la vie s'était passée dans les parlements de province, ne rêvait plus que la gloire des armes depuis que, nommé au gouvernement de Cayenne, il y avait remporté quelques succès militaires. Il s'était mis en tête de pulvériser les tribus confédérées des Iroquois, ennemis presque séculaires des Français établis au Canada, comme il avait fait jadis des Anglais.[3] Pour exécuter son projet, le belliqueux gouverneur demandait huit cents hommes ; la cour lui envoya trois compagnies de marine.

Parmi les jeunes officiers qui accompagnaient la recrue nouvelle se trouvait Louis-Armand de Lom d'Arce.[4] La saison de 1683 était déjà avancée lorsque les vaisseaux partirent de la Rochelle. Ils arrivèrent en rade de Québec le 8 novembre. La terre était couverte de neige, et il faisait un froid à mourir.[5] Il ne fallait plus songer pour cette année à la guerre contre les Iroquois. Le gouverneur marqua les quartiers des trois compagnies dans les

---

[1] *Géographie Universelle—La France*, II, p. 94.

[2] Lettre du 31 janvier 1694, éd. de 1704, p. 263.

L'acte de vente et l'adjudication par décret de la terre de Lahontan, dont le jeune officier portait le nom, adjudication faite le 4 décembre 1684, sur Charles Carpentier, bourgeois de Paris, curateur créé à la succession vacante du sieur Isaac de Lom d'Arce et d'Esleich, témoignent trop certainement qu'Armand de Lahontan, son fils d'un second mariage avec Françoise le Fascheux de Couttes, avait pris, en venant dans la colonie une résolution désespérée. (Note de M. Margry.)

[3] Il faut attaquer les Iroquois, écrivait-il, ou abandonner le pays..... Je périrai à la tête des troupes ou je réduirai cet ennemi.—Je les pulvériserai comme j'ai fait des Anglais à Cayenne.....(Lettre de M. de la Barre octobre 1682—mai 1683.) Monsieur de la Barre fit partir, au printemps de l'année 1683, un petit bastiment pour la France, commandé par le sieur Lagarenne, par lequel il demandait à la cour un nombre de troupes. A remarquer qu'il n'y en avait point au Canada. (*Mémoires sur le Canada. Collection de manuscrits de la Nouvelle-France*, t. I, p. 552.)

[4] Charlevoix dit que Lahontan vint au Canada comme simple soldat, mais nous préférons suivre la version de LaBeau (préface de l'édition de 1738) qui dit que Lahontan était dans les gardes de la marine. Ceci s'accorde mieux avec les coutumes de l'époque. Les fils de famille, dans l'espoir d'obtenir des avancements rapides, permutaient leurs brevets de lieutenant dans l'armée de terre pour des lettres de gardes de la marine.

[5] La cour fit équiper le vaisseau *la Tempête*, commandé par le sieur Pingo, sur lequel on mit trois compagnies de soldats de cinquante-deux hommes chacune. Le vaisseau partit de la rade de la Rochelle, le 29 du mois d'août, et arriva devant Québec le 7 novembre. (*Manuscrits de la Nouvelle-France*, I—552.)

Voir la première lettre de Lahontan.

villages des environs de Québec, à Beaupré, Beauport et Saint-Jean. Le sort donna au jeune châtelain béarnais un billet de logement chez des colons de la seigneurie de Beaupré. Il aurait pu se croire chez lui dans ce coin de pays. En effet, les anciens pêcheurs basques avaient donné à cette partie de la colonie le nom de Biscaye, et ils appelaient Pyrénées la chaîne de montagnes qui la sépare des régions du nord.[1] La seigneurie de Beaupré était alors, comme aujourd'hui, une des plus belles et des plus riches campagnes du Canada. Lahontan garda le meilleur souvenir de l'hospitalité qu'il y reçut. C'est de l'une des fermes de Beaupré, par un jour clair et serein d'hiver, qu'assis devant une large cheminée où flambaient d'énormes bûches, il écrivait à un de ses vieux parents ces lignes qui respirent le contentement et le bien aise :[2] "Les paysans vivent ici, sans mentir, plus commodément qu'une infinité de gentilhommes en France. Quand je dis paysans, je me trompe, il faut dire habitants, car ce titre de paysans n'est pas plus reçu ici qu'en Espagne, soit parce qu'ils ne payent ni sel ni taille, qu'ils ont la liberté de la chasse et de la pêche, ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les nobles. Tout le monde y est bien logé et bien meublé. On y fait des feux prodigieux pour se garantir du froid."[3]

Le printemps venu, le jeune officier, après avoir visité l'île d'Orléans, Québec et les trois villages indiens de Lorette, de Sillery et du saut de la Chaudière, remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, où il arriva avec son détachement dans la première semaine du mois de juin 1684. C'est là que devaient se réunir les troupes destinées à l'expédition que méditait depuis tantôt deux ans le gouverneur la Barre.[4] Mais le belliqueux commandant qui n'avait cessé dans sa correspondance de proclamer contre l'Iroquois un *Delenda est Carthago* bien accentué, une fois le temps venu de mettre ses projets à exécution, sentit son zèle se ralentir. Pendant qu'il entamait d'un côté des négociations de paix avec les Iroquois, il faisait entrevoir le gouverneur anglais pour lui demander de les maîtriser, puis commandait aux coureurs de bois de venir se joindre à lui sous les murs du fort de Frontenac. Ses lenteurs et ses temporisations firent que les troupes ne purent partir de Montréal qu'au mois de juin. Après avoir franchi les rapides qui coupent le Saint-Laurent en cet endroit, à travers mille peines et fatigues, tantôt en canots d'écorce, tantôt en bateaux plats, le plus souvent à pied, dans l'eau jusqu'à la ceinture, faisant portage sous des forêts vierges infectées de moustiques, les troupes arrivèrent enfin sous les retranchements palissadés du fort (11 juillet). On avait mis vingt jours à faire le trajet. Il fallut attendre l'arrivée de M. de la Barre, qui n'eut lieu qu'au milieu d'août. L'armée traversa le lac et se rendit à la rivière Famine, à l'entrée du pays des Iroquois. Le commandant s'aperçut alors qu'il n'était point en état d'attaquer l'ennemi. Les troupes avaient campé pendant plus d'un mois dans un endroit marécageux, et presque tous les soldats étaient pris d'une fièvre maligne, mal étrange qui en fit périr plus

---

[1] Voir la carte de Champlain, p. 422 de ses *Œuvres*, volume II, édition Laverdière.

[2] Lahontan avait alors dix-sept ans. Dans la préface des *Dialogues* (p. ii.—éd. 1704), il dit qu'il avait de quinze à seize ans lorsqu'il passa au Canada. Mais il est facile de vérifier par son acte de naissance. Le baron de Saint-Castin, son compatriote d'Oloron, avait quinze ans lorsqu'il passa avec le régiment de Carignan.

[3] Quelle différence entre ce portrait du paysan du Canada en 1683 et celui que trace de la Bruyère du paysan français à la même époque! Voir aussi Taine, *la France Contemporaine*, volume premier, au chapitre *le Peuple*. Le spectacle de la misère de l'un et de l'abondance de l'autre devait frapper vivement l'esprit d'un observateur. Le paysan canadien était déjà un citoyen, celui de France n'était encore qu'un ilote.

[4] Comparer les lettres IV, V et VI de Lahontan sur cette expédition avec le mémoire publié dans la *Collection des manuscrits de la Nouvelle-France*, I-pp. 552-553.

de quatre-vingts. Il fallut retraiter sans avoir frappé coup. Pour cacher sa faiblesse, la Barre fit un simulacre de paix avec *la Grande-Gueule*, chef de guerre de l'ennemi.

Cette campagne infructueuse n'était pas de nature à contenter un homme du caractère de Lahontan. Le bruit courait sous le manteau que M. de la Barre s'était servi de cette expédition pour favoriser et couvrir la marche de plusieurs canots pleins de castors qu'il avait fait trafiquer chez les sauvages des lacs, et l'aigreur du Béarnais n'en fit qu'augmenter. N'était-ce pas une honte que de faire la guerre pour quelques marchands?[1]

De retour à Montréal, au commencement de novembre, Lahontan y passa l'hiver à mener la vie ennuyeuse de garnison. Il en profita pour accompagner dans les bois un parti de chasseurs algonquins et apprendre la langue des aborigènes. Au printemps, on le trouve cantonné à Chambly. C'était alors l'habitude de disperser les troupes dans les seigneuries pour y passer la saison des neiges. Au mois de septembre 1685, Lahontan reçut l'ordre de se rendre à Boucherville. Il devait demeurer dans ces nouveaux quartiers jusqu'au mois de juin 1687. Pendant ces trois longues années, le jeune homme employa son temps, l'été à la pêche, l'hiver à chasser l'orignal ou le caribou dans les forêts du nord ou sur les rivières du lac Champlain. Il préférait encore la solitude des bois ou le calme de la campagne à la vie que l'on menait à Montréal. Là, au moins, il pouvait faire à sa fantaisie, tandis qu'à la ville on menait rondement la discipline parmi les troupes cantonnées. Il le fallait bien. Il ne manquait pas, en effet, parmi ces soldats de la marine, de nombreux fils de famille que les parents envoyaient au Canada pour calmer un peu la fougue de leur jeunesse. On peut s'en convaincre en parcourant la correspondance des gouverneurs et des intendants. Aussi les prêtres tenaient-ils la main à faire observer rigoureusement les ordonnances dans toutes les relations sociales. Lahontan s'en plaint amèrement à plusieurs reprises dans sa correspondance.

"On ne saurait y faire, dit-il, aucune partie de plaisir, ni jouer, ni voir les dames, que le curé n'en soit informé, et ne le prêche publiquement en chaire. Son zèle indiscret va jusqu'à nommer les gens, et s'il refuse la communion aux femmes des nobles pour un simple fontange de couleurs, jugez du reste. Vous ne sauriez croire à quel point s'étend l'autorité de ces seigneurs ecclésiastiques. J'avoue qu'ils sont ridicules en leur manière d'agir, ils excommunient tous les masques, et même ils accourent aux lieux où il s'en trouve pour les démasquer et les accabler d'injures; ils veillent plus soigneusement à la conduite des filles et des

[1] Les accusations que Lahontan porte à ce sujet dans ses lettres sont parfaitement corroborées par des témoins contemporains. L'intendant de Meules (lettre de 1684) accuse M. de la Barre d'avoir décidé cette guerre dans son cabinet avec six des principaux marchands de la colonie. Ils lui ont fait comprendre que leurs marchandises allaient être pillées et qu'il fallait que le peuple fût appelé à défendre leurs intérêts. On accusait aussi la Barre d'avoir envoyé des pelleteries à Albany sous prétexte de communications officielles avec le gouverneur de New-York. Nicolas Perrot pense comme de Meules. "Tout cela, dit-il, est pour favoriser son commerce et celui de ses amis. (*Mémoires sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages*, ch. XI.) Le sulpicien Belmont dit que l'avarice des marchands fut la cause de cette campagne.... Chose curieuse, Lahontan, si sévère pour la Barre, qu'il accuse de faire la traite clandestine des pelleteries, accusation qu'il porte du reste contre Perrot, gouverneur de Montréal, contre le gouverneur de Trois-Rivières et tous les gens en place, montre une certaine bienveillance pour l'intendant de Meules, soupçonné du même mal. "Je veux croire, dit-il, qu'il ait pu faire quelque commerce couvert; cependant, il n'a fait de tort à personne, au contraire, il a procuré du pain à mille pauvres gens qui seraient morts de faim sans son secours."

Pour en finir avec l'expédition de 1684, disons que dans un rôle des troupes au fort Frontenac pour cette année, (*Paris-New York Documents*, IX, p. 236), le nom de Lahontan n'apparait pas parmi ceux des officiers. Ce silence s'explique par le fait qu'il n'était alors que garde de la marine.

femmes que les pères et les maris. Ils crient après les gens qui ne font pas leurs dévotions tous les mois, obligeant à Pâques toutes sortes de personnes de porter des billets à leurs confesseurs. Ils défendent et font brûler tous les livres qui ne traitent pas de dévotion... Ils ne se contentent pas d'étudier les actions des gens, ils veulent encore fouiller dans leurs pensées. Jugez, après cela, monsieur, l'agrément qu'on peut avoir ici."[1]

Ce zèle des prêtres devait être fort ennuyeux, en effet, pour des officiers ou des soldats désœuvrés menant la vie de garnison, mais qui peut blâmer ces anciens pasteurs d'avoir voulu conserver parmi nos ancêtres cette rigidité des mœurs qui fait les races fortes et vaillantes?

Dans ses quartiers de Boucherville, Lahontan vivait donc en paix. Là, au moins, il n'avait que l'emportement zélé d'un simple prêtre à essuyer en cas de bal, de jeu et de festin.

Au mois de juin 1687, alors qu'il était campé à l'île Sainte-Hélène, il reçut des lettres du bureau de M. Seignelay, qui lui apprenaient que le gouverneur de la colonie avait ordre de le laisser passer en France pour y vaquer à ses affaires de famille. Ses parents lui écrivaient en même temps qu'ils avaient eu bien de la peine à obtenir ce congé, et qu'enfin, le plus tôt il pourrait se trouver à Paris, le meilleur ce serait. Mais, hélas! on était à la veille d'une nouvelle campagne contre les Iroquois. Déjà, M. de Denonville, gouverneur qui avait succédé à M. de la Barre, était en marche pour Montréal. Un soldat ne pouvait ainsi abandonner le drapeau. Il fallait se mettre en route bon gré mal gré. Lahontan accompagna donc l'expédition qui eut lieu alors. Cette campagne de 1687 fut beaucoup plus glorieuse que celle à laquelle il avait pris part trois années auparavant. Les Iroquois furent défaits, leurs villages saccagés, leurs récoltes détruites. L'armée triomphante s'avança ensuite jusqu'à Niagara, où elle construisit un fort. Le 31 juillet, M. de Denonville prenait solennellement possession de toute cette contrée au nom de la France.[2]

IV.

Lahontan commande un détachement au fort Saint-Joseph, sur le détroit du lac Erié (1687-1688).

Le 6 juin 1686, le marquis de Denonville écrivait à M. de la Durantaye, commandant des postes de l'ouest, qu'il était absolument nécessaire pour le service du roi et de la colonie, qu'il retînt auprès de lui le plus de Français qu'il pourrait, au détroit du lac Erié et au portage de Toronto. Le même jour, il écrivait à Greysolon du Luth pour lui donner ordre

---

[1] Vol. I, p. 60, éd. de 1704.

[2] Extrait du volume IX des Archives du Canada, déposées au ministère des colonies à Paris.

Prise de possession de Niagara par M. de Denonville, 31 juillet 1687.

F° 50.

Jacques René de Brisay, chevalier, seigneur, marquis de Denonville, et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute l'étendue du Canada et pays de la Nouvelle-France.

Aujourd'hui, jour dernier juillet et an 1687, en présence d'Hector, chevalier de Callières, gouverneur de Montréal au dit pays, et commandant le camp sous ses ordres, et de Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, commandant les troupes du roi, étant campés avec toute l'armée au poste de Niagara, au retour de la marche que nous avons faite aux villages iroquois, Sonnontoüans, déclarons à tous qu'il appartiendra être venus au camp de Niagara situé au sud du lac Ontario à l'ouest des Sonnontoüans 25 lieues au-dessus, dans un angle de terre à l'est de l'embouchure de la rivière du même nom qui est la décharge du lac d'Erié venant des lacs Huron, Illinois, Grand lac Supérieur et de plusieurs autres au-dessus dud. Grand Lac, pour et au nom du Roi réitérer de nouveau la prise de possession dud. poste de Niagara, plusieurs établissements y ayant été faits ci-devant depuis plusieurs années par ordre du Roi et nommément par M. de La Salle, ayant passé plusieurs années à 2 lieues au-dessus du Grand Saut de Niagara, et où il fit bâtir une barque qui a navigué plusieurs années dans les lacs Erié, Huron et des Illinois dont on voit encore les chantiers, en outre led. S. de La Salle ayant établi des logements avec des

d'aller établir un fort au détroit du lac Erié avec cinquante hommes, et d'y nommer un commandant. Il lui expliquait que le lieu où il l'envoyait était d'une conséquence d'autant plus grande qu'il devait mettre le Canada en relation avec les Illinois. On pourra par ce moyen couvrir les alliés et leur donner un asile, contenir les Iroquois ou leur donner la chasse. Ce poste est très important, et il y faudra un homme entendu.[1]

Presque à mi-chemin entre la Kaministiquia, dernier poste de l'extrême ouest alors connu, et le fort de Frontenac, première étape sur les mers intérieures, se trouve une étroite rivière qui unit le lac Huron au lac Erié. C'est à la tête de cette rivière, en un endroit propice d'où il pouvait commander tout le pays environnant, que du Luth vint, dans l'été de 1686, élever à la hâte quelques retranchements auxquels il donna le nom de fort Saint-Joseph.[2] Il y nomma commandant intérimaire Legardeur de Beauvais, officier des troupes, qui s'était acquis quelque réputation parmi les coureurs de bois.

M. de Denonville tenait beaucoup à ce nouveau poste. Au moment où il préparait sa marche contre les Iroquois, il écrivait :

Il sera très à propos que nos Canadiens maintiennent le poste que le sieur du Luth a retranché au détroit du lac Erié. De cette manière nos coureurs de bois pourraient prendre ce chemin pour venir de Michillimakinac, par le lac Erié, à Niagara. (Lettre du 11 novembre 1686.)

Le fort de Saint-Joseph, dans la pensée des explorateurs, était destiné à continuer la ligne des postes jetés sur l'Ontario. Tout en commandant les sentiers de guerre de l'Iroquois vers l'ouest, il devait servir de trait-d'union entre Michillimakinac, Saint-Louis des Illinois et Montréal. C'est ainsi que l'on reprenait après coup les audacieux projets de la Salle.

---

habitants aud. Niagara en l'an 1668, lesquels logements furent brûlés il y 12 ans par les Sonnontouans, ce qui est un des sujets de mécontentement avec plusieurs autres qui nous ont nécessité de leur faire la guerre. Et comme nous avons cru que tandis que la guerre durerait les logements que nous avons jugé à propos de remettre sur pied ne pourraient pas demeurer en sûreté si nous n'y pourvoyons pas, nous avons résolu d'y construire un fort dans lequel nous avons mis 100 hommes des troupes du roi, pour y tenir garnison, sous le commandement du Sr de Troyes, un des anciens capitaines des troupes de S. M. avec le nombre d'officiers nécessaires pour commander lesd. soldats.

Le présent a été passé en notre présence et de M. Gaillard, commissaire de la part du roi, à la suite de l'armée et subdélégué de M. de Champigny, intendant du Canada, lequel acte nous avons signé de notre nom et scellé du sceau de nos armes et fait signer par MM. de Callières et Vaudreuil et par M. Gaillard, et contresigné par notre secrétaire.

Et ont signé : J. René de Brisay, M. de Denonville, Le chevalier de Callières, Chevalier de Vaudreuil, Gaillard et plus bas, par Monseigneur Tophlin.

Collationné à l'original demeuré en mes mains par moi, conseiller secrétaire du roi et greffier du Conseil Souverain à Québec soussigné.

Signé : Peuvret, avec paraphe.

Collationné à Québec, ce 12 novembre 1713.

Signé : VAUDREUIL ET BEGON.

[1] Ces lettres sont publiées dans Margry, t. V, pp. 23, 24, 25.

[2] Lahontan, I, 109 ; Charlevoix, I, 512 ; Ferland, II, 159.—On trouve parfois ce fort appelé Toncharontion dans les anciens manuscrits. C'est la corruption du mot iroquois Techarouskion, sous lequel le lac Erié était connu parmi les peuplades des Cinq-Nations. Ce fort Saint-Joseph n'est pas marqué sur la carte de Genest. Il y a eu aussi un fort Saint-Joseph au fond du lac Michigan, au pays des Poutouatamis. Le fort Saint-Joseph dont nous parlons ici se trouvait près de l'endroit où est maintenant le fort Gratiot, à la tête du détroit.

" Greysolon du Luth established a post at the head of the straight, or very near the present fort Gratiot," dit M. James V. Campbell dans ses *Outlines of the Political History of Michigan* (1876).

Ce fut le premier poste établi en cet endroit.

Et quels hommes commandaient ces postes perdus ? A Saint-Louis, Henri de Tonty et la Forest, les anciens lieutenants du découvreur du Mississippi, chez les Nadouessioux, Nicolas Perrot, du Luth au saut Sainte-Marie, et M. de la Durantaye, commandant pour le roi au pays des Outaouais, Miamis, Pouteouatamis et Sioux.

Le 7 juin 1687, la Durantaye venait sur les bords de la rivière Saint-Denis, à trois lieues des lacs Erié et Huron, au sud du détroit, et là, au nom du roi, en présence des chefs du pays, il réitérait la prise de possession de ces terres, et il ordonnait qu'il fût fait plusieurs logements pour l'établissement des Français et des sauvages, Chouanons et Miamis, depuis longtemps propriétaires du détroit.[1]

Avant d'entrer en campagne contre les Iroquois, le marquis de Denonville avait chargé du Luth, Tonty, la Durantaye, Nicolas Perrot, et les traitants les plus considérés parmi les sauvages de l'ouest, de parcourir les vastes contrées habitées par les Miamis, les Illinois, les Outaouais et les Pouteouatamis, et de réunir autant de guerriers qu'ils le pourraient pour se joindre à son expédition. A cette armée de confédérés il fallait un point de ralliement et c'est le nouveau poste du détroit, au fort Saint-Joseph, qui avait été choisi. De là, on s'était rendu à la rencontre de M. de Denonville.

La campagne terminée, il s'était agi de choisir un commandant pour le poste Saint-Joseph, considéré comme l'un des anneaux les plus importants de la chaîne des postes jetés vers l'ouest. Lahontan fut nommé. C'était pour lui un grand honneur et un avancement considérable. Mais on conçoit sa surprise lorsqu'il se vit appelé à se rendre au fond des lacs, au bout du monde, au lieu d'aller à Paris, où des affaires pressantes l'attendaient. Voilà à quoi lui avait servi d'apprendre les langues sauvages. Denonville l'assura qu'il manderait à la cour les raisons qui l'obligeaient à le retenir au Canada, malgré le congé qu'il avait ordre de lui donner. Un autre aurait ambitionné de servir dans ces circonstances, mais Lahontan ne songeait alors qu'à son château sur les bords du gave de Pau, qu'une meute acharnée de créanciers était en train de dévorer.

---

[1] NOUVELLE PRISE DE POSSESSION DES TERRES DES ENVIRONS DU DÉTROIT DU LAC ERIÉ ET HURON PAR LE S^r DE LA DURANTAYE.

F° 206, vol. IX, Archives du Canada, à Paris.

Olivier Morel, Ecuyer, Seigneur de la Durantaye, commandant pour le roi au pays des Outauax, Miamis, Poutouannis, Sioux, et autres nations, sous les ordres de M. le marquis de Denonville, Gouverneur général de la Nouvelle-France.

Aujourd'hui, septième jour de juin 1687, en présence du R. P. Angeleran, supérieur des missions des Outaouas à Michilimachinac, de Ste-Marie du Sault des Miamis, des Illinois, de la baie des Puans et des Sioux, de M. de la Forest, ci-devant commandant au fort de St-Louis aux Illinois, de M. de Lisle, notre lieutenant, et de M. de Beauvais, notre lieutenant du fort de St-Joseph au détroit des lacs Huron et Erié.

Déclarons à tous qu'il appartiendra être venus sur le bord de la rivière St-Denis, située à 3 lieues du lac Erié dans le détroit desd. lacs Erié et Huron au sud dudit détroit et plus bas à l'entrée du lac Erié au nord, pour et au nom du roi réitérer la prise de possession desd. postes faite par M. de la Salle pour la facilité des voyages qu'il fit et fit faire par la barque de Niagara à Missilimaquina ès-années.. ..auxquels dits postes nous aurions fait planter de nouveau un poteau avec les armes du roi, pour marquer la reitération de possession, et ordonné plusieurs logements être faits pour l'établissement des Français et Sauvages Chouanons et Miamis de longtemps propriétaires desdits pays du Détroit et lac Erié, desquels ils se seraient retirés pendant quelque temps pour leur grande utilité. Le présent acte passé en notre présence, signé de notre main et du R. P. Angeleran de la Cie de Jésus, et de MM. de la Forest, de l'Ile, de Beauvais; ainsi signé à l'original Angeleran, jésuite, de la Durantaye, le Gardeur de Beauvais, et F. de La Forest. Collationné à l'original demeuré en mes mains par moi, secrétaire du roi et greffier en chef au Conseil Souverain de Québec, soussigné.

Signé : Peuvret, avec paraphe.

Collationné à Québec, ce 12 novembre 1712.

Signé : VAUDREUIL ET BEGON.

Le 2 août 1687, le nouveau lieutenant partait pour sa destination en compagnie de la Durantaye, du Luth et Tonty, avec les sauvages et les voyageurs de l'ouest. On envoyait au fort Saint-Joseph un homme par compagnie, et Lahontan commandait le détachement.[1]

Le marquis de Denonville, en choisissant Lahontan pour commander à ce poste de confiance, n'eut pas la main heureuse. L'esprit inquiet et tourmenté du Béarnais n'était point fait pour s'assujettir au rôle d'une sentinelle patiente, enfermée derrière une palissade de mauvais pieux, en compagnie de quelques soldats ignorants et besogneux.

Le pays qui s'étend du lac Huron au lac Erié et que baignent les eaux de la Saint-Claire a toujours été considéré par les écrivains anciens comme le plus bel endroit de la Nouvelle-France.[2] On l'appelle encore aujourd'hui le jardin du Canada. Le fort Saint-Joseph s'élevait dans l'un des sites les plus enchanteurs de cette merveilleuse contrée. Lahontan, qui aimait les beaux spectacles de la nature, en fut d'abord ravi.[3] Il était arrivé à son poste de commandant à la mi-septembre (14 septembre 1687), et, à cette époque de l'année, le climat de cette région est délicieux. C'était la saison des fruits et des vendanges. Les arbres ployaient sous le poids de la moisson. Les prairies étaient couvertes d'une végétation luxuriante. Les eaux du détroit, limpides comme le cristal de roche, fournissaient le poisson en abondance et il n'y avait pas de parcs plus giboyeux que les îles, semées comme autant de corbeilles de verdure, en face même du fort. Du Luth et Tonty s'étaient reposés pendant quelques jours des fatigues de la campagne dans cet oasis. Chaque soir, après les longues journées passées à la chasse ou à la pêche, ils avaient raconté à la lueur du bivouac leurs excursions aventureuses au milieu des lointaines peuplades, à travers des pays inconnus, puis, un jour, ils étaient partis, amenant avec eux la troupe légère des chasseurs et des coureurs de bois. L'hiver était venu avec ses pluies maussades. La solitude s'était faite dans ce campement naguère si animé. Plus de chasse ni pêche. La rivière charroyait des glaçons énormes poussés par les vagues engourdies du lac Huron. L'ennui, le lourd ennui descendit alors sur la petite garnison de Saint-Joseph, la couvrant comme d'un linceul. Les jours se succédèrent monotones et tristes. Seules, parfois, quelques troupes nomades de sauvages affamés faisaient leur apparition aux portes du fort. Mais ces visiteurs de passage, hélas ! ne venaient que pour mendier une misérable pitance à une garnison déjà réduite à la ration la plus rigoureuse. Lahontan, avec son imprévoyance ordinaire, avait employé tout l'automne dans des excursions fantaisistes sans songer au long hivernement qu'il avait à passer dans ce poste.

Du Luth, avant son départ, lui avait laissé la récolte du blé d'Inde que ses coureurs de bois avaient semé le printemps précédent aux alentours du fort. Sans cela, il serait mort de faim avec ses soldats. Un jésuite, le P. Aveneau, était venu au commencement de l'hiver s'enfermer avec la petite garnison. Il n'eut pas de peine à lui prêcher l'abstinence des viandes pendant le carême. Sa douceur inaltérable et son invincible patience faisaient contrepoids à l'ardeur et au sang bouillant du commandant.

---

[1] Mémoire publié dans la *Collection de manuscrits de la Nouvelle-France*, tome I, p. 562.

Voir la lettre du 2 août 1687 de Lahontan.

Dans son journal, sous la date du 2 août, le chevalier de Baugy, aide de camp de Denonville, dit : "Trouvant à propos de faire garder le fort qu'il a fait faire au détroit par le sieur *Duhault*, il (Denonville) y envoya un homme pour compagnie et lui dit au major d'envoyer quelques bons chasseurs pour les entretenir pendant l'hiver." Le nom de Lahontan n'est pas mentionné, mais l'éditeur a mal lu le manuscrit. Cette publication est malheureusement remplie de fautes d'impression.

[2] Charlevoix, III, 256.

[3] Voir sa XIV lettre, p. 109, I.

Quand vinrent les premiers soleils d'avril, Lahontan, n'y tenant plus, partit en canot pour se rendre à Michillimakinac. Il avait prétexté, pour faire ce voyage, le grand danger où sa garnison était de périr par la famine, ce qui ne l'empêcha pas d'être trois mois à son voyage. De Michillimakinac, il poussa une pointe jusqu'au saut Sainte-Marie, et le premier juillet il revenait enfin à son poste. Quarante guerriers du saut Sainte-Marie étaient partis en même temps que lui pour faire la maraude du côté des Iroquois. Sans s'inquiéter plus de ses soldats auxquels il jeta quelques sacs de farine au passage, il continua à suivre ses maraudeurs dans une excursion qui se termina sans gloire comme sans succès. C'est au retour de cette expédition qu'il apprit que le poste de Niagara, où commandait M. de Troyes, était abandonné, que la plus grande partie de la garnison y était morte du scorbut.[1] Aussi, sans attendre d'être relevé, et croyant avoir déjà les Iroquois à ses trousses, il brûlait son fort (27 août 1688) et gagnait précipitamment Michilimakinac avec toute sa garnison. Voilà à quel piètre soldat Denonville avait confié le soin de garder le poste si important du détroit.

On comprend le désenchantement et la mélancolie que doit éprouver un homme de bonne famille, habitué à bien vivre, ruiné après avoir goûté la fortune, lorsqu'il se voit banni aux confins de la terre, parmi des tribus sauvages, au milieu des grands bois, obligé d'échanger les splendeurs du château des ancêtres pour une misérable hutte d'écorce, et de vivre au milieu des traiteurs et des soldats. Mais Lahontan, qui se trouvait dans cette position, aimait la vie des bois. S'il eût secoué sa torpeur, si, au lieu de perdre son temps en vains regrets, il se fût mis à l'œuvre avec toute la vigueur de la jeunesse, quel bel avenir il eût pu se créer. A son fort du détroit, il aurait pu ramener les Outaouas, les Sakis, les Hurons, sur ces terres d'où les Iroquois les avaient chassés, il y avait plus de cinquante ans, vers les extrémités du lac Supérieur : à 500 lieues au nord, dans un pays stérile et affreux. Au lieu de Michillimakinac, il aurait pu leur offrir les terres fertiles du détroit. Ils seraient rentrés au foyer de leurs pères, et lui se serait fait leur Moïse.

Douze ou treize ans après (1701), Lamothe-Cadillac, reprenant la pensée de la Salle, fondait sur ces mêmes rivages le fort Pontchartrain, qui est devenu la grande ville de Détroit. On se plaît, dit M. Margry, à rechercher l'origine des grandes cités comme à remonter à la source des grands fleuves. Là, où aujourd'hui se sont installés des milliers d'habitants qui en attendent d'autres, ces pionniers venaient confisquer pour la France ces immensités. Ils annonçaient l'approche de la nation comme des vapeurs mobiles précèdent l'arrivée du jour.

Avec quel enthousiasme Lamothe-Cadillac décrit ces lieux où il est venu planter sa tente d'explorateur !

"Ses rives, dit-il, sont autant de vastes prairies, dont la fraîcheur de ces belles eaux tient l'herbe toujours verdoyante. Ces mêmes prairies sont bordées par de longues et larges allées de fruitiers, qui n'ont jamais senti la main soigneuse du jardinier vigilant, et ces jeunes et anciens fruitiers, sous le poids de la quantité de leurs fruits, mollissent et courbent leurs branches vers la terre féconde qui les a produits. C'est dans cette terre si fertile que la vigne ambitieuse, qui n'a pas encore pleuré sous le couteau du laborieux vigneron, se fait un toit épais avec ses larges feuilles et ses grappes pesantes sur la tête de celui qu'elle accole et que souvent elle étouffe pour trop l'embrasser. C'est sous ces vastes allées, où l'on voit assemblé

[1] Le 6 juillet 1688, le marquis de Denonville avait écrit, en effet, au commandant de Niagara, d'abandonner ce poste, ordre que celui-ci avait exécuté le 15 septembre. Le marquis alléguait la difficulté de soutenir des postes éloignés environnés de bois. Les gens n'y pouvaient s'écarter plus loin que la demi-portée de fusil sans courir le risque d'être assassinés par quelque sauvage caché derrière un arbre.

par centaines le timide cerf bondissant pour y ramasser avec empressement les pommes et les prunes dont la terre est pavée ; c'est là que la dinde soigneuse rappelle et conduit sa nombreuse couvée pour y vendanger le raisin ; c'est là que viennent leurs mâles, pour y remplir leur fale large et gloutonne. Les faisans dorés, la caille, la perdrix, la bécasse, la tourterelle abondante, fourmillent dans le bois et couvrent les campagnes entrecoupées et rompues par bouquets de bois de haute futaye, qui font une charmante perspective, laquelle seule peut adoucir les tristes ennuis de la solitude. C'est là que la main de l'impitoyable faucheur n'a jamais rasé l'herbe succulente, dont s'engraissent les bœufs lainés d'une grandeur et d'une grosseur excessives.

" Les bois sont de dix sortes : du noyer, du chêne blanc, du rouge, du frêne bâtard, du sapin ou bois blanc et du cotonnier ; mais ces mêmes arbres sont droits comme des flèches, sans nœuds et quasi sans branches que par le haut bout et d'une grosseur prodigieuse ; c'est de là que l'aigle courageux regarde fixement le soleil, voyant à ses pieds de quoi satisfaire sa main fièrement armée.

" Le poisson y est nourri et baigné par une eau vive et cristalline, et sa grande abondance ne le rend pas moins délicieux. Les cygnes sont en si grand nombre, qu'on prendrait pour des lys les joncs, dans lesquels ils sont entassés. L'oie babillarde, le canard, la sarcelle et l'outarde y sont si communs, que je ne veux, pour en convaincre, que me servir de l'expression d'un sauvage, à qui je demandai, avant d'y arriver, s'il y avait bien du gibier : 'Il y 'en a tant, dit-il, qu'ils ne se rangent que pour laisser passer le canot."

" Peut-on croire qu'une terre sur laquelle la nature a distribué tout avec tant d'ordre sache refuser à la main du laboureur, curieux de ses fécondes entrailles, le retour qu'il s'en sera proposé ? "

Lamothe-Cadillac attendait son avenir du Canada ; il sut prévoir l'importance que prendrait un jour ce poste du détroit, si sauvage et si désert alors. Lahontan ne songeait qu'à une chose : rattraper la fortune qui lui échappait en France. Le nom de Lamothe-Cadillac a grandi avec le temps, mais qui se souvient, qui connait à Fort-Gratiot, bâti sur les ruines du fort Saint-Joseph, de celui qui y commandait il y a deux siècles ? [1]

V.

Voyage à la rivière Longue (1688-1689).

A part son insouciance et sa mobilité de caractère, il y avait une autre raison qui poussait Lahontan à abandonner son poste de Saint-Joseph. Avant de partir de Niagara, l'année précédente, il avait appris de France que ses affaires pécuniaires allaient de mal en pis. Les créanciers inexorables de son père ne cessaient de réclamer devant les tribunaux les sommes qui leur étaient dues. A son passage à Michillimakinac, en mai, une lettre reçue de l'un de ses amis lui annonçait la perte infaillible de tous ses biens. Il prétend que par insensibilité ou par force d'esprit cette nouvelle ne l'avait nullement touché, mais cette fausse philosophie ne l'avait pas empêché d'écrire au ministre de Seignelay une lettre fort pressante lui demandant instamment son retour et sa protection contre l'armée de créanciers voraces qui le voulaient dépouiller quand il était au bout du monde, incapable de se défendre. Il lui rappelait les

[1] Il avait battu le buisson, un autre prit le lièvre.

services que son père avait rendus autrefois au roi dans le pays de Béarn, les grands travaux qu'il avait entrepris pour la navigation du Pau aux dépens de sa fortune.[1]

A son arrivée à Michillimakinac, après la destruction du fort Saint-Joseph, Lahontan y trouva M. de la Durantaye qui venait d'être nommé[2] commandant des coureurs de bois.[3] Celui-ci lui apprit l'heureuse nouvelle que le marquis de Denonville le rappelait à Québec. Mais, hélas! les guides manquaient pour entreprendre un aussi long voyage. Tous les sauvages étaient dispersés dans les bois, à la chasse. Comment se résoudre à franchir une aussi grande distance, par des rivières inconnues, avec des soldats inexpérimentés pour la plupart? Il fallut bien se résigner à attendre à la saison prochaine, au printemps, quand descendraient à Montréal les coureurs de bois avec leurs pelleteries. L'ancien commandant ne voulait pas se morfondre à faire la vie de poste à Michillimakinac. Depuis longtemps déjà il nourrissait un projet qui souriait à son esprit d'aventurier. Les coureurs de bois lui avaient parlé bien souvent du pays mystérieux de l'Ouest. Tonty lui avait décrit les merveilleuses contrées qu'arrosent le Wisconsin et l'Ohio. Perrot et du Luth avaient, eux aussi, raconté plus d'une fois avec quels délices ils s'enfonçaient chaque hiver dans les solitudes de l'occident.

Au printemps de 1688, Lahontan se trouvait à Michillimakinac, quand les malheureux compagnons de la Salle, l'illustre explorateur, y étaient arrivés, après avoir parcouru à pied l'immense distance qui sépare le golfe du Mexique des grands lacs.[1] Ces voyageurs y avaient raconté que la Salle, resté à l'embouchure du Mississipi, leur avait commandé de prendre cette route pour porter des dépêches au roi. Malgré leurs réticences, on soupçonnait déjà que le grand découvreur était tombé victime de son courage.[4] Que dire? Que penser? Il n'en fallait pas plus pour enflammer l'imagination méridionale de Lahontan. Voir des pays nouveaux, descendre le cours du grand fleuve, rencontrer peut-être la Salle. Que d'aventures à la fois! Acquérir la gloire d'un découvreur, trapper un grand coup, rentrer en France avec ces lauriers. Toutes les portes ne s'ouvriraient-elles pas devant lui.

Lahontan, qui était sans ressource, venait heureusement de recevoir sa solde et celle de ses soldats, en marchandises. Au lieu de retourner aussitôt au Canada et de vendre à perte pour réaliser, il aurait peut-être le temps de refaire sa fortune par un simple voyage. Tant d'autres s'enrichissaient en un tour de main. S'il ne faisait pas fortune, il pourrait sans doute s'attirer une gloire qui le mènerait sûrement en bonne voie. Telles furent les réflexions que dut se faire Lahontan lorsqu'il se vit condamné à passer un nouvel hiver dans les postes de l'ouest.

Il n'eut pas de peine à persuader à ses soldats qu'il était de leur avantage de l'accompagner. Il fallait quelqu'un qui connût la langue du pays qu'il allait traverser. Il mit dans ses intérêts cinq sauvages de la tribu des Outaouais, et fit ses préparatifs de départ.

Jusqu'à présent, ainsi que le lecteur a pu en juger, nous avons constamment appuyé

---

[1] Lettre du 26 mai 1688, datée de Michillimakinac, t. I, p. 119.

[2] Juchereau de Saint-Denis commanda en effet à Michillimakinac, de 1687 à 1688, en l'absence de la Durantaye.

[3] Lahontan, *Voyages*, t. I, p. 114.

Le frère du voyageur, Cavelier, son neveu, le pilote Joutel, le P. récollet Anastase, un sauvage et quelques Français, arrivèrent en effet à Michillimakinac le 10 mai 1688 (*Relation de Joutel*, dans Margry, III, 513). Ils y restèrent mai et juin et partirent le 20 de ce mois.

[4] "Mais nous soupçonnons ici, dit Lahontan, qu'il doit être mort, puisqu'il n'est pas venu lui-même." Il avait été tué, en effet, par ses propres gens le 19 mars 1687.

notre récit sur des pièces et des documents complètement étrangers aux relations mêmes que Lahontan a laissées de sa vie et de ses voyages. Ici commence, dans la carrière du baron béarnais, un épisode dont la vérité a été vivement contestée par la plupart des historiens : c'est le voyage à la rivière Longue. Afin de ne point briser l'enchaînement des faits, nous allons suivre de point en point le journal que Lahontan a fait de cette expédition, nous réservant de l'étudier quand nous parlerons du livre de l'auteur.

Le 24 septembre 1688, six canots, pesamment chargés, laissaient la grève silencieuse de Michillimakinac. Seuls, les pêcheurs de poissons blancs, levés avant l'aube pour raccommoder leurs filets, les virent s'avancer lentement à la file indienne sur les eaux tranquilles de la baie, puis disparaître derrière la langue de terre qui sépare le lac Huron de celui des Illinois.[1] Ni les officiers de la petite garnison, ni les missionnaires n'étaient descendus au rivage pour les saluer au départ, ainsi que cela se faisait d'habitude. C'était la flotille organisée par Lahontan. Le vent qui soufflait du nord la mena heureusement en quatre jours à l'entrée de la baie des Pouteouatamis.[2]

Le 29, les voyageurs atteignaient le fond de la baie, et se reposaient trois ou quatre jours à la mission florissante que les pères jésuites y avaient établie. Reçus en grande cérémonie par les Sakis, sauvages de ces contrées, ils se remirent en route le 4 octobre par la rivière aux Renards dont ils franchirent les rapides, puis arrêtèrent de nouveau pour prendre langue au village des Kikapous. Après avoir traversé le territoire habité par les Malomines,[3] Lahontan et ses compagnons plantaient leurs tentes le 13 au matin en face du fort des Outagamis.[4] Il s'agissait d'obtenir du chef de cette tribu des guides pour continuer l'expédition, les cinq sauvages Outaouais qui l'avaient accompagnée jusque-là ignorant la route qui restait à parcourir. C'était du reste la loi commune parmi les tribus indiennes, que pour franchir une rivière, il fallait payer tribut et demander un laissez-passer au chef de la nation principale qui vivait sur ses bords. Après d'assez longs pourparlers et une distribution de présents faite à propos, le chef des Outagamis donnait au voyageur dix guerriers bien versés dans la langue des Eokoros, peuplade de la rivière Longue, alliée des Outagamis depuis tantôt vingt ans. Le 19 octobre, l'expédition atteignait la tête du Wisconsin, fleuve sauvage et désert, roulant ses eaux bourbeuses et sales sur un lit de limon, entre une chaîne de coteaux escarpés. Se laissant aller au courant, la petite flottille apercevait enfin, le 23 octobre au soir, près d'un mois après son départ, les rives du Mississipi, bordées de prairies et de bois de haute futaie. On se cabana dans l'une des îles du grand fleuve, qui se trouve vis-à-vis l'embouchure du Wisconsin. Le lendemain, refoulant les courants, les canots remontaient le Mississipi, et se trouvaient, le 2 novembre, à l'entrée de la rivière Longue, celle qui devait à jamais rendre le nom de Lahontan fameux. Ici, nos voyageurs allaient vers l'inconnu. L'embouchure de la rivière Longue est remplie de jonc, et ses eaux y sont si calmes que l'on dirait d'un lac, rapporte Lahontan. C'est ce qui lui avait fait donner par les aborigènes le nom de *rivière morte*. Le 8 novembre, Lahontan, qui avait suivi le cours de cette rivière, bordée de coteaux et de prairies, rencontrait un premier campement de sauvages. Il était

---

[1] L'horizon de Michillimakinac est si beau, dit Lamothe-Cadillac, que du port on peut voir les canots d'aussi loin que la vue la plus fine peut joindre.

[2] La baie Verte (Green-Bay) ancienne baie des Puants. Le 8 mai 1689, avait lieu la prise de possession officielle de cette baie par les autorités françaises. (Cf. *Collection Marmette.*)

[3] Les Folles-Avoines.

[4] Les Renards.

habité par les Eokoros, peuple civil et doux, distribué en douze villages, et qui pouvait mettre vingt mille guerriers en campagne. Il demeura au milieu de cette nation jusqu'au 21. Le 27, au bout de 60 lieues de navigation, il arrivait chez les Essanapés. La capitale, ou village principal de cette nation, où habitait le grand chef, se trouvait à 50 lieues plus loin, sur le bord d'un lac. Lahontan y arriva le 3 décembre. C'était une grande confédération que celle des Essanapés. Ces bons sauvages croyaient à la métempsycose, et suivaient ainsi, sans le savoir, les doctrines de Pythagore. Leur chef ne sortait jamais sans être porté par six esclaves, et l'on jetait alors sur son chemin, des feuilles d'arbre et des fleurs. Ce superbe potentat apprit au baron que beaucoup plus loin, dans l'intérieur, vivait un peuple composé d'honnêtes gens, qui lui était allié depuis un quart de siècle. Il lui offrit trois cents hommes pour l'escorter, s'il désirait s'y rendre. Les Gnacsitares—c'était le nom de ce peuple—avaient pour adversaires acharnés une nation inquiète, turbulente, belliqueuse, fort nombreuse, puisqu'elle pouvait armer vingt mille guerriers. On les appelait les Mozemleks. C'est pour se défendre contre les Mozemleks que les Essanapés et les Gnacsitares s'étaient liés d'amitié depuis si longtemps. Le 19 décembre, après quinze nouvelles journées de navigation, le baron béarnais mettait pied à terre au milieu des îles où les Gnacsitares faisaient d'ordinaire leurs résidences. Ceux-ci le prirent ainsi que ses compagnons de voyage, pour des Espagnols. On voulut même lui faire un mauvais parti. Des coureurs furent envoyés jusqu'à 80 lieues dans les régions du sud ; ils en ramenèrent des experts, qui déclarèrent que ces étrangers, qui étaient venus s'asseoir à leurs foyers, n'étaient point de l'Estramadure ni des Asturies. Les Espagnols, à ce que raconte Lahontan, habitaient à 80 tayous, c'est-à-dire à 240 lieues de là, et étaient fort craints de tous les aborigènes de ces contrées. Chez les Gnacsitares, le baron vit plusieurs prisonniers de la nation des Mozemleks, et il se plaît à nous dire comment ils avaient le teint basané, la barbe touffue et une longue chevelure.

Les Gnacsitares lui tracèrent sur une peau de bœuf une carte informe du pays des Mozemleks. Ce pays était situé sur les bords d'une rivière qui prenait sa source dans les montagnes d'où sort la rivière Longue. De ces hautes montagnes, larges de plus de 6 lieues, la rivière de Mozemlek se dirigeait vers l'ouest, et, après une course de 150 lieues, se déchargeait dans un grand lac d'eau salée, de 300 lieues de circuit. Autour de ce lac, on pouvait voir plus de cent villages. A l'embouchure de cette rivière s'élevaient dix villes avec des murailles de pierre. La puissante nation des Mozemleks cultivait les arts, et la mécanique fleurissait parmi eux. On y fabriquait des étoffes et des haches de cuivre. Un des esclaves mozemleks portait à son cou une médaille de cuivre, que Lahontan dit avoir fait fondre, à son retour, par l'arquebusier de M. Tonty, au fort Saint-Louis des Illinois.

Les Gnacsitares parlèrent encore à Lahontan d'un grand peuple voisin des Mozemleks, et qu'ils appelaient les Tahuglauks. Ces Tahuglauks portaient la barbe, étaient coiffés d'un bonnet pointu, se couvraient d'une longue robe qui leur descendait à mi-jambe, et chaussaient une large bottine, dont ils relevaient la jambière jusqu'au genou. Tous ces peuples passaient l'été à la chasse des bœufs sauvages.

Faute d'interprètes, Lahontan ne put tirer plus de lumières sur ces nations nouvelles, et c'est en vain qu'il essaya de persuader à quelques Mozemleks de le suivre au Canada.

Le dégel étant survenu, Lahontan dut retourner sur ses pas. Le 26 janvier 1689, il quittait le pays des Gnacsitares, après avoir fait planter chez ces derniers, un poteau aux armes de France, que ses soldats appelèrent *la borne de Lahontan*.

Le 2 mars, l'expédition atteignait le Mississipi, qu'elle descendit jusqu'à la Wabash ou

Ohio. Le 9 avril, Lahontan était à l'embouchure de la rivière des Illinois. Il revint par le lac Michigan à Michillimakinac, où il abordait le 22 mai 1689. Il y apprit par M. Pierre de Repentigny, qui, de Québec, était monté jusque-là sur les glaces, que le gouverneur Denonville venait de conclure une paix générale avec les Iroquois.

VI

Départ de Lahontan de Michillimakinac (8 juin 1689).—Il se rend à Québec.—Arrivée de M. de Frontenac, qui vient remplacer le marquis de Denonville.—La guerre est déclarée.—Le baron obligé de demeurer dans la colonie.—Hiver de 1690.—Siège de Québec par Phips.—Lahontan est chargé d'aller annoncer à la cour la délivrance de la colonie.—Il est nommé capitaine (1691).—Fait chevalier de Saint-Lazare.—Son retour à Québec.—Protégé par Frontenac.—Mlle Geneviève Damours et le baron Béarnais.

Le 8 juin 1689, Lahontan quittait Michillimakinac, en compagnie de douze sauvages de la nation des Outaouais. Après avoir remonté le cours de la rivière des Français, traversé le lac Nipissing et descendu l'Outaouais, il arrivait à Montréal, le 9 juillet. En franchissant les rapides du saut Saint-Louis, son canot chavira, un de ses rameurs fut englouti dans les flots, et lui-même eût trouvé une mort certaine dans cette tragique aventure, si le chevalier de Vaudreuil ne se fût trouvé à point sur le rivage, pour le sauver. Quinze ans auparavant, Jolliet, revenant de son voyage de découverte vers Mississipi, avait failli périr au même endroit. Il y avait perdu toutes les notes prises pendant son expédition. Plus heureux que son dévancier, Lahontan n'eut à déplorer que la perte de quelques ballots de pelleteries.

Le gouverneur Denonville se trouvait alors à Montréal. Le baron profita de cette bonne aubaine, pour aller lui faire le récit de ses aventures. Après s'être reposé quelques jours de ses fatigues, il prit le chemin de Québec, où il se trouvait à la fin de septembre. Pendant qu'il était encore aux sources de la rivière des Outaouais, Lahontan avait fait la rencontre d'un officier de la colonie, M. de Sainte-Hélène, qui lui avait appris la chute de Jacques Ier, la fuite en France du roi détrôné, et la résolution de Louis XIV de faire la guerre à l'Angleterre. Il avait su aussi que M. de Frontenac était appelé pour la deuxième fois au gouvernement du Canada. Il attendait donc avec anxiété l'arrivée des navires de France. Depuis tantôt un an, il était du reste sans nouvelles de sa famille, et il avait hâte d'aller mettre ordre à ses affaires. [1]

M. de Frontenac arriva à Québec le 15 octobre au soir. Le navire qui l'amenait apportait à Lahontan une lettre de l'un de ses parents, qui lui confirmait la nouvelle que sa baronnie avait été vendue par autorité de justice. [2]

[1] Lettre XVII.

La terre de Lahontan fut adjugée, le 4 décembre 1684, sur Charles Carpentier, bourgeois de Paris, curateur créé à la succession vacante du sieur Isaac de Lom d'Arce et d'Esleich. (Margry.) Elle avait été saisie à la requête de Claude Loys, conseiller-secrétaire du roi. Ce fut noble Charles de Casamajor d'Orion, qualifié *sieur de Lahontan et abbé d'Orion* dans un acte du 7 octobre 1685, qui se porta adjudicataire. Louis de Lom d'Arce était alors au Canada, mais le jeune officier contesta pendant plus de cinq ans cette vente judiciaire. C'est ce qu'il appert d'une sentence rendue le 30 septembre 1689. (Lettre de M. Dufau de Maluquer du 4 octobre 1890.) Comme on le voit, les archives conservées aux dépôts de France, confirment le récit que Lahontan nous donne.

Un mot sur les Casamajor.

Aussitôt après son acquisition, Charles de Casamajor, abbé d'Orion, s'établit à Lahontan. (Lettre du curé

Que faire? Ne pouvait-il pas prouver qu'il était au service aux extrémités du monde lorsqu'on le dépouillait de son bien? En remboursant l'acquéreur de la somme qu'il avait versée, ne pourrait-il pas reprendre possession du château de ses pères? Mais, hélas! les finances du baron étaient dans un état déplorable, et quand il se serait donné le mal de vivre un siècle encore, ses maigres appointements n'auraient jamais pu suffir à satisfaire ses créanciers insatiables. Le baron demanda tout de même la permission de s'embarquer pour essayer d'aller sauver quelques débris du naufrage. Depuis deux ans ses parents lui avaient obtenu un congé, M. de Denonville l'avait gardé malgré lui, il était bien juste qu'on lui donnât aujourd'hui quelque repos. Frontenac ne pensa pas de même. Il avait besoin de tout son monde, dans la période critique que la colonie allait traverser, et Lahontan dût se résigner à continuer le métier des armes. Touché de ses malheurs, le gouverneur lui offrit sa bourse et sa table, et afin de ne point le laisser périr d'ennui dans la vie monotone de

---

Bacqué.) Il avait épousé Marie de Blair. En effet, le 31 janvier 1693, noble Charles de Casamajor, seigneur et baron de Lahontan et abbé d'Orion, assistait au contrat de mariage de noble Samuel de Blair, seigneur et baron de Pomarez et Castelsarrazin, son beau-frère, avec demoiselle Françoise de Lapuyade. (Archives des Basses-Pyrénées, nouvelles acquisitions, Notaires d'Orthez.)

" Le onzième septembre 1692, naquit, de légitime mariage, demoiselle Anne Charlotte de Casemajor d'Orion, de noble Charles de Casamajor d'Orion, baron de Lahontan, et de dame Marie de Blair, baronne de Lahontan, laquelle a reçeu les cérémonies du baptême, le deuxième octobre 1692. Ses parrin et marine furent noble Arnaud, de Blair, conseiller au parlement de Navarre, et demoiselle Charlotte de Belsunse [Belsunce], lesquels ont signé.

" (Signé :) A. Blair ; Casemajor d'Orion ; de Belsunce ; Garay." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1692, f° 8.)

" Le 29e aoust 1694, deceda et fut inhumée demoiselle Anne Charlotte de Casamaior d'Orion de Lahontan, aagée de vingt et trois mois en présence de Jean de Goeytes et Bernard de Laur.

(Signé :) de Goeytes ; de Laur ; Garay." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1694, f° 5.)

" Le 9e dudit mois audit an [octobre 1694], deceda messire Charles de Casamajor d'Orion, baron de Lahontan, aagé de 42 ans, et inhumé le lendemain, en présence de Jean de Goeytes et Bernard du Laur.

(Signé :) de Goeytes ; de Laur ; Garay." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1694, f° 5.)

Sous les marches de l'autel de Saint-Joseph, dans la nef occidentale de l'église de Lahontan, se trouve une pierre tombale, recouverte par l'autel jusqu'au milieu d'un écusson creux, qui devait porter primitivement des armoiries, et qui a dû être dégradé par le marteau des démolisseurs en 1793.

On lit sur cette pierre :

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

ANNE-CHARLOTTE, SA FILLE, DE
CEDÉS LE 24 AOUST ET 11 OCTOBRE 1694.

Les premières lignes de l'inscription, qui relataient le nom du personnage enseveli en cet endroit sont effacées ; mais les lignes inférieures sont parfaitement conservées et très lisibles. Les dates des 24 août et 11 octobre 1694, sauvées de la destruction, sont celles de la mort de Messire Charles de Casamajor d'Orion, baron de Lahontan, décédé à quarante-deux ans, et de sa fille, décédée à l'âge de vingt-trois mois, et dont nous avons reproduit plus haut les actes de décès et de sépulture.

Voici les armes des Casamajor d'Orion : écartelé : 1 et 4 à deux vaches passantes, 2 et 3 à une salamandre ; timbré d'une couronne de comte; supports : deux lions. (Paul Raymond, *Sceaux conservés aux archives départementales des Basses-Pyrénées*, n° 208.) Marie de Blair, veuve de Charles de Casamajor d'Orion, dame de Lahontan fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial de Dax*, en 1696 : d'argent, à un chevron de gueules accompagné de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe. (*Revue de Béarn, Navarre et Landes*, 1884, tome II, p. 110.)

Les représentants de cette famille portèrent quelquefois le surnom d'Orion (Archives des Basses-Pyrénées, E. 121), jamais celui de Lahontan (Lettre de M. Dufau de Maluquer). Marie-Charlotte, née le 11 septembre 1692, morte le 29 août 1694, était fille unique. Son père la suivit dans la tombe le 9 octobre, et Marie de Blair, baronne de Lahontan, mourut à son tour, laissant ses droits à son frère Samuel de Blair.

Québec, il l'amena avec lui dans un voyage qu'il fit à Montréal presqu'aussitôt après son arrivée dans la colonie.[1] Lahontan passa l'hiver malade à Québec.[2] Au printemps de 1690, Frontenac voulut l'envoyer négocier la paix avec les tribus iroquoises, mais le baron, préférant conserver la douce oisiveté que lui donnait sa convalescence, demanda qu'un autre fût chargé de cette périlleuse mission. Bien lui en prit. Le chevalier d'Aux fut choisi. Les sauvages des Cinq-Cantons le reçurent à coups de bâton, puis l'amenèrent prisonnier, pieds et poings liés, à Boston. Pendant que le pauvre ambassadeur méditait à son aise dans les donjons anglais, sur la faveur que lui avait value l'amitié du soldat béarnais, celui-ci voyageait en joyeuse compagnie avec le gouverneur. Il se rendit à Montréal au mois de juin sur le brigantin du gouvernement, et commanda pendant quelque temps diverses escouades de soldats destinées à soutenir les moissonneurs au fort Roland et à la prairie de la Madeleine.[3] L'été s'était passé assez tranquillement à surveiller les frontières de l'ouest, lorsqu'au commencement d'octobre, un courrier de Québec vint en toute hâte annoncer au gouverneur qu'une flotte anglaise remontait le fleuve Saint-Laurent. Lahontan suivit Frontenac dans la capitale, et assista à l'attaque infructueuse que fit alors l'amiral Phipps. Frontenac repoussa l'ennemi, et se conduisit en héros avec une poignée d'hommes résolus, mal protégés, dans une ville ouverte. Bien que la saison fût déjà très avancée, le général victorieux voulut annoncer aussitôt à la cour les résultats de cette glorieuse journée. Il choisit Lahontan pour être le porteur de cette bonne nouvelle.

Parti de Québec le 16 novembre 1690, sur *la Fleur-de-Mai*, Lahontan arrivait à la Rochelle le 12 janvier 1691, après une traversée des plus dangereuses, sur un fleuve qui charroyait des glaçons énormes, à travers un océan couvert des flottes ennemies. Lahontan connaissait ses classiques ; il n'ignorait pas que le sénat romain couronnait de lauriers les guerriers qui venaient lui annoncer une victoire. Pour mettre le comble à sa joie, Frontenac lui avait donné, pour M. de Seignelay, une lettre particulière, qui contenait les choses les plus avantageuses pour lui. Il ne doutait donc plus de sa bonne fortune en mettant le pied sur ce sol de France, qu'il avait quitté depuis tantôt sept ans, simple garde de marine, à moitié ruiné et sans avenir. Hélas ! en entrant au port, on lui apprit la mort de M. de Seignelay, celui auquel il était particulièrement recommandé. "C'est assurément, écrivait-il alors, le plus grand malheur qui pouvait arriver à la marine de France, aux colonies des deux Amériques, et à moi en particulier, puisque la lettre que M. de Frontenac lui écrivait en ma faveur, m'est inutile par sa mort." [4]

Le malheureux officier se rendit cependant à Versailles, pour y délivrer ses dépêches à M. de Pontchartrain, et lui faire un bout de cour. Le ministre écouta sa triste odyssée. Mais que lui faisait à lui le sort de ce petit baron de Béarn, dont les biens étaient saisis et qui avait mille procès à vider ? "Vous voulez laisser le service, lui dit-il assez froidement, sur un ton ennuyé, cela est impossible. Vous aurez tout le temps de vaquer à vos affaires, jusqu'aux derniers vaisseaux en destination de Québec, où il vous faut absolument retour-

---

[1] Lettre XVIII.

[2] *Voyages* de Lebeau, préface.

[3] Lettre XIX.

[4] Lettre XX. M. de Seignelay, fils du grand Colbert, mourut en effet le 10 novembre 1690. La lettre particulière que le gouverneur de Frontenac écrivit au ministre pour lui recommander Lahontan, et qui ne put lui être remise, explique le silence des documents contemporains sur la mission du baron.

ner." Le découragement dans l'âme, Lahontan prit le chemin de Paris pour y rencontrer ses parents, qui le plongèrent aussitôt dans mille consultations d'avocat. [1]

Le 28 juillet 1691, le baron s'embarquait de nouveau à la Rochelle pour le Canada, en compagnie du chevalier de Maupeou, neveu de Mme de Pontchartrain, qui voulait voir du pays.

Pendant son séjour dans la capitale, Lahontan avait sollicité en vain les faveurs et la protection de la cour. On lui avait répondu que M. de Frontenac serait chargé de pourvoir à son avancement. En attendant, le roi lui donna, dès le mois de mai, une commission de

[1] Ces détails sont puisés dans les lettres même de Lahontan. Afin de contrôler le récit de l'écrivain, nous avons consulté les archives, et nous y avons constaté en effet qu'à cette époque Lahontan était plongé dans une suite de procès des plus ruineux, soit au sujet du prix d'adjudication de la baronnie de Lahontan, soit encore à propos du prêt que son père avait fait à la ville de Bayonne. Le lecteur pourra en juger par les extraits qui suivent :

" Extrait du livre des déclarations des créanciers de la présente ville de Bayonne et reçues au greffe de l'hôtel de ladite ville.

Ledit jour dix neufiesme du mois de janvier mil six cens huictante six, a comparu devers le greffe de l'hotel comun de la presant ville et citté de Bayonne M. Joseph de Castelnau, bourgeois et greffier en chef au siege de la maistrise des ports de ladite ville, en qualitté de procureur, fondé de procuration expresse, qu'il a fait aparoir et quy sera cy après inceree, de messire Jean de St Mesmin, conseiller du roy, auditeur en sa Chambre de Comptes, à Paris, et dame Anne de Beaujeu, son espouze, en datte du vingte septieme decembre mil six cens huitante cinq, dattée à Paris, signée du sieur de St Mesmin, Benoit et Sauvelette, notaires royaux, a declaré et afirmé au presant registre, conformement a l'arret du Conseil d'Estat du xxxe de juin dernier, que par contract du treiziesme septembre mil six cens cinquante neuf, retenu a Bayonne par de Haran, notaire royal, il estoit deub a messire Izaac de Lon d'Arce, seigneur baron de Lahontan, et dame Jeanne Guerin, sa première femme, trois mil livres de rente viagère, pour le sort principal de tranto mil livres par eux payées a la descharge de ladite ville, comme il apert du dit contract, declaré resolu par l'arret du Conseil d'Estat du xviiie juillet mil six cens soixante sept, et ordonné que ce quy se trouvera avoir esté receu par ledit sieur d'Arce des arrerages de ladite pention viagère, sera desduit, distraction faitte des intretz, de ladite somme de trente mil livres, a la raison du denier vingt, pour du surplus en estre payé dans dix années, ensemble des intrets au denier vingt, quy diminueront a proportion des payements de laquelle somme, principale et intrets d'icelle, il n'est pas de la connaissance des s^rs de St Mesmin et dame de Beaujeu, son espouze, qu'il aye esté rien payé depuis ledit arret de mil six cens soixante sept; sur quoy, la dame Francoize de Coute, espouze en segondes nopces dudit defunt s^r d'Arce, a fait cession et transport audit sieur de St Mesmin, son creancier, de la somme de vingteneuf (*sic*) mil livres de principal et intretz d'icelle sur la comunauté dudit Bayonne, par acte retenu a Lahontan, le quatriesme aoust mil six cent soixante dix, signé de Goeytes, notaire, ratifié par le sieur d'Arce, le dix septieme aout mil six cen soixante unze, au chatteau de Lahontan, par autre acte, retenu et signé par de Lamaison, notaire, incerez tous deux dans un autre acte de depot de l'orginal (*sic*) d'iceux, quy a resté au pouvoir dudit Sauvelette, notaire a Paris, du vingt septieme decembre mil six cent quatre vingtz cinq, signé, Benoit et Sauvelette, de laquelle somme de vingte neuf mil livres de principal et intrets d'icelle, depuis ladite cession, lesdits sieurs et dame de St Mesmin sont creanciers d'un cotté. De plus, est deub a ladite dame de St Mesmin, en conceqquence d'une sentance contradictoiremant randue par les m^rs des requestes ordinaires de l'hotel du roy, du xiie aout mil six cent huitante trois, sur le deniers de ladite comunauté, ce quy provient des arrerages de la rente de mil soixante quatorze livres dhue a la succession dudit deffunt d'Arce et quy sont escheux jusques au jour de la saisie relle faitte du sort prinsipal de ladite rente et jusques a la concurance des arrerages escheus de la rente de cinq cens livres par an, dûes a ladite dame de St Mesmin par la succession dudit deffunt d'Arce, et outre ce, la somme de seize cent livres a la meme dame de St Mesmin, adjugée par sentence du premier avril mil six cent soixante dix sept, enoncée a la precedante, avec les arrerages et intrets quy eschoiront au jour du payement et delivrance quy sera faite par ledit corps de ville, de laquelle declaration et afirmation susdite ledit s^r de Castelnau, audit nom, a requis estre retenu acte, pour servir et valoir auxdits s^rs de St Mesmin et dame de Beaujeu, son espouze ce que de raison, et s'est signé. Ainsy signé sur le registre : Castetnau, procurur susdit." (Archives communales de Bayonne, CC. 818, n° 12.)

23 juin 1699 : Arrêt du parlement de Paris relatif a la distribution des sommes dues aux créanciers d'Isaac de Long d'Arcé (*sic*) seigneur et baron de La Houtan (*sic*).—Cet acte mentionne : " Jacques Thuvé Dautefort, bourgeois de Paris, tuteur de dame Marguerite Thuvé, sa fille, et de défunte Marguerite Brisset, sa femme, donataire de défunte dame Jeanne Guerin, vivante épouse d'Isaac Le Long, sieur d'Arcé (*sic*) baron de la Hontan ; " " Françoise

capitaine de compagnie dans les troupes de la marine, [1] et on lui fit l'honneur de le recevoir dans l'ordre de Saint-Lazare, dans la chambre même de M. de Louvois. [2]

Un autre que le baron de Lahontan eût été fier de ce rapide avancement ; mais le gentilhomme béarnais avait alors d'autres pensées en tête. On raconte qu'Henri IV, voulant se moquer de la modestie gasconne, disait que s'il n'était roi de France il eût voulu être conseiller au parlement de Bordeaux. Lahontan eût préféré cent fois mieux la charge de conseiller au parlement, que son père avait tenue, et les tourelles qui se miraient dans le gave de Pau, que les plus beaux emplois dans l'armée d'Amérique. Du reste, il savait bien qu'un gouverneur de colonie ne pouvait pas lui donner de grade plus élevé que celui qu'il avait déjà, et il enrageait de demeurer éternellement capitaine à l'exemple de tant de vieux officiers blanchis sous les armes dans les forêts américaines.

Quant à sa nomination de chevalier de Saint-Lazare, il s'en moquait le premier. Elle lui coûtait 100 louis, qu'il avait reçus en cadeau de son oncle, l'abbé de Couttes, et la cérémonie de réception avait duré moins de temps que celle de compter la somme au trésor.[3]

Le 18 septembre 1691, Lahontan était de retour à Québec. Compatissant aux épreuves du pauvre gentilhomme, que ballottaient depuis plusieurs années la mer et la fortune, le comte de Frontenac l'invita à sa table et le logea dans son château.

Le gouverneur que possédait alors la Nouvelle-France, était un homme de beaucoup d'esprit, doué d'une éloquence naturelle, cultivée par l'étude et entretenue par l'habitude de

---

le Fascheux de Pontac, veuve d'Arcé de La Houtan, tutrice de leurs enfants mineurs ;" (*alias*) " Françoise Lefacheux de Couttes, veuve dudit deffunt Isaac de Longdarcé, baron de La Houtan ;—une sentence du 30 septembre 1689, " rendue entre Antoine Jasse de Pommerye, sieur des Aages, intendant de monsieur le prince de Conty, ci-devant poursuivant les criées, vente et adjudication par decret de la terre, seigneurie et baronnie de la Houtan, saisie réellement sur Isaac de Long d'Arcé, seigneur et baron de la Houtan, a la requeste dudit Claude Loys, conseiller, secretaire du roy, au lieu duquel ledit Jasse auroit repris la poursuite de ladite instance de criées, et à present poursuivant l'ordre et distribution de la somme de vingt-un mille livres, prix de la vente et adjudication de ladite terre de la Houtan sur Charles Carpentier, bourgeois de Paris, curateur créé à la succession vacante dudit de Long d'Arcé, et opposant audit decret.....;"—" premierement, ladite Helaine Leverrier, veuve dudit Antoine Jasse de Pommerye, tant en son nom, à cause de la communauté qui a esté entre eux, que comme donnataire mutuelle dudit Jasse, a esté colloquée et mis en ordre comme creancière et exerçant les droits de Jeanne Guerin, femme dudit Long darcé, du huitième février 1648, jour du contract de mariage de ladite Guerin avec ledit Longdarcé, de la somme de seize cens six livres quinze sols, faisant les deux tiers de celle de deux mil quatre cens unze livres cinq sols sept deniers, payez et acquittez par ledit Jasse de Pommery pour arrerages de cinq cens livres de rente par luy constituées conjointement et solidairement avec lesdits de Longdarcé, Jeanne Guérin, sa femme, François Talon et Geneviève Leduc, sa femme, au profit de Françoise Poitevin, veuve Pierre de Labarge, par contract du 20 mars 1660...."—" Armand de Longdasse (*sic*) fils et héritier dudit deffunt de la Houtan...."—"....le défaut obtenu par ladite le Verrier, veuve d'Antoine Jasse, demanderesse, suivant les requestes et exploits des vingt huitième février, quatre et neuf mars 1699, contre Armand de Longdarce, sieur de la Houtan,——de Sallus et de Longdarce de la Houtan, sa femme, et——de Longdarce de la Houtan, deffendeurs et defaillans...." (Imprimé de 26 pages in-folio)—(Archives communales de Bayonne, CC. 818, n° 24.)

Il importe, avec un écrivain comme Lahontan, dont la véracité a été si souvent contestée, de contrôler chacun des faits qu'il avance. Aussi le lecteur ne devra-t-il pas s'étonner si nous accompagnons le texte de ce travail de notes et de pièces abondantes.

[1] A Versailles, le 31 mai 1691. Sa Majesté a fait choix du Sieur Baron de la Hontan, ci-devant lieutenant reformé d'une compagnie d'infanterie en Canada, pour servir en qualité de capitaine reformé de l'une des compagnies qu'elle entretient au dit pays. (*Collection de manuscrits de la Nouvelle-France*, II, 62).

[2] Lettre XXI.

[3] Dans un acte de baptême du 16 octobre 1691, conservé aux registres de la cure de Quebec, Lahontan est qualifié *chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel*. Lahontan, dans ses lettres, dit qu'il fut reçu *chevalier de Saint-Lazare*. Depuis 1688, l'ordre s'appelait *Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare*. Vide : *Précis Historique des ordres religieux et militaires de S. Lazare et de S. Maurice*, par le ch. L. Cibrario, Lyon, 1860, p. 69.

ce qu'il y avait de plus grand à la cour. Venu au Canada alors qu'il était parfaitement ruiné, et protégé contre ses créanciers par des lettres d'Etat, Frontenac prenait plaisir à sympathiser avec ceux qui se trouvaient aussi bien que lui dans leurs affaires. Il ne manquait pas alors dans la colonie, de *cadets de qualité de Gascogne, qui ne faisaient pas souvent venir des lettres de change de leur pays.* [1]

Afin de faire pièce aux bourgeois prétentieux qu'il détestait souverainement, Frontenac s'entourait de ces caractères aventuriers et audacieux. Il aimait du reste leur franc parler et ne dédaignait pas leur esprit satirique et mordant.

Parmi ces irréguliers, que le gouverneur façonna de sa main énergique, jusqu'au point d'en faire quelquefois des héros, citons Cavelier de la Salle, du Luth, la Forest, Bizard, Barois, Herbin, Lamothe-Cadillac, Mareuil. Il ne fut pas longtemps à reconnaître qu'il ne fallait point laisser confondre dans la foule, un gentilhomme du caractère de Lahontan, qui savait plaire, et qui pouvait se rendre utile au besoin. Lahontan, comme Frontenac, du reste, touchait par quelques côtés à la Gascogne, et les sympathies du grand seigneur exilé sur le rocher de Québec, devaient naturellement se porter sur ce compatriote, que les malheurs de sa famille avaient forcé de se réfugier au milieu des forêts du nouveau monde. [2]

La colonie était alors partagée en deux factions. L'une avait Frontenac pour chef. L'autre était commandée par l'intendant Duchesneau, que l'on a appelé *un jésuite en habit court.* Cette dernière se composait de Lemoyne, Jolliet, Leber, Boucher, Varennes, la Chenaye, Soumande. Elle ne voulait voir en Frontenac qu'*un vieux renard qui ne savait que protéger le vice.* [3]

Que de fois les officiers qui faisaient partie de la faction du gouverneur, en butte aux persécutions de l'intendant et des siens, levaient les yeux au ciel et s'écriaient dans la faiblesse de leur foi : *Sancte Frontenac, ora pro me.* [4]

Frontenac aimait les plaisirs de la table et les bonnes causeries d'après dîner. Les gais convives se réunissaient au château Saint-Louis et l'on y passait les longues soirées à parler un peu librement de tout. Lamothe-Cadillac racontait ses projets d'établissements sur le bord des grands lacs, du Luth décrivait les plaines sauvages de l'Ouest mystérieux, Barois et Bizard discutaient de commerce. Parfois la robe brune d'un franciscain apparaissait au milieu des brillants uniformes de ces officiers. C'était le P. Chrestien Leclercq, qui venait lire au gouverneur, les bonnes pages du livre qu'il préparait sur l'histoire de la Nouvelle-France. Un des neveux de Frontenac, Haber de Montmor, était évêque de Perpignan, [5] mais cela n'empêchait pas le bouillant chevalier de pousser des pointes sur le domaine ecclésiastique. Il ne dédaignait pas même de corriger de sa main le manuscrit du moine historien, et d'y accentuer par quelques notes piquantes, les traits que le récollet décochait aux missions de la compagnie de Jésus.

Il nous semble voir le fier châtelain se promenant au milieu des groupes animés dans la vaste salle du palais. Sa grande taille, son air noble, mêlé de douceur, imposaient. Il se

---

[1] C'est ainsi que le marquis de Denonville recommande le chevalier de Vaudreuil dans une lettre du 21 octobre 1687.

[2] Il y a encore dans le département du Lot, en France, une petite commune du nom de Frontenac. Elle est située dans le canton de Cahors, arrondissement de Figeac. Elle compte 232 habitants (Malte-Brun.)

[3] *Commentaires sur l'oraison funèbre de Frontenac.*

[4] Lettre de Lamothe-Cadillac.

[5] *Vide :* Margry, V, pp. 137, 142, 143, de curieux détails sur cette famille.

dégageait de toute sa personne un cachet d'originalité frappant. Il avait le verbe haut et aimait à discourir. Lorsqu'il s'échauffait au milieu de la discussion, son bras droit, dont il ne se servait plus, depuis qu'il avait été cassé à Ortibello, en 1646, restait appuyé au manteau de la vaste cheminée, mais de l'autre il développait ses arguments comme s'il eût manié une épée.

Quand arrivait le carnaval, le comte faisait jouer la comédie. Les acteurs se recrutaient parmi les officiers de la garnison, et Corneille, Racine et Molière y trouvaient de dignes interprètes. Les hommes distingués de la colonie étaient invités avec leurs femmes à assister à ces représentations. Tout cela ne plaisait guère, comme on le pense, à la coterie de Duchesneau, l'intendant, qui posait pour l'homme rangé et sévère.

L'hiver de 1691-1692, que Lahontan passa à Québec, fut encore plus brillant que d'habitude. Les Français avaient fait prisonnier de guerre un riche négociant de la Nouvelle-Angleterre, M. Nelson, qui faisait commerce sur la rivière Kénébec. C'était un fort galant homme, très généreux, et qui aimait les plaisirs de la société.

Frontenac lui avait donné l'hospitalité, et le traitait avec toute sorte d'honnêtetés. Il y avait encore au château M. de Maupeou, neveu de Mme de Pontchartrain, puis une pléiade de jeunes et brillants officiers, qui s'étaient distingués pendant la dernière guerre. Dans ces réunions intimes, on essayait de faire épouser à ces militaires les filles des colons, anciens gentilhommes ou riches habitants, afin de les attacher au pays. Parmi les jeunes filles qu'attiraient les soirées du château, se trouvait Mlle Geneviève Damours, dont le père, Mathieu Damours, riche armateur, était conseiller au conseil souverain. M. Damours et ses fils étaient fort aimés de M. Nelson, qu'ils avaient souvent rencontré à leur établissement de Jemsek, sur la rivière Saint-Jean, où ils faisaient avec lui un grand commerce de castors. Geneviève Damours était filleule de Frontenac, et au dire de Lahontan, assurément une des personnes les plus accomplies de son siècle. Elle avait alors dix-huit ans et était belle et charmante. Lahontan, lui, avait vingt-sept ans. Il avait su résister jusque-là aux charmes et aux séductions des beautés de la capitale de la colonie. Il se vantait de son célibat et posait pour un endurci. Il médisait de toutes les femmes, et disait ne pas croire à l'amour. Mais, enfin, tout homme à peu près a senti, ne fût-ce qu'un jour, un instant, cette étrange ivresse. Il y a eu un visage dont l'éclat illuminait ses insomnies ; il y a eu des yeux dont il a cherché le regard, comme la plante cherche l'air et le soleil ; une voix entre toutes a fait tressaillir les cordes intimes de son âme ; et il a cru que ce visage, ce regard, cette voix étaient nécessaires à son bonheur, à sa vie même.[1]

Les charmes de la belle Geneviève Damours réussirent donc à amollir le cœur du baron. Il lui fit quelques visites, puis s'aperçut qu'il n'éprouvait pas de plus grand plaisir que de la conduire à l'église. Il fallut bientôt expliquer son empressement et ses assiduités. Frontenac, comme parrain de la jeune fille, fit tout ce qu'il put pour engager Lahontan à l'épouser. Celui-ci demanda du temps pour y penser. Il lui fut donné deux mois, puis quatre. M. Nelson, dans l'intervalle, offrit un grand dîner aux futurs époux, au gouverneur, à l'intendant, à l'évêque. Afin de presser le mariage, il promit 1,000 écus le jour des noces, et l'évêque en fit autant. Comme Mlle Damours avait elle-même 1,000 écus de dot, et que Frontenac en offrait 7,000 ou 8,000 en congés, sans compter un avancement infaillible, le baron se trouvait à faire en réalité un mariage fort avantageux. Mais, au moment de signer le contrat, il

[1] Paul Bourget.

renonça à tout pour garder sa liberté. Le gouverneur fut très mécontent de ce dénouement inattendu, et pendant plusieurs jours Lahontan dut garder la chambre afin d'éviter son courroux.[1]

VII

Lahontan propose d'organiser une flotille sur les grands lacs.—Son départ pour la France.—Fait escale à Plaisance et s'y distingue en aidant à repousser une attaque des Anglais.—Beau témoignage que lui rend M. de Brouillan (1692).

Il ne faut pas croire que pendant ces rigoureux hivers du Canada, le temps ne se passait qu'en dîners, en réceptions ou à la comédie. La vieillesse active de Frontenac avait l'art de mener vivement les hommes. Pendant que dans la bourgade de Québec, il faisait oublier à ses officiers les fatigues des campagnes de l'été, des partis continuels parcouraient les forêts, harcelant sans cesse les frontières ennemies. Dans le vieux château, il interrogeait les coureurs de bois, les trafiquants, les courriers, se tenait toujours en relations constantes avec les avant-postes.

Frontenac voulait reprendre le détroit des lacs Erié et Huron ; il avait à cœur de réaliser le programme ébauché par son prédécesseur Denonville, et d'avancer où celui-ci avait reculé.

---

[1] Lahontan (t. II, p. 79, édition de 1703), raconte cette aventure sous le nom d'un autre. C'est lui pourtant qui est en scène. Il suffit de lire l'épisode pour s'en convaincre. *Ce jeune capitaine, qu'on voulait marier malgré lui, qui avait accoutumé de manger chez M. de Frontenac, ce cavalier si prompt à faire des extravagances, ce capitaine qui répondait qu'ayant bu quelques rasades d'un vin fameux, son esprit n'était pas assez libre pour juger des conditions qui étaient insérées au contrat de mariage*, ne peut être que le baron gascon. Lahontan aimait *l'agréable liqueur du bonhomme Noé.* (*Voyages de Portugal et Danemark*, p. 160.) C'est lui qui raconte que, dans un dîner à Copenhague, chez M. de Gueldenlew, vice-roi de Norvège, après avoir bu plus que de raison, il déchargeait sa conscience au pied de la table (p. 162). Il se consolait de sa disgrâce et de ce généreux exploit en citant le proverbe allemand : *S'il est honteux de trop prendre, il est glorieux de rendre* (p. 162).

Lahontan ajoute que le jeune officier *garda la chambre jusqu'à ce que M. de Frontenac, chez qui il avait accoutumé de manger, l'envoya quérir.* Le baron logeait alors à la basse-ville de Québec. Dans ses *Voyages du Portugal et Danemark*, p. 199, il dit : *J'ai traversé plus de cent fois à minuit le cimetière de Québec, en me retirant seul à la Basse-Ville.*

Dans l'automne de 1691-92, il y avait deux officiers à qui M. de Frontenac offrit sa table : Lahontan et le chevalier de Maupeou, et Lahontan dit expressément que Maupeou ne fut pas le héros de l'aventure que nous avons racontée.

Lahontan désigne Mlle Damours sous la lettre D..... La simple lecture du texte suffit pour nous donner son nom.

Le 11 décembre 1691, Lahontan était parrain à Québec, et la commère qu'il conduisait au baptême était Geneviève Damours. Voici l'acte de baptême, tel que nous le trouvons aux registres de la paroisse de Québec :

" Le mardi, onzième décembre mil six cent quatre-vingt-onze, a esté baptisée dans l'église paroissiale de Nostre-Dame de Québec, par moy prestre missionnaire soussigné, Geneviève, fille de Pierre Moisan, demeurant à la fontaine Champlain, et de Barbe Rateau, sa femme, née le mesme jour, le parain Armand Louis de Lom d'Arce baron de la Hontan et Herleche chevalier de l'ordre de Nostre-Dame du Mont Carmel capitaine reformé des troupes de la marine, la marainne Geneviesve Damour fille de M. Damours conseiller au conseil souverain de ce pays qui ont signé—Moisan—La Hontan—Genevieave Damour—N. Du Bos p." C'est le seul acte où le nom de Lahontan apparaisse dans les registres de la colonie.

L'épouse de Pierre Moisan, pilote, avait pour mère une Gasconne du nom de Cassillac.

Ce n'est qu'en 1703 que Geneviève Damours épousa, à Montréal, Jean-Baptiste Céloron de Blainville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant d'une compagnie de la marine. Elle avait peut-être attendu le baron infidèle et volage, pendant douze ans. Elle mourut après deux mois d'union, l'année même où Lahontan, rappelant ses souvenirs, vantait dans son livre la belle qui l'avait charmé un jour.

Les commandants des postes éloignés de l'ouest lui avaient envoyé des relations détaillées ; il avait causé souvent avec Lahontan de ces pays, qu'il avait parcourus, et des moyens qu'il faudrait prendre pour s'y établir. Le baron s'offrit pour défendre cette frontière.

Il demanda cinquante matelots basques, à cause de l'habilité et de l'adresse des marins de cette province. Il exprima ensuite le désir d'avoir deux cents soldats choisis dans les troupes de la colonie. Avec ces moyens, il se proposait de construire trois fortins en différents endroits : le premier, à la décharge du lac Erié, le second au lieu où il avait commandé en 1687-88, et le troisième à la pointe de l'embouchure de la baie de Toronto. Quatre-vingt-dix hommes devaient suffir, selon lui, pour garder ces trois redoutes. De là, il devait lui être facile de transporter, quand il voudrait, avec ses bâtiments, quatre cents sauvages dans le pays des Iroquois : il en pouvait convoyer deux mille, et porter autant de sacs de blé d'Inde qu'il en faudrait pour l'entretien de ces forts durant l'hiver et l'été. L'occupation de ces postes permettrait de faire des chasses abondantes dans toutes les îles, d'entreprendre des traversées, où l'on poursuivrait les Iroquois dans leurs canots, que l'on coulerait à fond, parce que ces derniers étaient lourds et que ceux des Français étaient légers.

Comme ce projet était de nature à chagriner les Iroquois en temps de guerre et à les contenir en temps de paix, il sourit à Frontenac. Quoique Lahontan fût jeune, il le crut capable de soutenir cette entreprise. Il lui permit donc d'aller développer ses plans à la cour. Le 27 juillet 1691, Lahontan s'embarquait à Québec sur la frégate *la Sainte-Anne*, avec les dépêches de M. de Frontenac. Dans sa route il rencontra, par le travers des monts Notre-Dame, d'Iberville qui, monté sur *le Poli*, conduisait à Québec douze vaisseaux marchands. Le 18 août, *la Sainte-Anne* faisait escale à Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve. Elle y attendit pendant un mois la flotte des pêcheurs basques qu'elle était chargée de convoyer en France.[1]

---

[1] Lettre XXIII (éd. de 1705, I, 326, 339). Nous avons compulsé attentivement les volumes XI et XII de la *Correspondance générale du Canada* aux Archives de la Marine, pour les années 1690-1691-1692. Ces documents ne contiennent rien sur Lahontan. La lettre de Frontenac des 12 et 20 novembre 1690 (vol. II, f°s 86-100), de même que celle du 15 août 1691, contenue dans le même volume (f° 221), ne mentionnent pas la mission ni le projet dont parle le baron. Deux mémoires de Frontenac, l'un du 12 novembre 1690, l'autre du 20 novembre 1692, en faveur de divers officiers, gardent le plus complet silence sur l'officier béarnais. Nous trouvons au volume XII de la *Correspondance générale* (f° 152), un mémoire sans nom de lieu, sans date ni signature, concernant l'établissement d'un poste au détroit. Le projet se rapproche de celui dont parle Lahontan dans sa XXIIIe lettre, et nous croyons devoir publier ce mémoire en entier.

" L'établissement d'un poste au Détroit paraît nécessaire pour faciliter aux habitants de Canada le commerce avec les Sauvages et particulièrement pour empêcher les Anglais de s'en emparer.

"La facilité de ce commerce serait tout à fait grande et avantageuse pour la Colonie de Canada si S. M. permettait aux habitants de cette colonie de former une compagnie qui eut seule le privilège de le faire dans les postes au-dessus de Montréal, dans laquelle on serait obligé de recevoir tous ceux qui se présenteraient pour telles sommes qu'ils voudraient fournir en préférant cependant les plus pauvres aux plus riches, de manière que s'il se trouvait plus d'argent qu'il ne serait nécessaire pour le fonds de ce commerce on en rembourserait une partie à ceux qui y auraient les plus grosses sommes pour prendre les petites que les pauvres habitants y voudraient mettre, et cela afin que le bénéfice de ce commerce ne tombât pas entre les mains de quelques particuliers seulement mais qu'il fût répandu en celles du public, si les expédients que le S. Charron propose * pour transporter les marchandises chez les Sauvages et en rapporter les pelleteries réussissaient, ce qui est immanquable tant que nous aurons la paix ; ce privilège ne serait pas nécessaire dans la suite par l'impossibilité où se trouveraient les particuliers de donner en ces lieux-là les marchandises au même prix que la compagnie.

" Cette Compagnie supplierait très humblement S. M. de vouloir bien lui faire fournir la quantité de poudre, plomb et armes nécessaires à la traite avec les Sauvages pour le même prix qu'il les a du partisan afin que les

---

* Ces expédients sont d'avoir des barques au fort Frontenac pour naviguer dans le lac Ontario et au fort qu'on établirait pour naviguer dans les lacs qui sont au-dessus de la chute de Niagara. (Note de l'auteur du mémoire.)

Le 14 septembre, cinquante vaisseaux pêcheurs se trouvaient réunis au pied du bastion de Plaisance, n'attendant plus qu'un vent favorable pour se mettre à la voile, lorsque, sur les deux heures de l'après-midi, deux soldats de la garnison, que le gouverneur avait envoyés à la poursuite de quelques déserteurs, le long des côtes de la mer, arrivèrent au fort apportant la nouvelle qu'une escadre de cinq vaisseaux anglais était mouillée au cap Sainte-Marie, dans l'anse du Pourchet, à 5 lieues de Plaisance. Serrés de près par les chaloupes de l'ennemi ces deux soldats s'étaient jetés dans les bois pour venir en toute diligence donner l'éveil. M. de Brouillan, qui commandait alors Plaisance, envoya aussitôt à la découverte. Les éclaireurs aperçurent, en effet, la flotte ennemie, toutes voiles dehors, qui faisait route vers la rade, où elle mouilla le lendemain, 15 septembre.

M. de Brouillan n'avait avec lui qu'une petite garnison de cinquante hommes que commandaient les lieutenants Pastour, Costebelle et Saint-Ovide. Il fit venir les capitaines des navires pêcheurs, et ceux-ci lui promirent main-forte.

Plaisance se trouve situé à l'extrémité d'un petit détroit de cinquante toises de large ; on barra celui-ci au moyen de quatre cables solidement attachés de chaque côté par de grosses ancres enfoncées dans le sable. Après avoir donné à chaque canonnier son poste de combat, le gouverneur s'occupa de défendre les approches de la place. Il détacha Lahontan avec soixante matelots basques à un endroit appelé la Fontaine, éloigné du fort d'environ un quart de lieue. Il était à craindre que l'ennemi n'y tentât une descente, et il aurait pu gagner de là une montagne qui commandait le fort, et empêcher par sa mousqueterie le service des batteries. Le jour même où ces dispositions étaient prises, les vaisseaux anglais entraient en rade. Le premier jour, l'ennemi se contenta de faire des sondages et d'examiner le fort de loin avec des télescopes. Le 17, on vit sept à huit cents soldats s'embarquer dans des chaloupes et s'approcher de l'anse où Lahontan était embusqué avec ses soixante Basques.

Ceux-ci, couchés dans les broussailles, ne purent attendre dans leur ardeur que les pre-

---

donnant auxd. Sauvages à meilleur marché que les Anglais, on leur put ôter toute envie de porter leurs pelleteries chez cette nation.

" Il faudrait pour l'établissement de ce poste que S. M. eut pour agréable d'y entretenir environ 100 ou 150 hommes de troupes seulement avec un commandant et des officiers expérimentés présentés par la Compagnie et approuvés par la Cour ou par le Gouverneur, auxquels il serait expressément défendu sous peine de cassation aux officiers et de punition corporelle aux soldats de faire aucun commerce directement ni indirectement ; et à l'égard de leur subsistance, comme elle couterait sans doute quelque chose de plus qu'à Québec ou Montréal, la Compagnie serait obligée d'y pourvoir en fournissant ce qu'il faudrait excédant la paie du roi.

" Il ne faudrait point encore donner de concession dans ce lieu-là de craindre d'affaiblir la Colonie en l'étendant trop.

" Par cette voie on s'assurera du Détroit qui est un poste très avantageux et dont les Anglais tâchent de se saisir par toute sorte de moyens. On facilitera le commerce particulièrement des peaux de bœuf dont on prétend même que la laine puisse servir en France ; on augmentera au Sauvage le prix de son Castor par la diminution de celui des marchandises qu'on lui traitera, ce qui est le seul moyen efficace pour maintenir ceux qui sont dans notre alliance et pour y attirer même ceux qui n'y sont pas et enfin on empêchera ce grand nombre de coureurs de bois qui est la source des plus grands désordres qui se commettent dans ce pays-là lesquels étant obligés de rester dans la Colonie la fortifieront en s'appliquant à la culture des terres, à la pêche de la morue ou à l'établissement de quelque manufacture.

" Et si on était dans la suite indispensablement obligé de fixer la quantité de Castor qu'on pourrait recevoir de la Colonie l'établissement de cette Colonie deviendrait absolument nécessaire pour éviter les inconvénients qui arriveraient infailliblement tous les jours si le Castor était dispersé entre les mains de plusieurs qui ne manqueraient pas de cabaler de leur mieux chacun pour son intérêt particulier pour faire prendre sa partie de Castor préférablement à celle d'un autre ce qui troublerait considérablement le repos public de cette Colonie, et en ce cas ou serait aussi obligé de ne recevoir de castor que lad. Compagnie."

mières chaloupes eussent abordé le rivage. Ils se démasquèrent trop tôt, et, l'ennemi en les apercevant vira de bord, pour se porter à une demi-lieue de là, vers une pointe de terre, où il se contenta de mettre le feu et de se rembarquer ensuite précipitamment.

M. de Brouillan profita de ce premier insuccès de l'ennemi pour se mieux fortifier encore. Il fit élever une redoute de pierre sur le haut de la montagne, d'où l'on pouvait éteindre le feu de ses batteries. Les navires pêcheurs se rangèrent en ligne pour défendre l'entrée du détroit, où l'on plaça quatre nouveaux canons du côté opposé au fort.

Le 18, à midi, une chaloupe portant pavillon blanc, partit du bord de l'amiral pour gagner le fort. Le gouverneur envoya un sergent à sa rencontre. On banda les yeux au parlementaire et on le conduisit au commandant. C'était M. Williams, général de la flotte assiégeante, qui faisait savoir qu'il avait avec lui plusieurs prisonniers français qu'il pourrait peut-être échanger.

Dans le but de connaître les forces de l'ennemi, M. de Brouillan choisit Lahontan et Costebelle pour aller entamer les négociations. L'amiral reçut ces deux officiers avec la plus grande courtoisie, les fit entrer au carré, leur donna toutes les nouvelles d'Europe, leur offrit des mets et les meilleures liqueurs, puis leur fit visiter son bâtiment. Au moment de les quitter, l'amiral les embrassa, puis fit crier par trois fois à ses matelots : *Vive le roi.*

Pendant que ces pourparlers avaient lieu, M. de Brouillan régalait de son mieux le parlementaire qu'il avait gardé comme ôtage.

Quand les deux officiers français furent de retour au fort, l'envoyé ennemi prit congé du gouverneur et lui apprit que son général l'avait chargé de le sommer de se rendre. A quoi M. de Brouillan répondit qu'il était trop bon sujet du roi pour faire une lâcheté pareille ; qu'on n'aurait qu'à l'attaquer vigoureusement, qu'il se défendrait de même.

Le lendemain, vendredi, 19 septembre, les vaisseaux anglais se firent remorquer par leurs chaloupes jusqu'à une demi-portée de canon et se mirent en ligne d'attaque. Pendant cette manœuvre, l'amiral envoya dire à M. de Brouillan, que s'il voulait parlementer pendant le combat, il eût à hisser pavillon rouge. M. de Brouillan, que toutes ces hésitations avaient singulièrement ranimé, jugeant que l'ennemi faiblissait dans ses desseins, et qu'il pouvait bien penser que la flotte de vaisseaux marchands embossée derrière le fort, et dont on n'apercevait que les mâts du côté de la rade était puissamment armée en guerre, fit feu tout à coup de toutes ses batteries au cri répété de *Vive le roi.* Les Anglais répondirent sur le champ. Pendant six heures, ce fut des deux côtés un feu très vif. Puis M. de Brouillan, voulant ménager sa poudre, laissa l'Anglais continuer dans l'espérance de l'épuiser. Les coups partis des redoutes françaises avaient si bien porté que l'amiral fut bientôt obligé d'éloigner sa ligne de combat. Plusieurs de ses vaisseaux avaient eu toutes leurs manœuvres hachées, d'autres avaient souffert dans leurs œuvres vives.

Cette retraite inespérée sauvait Brouillan, qui en était réduit à sa dernière gargousse de poudre, et qui ne se servait plus que des boulets ennemis que l'on ramassait dans les habitations qui en étaient presque toutes criblées. Deux mille coups de canon avaient été tirés contre la place.

Il était impossible qu'une flotte aussi bien armée que l'était celle des Anglais, se retirât après avoir fait si peu. M. de Brouillan, qui craignait une deuxième attaque, fit travailler sans relâche à réparer les brèches. Pendant six heures de la lutte la plus chaude, il n'avait eu que cinq hommes de mis hors de combat.

Le 20, un Français, prisonnier à bord de l'amiral, se jeta à la mer pendant la nuit, et vint

aborder à la nage à l'endroit où Lahontan était en embuscade. Conduit chez le gouverneur, il lui apprit que les Anglais étaient découragés, et qu'ils n'avaient pas cru Plaisance si bien fortifié. En effet, ils s'éloignèrent bientôt, puis allèrent brûler les habitations de la pointe Verte, où un détachement envoyé par le commandant de Plaisance, ne put arriver à temps, à cause d'un orage violent qui avait brisé les chemins. L'incendie de quelques cabanes, tel fut tout le fruit que les Anglais rapportèrent de leur expédition.[1]

Ainsi finit ce siège que l'on peut appeler glorieux, quand on considère le nombre des assaillants et le peu de ressources que Brouillan avait à sa disposition. Tout le monde y avait fait son devoir. Les capitaines des navires marchands avaient pointé eux-mêmes les canons des batteries, et leurs équipages avaient merveilleusement aidé à fortifier la place.

M. de Brouillan, faisant au ministre le récit de cette attaque, rendit justice à tous. Après avoir fait l'éloge de ses officiers, Costebelle, Pastour et Saint-Ovide, il voulut faire une mention spéciale de Lahontan.

" Le baron de Lahontan, écrit-il, a voulu comme nous avoir part à la gloire de bien servir le roi, et il n'est pas juste que je lui ôte celle qu'il a eue, d'avoir donné beaucoup de marques de sa vigilance dans les détachements que je lui ai donnés, pour empêcher les ennemis de faire descente dans un lieu où il était à craindre qu'ils ne la fissent, qui est derrière la montagne, où j'ai eu l'honneur de vous marquer qu'il était besoin de faire bâtir une bonne redoute. Il pourra vous dire de quelle conséquence cela est. J'espère que l'ayant chargé de mes lettres pour vous les présenter, vous aurez la bonté de l'écouter, afin qu'il vous rende compte de toutes choses." [2]

C'est ainsi qu'à deux ans d'intervalle, Lahontan se trouvait chargé d'aller annoncer à la cour de France une deuxième victoire : après la levée du siège de Québec en 1690, celle de Plaisance en 1692.

VIII.

Lahontan nommé lieutenant de roi à Plaisance.—Ses démêlés avec M. de Brouillan.—Il est proposé comme commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.—Sa fuite de Terreneuve (14 décembre 1693).

Embarqué de nouveau pour la France le 6 octobre 1692, Lahontan abordait le 23 du même mois à Saint-Nazaire, après une traversée de dix-sept jours. Il partait aussitôt pour Versailles. La cour n'écouta guère le projet qu'il avait formé de défendre les grands lacs au moyen d'une flotille de canots montés par des Basques ; mais sa belle conduite en aidant à délivrer Plaisance des Anglais, lui fit donner la lieutenance de roi de cette place et la survivance d'une compagnie de cent hommes. C'est ainsi qu'après avoir rêvé la gloire d'explorateur et de commandant naval sur les mers de l'ouest, le pauvre baron se voyait

[1] Lahontan raconte les détails de cette attaque dans sa xxiiie lettre (éd. de 1703, t. I, pp. 242-246). Comme il s'y donne un certain rôle, nous avons cru devoir contrôler son récit au moyen des pièces qui suivent et qui sont conservées aux Archives de la marine : 1° relation de l'attaque de cinq vaisseaux anglais de soixante canons au fort Louis-de-Plaisance, commandé par M. de Brouillan, gouverneur de l'île de Terre-Neuve ; 2° journal du mouvement que les ennemis ont fait depuis qu'on a eu connaissance de leur approche au fort Louis (1692) ; 3° lettre de M. de Brouillan du 1er octobre 1692. Voir aussi Charlevoix, II, pp. 117-120. Nous avons ces pièces sous les yeux, et elles prouvent que Lahontan n'a dit, cette fois, que la vérité.

[2] Lettre de M. de Brouillan, du 1er octobre 1692 (Archives de Terreneuve).

conduit, et réduit à aller servir au milieu des brumes de Terreneuve dans une bicoque, auprès d'un gouverneur qui était loin d'être celui qu'il venait de laisser sur le rocher de Québec. Quoi qu'il en fût, c'était un avancement et une compensation jusqu'à un certain point.

Lahontan, pour expliquer l'insuccès de ses démarches, dit que les bureaux de marine répondirent que son projet porterait les sauvages alliés des Français à faire la guerre aux Iroquois, plutôt qu'à chasser le castor.

Il est difficile de démêler le vrai du faux dans ce projet d'armement des lacs dont Lahontan prétend avoir été l'auteur. Chose certaine, c'est que Frontenac, comme nous l'avons dit déjà, ne mentionne pas dans sa correspondance de 1691-92 le nom du baron. Sous la date du 4 novembre 1693, on trouve, par exemple, une lettre de Frontenac et de Champigny au ministre, où il est dit que Lamothe-Cadillac propose de garder avec des *bâtiments légers les rivières, les détroits et les places qui se trouvent sur la route ordinaire des sauvages et des Anglais venant d'Orange.*

Ce projet ressemble beaucoup à celui de Lahontan.

Antoine Lamothe-Cadillac qui était entré dans l'histoire de la colonie dans des circonstances aussi singulières que Lahontan, était, comme ce dernier, fils d'un conseiller au parlement. Il avait, lui aussi, servi d'abord dans un régiment, puis tourmenté du désir de voir, il était passé au Canada, vers 1683, pensant y trouver la toison d'or. Homme de grand mérite, Cadillac reprit le projet de Lahontan, fut mieux écouté et obtint enfin la protection qui avait été refusée au Béarnais. Mais, pour en arriver là, il lui fallut supporter bien des déboires. On le traita de visionnaire, on le menaça de la Bastille, on lui fit toutes espèces d'avanies. Habile, souple et spirituel, il surmonta des obstacles que Lahontan n'aurait pu franchir avec son caractère entier, boudeur et atrabilaire. Il n'est pas donné à tous de savoir éprouver la contrariété. Lahontan fit sauter le fort Saint-Joseph. Presque sur ses ruines, on a vu que quelques années après Lamothe-Cadillac fondait la ville maintenant fameuse de Détroit.

La construction du *Griffon*, par Cavelier de la Salle, le projet de flotille de Lahontan et les propositions de Cadillac, marquent dans l'histoire de l'Amérique du Nord, les débuts de cette marine intérieure, qui, dans les guerres de 1776 et de 1813, devait engager de brillants combats sur les lacs Champlain, Ontario et Erié.[1]

Embarqué à Saint-Nazaire le 12 mai 1693, Lahontan était de retour à Plaisance le 20 juin, après avoir pris un navire anglais, chargé de tabac, sur les écores du banc de Terreneuve.

Dès qu'il eut mis pied à terre, il alla saluer le gouverneur Brouillan pour lui témoigner la joie qu'il avait de servir sous ses ordres. Celui-ci, à ce que raconte Lahontan, lui répondit qu'il était bien surpris qu'il eût sollicité ses emplois, sans lui en avoir communiqué le dessein l'année précédente, et qu'il voyait bien que le projet d'entreprise pour les lacs du Canada, dont il lui avait parlé, était faussement inventé. Un peu surpris de cette froide réception, le baron essaya de le dissuader, mais dès lors les deux hommes s'étaient juré guerre à mort.

---

[1] M. Margry.

Le nouveau lieutenant de roi fit descendre ses meubles à terre et prit la maison d'un particulier en attendant qu'il en eût fait bâtir une.[1]

Les premiers jours que Lahontan passa dans la petite colonie furent employés tout entiers à son installation. Les capitaines basques lui prêtèrent les charpentiers de leurs navires, sans intérêt, et ils firent si bien, qu'en septembre, le lieutenant de roi entrait en son logis. Il espérait y trouver la paix et le repos, après tant d'années d'agitation ; mais il avait compté sans son hôte.

M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance, appartenait à une bonne famille de gentilshommes de Guyenne. C'était un ancien officier d'infanterie, qui servait depuis 1670. Homme d'esprit et de mérite, bien expérimenté au métier de la guerre, il n'avait pas le don, cependant, de se faire aimer de ceux qui étaient sous ses ordres, ni de ceux que la pêche de la morue attirait dans son gouvernement. Il avait la réputation d'être avide et intéressé.[2] On l'accusait, à tort ou à raison, d'avoir gagné plus de 50,000 écus depuis son arrivée dans le pays.[3]

On a vu le froid accueil que le gouverneur avait fait à Lahontan à son arrivée. Bien des raisons l'engageaient à prendre cette attitude réservée. M. de Brouillan, qui avait déjà auprès de lui un de ses neveux, M. de Saint-Ovide, enseigne dans les troupes de la garnison, aurait voulu donner la place de major à un de ses frères, le chevalier de Brouillan, brave militaire qui avait été blessé en 1691 en Piémont, où il servait comme capitaine dans le régiment de Caisson. Ce frère était alors en mer pour venir à Plaisance, et l'arrivée de Lahontan avait déjoué les plans du gouverneur.[4]

Depuis deux ans, M. de Brouillan avait l'habitude de faire lui-même la distribution des vivres aux soldats. Il y avait là des bénéfices à réaliser. La nomination d'un lieutenant de roi attribuait ces fonctions à ce dernier. Tout cela n'allait guère au gouverneur. Aussi voulait-il faire nommer un garde-magasin de ses amis, à peine de le payer de ses deniers.[5] Afin de mieux parvenir à ses fins, il écrivait au ministre :

" M. le baron de Lahontan n'a voulu entrer dans aucun détail pour prendre connaissance de la qualité et quantité de vivres, comme également du coulage des eaux-de-vie, mélasses, non plus que des diminutions que les entrepreneurs ont faites sur la grandeur et pesanteur des quarts de lard et eau-de-vie qui ne sont point dans l'ordre. J'ai cru devoir

[1] Lettre xxv.

Résumé d'une lettre de M. de Brouillan au ministre, en date du 14 juillet 1693 :

M. de Costebelle, lieutenant de la compagnie qui tient garnison à Plaisance, a demandé à s'embarquer à cause d'une maladie qui le tient en langueur. Il avait commencé à se bâtir, mais il a cédé sa maison à M. de Saint-Ovide, enseigne (neveu de M. de Brouillan), à condition qu'il le remboursât des dépenses qu'il a faites. Cependant comme la maison destinée pour M. de la Hontan, lieutenant de roi en Plaisance, ne sera pas sitôt en état d'y habiter commodément, quoiqu'on y travaille, il a pris en attendant la maison de M. de Costebelle.

[2] Voici le portrait que fait Charlevoix de ce gouverneur (II, p. 186, 1696). " M. de Brouillan était un brave homme, un officier intelligent et expérimenté ; mais il n'avait le don de se faire aimer de ceux que la pêche de la morue attirait dans son gouvernement. Le désir d'accumuler ne manque guère de produire ce fâcheux effet : il sert au moins de prétexte, et fournit des occasions pour accuser de violences et de vexations ceux qui n'ont pas su réprimer cette passion, ou la dissimuler. M. de Brouillan, pour son malheur, avait la réputation d'être avide et intéressé, et le service du roi en souffrit autant que sa gloire."

[3] Il était venu à Plaisance au printemps de 1691. Dès lors, les marchands commencèrent à porter plainte contre lui.

[4] Voir lettre de M. de Brouillan du 7 octobre 1693.

[5] Lettre de M. de Brouillan, du 7 octobre 1693 (Archives de Terreneuve).

vous en donner avis, M. de la Hontan m'ayant témoigné qu'il demandait un ordre du roi pour se charger à l'avenir de cette distribution, à quoi je veillerai toujours comme vous me l'avez ordonné, avec la même application que je l'ai fait jusqu'à présent."

Comme question de fait, Lahontan voulait lui-même avoir la distribution des vivres, et c'était son droit en sa qualité de lieutenant de roi, vu qu'il n'y avait pas de garde-magasin à Plaisance. Il avait été nommé à cette position sans appointements, mais on lui avait donné les émoluments et les profits d'une compagnie franche de cent hommes. Or, Brouillan retenait la paye des soldats employés à la pêche des morues par les habitants, et faisait travailler les autres sans salaire. On conçoit qu'un homme du caractère de Lahontan ne pouvait subir longtemps ces misères. Comme Brouillan n'était aimé ni des habitants ni des pêcheurs, le lieutenant de roi, qui avait le verbe haut et la camaraderie facile, ne tarda pas à s'associer à leurs plaintes et à former coterie avec eux.

Rien de plus curieux que de suivre les lettres que M. de Brouillan adressait alors au ministre pour dénoncer la conduite de son lieutenant.

"Toutes les précautions que je puis prendre, dit-il, afin que le service du roi se fasse régulièrement, ne sauraient empêcher qu'il ne soit fait imparfaitement par le peu d'officiers que j'ai à y tenir la main, les habitants ne pouvant s'accoutumer, ni pratiquer l'application que vous me marquez par vos lettres qu'il faut qu'ils aient au fait des armes. Je les trouve si souvent hors de leur devoir, quand ils sont de garde, que cela m'a obligé de faire des règlements pour imposer des peines corporelles à ceux qui y manqueraient. J'ai cru devoir modérer celles que méritent les sentinelles qu'on trouve endormies sur le rampart, parce que cela arrive si souvent qu'on serait tous les jours dans la peine de punir de malheureux paysans qui ne savent point la conséquence de cela. Je me suis contenté d'en faire passer un par la baguette suivant le règlement que j'en ai fait, quoique ce châtiment soit petit pour un cas pareil, il s'en est peu fallu qu'il n'ait causé bien du désordre.

"M. le baron de Lahontan ayant des raisons particulières pour prendre l'intérêt de l'habitant à qui appartenait celui qui a été châtié, il a porté les choses à un point qui a failli m'ôter la liberté de faire cet exemple qui me paraissait de la dernière conséquence pour la sûreté de ce poste. Je lui aurais volontiers épargné cette peine en relâchant ce domestique si je n'avais cru blesser l'autorité du roi ne m'étant plus libre de me relâcher sur des ordonnances si justes et si publiques, lesquelles j'avais fait lire à la tête des troupes et des milices et afficher à tous les corps de garde, sur quoi M. le lieutenant de roi prétend que je suis trop sévère ayant dit publiquement qu'il vous en écrirait, et que je n'étais pas en droit de faire exécuter les ordonnances et règlements que je fais, disant même que les punitions que j'ai fait faire de la sentinelle qu'un officier a trouvée endormie sur le rampart faisant sa ronde était comme le jugement de N. S.

"J'ai honte, Monseigneur, de me servir de ce terme, mais c'est pour dire les mêmes dont il s'est servi. C'est ce qui me serait aisé de prouver, s'il le fallait, comme aussi de ce qu'il a mis en avant que s'il avait pris plus d'intérêt à celui qui a passé par les baguettes, il l'aurait été enlevé du corps de garde où il était en prison et aurait cassé la tête d'un coup de pistolet à celui qui s'y serait opposé.

"Je n'ai pas cru qu'il fût du service du roi de contraindre par la force les soldats de la garnison à faire ses provisions de bois pour l'hiver, comme il me l'a demandé, dans un temps où ils sont véritablement occupés à mettre les casernes en état pour se loger ; je ne m'y serais

pas opposé s'ils l'avaient voulu faire de gré à gré, étant fort assuré qu'il est fort difficile d'avoir ici du bois de chauffage et je serais dans la même peine si je n'entretenais un assez grand nombre de domestiques qui travaillent actuellement à cela et qui seront pendant l'hiver employés à faire le service du roi comme le reste des gens qui sont ici.

" Je puis vous assurer sans animosité que M. de la Hontan ne se mêle ici de rien du tout que de ce qui peut servir à ses plaisirs, il est même aisé de le remarquer par le refus qu'il a fait de prendre connaissance d'aucune affaire de celles qu'il a fallu décider, je ne croyais même pas qu'étant sous mes ordres il dût refuser de venir chez moi l'en ayant fait prier afin de l'engager à veiller à des travaux du roi qui étaient pressés, moi ne le pouvant à cause de la forte indisposition, ce qu'il refusa prenant le parti de s'absenter du fort pendant toute la journée.

" . . . . . Je vous envoie les plaintes que font plusieurs gens contre ses violences, il serait à souhaiter qu'il traitât plus humainement qu'il ne fait un sergent de la garnison et quelques autres personnes qui sont ici les seules à qui je puis me confier pour les travaux du roi.

" . . . . . J'ai estimé qu'il était à propos de cesser ceux des fortifications de la redoute pour les remettre en un temps plus favorable, de crainte d'accident fâcheux, quelque mal intentionné ayant ici fait entendre que je faisais sur cela beaucoup au delà de ce que vous m'ordonnez par vos instructions, lesquelles je m'attache de suivre de point en point ; et si l'on m'impute le contraire, j'ose assurer V. G. que je n'aurai point de peine à vous prouver que ma conduite est sans reproche.

" Quoique M. de la Hontan prétende le contraire, comme il le dit par des chansons outrageantes qu'il a faites sur moi, sur quoi je me suis contenté de me borner de le faire prier de ne plus me conter dans ses œuvres satiriques qui sont devenues si publiques dans ce lieu que personne n'ignore sa manière de voir à mon égard, cela me touche à la vérité beaucoup moins que tout ce qu'il a fait d'ailleurs qui me semble être opposé au bien du service de S. M. J'ai cru qu'ayant ici fort peu d'officiers il était à propos de tolérer ses emportements et porter les choses à la douceur sans lui faire connaître que l'expérience de vingt années de service m'a assez bien instruit pour n'ignorer pas le parti que j'avais à prendre pour le remettre à son devoir.

" . . . . . J'ajouterai à tout ce que je prends la liberté de vous marquer que d'abord qu'il voudra vivre d'intelligence avec moi je sacrifierai tous mes intérêts afin de faire voir au peuple que nous vivons d'une assez bonne union pour être également portés au service de S. M."

Nous avons cru devoir citer ce document en entier parce qu'il nous peint Lahontan dans l'intimité du service, tel qu'il devait être et tel qu'il s'est montré lui-même du reste. Cet officier qui chansonne son gouverneur dans les tavernes de Plaisance, au milieu des pêcheurs de morue, et qui laisse courir sous le manteau, à la veillée, ses vertes satires contre l'administration, n'est-ce pas le pamphlétaire en herbe qui cherche sa voie et qui s'exerce à son futur métier ?

Il est évident que la présence du gentilhomme de Béarn sur les grèves de Plaisance gênait beaucoup M. de Brouillan. Celui-ci crut trouver un moyen ingénieux de se débarrasser de cet incommode compagnon.

A 40 lieues de Plaisance, au milieu des brumes éternelles du golfe, se trouvent les îles Saint-Pierre et Miquelon. Ce sont des rochers arides et sans verdure. Les Français y avaient

alors un poste de pêche habité par quelques familles pauvres et besogneuses. M. de Brouillan se mit à prêcher le ministre que les habitants de ces îles, fort éloignées de Plaisance, étaient insubordonnés, et si peu protégés, qu'en 1692 les Anglais y avaient détruit les établissements. Il faudrait, disait-il, y construire un petit fort et y mettre un homme d'autorité pour contenir ces peuples dans le devoir.[1] " Pour commander dans ce lieu, ajoutait-il une autre fois, il suffirait d'envoyer un détachement des soldats de la garnison de Plaisance pour conserver le fort qu'on y ferait bâtir ; il faudrait seulement quelques canons." Enfin, après avoir bien fait comprendre l'importance de ce poste dans plusieurs lettres, il disait tout le fond de sa pensée. " On m'a assuré que M. le baron de la Hontan vous demandait le commandement de ce lieu là ; si vous lui accordez comme il s'y attend, vous agréerez s'il vous plaît que je vous dise que je ne vois pas un meilleur sujet pour remplir son emploi, que le sieur de Monic, qui a servi ci-devant en qualité de major-général des troupes du Canada."

A moins que Lahontan ne fût alors complètement dégoûté des choses de ce monde, il est impossible de croire qu'il ait demandé lui-même à s'exiler sur ces rochers déserts et inhospitaliers, et dont on peut faire le tour en une journée. Cette idée avait germé dans le cerveau fertile de M. de Brouillan.[2] Quel triomphe pour lui s'il eût pu enchaîner là son caustique adversaire, comme Prométhée sur son roc ! Tout cela ne manquait pas d'habileté, mais une nouvelle frasque de Lahontan fit éclater Brouillan, dont la colère jusque-là avait eu peine à se contenir. Voici comment le baron raconte cet épisode de sa vie :

Le 20 novembre 1693, un mois après le départ des vaisseaux pêcheurs, pendant que Lahontan donnait à souper à quelques habitants de Plaisance, M. de Brouillan, qui s'était masqué pour la circonstance, entra tout à coup dans la maison avec ses valets, cassant vitres, bouteilles, verres, renversant tables, chaises, armoires et tout ce qu'il trouva sous sa main. Les masques disparurent avant que Lahontan eût eu le temps de mettre la main sur ses pistolets. Le lendemain, les valets de Brouillan firent main basse sur ceux de Lahontan et les rouèrent de coups. La patience de celui-ci était à bout, mais les récollets qui desservaient la petite bourgade s'interposèrent et parvinrent à le calmer. Pour dissiper son chagrin et sa colère, le baron se renferma et se plongea dans la lecture de ses livres, ses seuls amis. Au bout de trois jours, Brouillan fit arrêter deux soldats que Lahontan avait envoyés faucher du foin dans les prairies à une demi-lieue de la place, et les traita comme des déserteurs. Pressé de nouveau par les récollets, Lahontan se décida à aller faire des excuses au gouverneur. Les deux ennemis se reconcilièrent, s'embrassèrent, puis jurèrent qu'ils oublieraient tout ce qui s'était passé entre eux. Mais Lahontan, ayant appris en sous main l'existence du dossier formidable que le gouverneur avait préparé contre lui, et qui était déjà parti pour la cour,[3] résolut de s'échapper de Plaisance avant la venue de la flotte du printemps, de peur d'être arrêté et d'être jeté à la Bastille.

On était alors au commencement de l'hiver 1693 (14 décembre) et il n'y avait plus qu'un petit vaisseau en rade. Lahontan proposa au capitaine de le prendre à son bord et de le jeter quelque part sur les côtes d'Europe, moyennant 1,000 écus.

Voici comment M. de Brouillan, le jour même, annonçait ce brusque départ à la cour :

---

[1] Lettre de M. de Brouillan au ministre (1693).

[2] Lahontan, si causeur d'ordinaire, ne dit pas un mot de ce projet dans ses lettres, et il est vraisemblable qu'il ne le connut jamais.

[3] C'est la lettre que nous avons citée, et qui se trouve aux Archives de Terreneuve.

" Depuis ma lettre écrite M. le baron de la Hontan m'a dit être dans la résolution de passer en France. Je lui ai exposé tout ce que j'ai cru qui pourrait l'engager à rester, j'ai même prié nos bons religieux qui sont ici de lui faire connaître qu'il était du service du roi de ne pas abandonner ainsi ce poste ; mais cela n'a fait nulle impression sur son esprit. Je me serais peut-être plus opposé à son départ que je ne fais s'il ne m'avait témoigné qu'il voulait vous aller rendre compte de ma conduite. Je ne vous demande sur cela, monseigneur, que de la faire examiner ; je ne vous dirai plus rien de la sienne, cette dernière marque qu'il en donne prouve assez tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire à ce sujet."

Lahontan partait du Canada, aussi pauvre qu'il y était venu, mais il emportait de son passage dans cette lointaine contrée, une notoriété qu'il était bien loin de supposer.[1]

IX.

Lahontan réfugié au Portugal, puis en Hollande, sollicite en vain sa grace. — Il se décide à écrire ses mémoires (1694-1703).

Le navire qui portait Lahontan fut le dernier qui sortit de Plaisance dans l'automne de 1693. Il eut une traversée orageuse. Battu par une tempête qui dura plus de trois jours, son équipage crut qu'il serait englouti dans les flots. Pour comble de malheur, arrivé en vue des terres d'Europe, un corsaire de Flessingue l'attaqua à l'improviste, et le capitaine, effrayé, voulut se jeter sur les rives de France.

Aborder en France, c'était pour Lahontan le déshonneur, la honte, la prison. Il avait sous les yeux l'exemple d'un officier comme lui, Mathieu de Lino, que l'on venait de jeter à la Bastille sous l'accusation d'avoir conspiré avec les Anglais.[2] Qu'était-il ? si non un déserteur. M. de Brouillan, du reste, avait écrit aux gouverneurs de l'île de Rhé, de Belle-Isle, et de la Rochelle, de l'arrêter aussitôt qu'il serait débarqué. Devancerait-il les courriers de son implacable adversaire ? Grâce à 300 pistoles, il décida son capitaine à le jeter sur les côtes du Portugal. Parti de Plaisance le 14 décembre 1693, Lahontan abordait le 31 janvier 1694,[3] à Viana, port de mer à l'embouchure de la petite rivière de Lima, une de celles que les anciens appelaient le Léthé.

Plût au ciel que le malheureux officier eût bu quelques gouttes du fleuve mythologique des Grecs, il eût perdu peut-être le souvenir de toute injure et de tout ressentiment, et au lieu de vivre en fugitif, le reste de ses jours, il aurait parcouru une carrière honorable, celle que lui promettaient à la fois ses talents et son caractère audacieux.

De Viana, Lahontan se dirigea à petites journées sur Oporto, puis se rendit à Lisbonne, où il rencontra l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France auprès de la cour du Portugal. C'est de là qu'il partit, le 14 avril 1694, pour se rendre à Amsterdam, avec un passeport de l'envoyé de Hollande, " en attendant qu'il plût à M. de Pontchartrain d'aller en Paradis."[4] Après avoir erré à travers Rotterdam, Amsterdam, Lubec, on le trouve, au commencement

[1] Voir appendice. Pièce III. Note sur M. de Brouillan.

Le 28 janvier 1694, on donnait, de Versailles, la compagnie de Lahontan, commandée par le sieur de Costebelle, au sieur de Rancogne. (*Manuscrits de la Nouvelle-France*, II, p. 145.)

[2] Le 18 janvier 1693, interrogatoires par M. de la Reynie, lieutenant de police, au sujet de l'affaire de M. de Lino, emprisonné à la Bastille, accusé d'avoir conspiré avec les Anglais.

[3] Lettre XXV, datée de Viana en Portugal, le 31 janvier 1694, p. 386, éd. de 1728.

[4] *Voyages de Portugal et de Danemark*, éd. de 1728, p. 140.

de l'été, à Hambourg, d'où il écrivit, le 19 juin 1694, une lettre que l'on va lire, mais qui ne se trouve pas au nombre de celles qu'il publia plus tard dans ses *Voyages de Portugal et de Danemark*, et qui se rapportent à cette période de sa vie. Cette lettre a été découverte par M. P. Margry dans les archives de France, et c'est lui qui l'a fait imprimer le premier dans son beau livre de *l'Etablissement des Français dans l'Amérique septentrionale*.[1]

Hambourg, 19 juin 1694.

Monsieur,

Je me suis donné le bien de vous écrire, il y a trois ou quatre mois,[2] de Portugal, touchant les affaires que j'ai eues avec M. de Brouillan, et comme je me suis imaginé que Mgr de Pontchartrain me donnerait tort eu égard à l'infériorité et que je demeurerais en France sans emploi, tandis que tant de braves gens sont en exercice, je me suis résolu de voyager dans les pays du nord et pour cet effet, je me suis embarqué à Lisbonne dans une flute portugaise, qui devait aller à Amsterdam, avec un passeport de l'envoyé de Hollande, pour voyager sûrement, où je suis arrivé à bon port, et où j'ai demeuré sept ou huit jours ; ensuite de quoy je suis venu ici, où j'ai rencontré deux Français qui viennent de la Virginie, qui m'ont dit qu'ils avaient été avec feu M. de la Salle à la découverte de sa rivière dans le golfe du Mexique, et que mon dit sieur de la Salle étant mort, ils s'étaient jetés parmi les sauvages, où ils ont demeuré cinq ans entiers, vivant avec eux et allant très souvent saccager les Espagnols dans leurs villages. Ils disent tant de choses touchant la richesse de cette terre par la quantité de mines d'or et sablons d'or qui y sont et la facilité que nous aurions de nous en saisir que j'en ay dressé un mémoire que je vous enverrai au premier jour. Ils m'ont appris le désordre où sont les Anglais dans la Nouvelle-Angleterre ; une révolte s'y est faite avant leur départ et plusieurs personnes de Boston se sont sauvées à la Virginie, crainte d'être massacrées. Il y a très peu de temps qu'ils sont arrivés en cette ville dans un vaisseau chargé de tabac qui vient de ces pays là, et ce qui m'a fait savoir que ces hommes étaient ici, c'est qu'ils ont proposé à quelques marchands de cette ville de leur donner un petit vaisseau pour aller charger d'argent au Mexique, s'obligeant à être mis à mort en cas que leur entreprise n'aye pas un bon succès. Ils m'ont paru avoir assez d'intelligence, cependant on n'a pas voulu y toper. Je pars demain pour Copenhague, d'où j'irai en Suède et de là en Pologne, ensuite je traverserai en Italie par Vienne, si je puis avoir un passeport de l'envoyé de l'empereur, qui est à Varsovie. Je ne puis, monsieur, vous donner d'autres nouvelles si ce n'est que la plupart des Hollandais de marque et de distinction souhaiteraient fort la paix et je puis vous dire avec toute vérité que les plus grands ennemis que nous ayons dans ces pays-ci, sont les Français réfugiés ; aussi sont-ils odieux parmi toutes les nations et il y en a très peu qui trouvassent crédit dans les bourses des villes. J'espère, monsieur, que vous me ferez la grâce de me conserver votre souvenir, puisque je suis et seray incessament avec passion, monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Lahontan.

On a là la preuve que Lahontan essayait par tous les moyens d'entrer dans les bonnes grâces de la cour. On s'intéressait alors vivement dans les ministères au sort du malheureux explorateur de la Salle, et tout ce qui pouvait le concerner avait chance de recevoir bon

[1] Vol. IV, pp. 6, 7, 8.
[2] 10 avril 1694.

accueil. M. de Pontchartrain, à qui la lettre de Lahontan fut communiquée, en écrivit à l'abbé Bidal, le résidant de France à Hambourg. Celui-ci fit faire toutes les recherches, et il lui fut répondu qu'il n'était arrivé aucun vaisseau, ni aucun Français de la Virginie, ni des îles voisines. L'histoire rapportée par Lahontan n'était donc qu'un conte fantastique, et le résidant reçut l'ordre de ne pas donner suite à l'affaire.

Dans l'intervalle, Lahontan s'était rendu à Copenhague, où résidait M. de Bourepaus, ministre de France au Danemark. Ce dernier, qui s'intéressait aux choses de l'esprit et recherchait le commerce des écrivains et des savants, accueillit favorablement l'officier malheureux qui venait se recommander à lui, le présenta à la cour, puis lui donna des lettres pour des personnes qu'il pensait pouvoir fléchir le ministre Pontchartrain. Lahontan, muni de ce sauf-conduit, se rendit à Versailles en décembre 1694. Les personnes à qui M. de Bourepaus l'avait adressé essayèrent en vain d'obtenir que l'ancien lieutenant de roi de Plaisance justifiât sa conduite.[1]

A toutes les instances qui lui furent faites, le ministre répondit que l'esprit raide et inflexible du roi ne recevait jamais de justifications d'un inférieur envers son supérieur. Lahontan n'ayant pu vaincre "la dureté et le naturel iroquois" de Pontchartrain, partit pour sa province de Béarn, dans l'espérance qu'il s'y consolerait au milieu des siens de sa disgrâce. Hélas ! que de désenchantements, lorsqu'il se trouva à la vue d'une terre dont il ne lui restait plus que le nom ! Depuis douze ans qu'il était parti, que de choses s'étaient passées !

Le château paternel, où s'était écoulée son enfance, avait été vendu en justice pendant que lui, jeune officier sans protections, servait dans un pays lointain au milieu de peuplades barbares. Celui qui avait succédé à Isaac de Lom d'Arce, Charles Casamajor d'Orion, était déjà mort et l'on pouvait voir son épitaphe à la place d'honneur dans l'église de Lahontan.[2]

---

[1] Troisième lettre de Lahontan : *Voyages de Portugal et de Danemark*. La correspondance de Bourepaus de 1693 à 1697 est conservée aux Archives nationales étrangères, à Paris, aux *Papiers de Bonnac*.

[2] La terre de Lahontan était alors devenue la propriété de la famille de Blair.

Messire Samuel de Blair, conseiller d'honneur au parlement de Navarre, baron de Lahontan, neveu de Charles de Casamajor et de Marie de Blair, devint leur héritier. Il assistait le 6 août 1736 au mariage de Messire Jacques de Blair, son fils, avec Marie-Françoise-Marguerite de Barrère. Samuel de Blair mourut dans son château, le 6 septembre 1745, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ainsi qu'en fait foi l'acte suivant :

"Le sixieme septembre mil sept cens quarante cinq deceda dans son château, messire Samuel de Blair, ancien conseiller du roy au parlement de Navarre et baron de Lahontan, agé de quatre vingts quatre ans ou environ et feut inhumé, le landemain, dans la chapelle succursalle de cette parroisse, en presence de sieur François Camiade, procureur d'office, sieur Louis Daniel Lostalot, notaire royal, Jean Lacroix et Daniel Larroder, benoits et maitres d'école, qui ont signé avec moy. (Signé :) Camiade ;— Larroder ;— J. Lacroix ;— Lostalot ;— Dombert, curé." (Archives communales de Lahontan, Etat civil, 1745, f° 4.)

La baronnie passa alors au fils aîné, Jean Pierre de Blair. Celui-ci assistait, le 18 février 1766, au mariage de Marie de Blair, sa sœur, avec Messire Bernard de Latenlade. (Dufau de Maluquer et Gourgain. *Armorial de Béarn*, tome I, pp. 34-35.) Il mourut le 6 juin 1767 (Lettre du curé Bacqué). Jean Pierre de Blair, son frère, lui succéda. Ruiné comme les Lom d'Arche, ce dernier vendit vers la fin du XVIIIe siècle la seigneurie de Lahontan à M. Le Quien de Laneufville, frère du dernier évêque de Dax (Lettre du président de la Société de Borda, 28 avril 1890). On trouve l'acte suivant, le 12 novembre 1783, à Dax : Baptême de Charles-Auguste-François Laborde, fils de Jean Laborde, maître d'hôtel de Mgr l'évêque de Dax, et de Jeanne-Marie Fontan. Parrain, illustrissime et révérendissime Mgr Lequien de Laneufville, évêque de Dax ; marraine, dame Jeanne de Lavielle, baronne de Lahontan, veuve de messire Charles-Arnaud Lequien de Laneufville, chevalier, seigneur baron de Lahontan, ancien capitaine de cavalerie. (Archives communales de Dax, Etat civil, 99, 23.)

La dame baronne passa tout le temps de la révolution à Lahontan sans être trop inquiétée. Elle put même donner l'hospitalité à son beau-frère, le dernier évêque de Dax, Charles-Auguste le Quien de Laneufville, qui après

Le pauvre officier était dans sa patrie, et n'y trouvait plus d'amis. Quelques gentilshommes campagnards, qui avaient connu son père, ne savaient l'entretenir que de vignes, de jardinage, de chasse et de pêche. D'autres, les paysans naïfs, lui parlaient, du matin au soir, sorciers, loups-garous, apparitions surnaturelles. Que faisaient à ce voyageur les farfadets, les lutins, les spectres, les fantômes, les magiciens? Un esprit fort, comme il s'appelait déjà, ne saurait jamais se laisser persuader qu'il y a des sorciers. Un esprit fort devait approfondir la nature des choses, ne devait rien croire que ce que la raison a mûrement examiné, et, sans avoir égard aux préjugés, décider sagement les choses dont il s'est éclairé à fond. Et comme il ne croyait pas à toutes les chimères qu'on lui racontait, ces bonnes gens le prenaient

---

six mois de séjour à Lahontan, émigra en Espagne. La peur fit brûler à cette époque les cahiers des notaires, toutes les pièces historiques et les titres de noblesse, sur la place située en face de la chapelle du château.

Le 13 mars 1807 : Décès, dans son château de Lahontan, de dame Jeanne Laville, âgée de soixante et quatre ans, veuve de Charles Arnould Lequien de Laneufville. La déclaration de décès est faite par M. Jean-Baptiste Lequien de Laneufville, fils de la défunte, et Pierre Casaubon, officier de santé. (Archives communales de Lahontan, Etat civil.)

La tombe de cette baronne existe encore. On la voit dans l'église de Lahontan avec l'épitaphe suivante :

Sous cette tombe est ensevelie Madame de Laville, veuve de feu Monsieur de Laneuville, ci-devant baron de Lahontan, décédée le 13 mars 1807, âgée de 63 ans. Lecteur, priez pour le repos de son âme.

Les familles de Laneuville et de Laville existent encore. M. Cirot de Laville, prélat romain, domicilié à Bordeaux, a écrit la vie de son parent, l'évêque de Laneuville.

En 1808, le château seigneurial de Lahontan fut vendu à M. le baron général de Vinot. (*Matrice cadastrale de Lahontan*, 1er volume, f° 416). Grand'croix de la légion d'honneur, homme très aimable, très érudit et plein de bravoure, le général Vinot avait épousé une demoiselle de Laussat, qui était venue aux Etats-Unis avec son père, qui y remplit des missions diplomatiques assez importantes et fut nommé gouverneur de la Martinique.

Le 6 juin 1838 : Décès, dans son château de Lahontan, de Julien-Gilbert Vinot, baron, maréchal de camp en retraite, grand-officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et membre de l'Epée de Fer de Suède, âgé de soixante-six ans, né à Soissons (Aisne), domicilié à Lahontan, époux de dame Augustine-Elizabeth-Camille de Laussat, et fils d'Antoine-Nicolas Vinot et de Marie-Jeanne Chaperon, décédés. (Etat civil de Lahontan.)

La dame baronne de Vinot vivait encore en 1890. Elle était âgée de quatre-vingt-seize ans et habitait Lahontan. Dès 1845, elle avait vendu son château à M. Charles-Baptiste Oswald baron d'Abbadie. (*Matrice cadastrale de Lahontan*, vol. II, f° 477.) M. d'Abbadie est le propriétaire actuel du château de Lahontan, et y réside habituellement. Il est âgé de quatre-vingt-six ans et porte très gaillardement son âge.

Le château seigneurial de Lahontan est une construction moderne, assez vaste, sans le moindre caractère architectural. C'est M. d'Abbadie qui l'a modernisé. Il n'a plus maintenant que l'aspect d'une vaste maison carrée, baignée par un vivier, qu'alimente en partie un ruisseau allant au moulin seigneurial d'autrefois. Devant le château, et à sa gauche, s'étendent des prairies et des terres labourables, dont quelques-unes aboutissent au gave de Pau. A droite, un petit parc, des granges, et le bourg de Lahontan. D'après un vieil inventaire, le château fut rebâti en 1787, et depuis, chaque châtelain l'a retouché suivant son goût.

D'après les coutumes dacquoises, les barons de Lahontan avaient le droit de basse et moyenne justice. La basse justice s'occupait des actions personnelles pour l'intérêt civil et pécuniaire. La moyenne justice s'exerçait sur les successions, les héritages, les confections d'inventaire, la nomination des tuteurs et curateurs, la police et la connaissance des délits n'allant pas au delà de l'amende et de la prison, et dont les marques étaient les ceps et les colliers. L'ancienne maison de justice de Lahontan portait le nom de Sautrice. C'est là que se tenait la cour de la baronnie, là aussi qu'habitait le notaire royal et qu'on logeait les prisonniers. Un médecin, M. Casaubon, l'acheta de la baronne de Vinot. Elle était en ruines. M. Casaubon utilisa les matériaux pour des décharges, tout en gardant la vieille porte et l'ancien portail. En mourant, M. Casaubon laissa cette maison à Mme Cousseilhat-Casaubon, qui l'habite.

La baronnie de Lahontan faisait partie, avant la révolution, de l'archiprêtré de Rivière-Gave (diocèse de Dax) et dépendait de la subdélégation de Dax. Elle est aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez, canton de Salies. Depuis le concordat, Lahontan fait partie du diocèse de Bayonne.

pour un athée. D'autres pensées, du reste, inquiétaient Lahontan. Ne pourrait-il pas rassembler quelques débris de l'ancienne splendeur paternelle ? [1]

La moitié de l'été s'était passée en courses à Orthez, à Dax, en consultations avec les gens d'affaires, en examen de papiers, lorsque tout à coup une lettre de Versailles lui apprit que l'ordre était donné de l'arrêter. Lahontan avait déjà reçu heureusement près de 200 livres de ses fermiers, et un très beau cheval qui l'aida à se tirer de ce mauvais pas. Au point du jour, vêtu d'habits d'emprunt, il sortit de la ville, dépista ses gens, et, évitant les bourgs et les villages, il chercha à travers les landes, les champs, les vignes, les bois, et par des routes détournées, à gagner les frontières d'Espagne. Il erra ainsi, sans être reconnu, mangeant et couchant dans les chaumières isolées, reprenant, le jour, sa route au sein des campagnes revêtues en ce moment de leur plus éclatante végétation. Il n'avait d'autre guide que le soleil et la vue des Pyrénées. A l'aspect du ciel splendide, des champs en fleurs, des forêts, des montagnes, il retrouvait cette passion pour la nature sauvage, cet enivrement de la solitude que les malheurs n'avaient pu altérer en son âme. Arrivé à Sarans, dernier village du Béarn, dans la vallée d'Ozao, des paysans l'entourèrent soudain de tous côtés. Il crut d'abord qu'il avait le grand prévôt à ses trousses. Mais, non, on l'avait arrêté parce que sa mine l'avait fait prendre pour un huguenot. Obligé d'entrer dans un cabaret et de subir un interrogatoire sur des matières de religion, il put échapper enfin à la fureur des paysans et aux policiers de Pontchartrain, et atteindre Huesca, en terre espagnole, après avoir franchi les Pyrénées par la vallée de Saint-Jean-de-Pied-de-port. Le 8 octobre 1695, il était à Saragosse. C'est de là qu'il écrivait la dernière lettre qui soit connue de lui. Il se proposait alors de gagner Bilbao, et de côtoyer les ports du Portugal.

Les mœurs espagnoles ne devaient guère aller à un esprit novateur et sceptique comme celui de Lahontan ; aussi le trouve-t-on bientôt de retour au Danemark, où il avait été si bien accueilli une première fois. Il lui fallait du reste chercher des cours amies de la France, pour s'y ménager des protecteurs. La paix de Ryswick vint (décembre 1697), et il essaya de nouveau de rentrer au service de sa patrie.[2]

Il fit solliciter sa grâce par les plus hauts personnages. Mme la duchesse du Lude, dont le mari, grand maître de l'artillerie, était très intime avec M^m^ de Frontenac, le comte d'Avaux, alors ministre de France en Hollande, et qui appartenait à la famille de Mesmes, une des plus illustres de Béarn, s'employèrent pour lui. Deux des plus fameux intrigants politiques de l'époque, le cardinal de Bouillon et le comte de Guiscar, qui vivaient en Hollande, se mirent à sa disposition. M. de Quiros, dominicain apostat, qui avait conservé de bonnes relations en France, s'intéressa à son sort. Mais rien ne put fléchir les Pontchartrain.

Pendant ce temps-là une meute de créanciers voraces s'acharnait à la dispute des derniers lambeaux de la succession paternelle. Lors de la vente de 1684, la baronnie de

---

[1] Lettre datée d'Erleich, 4 juillet 1695. *Voyages de Portugal et de Danemark.* On a vu que, dans l'acte de baptême de 1691, on qualifie Lahontan de baron d'Herlèche. *Esleich, Erleich* et *Heslèche* signifient la même chose. Ce sont des terres et maisons situées en face de Lahontan, sur la rive droite du gave de Pau, qui sépare Lahontan d'Esleich, quartier qui porte encore ce nom, et qui fait maintenant partie des communes de Labatut et Habas, département des Landes, diocèse d'Aire et Dax. Les barons de Lahontan étaient également barons d'Eslech. (On écrit aujourd'hui Esleich.) On montre en cet endroit les ruines d'une petite chapelle de secours appelée "la Capelle." (Lettre de Mme Cousseilhat-Casaubon.)

[2] Article signé Eyriès, dans la série des biographies de Michaud. Le traité de Ryswick, conclu entre les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Empire et l'Espagne, fut signé en Hollande, près de la Haye.

Lahontan avait rapporté une somme de 21,000 livres : mais ce montant avait à peine suffi à payer quelques dettes. On s'était attaqué ensuite au capital jadis donné par Isaac de Lom d'Arce et sa première femme Jeanne Guérin, à la ville de Bayonne, aux terres d'Esleich, puis aux maisons que la famille possédait encore dans l'enclos du Temple, à Paris. Lors de la distribution de ces deniers, de nombreuses contestations étaient survenues entre les créanciers. Chacun voulait avoir le pas sur les autres ou être colloqué par préférence. On conserve encore, aux archives de Bayonne, les pièces de ce fameux procès, qui forment un volumineux dossier de plusieurs centaines de pages, texte serré. Nous avons sous les yeux la copie d'un arrêt qui fut rendu, le 23 juin 1699, par le parlement de Paris, en cette affaire.[1] Qu'il suffise de dire que l'énoncé de cet arrêt mentionne plus de cent cinquante sommations, requêtes, répliques, soutenements, contredits, arrêts et sentences, sans compter les productions de pièces. Nous y trouvons lus pde soixante parties intervenantes. Il en vient de Paris, de Tours, de Rouen et de tous les coins de Béarn. Les procédures, commencées en 1664, s'étaient continuées d'année en année jusqu'en 1699 qu'intervint l'arrêt de distribution des deniers, mais en 1789, la ville de Bayonne avait encore à compter avec les créanciers et les héritiers du baron de Lahontan.[2]

Le lecteur comprendra par ce court résumé, la haine que Lahontan a vouée dans ses écrits aux lois de tous les pays et à l'ordre des avocats en particulier.

La guerre de la succession d'Espagne (1701) brisa les dernières espérances que Lahontan avait conservées de rentrer en grâce. Absolument ruiné dans l'esprit du roi et des ministres de France, après avoir tenté toutes les voies pour se justifier, il voulut au moins se donner la satisfaction de publier la cause de ses malheurs, et se venger de " MM. de Pontchartrain, père et fils, très riches en or et en argent." Ne pouvant plus se servir de son épée, il prit la plume et se fit pamphlétaire. Sous prétexte que ses ennemis l'avaient cruellement et honteusement noirci, il résolut de revendiquer son honneur. Complètement ruiné de fortune, sans emploi, il voulut prouver que " son exil et sa fuite ne pouvaient lui faire du tort dans l'esprit des honnêtes gens." " Je ne serais point coupable, dit-il, si je n'avais point en tête des personnes si puissantes. L'on n'est point innocent dès qu'on a le malheur de leur déplaire. C'est avoir tort que d'avoir raison contre elles."

Tel sera le thème favori de Lahontan. Il est, pourtant, des injustices si criantes qu'il y a une certaine douceur à les subir ; le public vous rend alors bien plus que l'autorité ne vous ôte.

Pendant son séjour au Canada, Lahontan avait rédigé un journal de ses aventures, et entretenu un commerce régulier de lettres avec un de ses vieux parents, désireux de se renseigner sur les pays d'outre-mer. Ces notes, il en avait fait part aux nombreux Français que le régime autoritaire de leur pays obligeait chaque année à se réfugier en Hollande. On

---

[1] L'original est aux archives de Bayonne (CC. 818, f° 24). La copie forme cinquante-cinq pages, grand papier royal, texte serré.

[2] Archives de Bayonne, BB. 74 (1710-1720). Lettre à M. de Cannam . La créance des héritiers du baron de Lahontan.

BB. 77 (1727-1730). Réponse de la ville de Bayonne à un mémoire adressé à M. d'Adoncourt, sur la créance des héritiers du baron de Lahontan (Isaac le Long d'Arce).

BB. 90 (1784-1788). Lettre à M. de Neville... La créance des héritiers du baron de Lahontan... Lettre à M. Galart, l'aîné... sur le même sujet.

(1767-1789) Quittances délivrées par les héritiers du baron de Lahontan. (Arch. comm., CC. 840. Dulaurens, *Inrent. Somm.*, tome I.)

(1787) Archives Comm. de Bayonne, CC. 840, n° 40. Même sujet.

l'avait engagé à les publier, mais comptant toujours que la fortune lui redonnerait ses emplois, il les avait gardées en portefeuille, quitte à les jeter au feu à la première nouvelle de sa rentrée en grâce. La nécessité, le besoin de se créer des protecteurs auprès des cours étrangères, la haine qu'il portait à ceux qui n'avaient point voulu écouter ses humbles supplications, le décidèrent donc à se faire auteur. Mais comme le simple récit des malheurs et de la disgrâce d'un officier de marine, n'aurait pas suffi à attirer sur lui l'attention, il voulut se donner la gloire de l'explorateur. Un lieutenant de roi à Plaisance, bourgade ignorée, perdue dans les brumes de Terre-Neuve, ne pouvait prendre l'Europe à témoin de son innocence et l'intéresser à son infortune, mais un voyageur dans les plaines inconnues de l'Ouest américain avait plus de chance de se faire entendre.

X.

Le livre de Lahontan paraît à la Haye en 1703.—*Voyages.—Mémoires.—Dialogues avec le sauvage Adario.*—Appréciation.

C'est en 1703 que parut, pour la première fois, à la Haye, le livre de Lahontan. Le roi de Danemark, Frédéric IV, prince facile auquel un voyage en Italie avait donné le goût des beaux-arts, connaissait l'auteur.[1] Il l'avait accueilli avec bonté, s'était fait raconter ses malheurs et lui avait donné sa protection. C'est à lui que le baron béarnais dédia son ouvrage. L'épître qu'il lui adresse à la tête de son livre, est plate comme tous les discours des courtisans, et comme toutes les dédicaces du temps. Cette dédicace courtisanesque surprend d'autant que la planche frontispice du titre porte pour gravure un sauvage armé d'un arc et d'une flèche, un pied posé sur un code de lois, l'autre sur une couronne et un sceptre. Cette composition allégorique a pour légende : *Et leges et sceptra territ.* Tout cela rappelle la doctrine anarchiste et annonce le fonds des raisonnements de l'auteur. On représente, en effet, l'anarchie sous la figure d'une femme dont toute l'attitude annonce la fureur ; elle foule aux pieds le livre de la loi et un faisceau de baguettes, symbole d'union ; d'une main elle brandit un poignard et de l'autre une torche allumée ; à ses côtés gisent un sceptre brisé et un joug rompu. La légende latine *Et leges et sceptra territ* ramène aussi à l'esprit ces deux vers de Diderot, que les anarchistes réclament comme un des leurs :

> La nature n'a fait ni serviteurs ni maîtres :
> Je ne veux ni donner, ni recevoir des lois.

La planche qui accompagne celle où est gravé le sauvage anarchiste dénote chez l'auteur des idées tout aussi avancées. C'est un globe terrestre entouré de constellations. Une tourterelle plane dans l'espace et se dirige vers le globe au-dessus duquel sont inscrits les mots *Orbis Patria.* Ne dirait-on pas un précurseur du groupe des *sans-patrie ?* Lahontan, du reste, écrit cyniquement, *qu'il avait renoncé à toute sorte d'attachement de patrie*, et il déclare

[1] Frédéric IV, né en 1671, mort en 1730, succéda, en 1699, à son père Christian IV. Allié de Pierre le Grand contre Charles XII de Suède, qui le contraignit de signer la paix de Travendal, en 1700. Il réorganisa la défense militaire de son pays afin de prendre sa revanche. Après la défaite essuyée par Charles XII à Pultwa, il lui déclara la guerre (1709). Il envoya 16,000 Danois contre lui. Il éprouva d'abord des revers, mais parvint à se relever. Il fit Stenboch prisonnier avec 11,000 hommes, à Tonning (1713). De retour de Bender, l'année suivante, Charles XII porta la guerre en Norvège et périt au siège de Frederickshall, en 1718. Le sénat suédois proposa la paix tout à l'avantage de Frédéric IV (1720).

dans sa préface *avoir toutes les qualités nécessaires à un narrateur, celle d'écrire comme s'il n'avait ni patrie ni religion.*[1]

Il faut croire que les princes danois du commencement de XVIIIe siècle n'avaient pas les mêmes sentiments que ceux d'aujourd'hui, puisqu'ils pouvaient accepter la dédicace de livres s'annonçant sous des auspices aussi révolutionnaires.

L'ouvrage de Lahontan, imprimé en trois volumes, se divise en quatre parties distinctes. Le premier tome, partagé en vingt-cinq lettres, suivant la mode de l'époque, comprend le voyage de l'auteur et ses aventures au Canada depuis 1683, date de son départ de France, jusqu'à sa fuite au Portugal, en 1693. Il y raconte son arrivée, sa vie de désœuvrement dans les cantonnements, chez les paysans, les expéditions contre les Iroquois, en 1684 et 1687, le commandement qu'il eut au fort de Saint-Joseph, sa course vers l'ouest jusqu'à Michillimakinac, puis dans les régions mystérieuses où coule la rivière Longue, son retour à Québec, l'accueil que lui fit Frontenac, les projets qu'il forma pour la défense des grands lacs, sa nomination à la lieutenance de roi à Plaisance, en Terre-Neuve, ses démêlés avec le gouverneur de cette place et sa fuite en Portugal.

Rien que les aventures de Lahontan n'auraient eu qu'un intérêt bien médiocre, mais l'auteur a grossi sa relation d'une foule de petites anecdotes et de médisances, assez souvent malignes. C'est un grand causeur. Sa jaserie, comme celle du religieux dominicain Labat,[2] mérite quelquefois le nom de commérage, à cette différence qu'il y a de la bonhomie dans la malice du P. Labat, et que l'on ne ressent pas, en le lisant, l'envie de se fâcher, tandis que, chez Lahontan, c'est de la malice de parti pris la plupart du temps. On ne peut nier que Lahontan soit observateur, et qu'il eût fait, dans les temps où nous vivons, un excellent journaliste, dans le dernier sens moderne du mot. Il a toutes les qualités d'un reporter : il est très curieux, peu scrupuleux, cherche avant tout le piquant, l'à propos et la vogue. Il aime à pénétrer tous les secrets d'alcove. Ce qu'il voit, il le voit bien, et il a vu beaucoup ; aussi certaines parties de son œuvre ont une importance réelle. C'est l'opinion de l'historien Parkman, et tout homme impartial et dépouillé de préjugés qui voudra l'étudier, en viendra à la même conclusion. Le récit que Lahontan fait des expéditions des gouverneurs la Barre et Denonville est exact et mouvementé. Il a été beaucoup cité, et avec raison, par les auteurs contemporains. Le gouverneur la Barre, qui savait tenir la plume, et qui avait raconté la campagne qu'il fit à Cayenne contre les Anglais,[3] ne jugea pas à propos d'écrire le récit de l'expédition malheureuse qu'il entreprit en 1684 contre les Iroquois. Il n'est pas donné à tous d'écrire, comme Xénophon, sa propre retraite. Ce fut Lahontan qui se chargea, sans y être commandé, de jouer le rôle d'historiographe.

Il raconta de même l'expédition de Denonville, en 1687, et sa narration est digne de foi. On a publié récemment en France le journal que tint alors le chevalier de Baugy, aide de camp et secrétaire de ce gouverneur, et l'on peut juger qu'il n'y a pas grand'chose à reprendre sur ce que rapporte Lahontan.

Il ne faut pas demander cependant au baron béarnais les qualités que l'on prête d'ordinaire à l'historien : la correction, l'élégance, la sobriété. Il ne fait point de tableaux et de descriptions générales. Le sujet ne s'y prêtait guère. Quand il écrit tout bonnement ce

---

[1] XXVe lettre, t. I, p. 265.

[2] *Nouveaux voyages aux îles d'Amérique*, par J.-Bte Labat. La Haye, 1724, six volumes.

[3] *Journal du voyage du sieur de la Barre en la terre ferme et Isle de Cayenne*, imprimé à Paris en 1671. M. de la Barre a aussi écrit un livre intitulé : *Description de la France Equinoctiale.*

qu'il a vu de ses propres yeux, observé de particulier et de précis, c'est un témoin utile. A ces conditions tout homme est apte à faire des mémoires quand il en a le loisir.

Lahontan se vante sans cesse de dire les choses comme elles sont, de ne flatter ni épargner personne, d'être impartial, de louer les gens qui ne sont pas en état de lui faire du bien et de condamner la conduite de plusieurs qui pourraient lui faire du mal. Il veut enfin tout sacrifier à l'amour de la vérité, parler en toute franchise. Ce livre n'est bon que parce qu'il contient la vérité toute pure, dit-il, dans son épître à Frédéric IV. L'on y voit régner, ajoute-t-il plus loin dans sa préface, partout cette exactitude, et cet air de bonne foi qui s'empare tout d'abord d'un esprit équitable, et qui fait voir efficacement qu'on ne tend rien moins qu'à surprendre.

Nous voudrions pouvoir dire du livre de Lahontan, comme Montaigne, en présentant ses *Essais* au public : *C'est icy un livre de bonne foy, lecteur.* Mais, malgré les promesses si souvent répétées par Lahontan, il n'est pas toujours ce témoin fidèle et probe que l'on voudrait voir. Il a eu des déboires. La perte de ses emplois, la ruine de sa famille, son exil, ont contribué à le rendre injuste et ont vicié son esprit. Partout dans les pages de son livre percent le désappointement et la rancune amère. Malgré ses défauts, Lahontan nous fournit des détails où les autres voyageurs ne sont pas entrés, et ses récits sont toujours assaisonnés de piquantes réflexions. Il a dessiné des portraits qui resteront. Ce chirurgien qui, au milieu de l'épidémie qui frappe les soldats de la petite armée de la Barre, discute sur le protoplasme et les vibrions générateurs de tous les maux qui frappent la pauvre humanité, est digne des Purgon et des Diafoirus dont Molière s'est si agréablement moqué. La troisième lettre, qui contient une description de Québec, est à lire en entier. Dans le palais de l'intendant siège le conseil souverain, qui s'assemble quatre fois par semaine. Frontenac traite les membres de ce parlement comme Cromwell ceux d'Angleterre. Chacun y plaide sa cause, car on ne voit ni procureurs ni avocats, ainsi les procès sont bientôt finis, sans qu'il en coûte ni frais ni épices aux parties. Les juges, qui ne reçoivent que 400 livres de pension par an, sont dispensés de porter la robe et le bonnet. Ces graves conseillers, négociants gourmés et infatués de leur charge, *dont le revenu le plus clair sont des p'ches d'anguilles*, le baron, né malin, ne manque pas de leur donner en passant un coup de boutoir.

Il trouve la ville de Trois-Rivières petite à cause de son peu d'habitants, mais ceux-ci sont fort riches et logés magnifiquement. Il faut être de la nature du chien pour y habiter, ou du moins se plaire à se gratter la peau, car les puces y sont en plus grand nombre que les grains de sable. Les meilleurs soldats du pays sont originaires de ce lieu-là.

La neuvième lettre est consacrée au commerce de Montréal, dont presque tous les marchands n'étaient alors que des commissionnaires de ceux de Québec. Il faut lire encore les pages où il est traité des coureurs de bois et des canots d'écorce.

Malgré ses préjugés contre les colons, Lahontan ne peut s'empêcher de faire leur éloge, qu'il entremêle, il est vrai, de dures vérités.

" Les Canadiens ou créoles, dit-il, sont bien faits, robustes, grands, forts, vigoureux, entreprenants, braves et infatigables, il ne leur manque que la connaissance des belles lettres. Ils sont présomptueux et remplis d'eux-mêmes, s'estiment au-dessus de toutes les nations de la terre, et par malheur ils n'ont pas toute la vénération qu'ils devraient avoir pour leurs parents....." " Les femmes aiment la parure, et il n'y a point de distinction, de ce côté-là, entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme et d'un officier."

Ceci était écrit en 1684.

Que l'on place à côté de ce portrait celui que dessinait l'intendant Hocquart en 1737 : " Les Canadiens, écrit-il, sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérammment vigoureux, sont industrieux et adroits. Ils aiment la distinction, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage d'eau de vie, passent pour n'être pas véridiques. Ils sont volages, ajoute-t-il, naturellement indociles, ont trop bonne opinion d'eux-mêmes, ce qui les empêche de réussir comme ils pourraient le faire dans les arts, l'agriculture et le commerce. La longueur et la rigueur des hivers les entraînent à l'oisiveté."

Un autre caractère que Lahontan a crayonné de main de maître, c'est celui de Brouillan, gouverneur de Plaisance. C'est bien là le type du fonctionnaire concussionnaire de l'époque, qui, étant fort peu ou mal payé, veut se racheter sur les déchets. Comme on voit bien en présence encore, dans ces lettres du baron, les deux écoles qui dès lors se partageaient la colonie, celle qui rayonnait autour de Frontenac et le groupe conduit par le Ber et les autres négociants.

La lettre qu'il écrit à la suite du siège de Québec, en 1690, est étincelante, enflammée. Un jeune écrivain, qui a étudié dix-huit relations décrivant cette infructueuse attaque, trouve que dans celle de Lahontan l'esprit pétille comme les fusillades entendues à la Canardière. Le style en est vif, alerte, rapide comme la jeunesse et le feu des vaillantes milices canadiennes engagées sur les grèves de Beauport.

Lahontan est jeune, il est gentilhomme, il a eu des malheurs, il les raconte au milieu de tout cela, et trouve moyen d'amuser les esprits légers de son temps, et d'intéresser à son sort. Cavalier d'esprit et d'assez bonnes études, il a tenu registre de tout ce qui était à sa portée, et il en tire parti le mieux qu'il peut.

L'auteur ne pouvait tout dire dans ces lettres destinées à un vieux parent, mais comme nous le savons, il avait eu le soin de faire un journal très minutieux dans le cours de ses aventures. Ce sont les extraits de ce journal qui forment le sujet du second volume et qu'il nous donne sous le titre de mémoires.

C'est la partie la plus sérieuse des ouvrages de Lahontan, celle qui, dans le temps où elle parut, put être consultée avec plus de profit. En France et ailleurs, on regarda ces mémoires comme le fruit des travaux d'un homme qui ne savait pas écrire, mais qui décrivait assez sincèrement ce qu'il avait vu. La conséquence fut que beaucoup, surtout parmi les compilateurs, les citèrent de préférence à des écrits plus fidèles, qu'ils ne prirent pas la peine de consulter.

Dans ces mémoires, Lahontan sort du particulier pour entrer dans le général. Sa personnalité est moins en cause. L'auteur donne d'abord une description abrégée du Canada. Il s'attache surtout à la région des lacs, et mentionne en passant les mines de cuivre du lac Supérieur. Il vante les charmes du climat de ces régions et la fertilité de la terre. Pour lui, l'avenir du pays est autour des lacs Erié et Ontario. Si la navigation était libre de Québec jusqu'au lac Erié, dit-il, il y aurait de quoi faire le plus beau, le plus riche et le plus fertile royaume du monde. Ceci dénote un coup d'œil juste.

Lahontan vante aussi beaucoup l'Acadie, mais il prévoit qu'elle passera un jour aux Anglais. Il est impitoyable pour les gouverneurs Perrot et Menneval, qu'il accuse de faire la traite et de maltraiter les colons. Le baron de Saint-Castin, ce gentilhomme d'Oloron en Béarn, qui était presque son compatriote, trouve dans Lahontan un vif admirateur.

A la suite de l'Acadie, l'auteur parle de Terreneuve et de Plaisance, où il a habité. C'est une des meilleures descriptions que nous ayons de ces lointains parages.

Après avoir ainsi parcouru tout le pays à vol d'oiseau, fourni sur chaque chose d'assez bonnes notions, parlé fort sensément de la mauvaise gestion des affaires du pays, Lahontan donne une table des nations sauvages, décrit les animaux,[1] les oiseaux, les poissons, les arbres, les fruits. On peut trouver là des choses instructives. Les détails de toutes sortes y abondent, surtout ces détails intimes que l'on aime à retrouver deux cents ans après, parce qu'ils nous font vivre pour ainsi dire de la vie des ancêtres.

Le chapitre du commerce du Canada est très important à notre sens ; malheureusement l'écrivain le rédigea dans un moment de colère, afin de favoriser les négociants anglais.

La dernière partie des mémoires est spécialement réservée à la description des mœurs des sauvages. L'auteur y traite des habits, des logements, de la complexion, du tempérament, des manières des sauvages. Il étudie leur croyance, les obstacles à leur conversion ; il nous dit ce qu'ils adorent, ce que sont leurs amours et leurs mariages, de quelles maladies ils souffrent et les remèdes dont ils se servent, leurs chasses, leur façon de faire la guerre. Le tout se termine par un petit dictionnaire de la langue des sauvages, et une table explicative des termes de marine et des néologismes que l'auteur a dû employer au cours de ses écrits.

Pour quelqu'un qui n'aurait pas une connaissance approfondie de l'histoire du Canada, nous avouons que la lecture de ces pages serait difficile, tant la vérité se mêle souvent à la fiction. C'est pourquoi ces mémoires ont cessé depuis longtemps d'avoir l'autorité qu'ils ont eue un jour. Cependant, quels qu'ils soient, le chercheur impartial et prudent y peut faire encore une bonne moisson et en tirer un grand avantage.

Le troisième volume de Lahontan contient ses voyages en Portugal et en Danemark. C'est une suite de six lettres dont la première est datée de Lisbonne, le 10 avril 1694, et la dernière de Saragosse, le 8 octobre 1695. L'auteur y raconte ses pérégrinations à travers le Portugal, le Danemark, le Hanovre, son séjour en France, ses tentatives infructueuses pour rentrer en grâce, sa fuite de Lahontan. C'est une sèche description de villes connues. Lahontan s'y montre médiocre observateur, contre son habitude. C'est la partie la plus faible de son œuvre. Le biographe y tirera cependant quelque avantage à raison des détails que le baron y donne sur ses malheurs personnels.

Ce troisième volume contient encore les Dialogues de Lahontan avec un sauvage. Ce sont ces dialogues, que le baron laissait prévoir dans ses mémoires, au chapitre *de la croyance des sauvages et des obstacles à leur conversion*, qui ont rendu son nom fameux parmi les philosophes du XVIIIe siècle, et qui l'ont fait exécrer par tous les écrivains honnêtes et consciencieux. Disons tout de suite que c'est une critique très amère des pratiques de l'église romaine, une fiction simplement destinée à répandre les idées anti-chrétiennes.

Lahontan se met en scène avec un sauvage auquel il donne le nom d'Adario.

Cet Adario ne serait ni plus ni moins que Kondiaronk, le fameux chef huron surnommé le Rat par les Français. Tous ceux qui ont étudié l'histoire de notre pays connaissent Kondiaronk. Ce fut le sauvage le plus intrépide, le plus ferme et le plus éclairé qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale. "Jamais, dit Garneau,[2] sauvage ne montra plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain." Son esprit avait des ressources inépuisables. Kondiaronk brillait autant dans les conversations que dans les assemblées publiques par ses reparties vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique.

---

[1] L'auteur range parmi les insectes les *grenouilles meuglantes*.

[2] *Histoire du Canada*, I, 382.

Il était en cela le seul homme au Canada qui pût tenir tête au comte de Frontenac, qui l'invitait souvent à sa table, pour procurer à ses officiers la satisfaction de l'entendre; et il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, le gouverneur et le père jésuite Carheil. Personne n'eut peut-être plus d'esprit que lui, dit l'historien Charlevoix, qui l'avait connu. Raynal a écrit que c'était un Machiavel né dans les forêts. M. Margry l'appelle une espèce d'Ulysse indien, mélange de bravoure et d'astuce. Les Français le nommaient *le Rat:* emblême de misère, de meurtre et de rapine.

Bien avant Pontiac, Kondiaronk avait songé à former une grande confédération de toutes les tribus sauvages, en y comprenant même les Cinq-Nations. C'est ce rêve que le grand chef outaouais reprit en seconde main plus d'un demi-siècle après.

Lahontan était à Michillimakinac, lorsque Kondiaronk y vint en 1688, à la suite du piège qu'il avait tendu aux Iroquois à l'anse de la Famine. Il y fut témoin de la mort du sauvage iroquois, que M. de la Durantaye, commandant du poste, reçut de Kondiaronk, et qu'il fit passer par les armes. Ainsi se trouvèrent rompues les préliminaires de paix que M. le gouverneur Denonville avaient commencées avec ces barbares.

Le baron béarnais put alors causer à son aise avec ce fameux guerrier, et il prétend que ses dialogues ne sont qu'un résumé des conversations qu'il eut dans le temps.[1]

Les dialogues comprennent trois entretiens. Le premier roule sur le christianisme en général. " Profite des grâces et des talents que Dieu t'a donnés, éclaire-toi des grandes vérités du christianisme," dit Lahontan en s'adressant à Adario. Celui-ci proteste que sa religion primitive est aussi bonne que celle des chrétiens. " Elle est basée sur la justice et la sagesse." La discussion se continue alors très vive, très piquante, très mouvementée. A chaque argument apporté par le baron, le sauvage retorque avec vigueur. On passe en revue l'éternité des peines, la foi, l'enfer, le paradis, la vérité des écritures, le péché originel, la présence réelle, l'incarnation. " Nous observons les commandements de Dieu mieux que ne font les Français, dit Kondiaronk. Pourquoi la religion des Anglais ne serait-elle pas aussi bonne que la vôtre ? Vous avez traversé l'Océan pour sauver nos âmes, dites-vous, mais vous ne pouvez pas vous accorder entre vous sur ces grandes vérités. Vos ordres religieux sont toujours à se quereller, chacun prêche sa morale. Qui croire ? " Le vieux chef, tout en louant très fort la continence et les mœurs des jésuites, se moque de leurs enseignements comme l'aurait fait un janséniste. Entre temps, la conversation roule sur le célibat des prêtres, le pape, le purgatoire, les indulgences. C'est un ramassis de toutes les objections alors en vogue contre le christianisme, l'église catholique et la vérité révélée.

L'entretien se termine par Adario qui donne congé en ces termes à son pauvre prêcheur : " Ainsi, mon frère, crois tout ce que tu voudras, aie tant de foi qu'il te plaira, tu n'iras jamais dans le bon pays des âmes si tu ne te fais Huron. L'innocence de notre vie, l'amour que nous avons pour nos frères, la tranquilité d'âme dont nous jouissons par le mépris de l'intérêt, sont trois choses que le grand Esprit exige de tous les hommes en général. Nous les pratiquons naturellement dans nos villages, pendant que les Européens se déchirent, se volent, se diffament, se tuent dans leurs villes, eux, qui voulant aller au pays des âmes, ne songent jamais à leur créateur, que lorsqu'ils en parlent avec les Hurons. . . ."

Le deuxième entretien traite des lois, de la justice, de la vénalité des juges, des faux

[1] Lahontan dit que Kondiaronk (Adario) était âgé de trente-cinq ans, en 1688. Si l'acte de sépulture de ce fameux Huron, qui se trouve aux archives de Montréal, sous la date du 3 août 1701, est exact, Kondiaronk était alors âgé de soixante-deux ans. En effet, cet acte le dit âgé de soixante-quinze ans à son décès.

témoins, de l'inégalité des punitions. Pourquoi des lois, si ce n'est pour les observer ? Et les règles de la justice étant constamment violées, ne vaudrait-il pas mieux n'en pas avoir ? Dans le troisième dialogue on discute sur la société civile en général. A quoi bon les distinctions entre les hommes ? Pourquoi l'argent ? Il faut revenir à l'état primitif, mettre tous les biens communs, ne plus connaître ni le tien ni le mien. Les hommes devraient vivre de chasse et de pêche. Adario, qui a visité la France, compare la vie sauvage à l'état civilisé, se moque des rois, des grands seigneurs, critique les coutumes et les modes européennes. Lahontan ne perd pas l'occasion de mettre dans sa bouche les plus violentes tirades. Les riches, les femmes, les médecins, les savants, les prêtres passent tour à tour sous le fouet vengeur de ce désillusionné.

Il va sans dire que ces conversations sont sorties toutes armées du cerveau du baron béarnais. Kondiaronk, qui est mis en scène, n'eut jamais les idées encyclopédiques qu'on lui prête. L'historien la Potherie raconte au contraire,[1] que ce fameux chef indien avait les sentiments d'une belle âme et n'était sauvage que de nom. " Considérable par sa piété, dit-il, il prêchait souvent dans l'église des jésuites de Michillimakinac, où les sauvages n'étaient pas moins touchés des vérités du christianisme qu'il leur enseignait. Il était difficile d'avoir plus de pénétration d'esprit qu'il en avait."

L'historien Ferland pense de même.

Le grand tort de Lahontan dans ces dialogues est d'avoir attribué aux sauvages des idées raffinées et des sentiments subtils,[2] et d'avoir énoncé des opinions peu d'accord avec l'ordre de chose établi chez les nations civilisées. Encore une fois, il ne voyait que les injustices qu'il avait éprouvées : son esprit ulcéré enveloppa dès lors dans la même proscription les sociétés et leurs institutions civiles et religieuses.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les infamies que ces pages contiennent. Lahontan n'a fait que répéter des arguments connus que l'on trouve dans la plupart des écrits philosophiques du XVIIIe siècle.

La vie sauvage, a dit un écrivain moderne, exerce sa fascination sur toutes créatures vivantes. Celles qui ont grandi dans sa liberté l'aiment d'un amour incurable. Les animaux qu'on lui arrache meurent pour la plupart, l'air stupide et indifférent, un immense ennui dans leur cerveau obscur. L'homme qu'elle a eu pour nourrison languit loin d'elle ; parmi les aises et les douceurs de la vie civilisée, son âme est toute entière à la solitude, on le voit s'y replonger éperdument à la première occasion, sans une hésitation ni un regret. Le civilisé lui-même se trouble parfois à son contact, et il arrive qu'il se donne à elle. On dirait qu'elle l'attire avec la tendre puissance d'une patrie retrouvée ; à l'aspect du désert, il dit avec certitude : " Ma vie est là ; il faut que j'y aille."

Cette étrange fascination de la vie sauvage sur les blancs, Lahontan en subit lui aussi, à un moment donné, la terrible influence. Vivre à l'état sauvage, à l'état nature, tel fut le rêve qu'il fit pendant longtemps, et Adario n'eut pas de peine à le persuader. " Ces peuples sont heureux d'être à l'abri des chicanes des ministres qui sont toujours maîtres partout, écrit-il.[3]

---

[1] *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. IV, p. 228.

[2] Avec le libraire Bernard, il est permis de trouver que, dans ces dialogues, les sauvages du baron " sont très foncés dans l'antiquité." " Ils démontrent savamment que *les écrits des siècles passés sont faux, changés, altérés ou supposés*, que les histoires de nos jours ont le même sort." (*Recueil de voyages au nord*, Introduction, p. clvi.) Que dire encore lorsqu'on voit Adario citer Esope ?

[3] Préface des *Dialogues*, édition de 1704.

J'envie le sort d'un pauvre sauvage, qui *leges et sceptra territ*, et je souhaiterais passer le reste de ma vie dans sa cabane, afin de n'être plus exposé à fléchir le genou devant des gens qui sacrifient le bien public à leur intérêt particulier, et qui sont nés pour faire enrager les honnêtes gens."

Lahontan croyait au bon sauvage aussi fermement qu'un philosophe du XVIIIe siècle. Avant que les blancs fussent venus parmi les sauvages, assure-il, il n'existait pas sur la terre de peuple plus heureux et meilleur.

Hélas! cette vie libre des bois, que Lahontan aurait voulu embrasser, ainsi que l'avait fait un jour son compatriote béarnais, le baron de Saint-Castin, il ne put la ressaisir. La civilisation qu'il fuyait le rejoignit malgré lui. Son âme s'en aigrit. Il acheva de prendre l'humanité en dégoût, le jour où il vit ses terres vendues par les mains ignobles des gens de loi. Il devint alors un révolté.

Lahontan dit que pendant son séjour à Québec, il soumit le manuscrit de ses dialogues au gouverneur de Frontenac et que celui-ci se donna la peine de le retoucher. On sait que Frontenac se piquait de littérature. On lui reprochait aussi d'avoir été secrètement janséniste, et de parler fort librement des jésuites et de leurs missions. On a lieu de croire, dit Charlevoix, qu'il mit la main au livre du récollet Chrestien Leclercq : *le Premier Etablissement de la Foi au Canada.*

Quoiqu'il arrive assez souvent que Lahontan, dans ses lettres et ses mémoires, reflète les idées personnelles de Frontenac,[1] il est impossible de croire que ce gouverneur ait prêté sa plume à une œuvre aussi impie et aussi malsaine que celle du baron béarnais. Frontenac a pu partager les idées malveillantes et souvent injustifiables du groupe dont il s'entourait, contre les missionnaires jésuites, mais il était un croyant, et il n'aurait certes jamais voulu, malgré tous les déboires que la vie lui fit subir, nier l'autorité des rois, prêcher l'égalité des hommes, ou patronner le partage des biens.

XI.

L'OUVRAGE DE LAHONTAN A UNE GRANDE VOGUE.—IL EST TRADUIT EN ANGLAIS.—NOUVELLES ÉDITIONS EN 1704 ET 1705.—REMARQUES SUR LE STYLE DE CET OUVRAGE.—LE MOINE GUEUDEVILLE A-T-IL AIDÉ LAHONTAN ?

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les Européens n'avaient eu guère, pour se renseigner sur les pays d'Amérique, que les ouvrages très sérieux de Champlain, de Lescarbot, de Sagard et de Ducreux, ou les relations des missionnaires jésuites.[2] Les récollets Hennepin

[1] Par exemple, Frontenac se plaint que les jésuites gouvernent tout, qu'ils ont des espions dans la ville et dans la campagne, qu'ils abusent du confessional, se mêlent dans les affaires de famille, brouillent les maris et leurs femmes, aigrissent les parents contre les enfants, et tout cela pour la plus grande gloire de Dieu. (Lettre au ministre du 2 novembre 1672.) " Les jésuites, écrit-il encore, songent autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes, car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries, et je ne croirais pas qu'on leur dût permettre de les étendre plus loin, jusqu'à ce qu'on vit en quelque lieu une église de ces sauvages mieux formée."

Cité par Margry. *Découvertes*, I, 303.

Il ne faut pas s'étonner de voir ces étranges accusations dans la bouche d'un homme de la valeur de Frontenac. Le grand gouverneur avait ses travers et ses prédilections. Il se laissait facilement entraîner, dans ses colères, à exagérer les racontars qu'on lui rapportait. Tous les historiens modernes, qui ont voulu juger sans parti pris, ont fait l'éloge des belles chrétientés que les missionnaires tentèrent d'établir sur les bords des grands lacs.

[2] Et encore les *Relations* des jésuites avaient-elles cessé de paraître depuis 1673, lorsque le roi, de concert avec le pape Clément X, en avait arrêté la publication, on ne sait trop pourquoi.

et Leclercq étaient venus à la suite, lorsque, depuis longtemps déjà, les éditions de ces auteurs avaient disparu de la librairie. L'œuvre de Leclercq fut supprimée presqu'aussitôt après son apparition, de sorte qu'il ne restait plus que les voyages de Hennepin et quelques mémoires particuliers en véritable circulation lorsque parut le livre de Lahontan.

La grande liberté que Lahontan avait donnée à sa plume, et l'intérêt que l'on portait alors aux découvertes dans l'Hinterland américain, contribuèrent à faire lire son livre, et le firent rechercher avec avidité. En 1703, il en fut tiré successivement trois éditions en langue française. La même année, Lahontan traversait en Angleterre et y fit bonne récolte. Son ouvrage fut traduit en anglais, et il le dédia à William, duc de Devonshire,[1] comme il avait dédié l'édition française à Frédéric, roi de Danemark.

La publication de ce livre, où l'administration coloniale était vivement attaquée, où il était parlé en termes fort irrespectueux des ministres Pontchartrain, et où les courtisans et les gens en place étaient assez vertement attaqués, devait attirer des représailles. Quel était donc ce jeune officier de marine, inconnu hier, qui suppliait humblement de rentrer sous le drapeau, et qui se redressait tout à coup, tenant à la main une plume vengeresse, au lieu de l'épée dont on l'avait empêché de se servir? On écrivait de Paris à Lahontan que les Pontchartrain cherchaient les moyens de se venger de l'outrage qu'il leur avait fait, en publiant dans son ouvrage quelques bagatelles qu'il aurait dû taire. On l'avertissait aussi qu'il avait tout lieu de craindre le ressentiment de plusieurs ecclésiastiques qui prétendaient avoir été insultés. D'autres l'accusaient d'être un sauvage, c'est pourquoi il se croyait obligé parler si librement des peaux-rouges. Lahontan s'était attendu à la fureur des uns et des autres en faisant imprimer ses *Voyages*. On l'avertissait encore de Paris, qu'on employait des pédants pour écrire contre lui, et qu'il lui fallait se préparer à essuyer une grêle d'injures qu'on allait faire pleuvoir sur sa tête. Il résolut de se moquer des injures, de faire face à l'orage qui venait du côté de la capitale, et de continuer la guerre à coups de plume, puisqu'il ne pouvait la faire à coups d'épée.

En 1704 parut donc une nouvelle édition des *Voyages*, et les *Dialogues* furent réimprimés par deux fois en cette même année. L'auteur en profita pour répondre dans sa préface aux injures dont on le menaçait.

Lahontan n'était ni un savant, ni un lettré. Passé au Canada à l'âge de dix-sept ans, il n'avait pu continuer au milieu de la vie des camps son instruction commencée au collège. Cependant il avait, comme tous les officiers de ce temps-là, le goût des livres. Il nous raconte quelque part avec quelle joie il apportait avec lui à la chasse, au milieu des bois, "les honnêtes gens des siècles passés." Le bonhomme Homère, l'aimable Anacréon et son cher Lucien, ainsi qu'il les appelle, ne le laissaient jamais. Il aurait bien voulu apporter avec lui le sévère et grave Aristote, mais son canot n'était "pas assez grand pour le contenir dans son équipage de syllogismes péripatéticiens." Il se défiait du reste de ce philosophe qui n'aurait pas manqué d'effrayer les sauvages par son jargon ridicule et ses termes vides de sens. Il préférait le laisser chez les jésuites qui le savaient entretenir fort généreusement.[2]

Lahontan cite encore Pétrone au nombre de ses auteurs favoris. Ce livre, assez obscène, comme on le sait, faillit lui causer une mauvaise aventure. Il l'avait laissé sur la table de sa pension avec d'autres ouvrages, lorsque le curé de Montréal, entrant à l'improviste, le mit en

[1] Devonshire, grand seigneur anglais, dépensait avec une royale munificence ses immenses revenus, et jouissait d'une grande faveur auprès de la reine Anne.

[2] Tome I, p. 87, édition de 1704.

pièces. On conçoit la colère du jeune officier. L'on eut toutes les peines du monde à le maîtriser. Vingt ans après il ne pouvait songer à cette tyrannie sans pester encore contre le zèle indiscret de ce cruel.[1]

La lecture était alors la seule consolation de Lahontan dans ses peines, ses déboires, au milieu de l'ennui noir qui l'enveloppait comme d'un manteau de plomb. Quelle vie délicieuse il menait, quand il pouvait s'échapper aux prosaïques devoirs du soldat et s'enfermer dans la forêt avec ses chers auteurs. A Plaisance, au cours de ses querelles avec Brouillan, les livres étaient aussi son seul refuge.[2]

En dépit de toutes ses lectures, Lahontan n'avait pu se dédoubler et devenir homme de lettres. C'est par nécessité, plutôt que par goût, qu'il prit la plume. Aussi dans sa dédicace de 1703, déclare-t-il raconter ses aventures en voyageur, et non point en auteur qui cherche à plaire. "J'ai passé les plus beaux jours de ma vie avec les sauvages de l'Amérique, et ce n'est pas là qu'on apprend à écrire et à louer poliment.[3] J'écrivais tout simplement ce qui m'arrivait, à un de mes parents, qui l'avait exigé de moi. Cette matière naturelle plaira peut-être plus que si j'avais écrit avec plus d'étude et d'art."

Dans l'édition de 1704, l'imprimeur revint à la charge sur ce sujet. "Son style ne paraîtra peut-être pas des plus purs ni des plus châtiés, dit-il, mais cela même doit le rendre moins suspect d'affectation, et d'ailleurs que peut-on attendre d'un jeune officier de marine ? Ce qui est fort certain, et pas un lecteur judicieux n'en disconviendra, c'est que l'auteur s'est uniquement attaché à exposer simplement les choses ; il ne flatte personne, il ne déguise rien, et l'on paraît justement lui attribuer les qualités nécessaires à tout narrateur, d'écrire comme s'il n'avait ni patrie ni religion, soit sans faire aucun tort à ce qu'il doit à son Dieu et à son roi."

Ces explications du libraire étaient devenues nécessaires, car décidément le bon public avait trouvé le style de Lahontan dur et désagréable,[4] embarrassé et souvent barbare.[5]

Un historien hollandais, Jean-Frédéric Bernard, qui tenait la plume en 1715, donne dans l'un de ses ouvrages la note dominante à l'époque.

"Peu de voyageurs, dit-il, sont capables de bien faire l'histoire des hommes, parce qu'il faut beaucoup de jugement et de raison pour s'en acquitter dignement, et qu'il est difficile de discerner ce qui est l'effet de la prévention d'avec la pure vérité. Les défauts dans le style et dans la justesse sont les premiers que je rencontre. Le style d'un voyage étant le même que celui de l'histoire, on doit éviter de le guinder vers un faux sublime ; au contraire il doit

---

[1] L'exemplaire dans lequel nous avons lu cet épisode porte en marge l'annotation suivante, écrite de la main de M. Jacques Viger, antiquaire canadien bien connu : "Cet incommode curé était ou Mr Dollier de Casson, sup. et curé en titre de Montréal, ou Mr Etienne Guyotte, curé d'office du 10 8bre 1682 au 27 7bre 1693. Ni l'un ni l'autre n'aimaient les polissons." Et il ajoute : "Quel sacrilège ! Déchirer au lieu de recommander des œuvres qui ont mérité à leur auteur le titre d'*auctor purissimæ impuritatis*. J. V."

[2] Tous les officiers coloniaux brûlaient d'avoir des livres. Il faut parcourir leurs correspondances intimes pour s'en convaincre. Tous ne les désiraient pas cependant dans le goût de Lahontan. Le chevalier de Baugy demande à son frère en 1687 "quelques livres plaisants pour passer le temps, surtout quelques comédies des plus jolies, comme *l'Avare*, *le Malade imaginaire*, quelques Crispins."

[3] C'est à peu près la même excuse que donne la Potherie dans la dédicace de son *Histoire de l'Amérique septentrionale* au duc d'Orléans (édition de 1753) : "Ce n'est pas à un Américain comme moi à prendre un essort si haut. Je laisse donc aux plumes délicates des Français à traiter une matière si relevée... .."

[4] Article signé Eyriès, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

[5] Charlevoix. *Liste des auteurs*, t. VI, de son *Histoire*, p. 409, éd. de 1744.

être simple, grave, naturel, enjoué quelquefois, si l'on veut, mais sans affecter de l'être, et sans chercher un badinage, qui, souvent, est plus burlesque qu'ingénieux et délicat.

"En quelque narration que ce puisse être, il est aisé de donner le change au lecteur, et de déguiser les idées des choses, lorsqu'on se sert d'un style pompeux et élevé qui ne représente rien que d'une manière excessive, ou d'un style burlesque dans lequel l'auteur ne cherche qu'à être plaisant ou badin. Il ne faut pas non plus qu'un voyageur montre à chaque page sa mauvaise humeur et revienne toujours à la charge sur les injustices qu'on lui fait. De ces retours continuels, de plaintes, et de mauvaise humeur, le lecteur ne peut tirer que des conséquences contre la sincérité du voyageur. Je laisse à penser si dans les voyages que la Hontan nous a donnés, il n'aurait pas mieux fait de parler modestement des chagrins qu'on lui a faits au Canada, et s'il n'aurait pas dû préférer un style simple et naturel, au style plaisant qu'il affecte, et qui lui plait si fort, que pour mieux réussir à être agréable...." [1]

Les libraires que patronnait Lahontan comprirent la nécessité de se conformer au goût du public, et en 1705 parut une édition entièrement revue et corrigée.

On lit dans la préface de cette édition de 1705 :

"Quelques personnes d'esprit ayant représenté que l'autre édition péchait dans le style, qu'on y trouvait des phrases basses, des expressions vulgaires, des railleries froides et de l'embarras dans la narration : l'on a tâché de remédier à tout cela. On a presque refondu toutes les lettres, et l'on croit que le style en paraîtra plus pur, plus net, plus dégagé, et avec un peu plus de finesse dans l'enjouement. On a conservé le sens de l'auteur, mais on a donné un nouveau tour à la meilleure partie de son ouvrage ; comme il était rempli de transpositions qui gâtaient absolument le bon ordre du récit et qui, par conséquent, devaient blesser le discernement du lecteur, on a eu soin de les ôter et de donner à chaque chose l'étendue et la liaison naturelle qu'elle devait avoir dans un narré."

On mit, en effet, à sa place ce qui devait l'être, et de la vraisemblance partout où elle manquait. Les *Voyages* parurent "habillés proprement de neuf," pour nous servir d'une expression de l'éditeur.

Les *Dialogues* avaient été trouvés pauvres et remplis d'un long et ennuyeux galimatias : on en tira le meilleur et on l'ajusta au nouveau style des *Voyages*.[2]

Il ne fut pas jugé à propos de rééditer les *Voyages de Portugal et de Danemark*. "Le baron de Lahontan, ajoute cruellement l'imprimeur, n'est pas assez nécessaire pour fatiguer les hommes de ce qui le concerne personnellement dans ces deux relations, et quant à ce qu'elles contiennent de plus, il n'y a rien de mieux connu. Qui ne sait ce que l'auteur dit de ces deux royaumes, de leurs capitales, de leurs ports, de leur commerce ? Il est juste d'avoir plus d'égard pour le public, et c'est le ménager trop peu, c'est lui manquer de respect que de proposer à sa curiosité une lecture ou qui ne lui est d'aucune importance, ou qui ne lui apprend rien de nouveau."

Ainsi retouchée, l'édition de 1705 passe, parmi les collectionneurs, pour la *bonne édition*. Il est vrai de dire que le style y est plus coulant, le dialogue mieux coupé. Cependant, il faudra toujours préférer l'édition de 1703, telle qu'elle est sortie de la plume de l'auteur, si l'on veut le bien étudier.

---

[1] Instruction pour voyager utilement, dans le *Recueil des voyages au Nord* de Bernard, imprimé à Amsterdam, édition de 1731, t. I, pp. cxlvii et cxlviii, et dans l'avertissement, première partie, t. IV, de la première édition, en 1715.

[2] Dans cette édition de 1705, les dialogues portent pour titre : *Conversations de l'auteur de ces voyages, avec Adario, sauvage distingué, où l'on voit une description exacte des coutumes, des inclinations et des mœurs de ces peuples.*

Charlevoix trouve que, malgré les retouches de style qui furent faites en 1705, il s'en faut pourtant que ce soit un ouvrage bien écrit.[1] Il faut avouer que le savant historien se montre d'une sévérité extrême chaque fois que le nom de Lahontan se rencontre sous sa plume. Il ne lui pardonne rien, s'attaque à son style, à sa véracité, à sa conduite. " La plupart des faits y sont défigurés, dit-il... Le *Dictionnaire de la langue du pays*, comme s'il n'y avait qu'une langue en Canada, n'est qu'un assez méchant vocabulaire de la langue algonquine ; et les *Conversations* avec le sauvage Adario ne sont que des suppositions de l'auteur, qui a voulu nous apprendre ce qu'il pensait de la religion... Dans son *Voyage de Portugal et de Danemark*, il se fait voir aussi mauvais Français que mauvais chrétien... Dans tous ses écrits le vrai est confondu avec le faux."

Charlevoix relève les plus petites erreurs de détail, qu'elles soient de commission ou d'omission. Lahontan, décrivant l'autel de l'église des jésuites à Québec, avait parlé de " quatre grandes colonnes cylindriques et massives, d'un seul bloc et d'un certain porphyre noir comme du geai, sans taches et sans fils." Charlevoix prend la peine de noter que ces colonnes superbes, dont Lahontan a voulu enrichir l'autel des jésuites, sont creuses et grossièrement marbrées.[2] Il se plaint encore que presque tous les noms propres sont estropiés dans les écrits de Lahontan. Le savant auteur oublie que, de son temps même, on écrivait les plus jolies choses, ou les plus raffinées, dans une orthographe abominable. Combien de très beaux esprits du grand siècle, même parmi les habitués de Rambouillet, avaient une orthographe de cuisinière ?[3] Aujourd'hui l'orthographe est le commencement de la littérature, mais alors, au temps où vivait Lahontan, on la considérait un peu comme du superflu. Nous ne parlons pas, bien entendu, des grands classiques.

Quant à l'orthographe des noms de lieux et de personnes, on sait qu'elle n'avait aucune fixité sous l'ancien régime. " Autrefois, dit M. Lorédan Larchey, on ne se piquait pas de régularité sur ce point. Ainsi M. Redet, archiviste de la Vienne, a relevé jusqu'à quarante et une manières d'écrire le nom de Pouillé dans les actes anciens qui concernaient cette commune de son département.[4] En ce qui concerne les individus, l'insouciance n'était pas moins grande, et rien n'est plus fréquent que de voir non seulement le nom du même personnage écrit de deux manières dans le même acte, mais ce personnage lui-même signer de plusieurs façons. Des lettrés tels que Peiresc, la Boëtie, Montaigne ont écrit chacun leur nom de quatre manières..."

La règle commune est que les noms de lieux et de personnes sont le plus souvent écrits d'après la prononciation de l'époque. Et comment juger, et quelle règle à suivre, lorsqu'il s'agit d'écrire les noms de cent tribus sauvages à peine connues ?

Lorsque parut la nouvelle édition des *Voyages* de Lahontan, les malins voulurent savoir quel avait été le reviseur des écrits du baron. La rumeur publique ne tarda pas à désigner un écrivain du nom de Gueudeville.

Nicolas Gueudeville était un bénédictin français qui avait jeté le froc aux orties. Réfugié en Hollande, il avait embrassé le protestantisme et s'était marié. Il essaya d'abord d'ouvrir des cours de philosophie et de belles-lettres ; mais le succès n'ayant pas répondu à ses espé-

---

[1] *Liste des auteurs*, VI, 409.

[2] *Journal historique*, p. 76.

[3] Voir dans les *Causeries du Lundi*, de Sainte-Beuve, troisième édition, Garnier frères, vol. XI, p. 426, une très curieuse lettre sur l'orthographe des XVIIe et XVIIIe siècles.

[4] *Almanach des noms*, Paris, 1881, page 2.

rances, il fonda à la Haye un journal politique, *l'Esprit des Cours d'Europe*, feuille satirique, où le gouvernement français, surtout, était violemment attaqué. L'ambassadeur de France en obtint la suppression. Mais Gueudeville éluda cette interdiction en transformant son titre en celui de *Nouvelles des Cours d'Europe*. Ce journal eut une vogue considérable. Il parut de 1698 à 1710, et forme une collection curieuse et recherchée.

C'est ce moine défroqué, impie et libertin, qui passa alors pour avoir prêté la main au baron.

L'historien Bernard, que nous avons déjà cité, et qui vivait au temps de Lahontan, n'hésite pas à dire qu'il "a emprunté la plume d'un homme dont le caractère est suspect à tous égards, et qui, même, ne s'en cache pas, puisqu'il affecte de semer le libertinage dans ses ouvrages, ce qui, sans doute fait tort au crédit du baron." [1] Et il cite en note le nom de Gueudeville, auteur de l'*Atlas historique*.

Charlevoix pense que c'est peut-être la conformité de style qu'on y remarque avec celui de l'*Atlas* de Gueudeville, qui a fait juger que c'était par les mains de ce moine apostat que l'ouvrage de Lahontan avait passé.

On alla plus loin encore. La paternité pleine et entière des dialogues du baron de Lahontan avec le sauvage Adario fut attribuée à Gueudeville lui-même.

"Il est bon d'apprendre au public, dit encore Jean-Frédéric Bernard, que le sauvage Adario est un moine défroqué et libertin, auteur de quelques ouvrages dans lesquels on ne trouve qu'un grossier burlesque et beaucoup d'irréligion." [2]

C'est sans doute sur le témoignage du libraire hollandais que se sont basés la plupart des bibliophiles et des encyclopédistes modernes pour faire de Gueudeville le véritable auteur des *Dialogues*.[3]

Qu'y a-t-il de vrai dans ces suppositions? Il n'y a pas de doute que l'édition de 1705 fut revisée et corrigée par une main étrangère. Il suffit de lire la préface pour s'en convaincre. Qui tint la plume? Le témoignage de Bernard, qui passe pour un écrivain consciencieux, ne peut être mis en doute. C'est bien Gueudeville qui fut le reviseur de l'œuvre du baron béarnais. On pourrait, comme l'a fait Charlevoix, comparer le style de l'*Atlas* et celui des *Voyages*, tels que retouchés, mais il vaut mieux encore lire les deux textes des éditions de 1703 et de 1705.

Suivant l'habitude des écrivains du temps, Lahontan avait fourni abondamment son récit de citations classiques.[4] Ainsi, lorsqu'il voit sur l'océan les flots s'élever jusqu'aux nues, il recommande son âme à Dieu d'aussi bon cœur que le bon Idomenée se recommandait à Neptune lorsqu'il pensait périr, au retour de la guerre de Troie. Il compare les femmes

---

[1] *Loc. cit.* CXLIX.

[2] Même ouvrage, 2me édition, p. CLVII.

[3] *American Cyclopedia*, vol. X, p. 107; Larousse, *Verbo* Lahontan.

Voir *Bibliothèque historique de la France*, contenant le catalogue des ouvrages "imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume, ou qui y ont rapport, avec des notes critiques et historiques: par feu Jacques Lelong, prêtre de l'oratoire, bibliothécaire de la maison de Paris. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon."—Tome III, Paris, Jean Thomas Herissant, MDCCLXXI, page 660, n° 39,706.

Le livre *Les Supercheries littéraires dévoilées*, par J.-M. Quérard (éd. de 1882, t. II, p. 502), donne aussi la "Suite du voyage de l'Amérique (du baron de Lahontan), ou dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique—Amsterdam, 1704, in-8," comme ayant été publiée par Gueudeville sous le pseudonyme du baron de Lahontan.

[4] Ainsi ont fait Charlevoix, la Potherie, Lescarbot, Dièreville.

envoyées de France au Canada aux "nonnes de Paphos ou de Cythère." Parle-t-il des Esquimaux du Canada, il emprunte à Homère la description qu'il fait des cyclopes au neuvième livre de l'Odyssée. S'il s'agit des crocodiles du Mississipi, il traduit et met en vers burlesques la poésie de l'Arioste :

> Il vit sur le rivage et dedans la rivière,
> Il écrase les gens d'une dent meurtrière,
> Il se nourrit des corps des pauvres voyageurs,
> Des malheureux passants et des navigateurs.

Dans les éditions subséquentes, les classiques disputent la palme aux pères de l'Eglise. Lahontan pouvait connaître ses auteurs, mais il n'était pas si fort théologien. Il n'y a qu'un ancien moine comme Gueudeville, qui puisse citer Origène avec tant d'abondance et de sûreté. Lui seul, en apercevant la terre, a pu songer au cri fameux de Saint-Paul, à l'approche de Malte. Quand Lahontan raconte que Mgr de Saint-Vallier a refusé de bons évêchés en France pour prendre celui de la Nouvelle-France, c'est un esprit versé dans l'histoire de l'église qui ajoute après coup que saint Athanase reprocha au moine Diaconce de n'avoir pas accepté l'évêché qu'on lui présentait. Jamais le jeune officier béarnais, partant pour la chasse aux Iroquois, aurait songé à inscrire sur son calepin le poétique *nec gemere aviu cessabit turtur ab alno.*

Quant aux *Dialogues*, si l'on veut faire la part de Lahontan, n'est-il pas vraisemblable qu'il a fourni l'idée, le décors et tous les détails de coulisse ? Gueudeville prit les acteurs qu'on lui présentait et leur distribua des rôles à sa fantaisie. Lui seul pouvait faire parler théologie, philosophie, morale et politique au sauvage Adario comme un précurseur des encyclopédistes.

XII

Nouvelles éditions des *Voyages*.—Mort de Lahontan.—Son livre est beaucoup cité.

La dernière lettre qui soit connue de Lahontan, est celle qu'il écrivait de Saragosse, le 8 octobre 1695. De cette date à venir à 1703, il est difficile de dire quelle fut son histoire. Alla-t-il voyager en Italie et en Suède, comme il avait projeté dans une de ses lettres de 1694 ? Nous l'ignorons. Les historiens s'accordent à dire qu'il se réfugia alors pour une deuxième fois dans le Hanovre. C'est la publication de son livre, en 1703, qui nous ramène le baron plus directement sous les yeux. Il nous y apprend qu'il avait erré du Danemark au Hanovre, puis de là en Angleterre, ce pays où il déclare avoir trouvé la vraie liberté. Dans ses préfaces, il nous donne quelques détails sur son existence, ses difficultés, sa façon de vivre. Ce sont les ennuis que lui cause toujours son fameux procès, les nouvelles qu'il reçoit de Paris que l'on a mis des écrivains à gage à sa poursuite.

En 1710, une lettre de Leibnitz vient tout à coup jeter quelques éclaircissements sur cette vie tourmentée. Lahontan était alors à la cour de l'électeur du Hanovre, où il avait fini par se retirer. Leibnitz nous le montre occupé à chasser dans la grande forêt de Goehrde, principauté de Luxembourg, en ce temps-là la propriété des ducs de Lunebourg-Zelle. Le grand philosophe le connaissait et en avait fait son ami. Il est bien en cour, ajoutait-il, son esprit y plaît, et il a su se créer de solides amitiés. La santé de Lahontan laissait alors à désirer, et cet état maladif l'empêchait de livrer à l'impression plusieurs

ouvrages qu'il avait en portefeuille.[1] En 1705, comme nous l'avons dit, une édition revisée des ouvrages de Lahontan avait paru. Cette édition fut réimprimée en 1706, 1707 et 1709.

En 1709, un écrivain du nom de Vischer en donna une traduction allemande qui fut rééditée en 1711.[2] En 1715, parut encore une édition en langue française. D'après tous les encyclopédistes,[3] ce fut cette année-là même que Lahontan mourut, mais nous n'avons pu contrôler ce renseignement.

Depuis vingt-deux ans, le malheureux officier traînait sa vieillesse et ses infirmités dans une terre étrangère. Après dix années de vaines tentatives, il avait dû renoncer pour toujours à revoir sa patrie et les tourelles du château de ses pères, sur les bords du Gave de Pau.

La fortune l'avait fui en France ; mais, grâce à ses écrits, il était parvenu à se créer auprès des cours étrangères une position qui aurait été enviable, s'il n'eût été traître et transfuge. Il se disait libre-penseur, se moquait des prêtres, posait pour un persécuté et une victime du gouvernement français ; rien d'étonnant qu'il reçût partout, dans ces royaumes du nord, alors en guerre avec la France, la plus large hospitalité. La Hollande était à cette époque le refuge de tous les mécontents, et l'on y publiait contre la France les pamphlets les plus violents et les plus révolutionnaires. Les auteurs pouvaient y dire les plus dures vérités sans courir le risque d'aller faire un séjour plus ou moins long à la Bastille, et ils étaient sûrs d'y trouver toujours un auditoire facile et bienveillant. Bayle et Leibnitz animaient cette campagne en sous main. Lahontan se trouva là chez lui et au milieu des siens. Il fut accueilli comme un frère. Ainsi avait fait avant lui le moine Hennepin, qui, après avoir servi la France dans les missions d'Amérique, finit par se réfugier à Amsterdam, d'où il put déverser à son aise sa bile et sa haine contre son ancienne patrie dont il se disait maltraité. Hennepin voulut vendre à l'Angleterre le secret de l'embouchure du Mississipi qu'il prétendait avoir découvert, comme Lahontan voulut apprendre à ce pays la meilleure manière de s'emparer du commerce de la Nouvelle-France. Ainsi, devait faire encore en 1758, un autre transfuge, Thomas Pichon, ancien secrétaire du gouverneur de Louisbourg, qui livra à Albion le Cap-Breton et la Dunkerque d'Amérique.

Dans les dernières années de sa vie, Lahontan paraît s'être intéressé activement à la politique anglaise. Un an après sa mort, en 1716, son ami Leibnitz publiait de lui une *Réponse à la lettre d'un particulier opposée au manifeste de S. M. le roi de la Grande-Bretagne contre la Suède.*

---

[1] *Dn. La Hontanus nunc est in comitatu Serenissimi Electoris, ad Goerdam profecti locum Cellencis ditionis, venatui aptum. Dabit adhuc plura typis, si per valetudinem licebit, qua non optima utitur. Ego novi virum familiarius, et, ut par est, æstimo sed et audæ nostræ, alliisque aulis, ingenium ejus placet.* (Leibnitz, *Epistol. ad diversos;* Berlin, 1710, vol. IV, p. 22.)

[2] Extrait du *Bibliotheca Historiæ Litterariæ Selecta* (tome III, pages 1753 et suiv.) imprimé à Hena et déposé à la Bibliothèque Nationale à Paris, Cote Q. 3765.

Naturalistarum agmini nomine manifesto dedit Baro de la Hontan, Gallus, qui solum vertere coactus in Angliam secessit, ibidemque composuit libellum plagularum duodecim, Amtaeld. a. 1704, *in*-12 *maius, cum figuris æneis hoc editum titulo :* Suite du Voyage de l'Amérique, ou dialogue de M. le baron de la Hontan, et d'un Sauvage dans l'Amérique. *Exstant etiam exemplaria, quæ Londini signata sunt, unde oritur suspicio, Amstælodamensem editionem forte alteram esse, statim paratam, vel bibliopolam certas ob caussas hanc mutationem fecisse. Continuatio præsens est opusculum itinerarii, quod Hagæ Comit. a.* 1703, *ead. forma prodierat, ita inscriptum :* Nouveaux voyages de M. le baron de la Hontan dans l'Amérique Septentrionale. *Partes sunt* III, *a quodam Vischero inculta dictione etiam Germanice reddita, Hamburgique et Lips., a.* 1711, in-12. *evulgatæ.*

[3] Larousse.

Nous n'avons pu nous procurer cette étude qui est signalée par Quérard dans la *France littéraire* et dans la *Biographie universelle* de Michaud.[1]

L'historien Parkman[2] cite aussi de Lahontan un mémoire qu'il écrivit sur le commerce des fourrures du Canada, dans l'intérêt de l'Angleterre. Ce mémoire est demeuré en manuscrit. M. Wintrop Sargent, qui acheta l'original à la vente de la bibliothèque du poète Southey, en a donné une copie à M. Parkman.[3]

Quelques personnes ont attribué au baron de Lahontan la rédaction d'un ouvrage intitulé *Relation en forme de Journal d'un Voyage fait en Danemark*, mais ce livre doit, avec plus de vraisemblance, appartenir à Lacombe de Vrigny.[4]

De son vivant, Lahontan avait vu quatorze éditions de son œuvre. De tous les auteurs qui ont écrit à cette époque sur l'Amérique, Hennepin seul eut une vogue égale à celle du baron béarnais. Ce moine fourbe et vantard vit sa *Description de la Louisiane* imprimée plus de trente fois, et il en fut fait de nombreuses traductions.

Treize ans après la mort de Lahontan, en 1727, parut à Amsterdam une quinzième édition française, qui fut récusée, s'il faut en croire l'écrivain allemand Freytag.[5] Cette édition donne, en effet, la préface de 1705, où il est dit que l'ouvrage a été revu et corrigé et que les *Voyages en Portugal et en Danemark* ont été retranchés. Ce qui n'empêche pas que le texte reproduit est intégralement le même que celui de 1703.

L'année 1735 vit deux éditions anglaises publiées à Londres. En 1739, parut à la Haye une édition en langue hollandaise. Gérard Westerwyck en fut le traducteur. Enfin, en 1741, fut imprimée en français une dix-neuvième et dernière édition.

Dès la première apparition du livre de Lahontan, les géographes allemands, français et anglais y puisèrent abondamment. C'est ainsi qu'on en trouve de copieux extraits dans la *Geographical Description of Canada*, au deuxième volume de la collection de *Voyages*, publiée par J. Harris en 1705. Thomas Corneille, le frère du grand tragique, publiait, en 1708, un *Dictionnaire universel, géographique et historique*, (trois volumes in-f°), l'un des premiers ouvrages de cette nature que l'on ait vus en France. Voulant ajouter à ce que l'abbé Baudraud avait dit de l'Amérique française,[6] il s'attacha principalement à résumer les *Voyages* du baron de Lahontan. Il est arrivé par une espèce de hasard, dit Charlevoix (t. VI, p. 379), qu'il n'en a tiré que ce que ce voyageur a écrit de plus passable, et son article du Canada n'est pas le plus défectueux de son dictionnaire. La table des nations sauvages de la partie orientale du Canada, c'est-à-dire de toutes celles que l'on connaissait alors au delà du Mississipi, que Bruzen de la Martinière publie dans son *Grand Dictionnaire géographique, historique et cri-*

---

[1] *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des Savants, Historiens, etc.*, Paris, Firmin Didot, 1830, t. IV, p. 448.—*Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, 1817, t. XX, p. 525, *verbo* Hontan, article signé E. S. Eyriès.—*Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, Mme Desplaces, éd. 1857, t. XIX, p. 593, *verbo* Hontan.

[2] *Lasalle and the Discovery of the Great West*, p. 169.

[3] Lettre de M. Parkman à l'auteur (28 juillet 1890).

[4] *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des Savants, Historiens*, etc., par J.-M. Quérard, Paris, Firmin Didot, 1830, t. IV, p. 448.

[5] Freytag (Frédéric-Gotthilf), écrivain allemand (1723-1776), a publié *Analecta litteraria de libris rarioribus* (Gotha 1776, in-8°). Recusam hujus itineris descriptionem Gallicam cum dicta continuatione Amstad : a. 1728, in-12, tomis III fuisse, Freytagius docet *Analector de libris rarior. p.* 466, Cf. *Bibliotheca Historiæ Litterariæ Selecta*, (tome III, pp. 1753 et suiv.), imprimé à Hiena et déposé à la Bibliothèque Nationale, Cote Q. 3765.

[6] *Geographia ordine litterarum disposita* (1681 à 1682), deux volumes, de l'abbé Baudraud (né en 1633, mort en 1700). Ouvrage revu par dom Gelé, en 1705.

tique, est copiée des *Voyages* de Lahontan.[1] On comprend que cette table aurait besoin d'un bon errata, aussi bien que ce que l'auteur a tiré de la même source concernant l'histoire naturelle du pays, les mœurs et le caractère des peuples qui l'habitent, l'état de la colonie française, les revenus et les pouvoirs du gouverneur général et de l'intendant.

Jacques Robbe,[2] dans la sixième édition de sa *Méthode pour apprendre la géographie*, publiée en 1714, parle aussi avantageusement du baron.

Dans le sixième tome de l'*Atlas* de Gueudeville, imprimé en 1719 à Amsterdam, la dissertation sur le Canada n'est qu'un abrégé mal déguisé des mémoires de Lahontan, et on y reconnait sans peine, dit Charlevoix (t. VI, p. 380), le style informe, souvent barbare, et les termes indécents de ce voyageur. Aussi passe-t-il pour constant que c'est Gueudeville lui-même qui a retouché la dernière édition de ses *Voyages*.

M. Pilling[3] cite un auteur allemand de 1758, qui publie des extraits de Lahontan.

Enfin, le treizième volume de la collection des voyages de J. Pinkerton (*Travels in Canada*, p. 254), contient les vingt premières lettres des *Nouveaux Voyages de Lahontan*, d'après l'édition anglaise de 1735. A la page 336, le même auteur donne la traduction des mémoires, jusqu'après le chapitre qui traite des Français et des Anglais de l'Amérique septentrionale. A la suite vient le dictionnaire expliquant certains termes.

Le gouvernement français ne pouvait ignorer un auteur qui était si constamment cité dans les ouvrages des savants étrangers, et que ceux même de la France semblaient invoquer comme une autorité certaine. Aussi, en 1717, chargea-t-il un de ses fonctionnaires de faire un rapport sur l'œuvre de Lahontan, et d'en extraire tout ce qui pouvait être utile à l'histoire naturelle.

Voici la curieuse lettre touchant ce travail, que nous trouvons déposée aux archives coloniales du ministère de la marine :[4]

" PARIS, le 19 août 1717.

" MONSIEUR,

" Encore que je n'aie discontinué de travailler à un abrégé de l'histoire naturelle du Canada, sur les mémoires du baron de la Hontan, je n'ai pu le finir aussitôt que j'aurais souhaité, à cause de la diversité des matières qui se trouvent fort dispersées dans ses lettres ; elles se trouveront dans peu arrangées d'une manière à pouvoir aider dans les spéculations.

" La chose la plus importante que je trouve dans ces relations, c'est la découverte d'une belle rivière nommée rivière Longue qui venant de loin par le 46 degré de latitude septentrionale, droit du Sud, se décharge dans le fleuve de Mississipi à l'Est droit qui se trouve dans la carte du baron de la Hontan (dont voici la copie) étant sous le 286e degré de longitude.

" M. de la Hontan a remonté cette rivière jusqu'à l'endroit marqué dans la carte par la fleur de lis en rouge.

---

[1] Neuf tomes en dix volumes publiés 1726-1730. La Martinière, né à Dieppe en 1662, mourut à la Haye en 1749. En 1709, il devint secrétaire français du duc de Mecklembourg. A la mort de ce dernier, il alla en Hollande se fixer à la Haye, et il dut y connaître Lahontan.

[2] Littérateur français (1643-1721).

[3] James Constantine Pilling, author of *Bibliography of the Algonquian languages*, Washington, 1891, p. 295.—*Reise auf dens langen Fluss*e, *in Allgemeine Hist.* Vol. XVI—1758.

[4] Canada, Correspondance générale, C. 11, vol. XXXVII.

" Comme il place cet endroit au 269e degré de longitude, il se trouve (en comptant 16⅔ lieues communes de France pour un degré dans le cercle de longitude, par 46 degrés de latitude, comptant 24 pour la valeur d'un degré dans un grand cercle, que le chemin que ce voyageur a fait en remontant sur cette rivière, est d'environ 283 lieues de France.

" Depuis la fleur de lis, on voit le chemin que mon voyageur aurait eu à faire jusqu'à la source de cette rivière. Mais le froid, pas tant que la guerre, qui était entre les Gnasitares (peuple chez lequel il s'était arrêté quelque temps) et des nations plus avancées sur ce fleuve, l'ont empêché de se hasarder plus avant.

" Ces mêmes Gnasitares lui firent présent d'une carte, qu'ils avaient désignée sur une peau de cerf et qui marque la source (d'entre des prodigieuses montagnes) d'une autre grande rivière, qui va droit au Sud comme l'autre en venait de même.

" Une des nations qui habite ses rivages ce sont les Mozeeleek, nation plus humanisée que d'autres Sauvages, et plus avant vers l'embouchure de la rivière, il y a une nombreuse nation qui se nomme Tanuglauz.

" Sur la carte on a marqué en quelque manière une espèce de leurs barques, une face de médaille, et une médaille de cuivre rouge, couleur de rose, qu'on dit se trouver chez eux en abondance.

" La chose qui m'étonne c'est que cette rivière Longue que M. de la Hontan a remontée le premier (et qui autrefois était nommée par les Sauvages Rivière-Morte) n'est aucunement marquée dans nos plus récentes cartes géographiques. J'ai la carte que j'eus l'honneur de voir chez vous, Monsieur, l'autre jour, elle ne s'y trouve pas marquée non plus.

" Il y a bien d'autres choses à redire encore sur nos cartes de ce pays là, eu attention aux observations de M. de la Hontan, comme j'aurai l'honneur de vous représenter dans quelque peu de temps.

" Demeurant toujours avec bien de respect,

" Monsieur,

" Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé :

" LASKOFFKY."

Les savants allemands, mettant de côté les démêlés personnels de Lahontan avec la France, ne songèrent qu'à voir et discuter dans ses œuvres le philosophe et le matérialiste. La nature de ce peuple mystique et chercheur s'étonna cependant des idées hardies que le baron rapportait du nouveau monde. Jean-Jacques Brucker, un des plus grands érudits du siècle dernier, celui-là même que l'on a appelé le père de l'histoire de la philosophie, cherchait des vestiges philosophiques chez les peuples les plus barbares, et la jeune Amérique, que Lahontan prétendait décrire dans ses *Dialogues*, n'échappa pas à son regard attentif. Voici ce qu'il dit de ces *Dialogues* dans son *Histoire critique de la Philosophie :*[1]

" C'est avec assez de subtilité qu'on y raconte qu'un certain Adario discute avec Lahontan sur les principaux points de la doctrine chrétienne, sur les mœurs, les lois et les institutions des chrétiens et celles de sa nation. Les objections qu'il soulève sont telles, qu'elles

[1] Tome IV, deuxième partie, p 920... Brucker (1696-1770) *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta.* Leipzig, 1741-1744, cinq volumes in-4o, réimprimés avec un sixième volume en 1767, à Leipzig.

paraissent vraiment plus fortes et plus substantielles que les réponses de Lahontan. C'est ce qui a fait soupçonner aux savants que tout ce dialogue a été composé par son auteur dans le seul but de confondre la religion chrétienne par des arguments empruntés aux sauvages américains. Lahontan, en effet, succombe sur tous les points et Adario triomphe. Ce livre suscita de grandes haines contre Lahontan, qui vivait alors à la cour du Hanovre. Il fut accusé partout d'être athée, de mépriser et de trahir la religion chrétienne. Puis on le soupçonna d'avoir imaginé cette fable dans le but d'imiter Bodin dans son *Colloque sur les différentes Religions*, et de s'attirer ainsi un peu de gloire en combattant la religion chrétienne. Jamais, à la vérité, un homme aussi barbare que l'était Adario eût pu discuter de la sorte."[1]

Brucker nous apprend encore que plusieurs doutèrent non seulement de l'existence du sauvage Adario, mais crurent aussi que Lahontan n'était qu'un personnage fictif, un nom de plume, sous lequel se cachait le moine fugitif français Gueudeville. Telle est l'opinion qu'exprimait Freytag, dans son *Analecta litteraria de libris rarioribus*, et Trynius.[2]

L'illustre Leibnitz dut lui-même intervenir afin de combattre cette étrange assertion. Dans une lettre écrite en 1710, il affirme que le baron de Lahontan est un personnage réel, qu'il a fait véritablement un voyage dans la partie française de l'Amérique septentrionale, et que, pour avoir voulu défendre son droit trop opiniâtrement, il déplut au marquis de Pontchartrain, et dut s'enfuir du nouveau monde et quitter le service de la France. Dans cette même lettre, Leibnitz, qui se disait l'ami de Lahontan, regrette que ce dernier n'ait pas mieux répondu sur les points de doctrine à Adario (personnage huron venu en France, il y a quelques années, et qui préféra ses institutions aux nôtres).[3]

Le savant Reimanus appelle Lahontan un autre Lucien, aux discours profanes et aux mœurs dissolues, ennemi de sa religion et de toute religion chrétienne. Il n'a écrit ses *Dialogues*, dit-il, que dans un seul but : détruire la religion chrétienne et la remplacer par le naturalisme.[4]

L'auteur de la *Bibliotheca Historiæ litterariæ selecta*[5] soupçonne avec raison Lahontan,

---

[1] *Subtiliter satis, ait, Adario quidam cum Hontano de præcipuis capitibus doctrinæ Christianæ, deque legibus, moribus et institutis Christianorum suæque gentis disseruisse dicitur, ejusque objectiones tales adferuntur, ut majores et substantiores fuisse responsionibus Hontani non immerito videantur : Permonuit id viros doctos passim, ut conjurerent, totum istum dialogum ab auctore eum in finem confictum esse, ut christianam religionem telis Americanis confoderet. Semper enim succumbit Hontanus, triumphat Adario. Magnam id conflavit invidiam Lahontano, tum in aulâ Hanoverianâ viventi, atheismi enim et contemptæ ac neglectæ proditæque Christianæ religionis passim accusatus est, inque suspicionem adductus, fabulam eum totam excogitavisse, ut Bodini colloquium heptaplomeres imitaturus, gloriam ex oppugnatâ Christianâ religione caperet : numquam enim hominem hujus modi barbarum ejus generis colloquia instituisse.*

[2] *Imo eo nonulli descenderunt, ut non Adarionem modo, sed La Hontanum quoque, fictum nomen esse conjecerent.* (*Inter hos recentissimi sunt Freytagius l. c. ac Trynius in Freydenecker. Lexico p. 295, utroque verum auctorem credente Gueudevillium quemdam, monachum e Gallis profugum.*)

[3] *Adfert tum Bruckerus ipsum Leibnitii locum ex* Epistol. ad diverses, vol. IV, p. 22, *ubi Bierlingio anno* 1710, *respondet Baronem La Hontanum virissimum esse hominem, et iter quoque illius verum. Aliquam diu enim in Americæ septentrionalis parte Gallicana eumdem egisse, et quum Marchioni Pontis Cartrini, rerum maritimarum apud Gallos administro, propter jus quodiam suum acrius defensum displicuisset, America primum, deinde et Gallia excessisse.* Leibnitz ajoute : *Vellem tamen alicubi Adario suo (homini etiam vero ex Huronum gente, et qui in Galliam ante aliquot annos venit, sed sua præ nostris instituta probavit), circa religionis capita meluis satisfecisset.*

[4] Cf. *Reimanus in* Catal. Bibl. tom. I, p. 1046, *ubi Hontanum alterum Lucianum vocat, sermone profanum, moribus dissolutum, religionis suæ et Christianæ totius inimicum, quem hunc ad finem conscripsisse arbitratur hos dialogos, ut religionem convelleret Christianam, in que locum ejus Naturalismum substitueret.* (Voir aussi *ibid.*, p. 1119.)

[5] *Ex Bruckeri tamen sententia hæc non impediunt, quo minus justa sit suspicio, Hontanum quem satis libere de sacris dogmatibus judicasse constat, multa Huroni huic adjinxisse. Quæ si in contumeliam sacræ civitatis Christianæ non excogitata fuere, ad lata certe eo consilio, ut peregrina patriis præferret auctor, seque pertot annos non frustra barbarum apud gentem commoratum esse ostenderet. Nihil autem magis prodit malam Hontani caussam, quam infirmæ responsiones, quas, objectionibus Adarionis sui opposuit, admodum subtilibus.*

juge assez libre des dogmes sacrés, d'avoir beaucoup ajouté à ce qu'a pu dire Adario. " S'il n'a pas fait cela, dit-il, par mépris de la religion chrétienne, il l'a certainement fait dans le but de montrer ses préférences pour les institutions étrangères comparées à celles de sa patrie, et pour montrer aussi que ce n'était pas en vain qu'il avait demeuré pendant tant d'années chez une nation barbare. Rien ne démontre plus la mauvaise foi de Lahontan que les réponses infimes qu'il apporte aux objections subtiles d'Adario."

Il y a près de deux siècles maintenant que parurent pour la première fois les ouvrages de Lahontan, et l'on ne s'occupe guère aujourd'hui de ses idées philosophiques et de ses théories sur la régénération des sociétés. Vouloir changer l'ordre des choses établies, c'est l'éternel rêve de tous ceux qui ont manqué leur voie dans la vie. Ils passent, d'autres les remplacent, le silence se fait sur tous. Combien connaissent le livre du jeune officier béarnais ?

On ne peut nier que Lahontan eût une pensée originale, le jour où il s'imagina de mettre en présence de la civilisation des sociétés organisées, l'homme libre des forêts d'Amérique, de comparer la vie sauvage aux mœurs et aux coutumes européennes. Mais combien d'autres depuis ont usé de ce truc ingénieux et relégué le nom de Lahontan dans l'ombre ? Que sont les pauvres dialogues du baron à côté des immortelles *Lettres persanes* de Montesquieu ?

Le mérite de Lahontan, si mérite il y a, fut d'avoir été un précurseur. Il est facile, par exemple, de voir à la simple lecture du *Discours sur l'Origine et les Fondements de l'Inégalité parmi les Hommes*, de Jean-Jacques Rousseau, que le célèbre citoyen de Genève s'est inspiré largement des *Dialogues* de Lahontan. Combien d'autres philosophes du XVIIIe siècle y ont puisé sans que cela paraisse ? Ils n'ont pas jugé à propos de raconter à la postérité dans quel fumier d'Ennius ils cueillaient des perles.

Combien, parmi les admirateurs de Chateaubriand, savent que quelques-unes des belles pages des Natchez, d'Atala et de René ont été inspirées par Lahontan ? L'illustre écrivain a fait plus, il a donné à un des principaux personnages de ces romans le nom d'Adario, celui-là même que le baron béarnais avait choisi pour le héros des *Dialogues*. Qu'on lise le dernier chapitre de l'*Essai historique sur les Révolutions : Une Nuit chez les Sauvages de l'Amérique*, et l'on touchera du doigt la source où Chateaubriand a puisé lorsqu'il écrit :

" Ici, plus de chemins à suivre, plus de villes, plus d'étroites maisons, plus de présidents, plus de républiques, de rois, surtout plus de lois et plus d'hommes. Des hommes ? si : quelques bons sauvages qui ne s'embarassent pas de moi, ni moi d'eux ; qui, comme moi encore, vivent libres où la pensée les mène, mangent quand ils veulent, dorment où et quand il leur plaît ....

" Délivré du joug tyrannique de la société, je compris alors les charmes de cette indépendance de la nature, qui surpassent de bien loin tous les plaisirs dont l'homme civil peut avoir l'idée. Je compris pourquoi pas un sauvage ne s'est fait Européen, et pourquoi plusieurs Européens se sont faits sauvages.... Il est incroyable combien les nations et leurs institutions les plus vantées paraissaient petites et diminuées à mes regards ; il me semblait que je voyais les royaumes de la terre avec une lunette invertie ; ou plutôt, moi-même agrandi et exalté, je contemplais d'un œil de géant le reste de ma race dégénérée."

La plus grande partie de cette tirade vient en ligne droite des *Dialogues*.

C'est ainsi, comme dit le poète Regnard, que

Grandes maisons se font par petite cuisine.

Il faut avouer, cependant, que dans son *Génie du Christianisme* [1], Chateaubriand juge le baron de Lahontan à son mérite : "Lorsque, dit-il, les jésuites firent paraître la correspondance connue sous le nom de *Lettres édifiantes*, elle fut citée et recherchée par tous les auteurs. On s'appuyait de son autorité, et les faits qu'elle contenait passaient pour indubitables. Mais bientôt la mode vint de décrier ce qu'on avait admiré. Ces lettres étaient écrites par des prêtres chrétiens : pouvaient-elles valoir quelque chose ? On ne rougit pas de préférer ou plutôt de feindre de préférer aux Voyages des Dutertre et des Charlevoix, ceux d'un baron de la Hontan, ignorant et menteur."

XIII

Le voyage de la rivière Longue.—Est-ce une Fiction ?—Ce qu'en pensent les auteurs.

Le baron de Lahontan a-t-il fait le voyage à la rivière Longue ? Cette rivière a-t-elle jamais existé ? Voilà deux questions qui ont été beaucoup débattues autrefois. Les uns n'hésitent pas à déclarer que cet épisode des voyages du baron béarnais n'est qu'une simple fiction, et que l'auteur n'est qu'un imposteur. Les autres croient au voyage, maintiennent que le récit en est véridique, et vont même jusqu'à indiquer sur la carte la rivière qui fut explorée.

Comment démêler le vrai du faux dans ce débat qui eut le don de passionner les géographes et les historiens du siècle dernier ?

La gloire des explorateurs a toujours été fort contestée surtout de leur vivant. Sans parler du grand Colomb, que l'Espagne jeta dans les fers quand il venait de lui donner un monde, voyons ce qui se passait dans cette Nouvelle-France, au temps où Jolliet, la Salle, les la Verandrye s'avançaient dans les profondeurs mystérieuses de l'ouest et du sud. Quand on étudie l'histoire ancienne du Canada, il faut toujours se rappeler que la colonie était divisée en deux factions : celle des jésuites, protégée tantôt par Denonville, tantôt par Duchesneau ; celle des récollets, dont Frontenac était l'inspirateur et l'organe autorisé.

Les missionnaires avaient été entraînés dans cet engrenage, et ils ne pouvaient plus s'en dégager, quelques efforts qu'ils fissent. Ils avaient beau se défendre, protester de leur neutralité ou de leur bon vouloir, les factions cherchaient à les compromettre malgré eux, et persistaient à se couvrir de leurs manteaux. Chaque école avait ses favoris et ses méthodes. Aussi, tous les faits, toutes les actions du temps sont-ils diversement appréciés, suivant que l'écrivain qui tient la plume relève de l'un ou l'autre camp. Règle générale, il faut se défier beaucoup de tous les jugements prononcés par les contemporains sur les hommes et les choses. Il y en a peu qui soient sans appel. L'esprit de parti fit commettre alors des injustices inconcevables, et il appartient à la postérité impartiale de les redresser chaque fois qu'elles se rencontrent sur son chemin.

Pour ne citer que le cas des grands explorateurs de l'époque, y en a-t-il qui aient été plus vilipendés, plus honnis, plus conspués que la Salle, Jolliet, les la Verandrye ? Lorsque la Salle s'avance vers les grands lacs et donne à la France un pays plus grand que l'Europe, le gouverneur la Barre affirme à la cour que ses découvertes sont imaginaires ou mensongères, et qu'il songe plutôt à ses affaires personnelles qu'à celles du roi. Les récollets nient la découverte du Mississipi par Jolliet et Marquette, en 1673. "J'avais apporté avec moi,

[1] Edition de Furne et Cie, à Paris, 1865, p. 473.

dit le P. Douay, le livre, imprimé à Paris en 1681, de cette découverte prétendue,[1] et je remarquais dans toute la route qu'il n'y avait pas un mot de véritable. Les Akansas nous assuraient n'avoir jamais vu d'autres Européens avant monsieur de la Salle." [2]

Pour se venger des récits du récollet Douay, les adversaires de la Salle traitaient ce dernier d'imposteur et de visionnaire. Les partisans de la Salle ripostaient de leur côté que les jésuites poussaient Jolliet, ancien frère donné de leur ordre, à s'attribuer la découverte du Mississipi pour en faire perdre la gloire à leur héros.

Les deux écoles qui se disputaient les lauriers de Jolliet et de la Salle sont encore en présence l'une de l'autre lorsqu'il s'agit d'étudier le voyage de la rivière Longue et la découverte de Lahontan.

L'historien Charlevoix n'hésite pas à dire que le voyage à la rivière Longue n'est qu'une pure fiction aussi fabuleuse que l'île de Barataria dont Sancho Pança était gouverneur, parce qu'il renferme d'assez nombreuses erreurs géographiques, et que l'auteur y mentionne des peuplades sauvages, comme les Essenapés et les Gnacsitares, dont les noms sont entièrement inconnus aux autres voyageurs.

Lahontan, tout en rendant hommage à la pureté des mœurs des jésuites, a porté un jugement sévère sur leur conduite politique au Canada. Il peut se faire que le P. Charlevoix n'ait pu oublier ce jugement. Nous avons vu déjà avec quelle rigueur il s'attaque à sa manière d'écrire, et comment il cherche à le trouver en défaut sur les détails souvent les plus insignifiants. Il y a des auteurs qui pensent que l'on s'est trop souvent reposé sur l'autorité du P. Charlevoix pour porter des jugements sur les hommes et les choses de son temps. "Le plus souvent, disent-ils, les jugements de cet historien ne décèlent pas moins de légèreté que d'ignorance des choses. Quand on n'appartient pas à son école, on est sûr d'y rencontrer l'injustice de parti pris. C'est un écrivain superficiel que l'on surprend à tout propos commettant des injustices flagrantes."

Ces critiques vont beaucoup trop loin à notre sens. On ne peut nier cependant que Charlevoix ait traité certains grands personnages de notre histoire d'une façon qui n'est pas toujours très juste. L'appréciation qu'il fait de l'œuvre, des motifs et de la conduite de Cavelier de la Salle, par exemple, n'est pas digne d'un historien de sa valeur. Dans le cas particulier de Lahontan, Charlevoix semble avoir voué à cet auteur une haine spéciale, et nous ne voudrions pas nous appuyer sur son seul jugement.

L'avocat Charles le Beau, qui vint au Canada en 1729, prétend que Lahontan ne se rendit jamais plus loin que Montréal.

"Quelle estime, par exemple, écrit-il dans la préface de ses œuvres, une personne peut-elle avoir du baron de Lahontan, lorsqu'elle vient à parcourir le récit de ses voyages? De quel œil peut on voir parler des sauvages qui n'ont existé que dans son imagination? Si le baron de Lahontan, qui était garde marine lorsqu'il est tombé malade à Québec, où il a été obligé de demeurer quelque temps jusqu'à sa convalescence, si ce baron, dis-je, se fût contenté de nous faire la description des lieux par lesquels il a passé, depuis le premier port

[1] Thévenot avait, en effet, publié la relation du P. Marquette dans son *Recueil de Voyages* (1681).

[2] Cité par Leclercq, dans *l'Etablissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, II, p 300. Leclercq dit avoir emprunté la plus grande partie de son récit au P. Anastase Douay, qui était avec la Salle. Mais ici encore on se heurte à l'un de ces démentis si fréquents dans les auteurs de l'époque. Henri Joutel, compagnon de la Salle, qui a écrit une relation détaillée de son voyage, assure à plusieurs reprises que le P. Anastase, au cours de ce voyage, n'a jamais écrit une ligne à sa connaissance, et qu'il n'a pu parler que de mémoire. Joutel se plaint souvent des inexactitudes et des exagérations de ce livre.

de France jusqu'à Montréal, ceux qui savent qu'il n'a guère été plus loin que cette ville, eussent pu ajouter foi à ce qu'il débite. Mais son livre est devenu bientôt suspect, surtout lorsqu'on est parvenu à découvrir que la plus grande partie de ses relations n'est écrite que sur le rapport de quelques coureurs de bois qui lui en ont fait accroire." [1]

Le Beau vint au Canada, plus de trente-cinq ans après le départ de Lahontan. Il n'y demeura qu'une année à peine, et, encore, après avoir occupé une position subalterne de commis dans les magasins du roi à Québec, fut-il obligé de s'enfuir comme un déserteur chez les sauvages iroquois, d'où il passa à Boston, puis en Hollande. Fils de famille incontrôlable, qu'une lettre de cachet du roi avait fait embarquer pour le Canada en compagnie de quelques mauvais sujets de son espèce, le Beau a pu se passer la fantaisie, dans le récit de ses aventures romanesques, d'attaquer la véracité du baron béarnais. Malgré ses assertions, il est bien prouvé cependant par les archives officielles de l'époque, que non seulement Lahontan se rendit à Montréal, mais encore qu'il commanda au fort Saint-Joseph, à plusieurs centaines de lieues dans l'ouest, sur les bords du lac Erié.

Ce n'est pas sur le témoignage d'un homme de la qualité de le Beau qu'il faut s'appuyer pour critiquer Lahontan. Cela n'a pas empêché les biographes et les encyclopédistes de dire que le Beau a relevé soigneusement les inexactitudes et même les altérations de la vérité qui se trouvent dans quelques relations, et particulièrement dans celles du baron de Lahontan.

Le Beau ne fut qu'un faiseur, qui essaya de décrire les mœurs des sauvages qu'il ne connaissait pas, en empruntant le plus possible au P. Lafitau, missionnaire jésuite. Ce n'est point l'observateur ni l'auteur digne de foi dont on peut invoquer le témoignage.

L'abbé Prévost s'est fait le défenseur de Lahontan.

" A l'égard du fameux baron de Lahontan, dit-il, il est assez naturel qu'un jésuite, ami de la religion et de la décence, n'en ait pas porté un jugement favorable, mais on ne voit pas si bien sur quels fondements le critique attaque sa bonne foi, surtout dans son voyage de la rivière Longue, qui ne paraît pas moins vérifié par le témoignage de ses soldats que par le sien." [2]

" En mettant à part toute prévention, dit à son tour le géographe Eyriès, l'on ne trouve pas de motif plausible pour nier la réalité de ce voyage. Quoiqu'il y ait des erreurs dans les noms des peuplades sauvages, et dans la position des lieux, cependant la fidélité de cette relation est garantie par autant de témoins qu'il y avait de Français à la suite du voyageur ; et jamais celui-ci n'a été accusé d'imposture sur ce point. Si les inexactitudes d'un ancien

---

[1] *Aventures du Sr C. le Beau, avocat en parlement, ou Voyage curieux et nouveau, parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale, etc., etc.*, à Amsterdam, chez Herman Uytwerf, 1738, deux volumes. Cet ouvrage est dédié à Mgr E.-J.-G. de Biron, duc de Courlande, de Semigalde, comte du Saint-Empire, chevalier de l'ordre de Saint-André, etc.

Le père de Charles le Beau, né à Morlon, canton de Fribourg, était officier dans la Compagnie des Cent-Suisses. Le Beau perdit sa mère, étant encore enfant. Après s'être fait recevoir avocat, il se brouilla avec son père, qui le fit embarquer pour le Canada. Il fit le voyage sur *l'Elephant*, en compagnie de l'évêque Dosquet et de l'intendant Hocquart. *L'Elephant* fit naufrage près du cap Tourmente. Le Beau arriva à Québec le 18 juin 1729. Employé d'abord au bureau du castor, il fut nommé ensuite premier commis au magasin du roi, grâce à la recommandation des récollets. Au bout d'un an, l'ennui le prit et il s'enfuit par la rivière Chaudière à la Nouvelle-Angleterre, où, après avoir séjourné quelque temps à Naranzouac et dans les villages iroquois, il s'embarqua à Boston pour la Hollande. Il prétend s'être rendu jusqu'au détroit.

[2] *Histoire des Voyages* de l'abbé Prévost (vingt et un volumes in-4o, 1745-1770), page v de l'avertissement placé en tête du vol. XIV. Bibliothèque Nationale, à Paris—cote G. 6065.

voyageur devaient le faire accuser de fourberie, combien s'en trouveraient-ils qui pussent être justifiés ? " [1]

Ce qui peut avoir engagé l'abbé Prévost et quelques autres écrivains à défendre la véracité de Lahontan, est sans doute le mémoire que publiait M. de la Grange de Chézieux, dans le *Mercure de France* du mois de mai 1754, sur les pays et la mer situés à l'ouest du Canada.[2] Supposant l'existence d'une mer située à l'ouest du continent américain, M. de la Grange de Chézieux discute les moyens les plus propres pour y parvenir, et il étudie tour à tour les relations des voyageurs qui, jusque-là, avaient exploré l'intérieur de ce pays nouveau. Cette pièce, fort peu connue, et difficile à consulter à cause de sa rareté, nous croyons devoir la reproduire en entier. C'est d'abord un excellent résumé qui nous fait connaître à quel degré d'avancement était alors la science géographique au point de vue des choses américaines. C'est ensuite le plaidoyer le plus sérieux que nous connaissions en faveur de Lahontan, touchant son voyage à la rivière Longue. Il est juste que nous mettions au dossier cet important document de la défense, qui porte pour titre :

" *Mémoire sur les pays et la mer situés à l'ouest du Canada. Par M. D. L. G. D. C.*[3]

" Il est vraisemblable, dit M. de Chézieux, qu'il existe à l'Ouest du Canada et au Nord du Nouveau Mexique une mer ou un golfe, qui entre fort avant dans les terres, et qui communique avec le Grand Océan qui sépare l'Amérique de l'Asie, et qu'on nomme communément Mer du Sud. Il y a un mémoire ancien de feu M. G. de l'Isle, de l'Académie des Sciences [4] fait pour prouver l'existence de cette mer à l'Ouest du Canada, et il l'avait dessinée sur le globe de M. le chancelier Boucherat, en 1698. M. Belin est du même avis dans sa dissertation, à la tête du tome 5 de l'histoire de la Nouvelle France, par le R. P. Charlevoix, édition in-12. L'un et l'autre citent les auteurs qui concourent à établir ce fait. La relation vraie ou supposée de l'amiral Fonte ou Fuente, récemment publiée,[5] mais imprimée en anglais dès 1708, les témoignages de nos voyageurs, de nos missionnaires, des sauvages mêmes, l'accord de nos géographes modernes, tout est favorable à cette opinion.

" L'existence de cette mer que nous nommerons mer de l'Ouest, étant supposée, il se présente naturellement deux réflexions. Cette découverte serait-elle utile à la France? Quels sont les moyens les plus propres pour y parvenir ?

---

[1] Article signé Eyriès, dans la *Biographie universelle, ancienne et moderne* de Michaud, Paris, 1817, tome XX, page 525, *verbo* Hontan, et éd. de 1857, tome XIX, page 593.

[2] Bibliothèque Nationale, Paris, cote L $2\frac{G}{39}$ p. 33. M. de la Grange de Chézieux était avocat. Il a publié en 1756, un ouvrage ayant pour titre : *La Conduite des Français justifiée, ou Observations sur un Ecrit anglais intitulé : Conduite des Français à l'égard de la Nouvelle-Ecosse, depuis son premier Etablissement jusqu'à nos Jours*, par D. L. G. D. C., Utrecht, et à Paris, le Breton, 1756, in-12, VIII, 256 pp. Dans cet ouvrage il réfute une lettre de Jefferys, géographe anglais, et prouve la priorité et les droits incontestables des Français dans la possession du Canada ; il fait aussi l'historique de la découverte et des voyages de Verrazano, Cabot, Cartier et Champlain. On trouve aussi parmi les manuscrits de la bibliothèque de Rouen (collection Coquebert de Montbret), plusieurs études inédites du même auteur : 2428 (693) *Mémoires sur les Côtes occidentales et orientales de l'Afrique*, par le Sr Lagrange de Chécieux, secrétaire du Roy, censeur royal.—195. *Mémoires concernant les Limites de la Guyane ou France équinoctiale*, 1752, fait pour M. Rouillé, alors ministre de la marine.—261. *Essay sur le Commerce de l'Inde*, 273 pp., XVIIIe siècle.

[3] M. de la Grange de Chézieux.

[4] Ce mémoire vient d'être donné au public par MM. de l'Isle et Buache, de l'Académie des Sciences, l'un frère et l'autre gendre de feu M. Guillaume de l'Isle. *Consid. Géographiques*, p. 26, nouvelles cartes des découvertes de l'amiral de Fonte, p. 51.

[5] Voyez les deux ouvrages de MM. de l'Isle et Buache, ci-devant cités.

" Je ne m'étendrai pas sur la première de ces deux questions : tout le monde est à portée de sentir quelle augmentation de commerce il résulterait pour la France, si nous avions un port dans ces mers occidentales. Sans parler du vaste champ que la mer du Sud ouvrirait pour former des liaisons avec les Espagnols du Mexique, etc., ne pourrait-on pas se procurer, de gré ou de force, des relations directes dans le Kamtchatcka, dans le Japon, à la Chine même, en évitant de faire le tour de l'Afrique, étendre jusqu'aux terres arctiques un commerce qui ne pourrait être que très avantageux, puisque nous serions, pour ainsi dire, les premiers à y pénétrer. Ces pays abondent en pelleteries, et nos vins, nos eaux de vie, nos gros draps, marchandises les plus propres à ces climats, sont celles-là même sur lesquelles le bénéfice serait le plus sûr et le plus considérable.

" Cette découverte contribuerait à immortaliser un ministère que le rétablissement de notre marine rend déjà si recommandable ; elle ferait connaître aux peuples les plus éloignés la puissance du roi et l'industrie de la nation, elle serait le lien de notre commerce sur l'un et l'autre hémisphère.

" Les grands lacs du Canada, le fleuve de St-Laurent d'un côté, le Mississipi de l'autre, procureraient une communication facile de cette mer avec la France. Cette communication, même en supposant un trajet par terre, serait du moins aussi favorable que celle que les Anglais ont jusqu'ici vainement cherché par le détroit d'Hudson.[1] On connait les difficultés et les risques de la navigation dans les mers glaciales ; nous aurions un pays tempéré à traverser, et pendant la guerre nous serions, en le traversant, à l'abri des insultes de nos ennemis.

" Mais quelle route faut-il tenir pour achever cette découverte ? Le premier auteur qui indique expressément une voie pour parvenir à la mer Occidentale du Canada, est le père Marquette, dont la relation fait partie du recueil de Thévenot. Ce religieux accompagna M. Joliet dans le voyage qu'il fit en 1673 dans ces contrées, où il fut envoyé par M. le comte de Frontenac. Telle est la route qu'il rapporte.[2]

" En remontant pendant 5 ou 6 jours le Pekitanong (nom que porte le Missouri dans sa " partie supérieure, vers le 43 degré de latitude) on trouve une belle prairie de 20 ou 30 " lieues de long, qu'il faut traverser allant au Nord-Ouest ; elle se termine à une petite " rivière sur laquelle on peut s'embarquer. Cette seconde rivière a son cours vers le S.O. " pendant 10 ou 15 lieues, après quoi elle entre dans un petit lac, qui est la source d'une " rivière profonde, laquelle va au couchant, où elle se jette dans la mer."

" Je doute fort qu'en suivant ces indications, on put se flatter d'un heureux succès, en supposant fidèle le rapport des Sauvages, sur lequel cette route est fondée. Il y a bien de l'apparence que la grande rivière dont il est ici parlé, n'est autre que le Rio-Bravo, autrement dit la Rivière du Nord, dont le cours était alors inconnu, et qui, comme on le sait aujourd'hui, loin de conduire ses eaux à la mer Vermeille ou à la mer Occidentale, se décharge dans le Golfe du Mexique.

" Les anciennes relations de la Nouvelle France, des années 1659, 1660, 1669 et 1670, paraissent indiquer une autre route pour parvenir à la mer de l'Ouest, ainsi que le livre du père Saghard Théodat, Recollet, intitulé : *Voyage au pays des Hurons.*[3] Il résulte des

[1] Les nouvelles tentatives faites en 1753 dans ce dessein, par les habitants de la Pennsylvanie, ont été inutiles ; leur vaisseau est revenu sans avoir pu même entrer dans la baie d'Hudson.

[2] *Recueil des Voyages de Thévenot*, in-8°, Paris, 1681, p. 30.

[3] Paris, 1632, p. 109.

différents rapports des Sauvages qui y sont rapportés, qu'il existe une mer à l'Ouest des peuples que nous appelons présentement les Sioux ; que dans le pays des Assinipoils, voisins de ces peuples, il y a une grande rivière qui mène à cette mer de l'Ouest ; que cette rivière n'est qu'à 8 journées[1] de la Mission de Outaouacs, et qu'on ne compte qu'environ 200 lieues de cette même mission à la mer, suivant le père d'Ablon, qui en était supérieur en 1670.

" Ce système parait avoir été adopté par MM. Belin et d'Anville, dans leurs cartes de ces pays septentrionaux : l'un et l'autre marquent une rivière tendant à l'Ouest, située à peu près dans la même latitude ; et le second ajoute[2] qu'elle a été découverte depuis peu par le Sauvage Ochagac. Il lui fait traverser, de l'E. à l'O., le lac des Bois, qu'il place par 47 degrés de Latitude Nord.

" Je ne puis passer sous silence un trait qui m'a frappé dans la relation de la Nouvelle France de 1669. Les Nadouessis, présentement appelés Sioux, disent qu'ils sont presque au bout du monde ; qu'à la vérité il y a encore d'autres peuples vers le Soleil Couchant, appelés Carezi ; mais qu'au delà de ces peuples, la terre est coupée, et qu'il n'y a plus qu'un grand lac dont les eaux sont puantes. C'est ainsi que ces peuples désignent la mer.

" Je retrouve ces mêmes peuples à l'Est de la Tartarie, dans le voyage d'Isbrand, de la Russie à la Chine,[3] inséré dans le *Recueil des Voyages au Nord.* A l'Est, dit cet auteur, " Sont les 2 rivières de Eugur et d'Uda, qui ont leurs lits au Nord du fleuve Amur, coulent " comme lui à l'Est, et vont se décharger de même dans l'Océan Oriental, ou mer d'Amur. " Les rivages de ces deux rivières sont habités par des Tunguses et par des autres peuples " appelés Alemuri et Woreisi. Ces derniers disent être sortis du pays de Cœla, qui n'est " pas éloigné de leurs habitations (vers l'Est), et où, quand le vent est favorable, ils peuvent " se rendre dans peu de jours."

" Les Woreisi d'Isbrand, venus de l'Est, seraient-ils les peuples appelés Karesi par les Sioux, et qu'ils disent être les derniers habitants de leur continent, sur les bords de la mer de l'Ouest ? Ce nom pourrait souffrir un changement plus considérable en faisant, de bouche en bouche, le tour du monde. Si ma conjecture était vraie, le pays des Cœla serait situé à l'Ouest des Sioux et du Canada, et les parties Orientales de l'Asie et les Occidentales de l'Amérique ne seraient séparées que par un bras de mer, que l'on peut franchir en peu de jours avec un vent favorable. Cette remarque n'est point étrangère à mon objet, puisqu'elle ajoute un degré de vraisemblance aux conjectures sur la situation de la mer occidentale : mais revenons aux chemins qui peuvent y conduire.

" Quelques précis et quelque constants que paraissent les rapports qui supposent dans le pays des Sioux, des rivières qui tendent à la mer de l'Ouest, le P. de Charlevoix, dans le journal[4] de son voyage à la Nouvelle France, préfère la rivière de Missouri, c'est-à-dire la première route, à peu près indiquée par le P. Marquette. L'historien du Canada prétend que cette rivière tire sa source à l'Orient, d'une chaîne de montagnes pelées, et qu'au revers des mêmes montagnes, il sort une autre rivière qui coule à l'Ouest, et se décharge dans la mer. Le P. Hennepin paraît aussi de ce sentiment dans la préface de son voyage, imprimé à Utrecht en 1698. Je conviens que la découverte de tout le cours du Missouri pourrait être fort avantageuse, il y a beaucoup d'apparence que la chaîne de montagnes dont cette rivière

[1] Mémoire de feu M. de l'Isle, de l'Académie des Sciences, déjà cité.
[2] *Amérique septentrionale*, 1746.
[3] *Recueil des Voyages au Nord*, Amsterdam, 1727, t. VIII, p. 201.
[4] *Histoire du Canada*, in-12, Paris, 1744, t. V, p. 444.

tire son origine, est la même qui fournit aux Espagnols les mines abondantes du nouveau Mexique ; mais je trouve des inconvénients à prendre cette route pour aller à la mer de l'Ouest. 1o. Cette chaîne de montagnes peut former un obstacle considérable à la navigation, et suppose au moins un long trajet par terre. Dans une description de l'Amérique qui se trouve à la fin des voyages de Lionnel Wasser,[1] on lit que le Rio-Bravo tire sa source d'une des plus hautes montagnes et des plus inaccessibles ; et vraisemblablement en suivant la route indiquée par le Père de Charlevoix, on doit rencontrer cette chaîne de montagnes et le Rio-Bravo. 2o. Ce n'est que par conjectures qu'on place à l'O. de ces montagnes une rivière différente du Rio-Bravo, et qui coulerait à l'O. Si cette prétendue rivière existe, et surtout si elle est navigable, elle est, suivant les apparences, occupée par les Espagnols. Le P. de Charlevoix en fournit lui-même une preuve ; il rapporte que les Espagnols étaient descendus sur les rivages du Mississipi par le Missouri, et qu'ils y furent défaits par les peuples sauvages de ces cantons.[2]

" Le baron de Lahontan nous offre une troisième route par la rivière Longue. Ce qu'il en dit n'est pas fondé sur des rapports vagues ou sur des conjectures, l'auteur l'a vérifié lui-même. On trouve tout le détail de sa découverte dans le premier tome de ses *Voyages*.

" Lahontan[3] partit le 24 septembre de Missilimakinac, poste situé à la décharge du lac Supérieur dans celui des Hurons. Il traversa le lac des Illinois, que les dernières cartes nomment Michigan, et par la baie des Puants ; et en remontant la rivière dite présentement des Renards, il parvint, après un court trajet par terre, à la rivière d'Ouisconsine, par laquelle il descendit dans le Mississipi. Toute cette partie de sa route est aujourd'hui connue, et cela seul était une belle découverte en 1688 ; jusque là il avait toujours marché à l'Ouest. Parvenu au Mississipi il remonta ce fleuve vers le Nord, jusqu'à la rivière Longue qui vient de l'Ouest et débouche sur la rive occidentale ; il place dans sa carte l'embouchure de cette rivière au 45e degré de latitude.

" Cette position conviendrait assez à la latitude que les cartes les plus récentes assignent à l'endroit où le Mississipi venant de l'Ouest, tourne vers le Sud, direction qu'il conserve jusqu'à la mer. On pourrait croire, à l'inspection de ces cartes, que la rivière que Lahontan nomme rivière Longue, est le Mississipi même, qu'il avait pris pour une rivière affluente, à cause du changement dont on vient de parler ; mais on ne peut guère s'arrêter à cette conjecture. Ce détour du fleuve, de l'Ouest au Sud, est au-dessus du Saut St-Antoine, ce saut barre le Mississipi ; Lahontan n'aurait pu le franchir que par un portage ; aurait-il négligé dans sa relation une circonstance aussi remarquable que celle de cette cataracte ? Il paraîtrait plus vraisemblable que la rivière Longue est celle qui tombe dans le Mississipi, un peu au-dessous du Saut ; elle vient en effet de l'Ouest, et sort du lac des Tintons, suivant M. d'Anville, qui la nomme rivière St-Pierre dans sa carte de l'Amérique septentrionale.

" Lahontan employa huit jours à remonter de l'embouchure de l'Ouisconsine et celle de la rivière Saint-Pierre, dont il ne parait pas que le cours soit bien connu.

" Notre voyageur entra dans la rivière Longue le 23 octobre, il la remonta jusqu'au 19 décembre, et il mit environ 35 jours à la descendre et revenir au Mississipi. Il rapporte les principales circonstances de sa découverte, ses aventures, les noms et les mœurs des peuples, il décrit leurs habitations, leurs habillements, etc., il donne une carte de la partie de la rivière

[1] Paris, 1706, p. 338.
[2] *Histoire du Canada*, t. V, p. 433.
[3] *Voyages de Lahontan*, à la Haye, 1704, t. I, p. 136.

qu'il parcourut, et qu'il déclare avoir levé lui-même ; il en joint une autre, dont l'original lui fut, dit-il, tracé sur des peaux par les sauvages, et sur laquelle il se trouve une rivière tendant à l'Ouest, peu éloignée des sources de la rivière Longue ; il entre dans le détail des peuples qui habitent à l'embouchure de cette seconde rivière. Il a dessiné la forme de leurs maisons, de leurs bateaux ou navires, et il avoue que ce n'est que des sauvages qu'il tient ces connaissances ; il va jusqu'à nous représenter l'empreinte et citer la couleur d'une espèce de médaille fabriquée par les Tahuglaux, peuple situé aux environs du Grand lac où se jette cette rivière de l'Ouest, et qui lui fut donnée par les sauvages.

" Enfin toutes les parties de sa relation paraissent naturelles ; elles se soutiennent réciproquement, et il semble assez difficile de se persuader qu'elles ne sont que le fruit de l'imagination de l'auteur.

" Cette relation fit grand bruit dans le temps, et elle ne fut ni contredite ni revoquée en doute, et l'on conçut dès lors de grandes espérances sur la découverte de la mer occidentale du Canada ; c'est peut-être parce qu'on s'était flatté qu'il ne restait plus d'obstacles à vaincre, ou parce qu'on a longtemps perdu cette objet de vue qu'on a commencé à douter de la relation de Lahontan, et que peu à peu on s'est réuni à traiter sa découverte de chimère. Ce qu'il y a même de plus étonnant, c'est qu'on l'a fait sans en savoir, au moins sans en produire aucune preuve.

" M. de L'Isle, dans sa carte du Canada, avait placé la rivière Longue, il l'a supprimée dans sa carte du Missisipi, sans en dire la raison. Le R. P. de Charlevoix regarde la découverte du Baron de Lahontan comme aussi fabuleuse que l'île de Baratavia ;[1] mais cet auteur ne le prouve pas, et ce n'est que sur des preuves claires qu'on devrait se déterminer à traiter avec tant de mépris la relation d'un voyageur célèbre.

" Le baron de Lahontan était officier, il était gentilhomme ; le P. de Charlevoix en convient. Quelle récompense aurait-il pu espérer en faisant des suppositions aussi grossières ? Il n'était point seul quand il fit cette découverte. N'était-ce pas se déshonorer gratuitement ?— plusieurs français l'accompagnaient, et lorsque sa relation parut, elle aurait pu être démentie par des témoins vivants ; ceux qui ont pris à cœur de le décrier, n'auraient pas eu de peine à en citer quelques-uns. Il se pourrait faire que la disgrâce du baron eut influé sur son ouvrage ; sa découverte ne pouvait guère faire fortune, l'auteur ayant eu le malheur de déplaire au Ministre. Ajoutez que des sentiments trop libres lui ayant attiré à juste titre l'indignation de plusieurs personnes pieuses, on aura peut-être enveloppé dans le même mépris, et sa découverte, et plusieurs traits peu religieux qu'il semble avoir défendus avec affectation dans son ouvrage.

" Je ne puis donc me déterminer à regarder comme absolument apocryphe ce que cet auteur rapporte de la rivière Longue ; les espérances qu'il nous donne sont trop flatteuses, pour les abandonner sans les vérifier. Je vais plus loin ; outre qu'il serait injuste de donner légèrement et sans preuves la qualification d'imposteur à un militaire à qui sa naissance devait inspirer des sentiments, je trouve dans sa relation des apparences de vérité qui frappent. Si ces traits ne suffisent pas pour démontrer sa sincérité, ils doivent au moins suspendre le jugement précipité qu'on en a porté jusqu'à présent.

" Le P. Hennepin[2] qui remonta le Mississipi depuis la rivière des Illinois jusqu'au Saut St-Antoine, et qui revint par l'Ouisconsine, place à 7 ou 8 lieues au Sud de ce Saut une

[1] *Hist. de la Nouvelle-France.* Voyez la liste et le jugement des auteurs, à la fin du t. VI.

[2] *Nouvelle Découverte par le P. Hennepin, Récollet,* Utrecht, 1697, p. 313.

rivière qui vient de l'Ouest se jeter dans le Mississipi ; cette rivière dont il ne dit pas le nom pourrait être la rivière Longue de Lahontan, qui aurait pris depuis le nom de St-Pierre. Elle doit être considérable, puisque Lahontan fut 56 jours à la remonter et 35 à la descendre. D'ailleurs le P. Hennepin ne cite que cette rivière, depuis la rivière des Otentas, dite présentement Moingona, et il passe sans silence les 5 ou 6 autres rivières que M.M. de l'Isle, Belin et d'Anville placent sur la même côte. Une de ces rivières est nommée par ces Géographes, la rivière cachée, elle est située à peu près dans la même latitude où Lahontan place l'embouchure de la rivière longue ; je dis à peu près, car on n'a rien d'exact sur la latitude de ces cantons. Lahontan observe que l'embouchure de la rivière longue forme une espèce de lac rempli de joncs, qui embarrassent fort la navigation, et qu'il ne reste qu'un petit canal. Ces circonstances pourraient faire soupçonner quelque rapport entre cette rivière, dite cachée, et la rivière longue de Lahontan. Il est vrai que la rivière cachée et les autres qui entrent dans le Mississipi, sont représentées commes très petites dans les nouvelles cartes ; mais leur cours est-il bien connu ? plusieurs d'entre elles ne pourraient-elles pas être les bouches d'une même rivière ? Le temps seul peut nous instruire là-dessus.

" Vers l'Est du nouveau Mexique, dit Benavides, cité par[1] Laët, sont les Apaches Vaqueros, nom que leur ont donné les Espagnols, à cause de ces vaches bossues ou bufles dont ces peuples ont une grande quantité. De là, selon cet auteur, il y a 112 lieues vers l'Est jusqu'aux Xamanas, Tapios Xabotoas, proche lesquels sont vers l'Est les Aixaïs et la province de Guivira, dont il nomme les habitants Aixaoros. Cette route conduit dans la contrée où Lahontan place les Eokoros ; ce nom est presque le même que celui des Aixaoros de Benavides.

" Lorsque les Espagnols, sous la conduite d'Antoine de Espejo, firent la découverte du Nouveau-Mexique, les Sauvages leur montrèrent par signes, qu'à 15 journées de chemin,[2] il y avait un grand lac environné de bourgades Sauvages, qui usaient d'habits, abondaient en vivres et demeuraient dans de grandes maisons ; quelques Espagnols qu'ils trouvèrent dans la Province de Cibola, leur parlèrent aussi d'un grand lac dont les rives étaient peuplées de plusieurs grandes bourgades. Les habitants de Zagato, bourgade située à 20 lieues de Cibola vers l'O. confirmèrent ce qu'on avait dit du grand lac.

" Ces notions paraissent s'accorder avec les idées que Lahontan donne du lac des Tahuglaux, dont la situation ne s'éloigne pas de celle du Grand Lac dont parle Antoine de Espejo. Suivant Lahontan, les rives du lac des Tahuglaux sont peuplées de plusieurs bourgades ; les Tahuglaux sont vêtus, habitent de grandes maisons, ainsi que les habitants voisins du Grand Lac de Espéjo. On peut ajouter que les Espagnols placent au nord et au-delà des montagnes du[3] nouveau Mexique, un grand pays qu'ils appellent Teguajo, d'où ils prétendent que sortit le premier Montézuma, lorsqu'il entreprit la conquête du Mexique. Le nom de Teguajo, prononcé à l'Espagnol, a quelque affinité avec celui de Tahuglaux. On pourrait supposer avec assez de vraisemblance, que c'est le même nom qui s'est alteré par la différente prononciation des Espagnols et des différents Sauvages, qui successivement servaient d'interprètes à Lahontan, et peut-être depuis par des fautes de copistes.

" Le détroit que Martin d'Aguilar trouva à 30 lieues au Nord du Cap Meudocin, sur la côte Occidentale de la Californie, pourrait être l'embouchure du lac des Tahuglaux. Les Sauvages dirent à Lahontan que cette embouchure était bien loin au Sud, et la position qu'ils

[1] *Indes occidentales*, de Laët, Leyde, 1640, pp. 222, 234.
[2] *Ibid*, pp. 229, 230 et 231.
[3] *Voyage* de Lionel Waser, page 337. Cartes du Nouveau-Mexique du père Coronelli et de J. de l'Isle.

lui donnèrent, parait assez s'accorder avec la situation du détroit d'Aguilar, ce détroit serait l'entrée d'un golfe au Nord du nouveau Mexique, qui est précisément notre mer de l'Ouest.

" Ces réflexions m'empêcheront toujours de traiter de romanesque la découverte de Lahontan, sans avoir des preuves claires et précises de la fausseté qu'on veut lui attribuer jusque là gratuitement. Je pourrais citer ici plusieurs exemples de positions géographiques assez exactement déterminées, qu'on a proscrites légèrement, et auxquelles on a été forcé de revenir. Les auteurs des anciennes cartes les ont souvent dressées sur des mémoires originaux, sur des relations manuscrites qui leur ont été communiquées. Soit qu'ils n'aient pas voulu indiquer les sources où ils avaient puisé, soit par pure négligence, ces sources sont demeurées inconnues, et les réformateurs de la géographie ont commencé par proscrire les positions qu'ils n'ont trouvé garanties par aucun ouvrage imprimé ou du moins connu : ils les ont tenues pour fabuleuses jusqu'à ce que longtemps après leur réalité s'est quelquefois trouvé confirmée par des témoignages authentiques. Telle est la communication de l'Orinoque avec le fleuve des Amazones par Rio-Negro, marquée dans les cartes de Sanson, de Duval et d'autres plus anciennes. Un missionnaire des bords de l'Orinoque, imprimait à Madrid, en 1748,[1] que cette communication était une fable, tandis que les Portugais du Para remontaient dans ce fleuve par la route dont on niait l'existence. La Californie, que tous les anciens géographes s'accordaient à représenter comme une presqu'île, était devenue île par une espèce de conjuration des modernes. M. Guillaume de l'Isle a le premier rétabli en 1701, la vraie configuration conforme aux anciennes cartes. Enfin, quoi qu'il en soit de la vérité de la relation de Lahontan, il est certain qu'il existe une mer à l'O. de l'Amérique Septentrionale et au nord de la Californie, puisque les Russes ont reconnu la côte à 57 degrés de latitude. Le plus ou moins de distance peut facilement augmenter ou diminuer la difficulté de la route ; mais les avantages que cette découverte pourrait nous procurer, méritent bien qu'on fasse des tentatives pour savoir à quoi s'en tenir.

" Jusqu'ici j'ai parlé de trois routes différentes : l'une par le Missouri, en suivant les indications du P. Marquette, ou celles du P. Charlevoix ; l'autre plus au Nord par le pays des Sioux ; la troisième celle du baron de Lahontan. Encore une fois, la voie du Missouri me parait peu praticable ; elle est exposée à l'inconvénient de traverser les pays occupés par les Espagnols.

" Les nouveaux mémoires de la Louisiane[2] qui rapportent le détail de l'entreprise de cette nation contre les peuples dits Missouris, ne laissent aucun lieu d'en douter : de plus cette route ne présente rien que de vague et d'incertain. Il n'est pas douteux que le Missouri qui coule de l'O. à l'E., ne tire son origine de cette longue chaîne de montagnes dirigée du S. au N., qui sépare le Nouveau Mexique de la Louisiane ; et il est évident qu'à l'O. de ces montagnes les eaux pendent à l'O., mais on peut faire le même raisonnement de toutes les autres rivières affluentes à la côte occidentale du Mississipi. Ce qu'il s'agit d'examiner, c'est par laquelle de ces rivières on peut remonter le plus aisément et se porter le plus à portée de quelqu'autre rivière navigable qui prenne son cours à l'O., le tout sans traverser les pays déjà occupés ou prétendus par les Espagnols. C'est l'avantage que nous présentent, et la route du pays des Sioux, et celle que nous indique le baron de Lahontan. La première, celle du pays des Sioux, est au N. des sources du Mississipi, vers le 46 ou 47 degrés de latitude septentrionale ; elle communique au lac Supérieur par une suite de lacs et de rivières, dont

[1] *Orinoco illustrado*, par le P. Gumilla.

[2] *Mémoires historiques de la Louisiane.* Paris, 1753, t. II, p. 284.

on prétend que les dernières portent leurs eaux à l'O. : la seconde route, celle de Lahontan, telle que nous l'avons indiquée est d'environ 3 degrés plus au S. Il y a même beaucoup d'apparence que ces deux routes sont la même. Les indications que Lahontan dit qu'il reçut en 1688 de ces Sauvages, du cours d'une rivière à l'O., s'accorde avec celles qu'a suivies M. d'Anville dans sa carte de 1746, en citant la rivière découverte par le Sauvage Ochagac. Le dessin que les Sauvages tracèrent à Lahontan sur des peaux de cerfs, représentait une pareille rivière, hors qu'il la place 2 ou 3 degrés plus au S. ; mais il n'a jamais prétendu garantir la latitude qu'il lui donnait, d'après une carte aussi grossière. Toutes les notions anciennes et modernes acquises depuis la découverte de l'indication des différentes routes proposées en remontant le Missouri, la Rivière longue, le Mississipi même, ou en traversant le lac des bois dans le pays des Sioux, tout s'accorde à supposer une chaîne de montagnes du S. au N., dont les eaux coulent à l'E. et à l'O. Plus la route qu'on tentera sera dans un pays bas et voisin du Golfe du Mexique, plus le trajet sera long et pénible pour aller chercher au revers de la montagne une rivière navigable d'un cours opposé, et enfin plus on s'exposera à traverser les terres dont les Espagnols sont en possession, ou sur lesquelles ils ont des prétentions. Plus au contraire on cherchera cette route dans le haut des terres et dans le voisinage des sources du Mississipi, plus on s'éloignera des terres espagnoles ; il ne serait pas même impossible que le terrain s'élevant de plus en plus, on ne trouvât les montagnes applanies, comme on le peut présumer de la quantité de lacs dont tout le pays est entrecoupé dans la partie septentrionale du Canada ; c'est de quoi l'Amérique offre plusieurs exemples.

" Quelqu'un de ces lacs peut donner naissance à deux rivières d'un cours opposé ;[1] et dans ce cas on pourrait, à la faveur de ce lac, passer d'une rivière qu'on aurait remontée, dans une autre qui descendrait, traverser en canot tout le continent de l'Amérique Septentrionale d'une navigation continue et du Golfe du Mexique ou de la mer du Nord, en remontant le Mississipi ou le fleuve St-Laurent, retomber dans une rivière qui conduirait à la mer du Japon ; découverte, sans contredit, plus avantageuse pour le commerce de France, que ne serait à celui d'Angleterre le fameux passage cherché par la Baie d'Hudson, quand même on l'aurait trouvé.

" Il me conviendrait moins qu'à tout autre de m'étendre sur les moyens qu'on peut employer pour prouver un heureux succès à cette entreprise. Je me contenterai de remarquer qu'elle doit être secrète, ignorée également des Sauvages et des habitants du Canada. On sait les peines et les tracasseries que la jalousie et l'intérêt particulier des compatriotes ont suscité de tout temps à ceux qui ont travaillé aux découvertes dans ce pays ; quand on n'a pas osé s'y opposer ouvertement, on a fait agir les Sauvages. Ces peuples ne consentent qu'avec peine que l'on passe sur leurs terres pour former des liaisons avec leurs voisins ; c'est les dépouiller d'un commerce qu'ils font eux-mêmes, et dont ils sentent tout l'avantage. Il s'agirait de leur persuader que l'objet de l'entreprise leur est utile, pour les engager à concourir à son succès. Les guerres presque perpétuelles qui subsistent entre eux, forment un nouvel obstacle ; ils ne voient pas tranquillement les Français porter du fer et autres munitions offensives à leurs ennemis. Ces peuples que nous traitons de Sauvages, ne sont pas si grossiers qu'on se l'imagine communément, et il faut plus de ménagements et de politiques qu'on ne pense pour les amener à ce que l'on peut désirer d'eux. Malgré ces

[1] Les plus grands fleuves de l'Amérique méridionale, la rivière des Amazones, l'Orinoque, Rio-negro, ont des communications. Il est probable que le Rio de la Plata communique avec les précédentes par le lac Xarayes. L'Amérique septentrionale fournit d'autres exemples de semblables communications.

difficultés, je crois qu'un très petit nombre de personnes intelligentes suffirait pour tenter cette découverte, pourvu qu'elles n'eussent point d'autre but que l'honneur de la nation et le succès de l'entreprise, et qu'elles fussent subordonnées à un chef qui réunit les qualités nécessaires pour réussir, dont la première est la confiance de ceux qui marcheraient sous ses ordres."

Comme on le voit, ce mémoire de M. de la Grange de Chézieux contient des arguments assez sérieux. Ecrit par un homme impartial et fort au courant de tous les ouvrages concernant les découvertes sur le continent américain, il est de nature à faire hésiter le chercheur qui, au milieu de toutes ces contradictions et de tous ces démentis, désire fixer son esprit et arrêter un jugement définitif.

L'abbé Prévost, Eyriès, la Grange de Chézieux semblent apporter un grand poids au fait que le voyage de Lahontan ne fut jamais démenti par aucun de ceux qui l'accompagnaient. Cet argument, à notre sens, ne vaut rien. Lahontan ne cite aucun nom parmi ses compagnons de voyage, qui, d'après lui du reste, ne se composaient que de quelques soldats de sa garnison et d'une troupe de sauvages. Comment veut-on que ces simples manœuvres, coureurs de bois ou trappeurs, ignorants ou besogneux, eussent pris connaissance des écrits du baron qui ne parurent qu'en 1703, plus de quinze ans après l'expédition.

Au Canada, où l'on ne s'occupait guère alors des derniers ouvrages parus en librairie, le livre de Lahontan était connu pourtant. Il ne manquait pas, à Québec ou à Montréal, de gens qui s'intéressaient à toutes les relations qui s'imprimaient en Europe au sujet du pays. Dans le cours de nos recherches, un fait nous a souvent frappé, c'est que dans la plupart des inventaires de successions, dans les familles un peu à l'aise, il se trouve presque toujours quelques exemplaires, parfois même des séries complètes des *Relations des Jésuites* et du *Mercure français*. Les prêtres de Saint-Sulpice, ceux des missions étrangères, de même que les jésuites d'Europe, tenaient leurs confrères du Canada au courant des nouvelles publications. Le 13 mars 1683, par exemple, on voit M. Tronson envoyer à M. de Belmont, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, un exemplaire du livre de Hennepin, *Découverte de la Louisiane*. Nous avons trouvé un exemplaire du livre de Lahontan dans la bibliothèque de Philippe Boucher, qui fut curé de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, de 1690 à 1721. La mère Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, connaissait aussi l'ouvrage du même auteur, et elle écrivait, le 25 octobre 1740, à M^m^ Hecquet de la Cloche, une de ses parentes qui demeurait à Abbeville : "Je suis bien aise que le baron de la Hontan vous ait fait connaître un peu le Canada. Il dit vrai en plusieurs choses, et ment aussi quelquefois en exagérant par trop ce qu'il avance."

C'est là le sentiment d'une bonne et sainte religieuse qui ne voudrait point faire de médisance et craint d'être injuste en disant trop. D'autres n'eurent point tant de ménagement. C'est ainsi que, dans un mémoire du missionnaire Lemaire, daté de la Louisiane le 15 janvier 1714, on lit : "On regarde en ce pays, comme des contes faits à plaisir, ce qu'on lit dans le baron de La Hontan de cette partie occidentale de la Louisiane, et il faut attendre que celle-ci soit peuplée de Français pour découvrir ce qui nous est inconnu de ce pays là."[1]

Il semble que, pendant un temps, un mot d'ordre ait été donné quelque part de battre en brèche, à tort ou à raison, les écrits de Lahontan. Aussi, au Canada, où, règle générale, on ne pensait que ce que les autorités voulaient, Lahontan passa généralement pour un romancier.

Que penser, encore une fois, au milieu de toutes ces contradictions?

---

[1] Cité par Margry, t. VI, p. 186.

S'il était possible de retracer les agissements de Lahontan depuis le 24 septembre 1688, jour où il dit avoir commencé son expédition, jusqu'au mois d'avril 1689, date de son retour à Michillimakinac, les nœuds de cette ténébreuse énigme seraient bien vite déliés. Mais on ne gardait pas alors dans les postes établis aux confins du désert de rôles de paie ou de présence bien réguliers ; chacun faisait un peu à sa fantaisie. C'était chose presque entendue que l'officier qui recevait une commission d'aller commander dans une de ces garnisons lointaines, apportait dans ses bagages autant de lettres de congé qu'il lui en fallait pour faire une traite profitable. Comment prouver un alibi quelconque à deux siècles de distance ? Comment suivre à la piste un parti de voyageurs ou une escouade de soldats se dirigeant vers un point quelconque à des distances considérables ?

L'avocat le Beau prétend que Lahontan fut longtemps malade à Québec et qu'il n'alla jamais plus loin que Montréal. Pourtant, si cet officier avait été malade, comme on le dit, son nom serait inscrit sur les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec, où l'on garde encore les livres des entrées et des sorties de tous les militaires qui reçurent des soins à cet hôpital sous le régime français.

Il y a ceci de certain, Lahontan ne reçut jamais aucune mission officielle de faire ce voyage. Lorsqu'il partit de Michillimakinac avec ses soldats, qui venaient de recevoir leur solde, il alla faire la traite quelque part. S'il a rencontré une rivière aussi importante que la rivière Longue, il n'en a jamais rendu compte au gouvernement, ni à Denonville, qu'il vit à Montréal au retour de son voyage, ni à Frontenac, qui fut son protecteur. Il semble pourtant qu'en faisant valoir alors sa découverte, il eut pu en obtenir de l'avancement. Jamais, dans le temps, la nouvelle de cet extraordinaire voyage ne fut connue. Il n'en est question ni dans la correspondance des gouverneurs avec les ministres, ni dans les récits des voyageurs contemporains, ni dans les milliers de lettres qui ont été conservées de cette époque lointaine. Lahontan, lui-même, lorsqu'il implorait sa grâce des Pontchartrain auprès des personnages influents, garda l'inviolable secret de sa découverte. Ce n'est que treize années après son expédition (1689-1703), alors qu'il a perdu tout espoir de rentrer dans sa patrie, qu'il fait connaître au monde ce voyage désormais fameux. C'est la tactique que Hennepin avait suivie lorsqu'il voulut se donner le mérite de la découverte de l'embouchure du Mississipi.

Quels motifs poussèrent donc Lahontan à faire le récit de cette expédition imaginaire ? Reportons-nous à l'époque où parut la première édition de son ouvrage.

Cavelier de la Salle avait découvert l'embouchure du Mississipi, mais ses voyages restaient encore un mystère pour le plus grand nombre. Plusieurs même les contestaient. Les relations de Marquette, de Tonty, de Hennepin trouvaient des incrédules.

La science, de son côté, voyait un grand problème géographique à résoudre dans ces mystérieuses explorations du centre américain. Découvrirait-on, enfin, ce passage vers l'ouest, qui devait mener aux royaumes du Cathay et du Japon, et qui avait été le but des premières expéditions de Cartier ? De même que, de nos jours, on a suivi avec une fiévreuse curiosité les entreprises de Livingstone, de Stanley, de Brazza, cherchant à arracher ses secrets au continent noir, les savants du commencement du XVIIIe siècle voulaient savoir ce qu'il fallait penser de ces régions de l'Amérique du Nord récemment explorées, de ces grands fleuves, de ces mers intérieures, de ces plaines immenses, et, en particulier, de cette route vers l'ouest depuis si longtemps cherchée et que l'on disait tenir enfin.

La *Gazette de Hollande* et la *Gazette de France* avaient tenu le public au courant de ces explorations autant que le permettait alors le système encore embryonnaire du reportage.

Renaudot, surtout, qui rédigeait la *Gazette de France*, s'intéressait particulièrement aux découvertes de la Salle. Il entretenait à ce sujet une correspondance fort suivie avec l'abbé Bernon. Il s'était occupé aussi du méchant livre du P. Hennepin. Le Mississipi était devenu populaire. Les gazetiers de Paris, Remonville, Thoisnard, Argour s'étaient joints à Renaudot et à Bernon.[1] Ce groupe important avait pris l'affaire en main. De 1694 à 1703, toute l'Europe savante est anxieuse d'avoir des nouvelles certaines de la Salle et de ses compagnons. En 1698, avait eu lieu la première campagne d'Iberville au golfe du Mexique. Ce célèbre marin s'y était rendu une deuxième fois l'année suivante. En 1700, il avait remonté le grand fleuve jusqu'à la nation des Taensas. Dans un troisième voyage, opéré de 1701 à 1702, il avait poussé ses explorations encore plus loin, et, enfin, en 1703, le roi de France l'avait nommé commandant en chef de la Louisiane.

On conçoit qu'un voyage en Amérique, paraissant dans ces circonstances toutes spéciales, eût manqué d'intérêt, si l'auteur avait négligé d'y traiter des régions de l'ouest, du Mississipi et de ses affluents. Lahontan sut saisir le bon moment pour publier le récit de ses aventures. Il était sûr d'un succès de librairie, ce qui n'était pas à dédaigner pour un baron sans emploi, sans baronnie et sans fortune. Il attirait sur lui l'attention des savants, il se créait ainsi des relations sociales, rentrait dans le mouvement qui poussait l'attention des cours vers l'Amérique, se ménageait des entrées auprès des princes ou des souverains étrangers dont il recherchait la protection. La faim, l'occasion, l'herbe tendre purent l'engager à se donner le mérite d'une découverte imaginaire. Pourquoi n'aurait-il pas recueilli sa petite part des lauriers réservés à la Salle et à ses illustres compagnons? Pourquoi ne se serait-il pas donné lui aussi la gloire du découvreur? Ces pays d'Amérique, il en revenait. Il avait connu Tonty, du Luth, Perrot, la Durantaye. N'était-il pas à Michillimakinac lorsque les restes de la malheureuse expédition de la Salle y arrivèrent au printemps de 1688?

Une autre raison put encore engager Lahontan à raconter ce voyage, où il prétendait avoir pénétré plus loin vers l'ouest qu'aucun explorateur connu.

Les explorations des Français dans l'intérieur du continent américain, avaient stimulé l'ambition des Hollandais et des Anglais. En 1699, ces deux nations songeaient sérieusement à créer des établissements sur le Mississipi et au pays des Illinois. Les Anglais, tenaces, se préparaient à faire une concurrence redoutable à la France dans ces nouvelles contrées. Ils y avaient été excités par un homme qui ne connaissait ces pays que parce qu'il avait été au service de la France, sous les ordres de Cavelier de la Salle. Cet homme, c'était le récollet Louis Hennepin, dont le grand découvreur avait bien deviné le caractère le jour où il disait de lui, qu'il éprouvait l'invincible besoin de mentir, pour se faire valoir et se mettre en évidence.[2]

Après avoir, en 1683, dédié son livre de la *Découverte de la Louisiane* à Louis XIV, Hennepin en avait donné une nouvelle édition avec des modifications étranges. Il prétendait avoir descendu le Mississipi en 1680, avant la Salle, et l'avoir remonté en quarante-huit jours. Cet ouvrage avait été multiplié à l'infini. On l'avait traduit en allemand, en hollan-

---

[1] Les gazettes qui se publiaient alors à Paris étaient: la *Gazette de France* de Renaudot, et les *Nouveaux Entretiens poétiques*, par le Noble, Paris, J. Moreau, 1702-1707, in-12.

Cf. Bibliothèque Nationale L. $\frac{4}{4}$ et L. $\frac{C}{7}$ 58. Il y avait aussi la *Gazette de Hollande*, quatre volumes cotés à la bibliothèque Nationale G. 4292 et 4293.

[2] "Le caractère d'Hennepin, dit encore la Salle, est d'exagérer toutes choses. Il parle plus conformément à ce qu'il veut qu'à ce qu'il sait."

dais, en espagnol. Utrecht, Amsterdam, la Haye, Londres, Leydes, Rotterdam, Brême et Bruxelles en répandirent des éditions de tous les formats.

La dédicace qui, en 1683, avait dépassé les bornes de la flatterie à l'égard de Louis XIV, avait été remplacée dans la nouvelle édition par une autre où Hennepin accablait Guillaume III de ses hyperboliques éloges. "Triste personnage, dit Margry, que ce moine qui, feignant d'interprêter les secrets de la Providence, colportait ses flagorneries d'un prince à l'autre, proposait à un prince protestant la conversion des sauvages, en vertu de découvertes qu'il n'avait pas faites, et invoquait de sa plume sacrilège, pour tâcher de faire croire à ses mensonges, le redoutable témoignage de Dieu qu'on ne trompe pas."

Les écrits de Hennepin eurent une influence considérable sur l'esprit des Anglais. Le moine imposteur s'offrait lui-même à faire partie d'une expédition, et les Anglais songeaient sérieusement (1697) à aller faire les établissements nouveaux qu'il patronisait avec une verve et une ardeur dignes d'une meilleure cause. En 1698, le roi Guillaume accorda une patente à deux seigneurs anglais qui s'étaient associé trois capitaines de navire pour aller au Mississipi. Ils envoyèrent en Hollande pour savoir si Hennepin voulait retourner en Amérique et piloter les navires, comme il s'y était offert dans son livre. Le moine fut introuvable. Le retour d'Iberville des bouches du Mississipi vint prouver que cet auteur, sur les relations duquel on s'était fié, avait menti d'un bout à l'autre. Hennepin alla cacher sa honte quelque part, mais sa mésaventure n'empêcha pas qu'il eût des imitateurs. Il ne manquait pas alors de ces explorateurs de contrebande, gens de mauvaise foi, qui écrivaient au coin du feu des voyages qu'ils n'avaient jamais faits, espérant ainsi s'attirer une gloire facile ou des avantages de la cour. C'est à peu près à cette époque que parut la fausse relation de Mathieu Sagoan sur la rivière du Mississipi.

Lahontan, on s'en souvient, alors qu'il espérait rentrer en grâce auprès de son gouvernement, avait écrit à Paris une longue lettre où il racontait avoir rencontré dans les rues d'Amsterdam deux matelots qui disaient avoir des nouvelles de l'expédition du malheureux la Salle. Le ministre fit faire une enquête, et il fut prouvé que le baron avait menti. Pourquoi, en 1703, n'aurait-il pas employé les mêmes moyens que Hennepin et Sagoan, dans l'espoir d'obtenir du service de l'Angleterre? Aussitôt son livre paru en Hollande, il s'empresse d'en faire faire une traduction anglaise, la dédie à un prince du sang du Royaume-Uni et met bien en vedette l'intérêt que l'Angleterre a à ruiner le commerce de la France en Amérique. C'est le système qu'avait adopté Hennepin, et nous sommes tenté de croire que les deux firent la paire.

Mais, dira-t-on, si Lahontan a bâti tout d'une pièce ce voyage imaginaire de la rivière Longue, comment se fait-il qu'il donne des renseignements si exacts sur le Mississipi, sur ses principaux affluents et sur la plupart des nations qui vivaient sur ses bords? A l'époque où Lahontan écrivait, il existait déjà toute une bibliothèque de livres et de mémoires sur ces lointaines régions. Rien de plus facile pour lui, par exemple, que de consulter la relation de Marquette, que Thévenot avait publiée dans son *Recueil de Voyages* paru en 1681. Thévenot, dans ce même recueil, discutait déjà l'exploration de la Salle. La première édition de la *Description de la Louisiane* de Hennepin parut en 1683. Il en parut de nouvelles éditions en 1688, 1697, 1698. Lahontan a-t-il pu les ignorer? Il dut rencontrer, du reste, plus d'une fois, ce fameux moine, réfugié comme lui en Hollande. Il n'y a pas de doute encore que Lahontan lut l'*Etablissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, du récollet Leclercq, qui fut imprimé en 1691. C'est dans ce livre que se trouvent deux relations du voyage de la Salle

au Mississipi : l'une du P. Zenobe Membré, l'autre du P. Anastase Douay. Comme Leclercq, Lahontan se moque des prétendues conversions opérées par les jésuites, et de l'exagération de leurs relations. Il n'ignorait pas non plus le mémoire sur les dernières découvertes de la Salle, publié par Tonty en 1697. Quoi de plus aisé que de broder un voyage à l'aide du récit de ces voyageurs ? Lahontan avait vécu dix ans au Canada. Il y avait appris les tentatives de Nicolet en 1640. N'avait-il pas rencontré du Luth, les Tonty, la Durantaye, Perrot, qui connaissaient toutes ces régions ? Un esprit observateur comme celui du baron béarnais n'avait dû rien oublier des longs récits des coureurs de bois. Dans ces postes de l'ouest où Lahontan avait servi, on possédait depuis longtemps la vague connaissance d'une rivière qui venait de l'ouest. Lamothe-Cadillac, qui fonda Détroit le 24 juillet 1701, raconte dans ses lettres, qu'il y a chez les Sioux une rivière qui s'étend dans les profondeurs des terres sur un parcours de mille lieues. "Cette rivière, dit-il, est bordée de belles prairies, dont on ne voit pas la fin. Sa source n'est pas connue. Elle vient de l'ouest et tombe dans le Mississipi. On pourrait aller par là à la mer occidentale." Et, plus loin, il ajoute : "En prenant la rivière Saint-Pierre, qui se jette dans le Mississipi, on peut aller jusqu'à mille lieues dans l'intérieur. Cette rivière est aussi grande et aussi belle que le Mississipi. On devrait atteindre en remontant à sa source une rivière qui coule vers l'est."

M. de la Grange de Chézieux a cru trouver une ressemblance entre les sauvages Tahuglaux dont parle Lahontan et les nations des Tejuago que citent les Espagnols, entre les Eokoros du même auteur et les Aixaoros de Benavidès.[1] Ce rapprochement de noms a quelque chose d'assez singulier, en effet. Mais il ne faut pas oublier que Lahontan était du pays de Béarn, qu'il devait être suffisamment versé dans la langue espagnole, qu'il a fait un assez long séjour en Espagne et au Portugal, et qu'il a pu y lire les relations des voyageurs de ce pays. Quand Lahontan parle des Espagnols, dans son voyage de la rivière Longue, il semble, du reste, avoir quelque peu copié Hennepin.[2] Le P. Anastase Douay dit, lui aussi, avoir rencontré des nations sauvages qui lui parlèrent des Espagnols. Vingt nations sauvages, raconte-t-il, allaient faire la guerre aux Espagnols, et elles l'invitèrent d'y aller avec eux.

Il ne faut jamais perdre de vue, enfin, que Lahontan a rencontré, en 1688, les compagnons de la Salle à Michillimakinac, et qu'il a recueilli d'eux de précieux renseignements. Dans son prétendu voyage sur le Mississipi, il a bien le soin de ne se rendre que jusqu'à l'Arkansas, où Hennepin était allé. Il y avait là, en 1687, quand le sulpicien Cavelier, le frère du malheureux la Salle, le P. Anastase Douay, le pilote Joutel y passèrent, une maison bâtie à l'européenne, avec une grande croix, sur laquelle étaient attachées les armes du roi de France. Ce fort était commandé par le sieur Couture, qui y vivait avec deux Canadiens. Tonty les avait placés là par ordre de la Salle pour y maintenir l'alliance avec les nations sauvages, voisines de ces lieux.[3] Il est bien étonnant que Lahontan ne signale pas la présence de ce fort et de la petite garnison, alors qu'il s'y rendit l'année suivante. Il nous semble que la rencontre de ces Français au milieu de la solitude du désert dût être un épisode assez frappant de son voyage. Il se contente de dire, en parlant de l'Arkansas, où il prétend s'être rendu : "cette rivière si bien connue de la Salle et d'autres Français."

[1] Le pilote Joutel, compagnon de la Salle, parle de la nation des Teao. Un homme de bonne volonté en pourrait faire : Tahuglaux.

[2] Edition de 1698, p. 87.

[3] Hennepin, p. 97, édition de 1698, déclare qu'il avait connu particulièrement ce Couture au Canada. Il avait été, dit-il, du voyage que nous entreprîmes pour la découverte de la Louisiane en 1680.

En remontant le Mississipi, Lahontan use de la même réserve. Il ne dépasse pas le saut Saint-Antoine, jusqu'où s'était rendu Hennepin.

Plusieurs ont cru voir dans la rivière Saint-Pierre, qui traverse le Minnesota, la rivière Longue dont parle Lahontan. D'après le volume des eaux et sa position géographique, disent-ils, ce ne peut être que la rivière découverte en 1688. Cette rivière, qui prend sa source dans un chapelet de lacs sur la frontière du Dakota, coule, en effet, entre les 45 et 46 de latitude. Après avoir poursuivi sa course vers le sud-est, sur une distance de 320 milles, elle rencontre un affluent qui porte le nom de *Blue-Earth*, tourne vers le nord-est, et vient se jeter, au bout de 120 milles, dans le Mississipi, près de Mendota. C'est une rivière à pente douce qui roule ses eaux au milieu d'une vallée légèrement ondulée. Les steamers peuvent la remonter jusqu'à 40 milles, à un point où la navigation se trouve interrompue dans les basses eaux par une chaîne de rochers. Les bateaux d'un moyen tonnage pénètrent d'ordinaire en toute saison jusqu'à 295 milles de son embouchure.

Par une singulière coïncidence il se trouve que la rivière Longue, décrite p. Lahontan, est située sur sa carte à peu près sous la même latitude que la rivière Saint-Pierre. Le hasard servit bien cette fois le voyageur, qui déclare lui-même n'avoir eu dans tout son voyage qu'un pauvre astrolabe pour prendre la hauteur des terres. Il est bon de savoir, cependant, que jusqu'aux navigations d'Iberville, les latitudes et les longitudes des cartes des régions de l'ouest avaient été données à peu près. D'après ce célèbre marin, on marquait, par exemple, Michillimakinac par le 289 , tandis qu'il devait être par le 298 . On marquait le Mississipi par le 273 ou le 275 , il trouva 284° 30'. On ignorait même la juste longitude de Québec, que l'on marquait être à 310 , quoiqu'il fût à l'est de beaucoup.

Lahontan eut la chance heureuse de trouver une rivière à peu près sous la latitude qu'il avait indiquée.

Si c'est la rivière Saint-Pierre que Lahontan découvrit en 1688, il est bien extraordinaire, cependant, que Nicolas Perrot, commandant au poste des Nadouessioux, qui en prit possession au nom du roi le 8 mai 1689, en présence du missionnaire Marest et de Lesueur, c'est à dire un an après le voyage du baron, ne mentionne pas le fait de cette découverte. Il rencontra à l'entrée de cette rivière une tribu sauvage qu'il appelle les Mantantous, et, plus loin, dans les terres, il trouva les Manchokotous et les Sougeskitoux. Où étaient allés les Essanapés et Gnacsitares de Lahontan ? Ces tribus si puissantes, au dire du voyageur, n'avaient pu disparaître sitôt ?

En 1697, un traiteur fameux dans l'histoire de l'ouest des premiers temps, Pierre Lesueur, se rendit par les terres avec quelques Canadiens jusqu'à la rivière Saint-Pierre à la prise de possession de laquelle il avait assisté en 1689. Lesueur avait épousé la cousine germaine d'Iberville, et grâce à la protection de ce dernier, il était parvenu à intéresser quelques particuliers de Paris dans la recherche des mines qu'il prétendait avoir trouvées dans les régions où coule cette rivière. Une compagnie s'était formée, et M. l'Huillier, fermier général, en fut le premier soutien. Le premier voyage de Lesueur ne paraît avoir abouti à aucun résultat. En 1699, il demanda de retourner à la rivière Saint-Pierre, en pénétrant, cette fois, par l'embouchure du Mississipi. Comme il jouissait d'un grand crédit sur les peuples Sioux, où il avait trafiqué depuis plus de quatorze ans, la permission lui fut accordée. Iberville l'embarqua sur sa flotte avec huit ou dix hommes. Au mois d'avril 1700, Lesueur remontait le Mississipi. Il raconte, dans le journal qu'il a laissé de ce voyage, qu'arrivé à un quart de lieue en deçà du saut Saint-Antoine, il entra dans une rivière qui se

jette sur la rive droite du Mississipi, et qu'on nomme la rivière Saint-Pierre. Il pénétra dans l'intérieur jusqu'à une distance de 44 lieues, à un endroit où la rivière Saint-Pierre est grossie des eaux d'une rivière qui s'appelle maintenant Blue-Earth, mais que Lesueur nomma la rivière Verte. C'est à 1 lieue de ce confluent que l'explorateur bâtit un fort qui prit le nom de l'Huillier, en l'honneur du principal promoteur de la compagnie. Lesueur passa l'hiver dans ces parages, travaillant à exploiter une mine de cuivre rouge qu'il y avait découverte. Il en rapporta 4,000 livres. Au printemps de 1702, Lesueur était de retour du fort l'Huillier, où il avait laissé un Canadien du nom d'Eraque comme commandant. Nous nous sommes attardé à raconter les divers voyages de Lesueur dans les parages de la rivière Saint-Pierre, parce qu'ils sont d'une grande importance au point de vue de la question que nous étudions.

S'il est vrai, comme on le prétend, que la rivière Saint-Pierre soit la même que cette rivière Longue que Lahontan dit avoir rencontrée en 1688, n'est-il pas extraordinaire que Lesueur, qui s'y rendit en 1689, 1697 et 1700, et qui y passa un hiver entier à explorer, ne fasse aucune mention des nations que le baron y rencontra? Comment Lesueur, qui faisait la traite chez les Sioux depuis plus de quatorze ans, au dire de l'intendant Champigny, a-t-il pu ignorer totalement l'expédition de Lahontan? Comment les sauvages qui vivaient sur les bords de la prétendue rivière Longue, avaient-ils pu si vite oublier le passage des six canots du Béarnais?

Lahontan, qui était un causeur plein de verve, et qui savait saisir tous les détails dans ses observations de chaque jour, a eu la main malheureuse dans ce voyage de la rivière Longue.

La description des lieux et des villages qu'il rencontre est faite avec des traits si vagues qu'il est pour ainsi dire impossible de les identifier aujourd'hui. Tout est jeté dans un moule banal. Aucunes remarques typiques sur la nature du pays, les bois, les plantes, la chasse, la pêche. Il ignore même cet affluent si important de la rivière Verte, que Lesueur rencontre à 40 lieues de l'embouchure de la Saint-Pierre. Quelle différence entre Lahontan et les voyageurs de cette époque? Voyez le jésuite Marquette, sur les grèves sauvages du Wisconsin, qui cueille les plantes qu'il rencontre sur son passage et les jette au fond de son canot afin de pouvoir les étudier plus à son aise, le jésuite Beaulieu qui, sur les bords du Saguenay, étudie le soir, à la lueur du feu de bivouac, l'anatomie des animaux. Jolliet dresse des cartes, la Salle rédige des mémoires, Lamothe-Cadillac donne du pays des grands lacs des descriptions superbes. Qui a pu égaler Champlain, quand il décrit les endroits qu'il rencontre avec une telle précision de pinceau qu'on les peut reconnaître à la simple lecture de ses ouvrages?

Chose étonnante! lorsque Lahontan parle de contrées connues, de rivières déjà explorées, comme le Wisconsin, la Wabash, l'Illinois, le Mississipi, le lecteur peut s'orienter. Entre-t-il sur le territoire de cette fameuse rivière Longue, tout devient mystère: les peuples qui l'habitent sont tellement fabuleux, que lui seul, de tous les voyageurs, les signale; les noms que portent ces nations sont tellement étranges, que personne n'en a gardé la mémoire.

Ce qui a lieu de surprendre encore dans ce voyage, c'est la rapidité avec laquelle les six canots de Lahontan traversent cette immensité de pays. Parti de Michillimakinac le 24 septembre 1688, Lahontan y revenait le 22 mai 1689. Il est facile de mesurer sur une carte la longueur du chemin parcouru en aussi peu de temps. Et si l'on songe à la difficulté des portages, aux tâtonnements inévitables d'un trajet en contrée inconnue, aux arrêts forcés pour

prendre langue dans les villages, est-il vraisemblable que dans le cours de huit mois une expédition semblable ait pu être menée à bonne fin ? Que dire lorsqu'on voit la flottille de Lahontan remonter le cours du Mississipi depuis les Arkansas jusqu'aux Illinois, en explorant l'embouchure de toutes les rivières, en un peu moins d'un mois, en pleine saison printanière, alors que le grand fleuve, grossi par la fonte des neiges et la crue de ses nombreux affluents, coule avec une rapidité si extraordinaire, que l'on ne pouvait y faire que 5 ou 6 lieues par jour en canot, d'après toutes les relations ?

A part ces quelques invraisemblances qui sautent aux yeux, il faut avouer que Lahontan a su ourdir habilement la trame de son voyage imaginaire. Il a bien le soin, par exemple, chaque fois qu'il traite d'un coin de pays connu dans cette immense région du Mississipi, de ne dire que juste ce qu'il faut, ce qu'il a pu apprendre des autres voyageurs, ou ce qu'il a pu recueillir dans Hennepin, Douay, Membré ou Thévenot. Il ne se coupe jamais dans son récit, et malgré la revision que le texte a subie dans les différentes éditions le fonds reste toujours le même. C'est à peine si l'on peut constater quelques divergences dans les dates. Par exemple, dans les premières éditions, il dit être arrivé le 5 octobre au village des Kikapous ; les éditions postérieures donnent le 9 octobre. Il suit de là que les diverses étapes du voyage sont reportées à quatre jours de différence. Il raconta, en 1703, être entré dans la rivière Longue le 2 novembre 1688 ; les éditions subséquentes portent le 7 novembre. Les dates concordent de nouveau dans toutes les éditions lorsqu'il est question du départ de l'auteur du village des Eokoros, le 21 novembre.

Lahontan a-t-il voulu par là dérouter les chercheurs de l'avenir ? Comment compter avec un personage de ce calibre ?

Dès 1715, les géographes français mirent en doute la relation de Lahontan, ainsi qu'on le peut voir par les lettres qu'adressait alors le missionnaire Bobé à l'Isle. Ces lettres ont été publiées dans l'*Historical Magazine* (1ère série, III, 231 et 232). Sur les cartes qu'il publia de 1710 à 1720, le géographe anglais Herman Moll semble croire à la version du voyageur de la rivière Longue. Un autre cartographe anglais, John Senex (1710), après l'avoir acceptée avec beaucoup d'hésitation, finit par la rejeter complètement. Daniel Cox, dans sa *Carolana* (1727), l'adopte sans réserve. La rivière Longue est aussi dessinée sous le nom de Mongoina dans l'*Atlas* de Poffe en 1733. Le géographe allemand Homann, de Nuremberg, se laissa lui aussi guider par cette fausse indication. On a vu dans le mémoire de M. de la Grange de Chézieux, que l'Isle, après avoir tracé la rivière Longue sur sa carte du Canada la fit disparaître sur celle du Mississipi. Il dut suivre les conseils de Bobé. Bellin, le cartographe qui a illustré les œuvres de Charlevoix, guidé par ce savant auteur, se donna bien garde de tomber dans les erreurs de ses devanciers. Aussi passe-t-il sous silence la rivière Longue. Il semble que l'on aurait dû accepter cette carte définitive de Bellin. Cependant quelques années après la publication de son œuvre, la rivière Longue figure encore sur la carte qui accompagne les *Extraits raisonnés des Voyages faits dans les Parties septentrionales*, publiés à Lausanne, par Samuel Engel. La même erreur se répète dans les éditions de 1765 et 1779, et sur la carte de la traduction allemande de cet ouvrage.

M. Justin Winsor, à qui nous empruntons quelques uns des détails qui précèdent, dit dans son beau livre *Narrative and Critical History of America*, (vol. IV, pp. 257-262), que l'explorateur Carver accepta comme véritable le récit du voyage de Lahontan à la rivière Longue, et qu'il reconnaît en elle la rivière Saint-Pierre, où il pénétra durant l'hiver de 1766-

1767. Nous avons parcouru attentivement l'ouvrage de Carver, [1] et nous n'y trouvons rien de semblable. Ce voyageur ne mentionne qu'une seule fois le nom de Lahontan dans son livre (p. 220), lorsqu'il traite des coutumes et des habits des sauvages, et encore est-ce pour dire que plusieurs des récits du baron ne sont que des fictions trompeuses (*mere delusions*).

M. Winsor dit encore que le voyageur Long, dans son *Expédition à la Rivière Saint-Pierre*, rejette complètement le récit de Lahontan. Dans le livre des voyages de Long que nous avons sous les yeux, il n'est pas question de la rivière Longue. [2] Il peut se faire que le savant bibliothécaire de l'université Harvard ait voulu parler d'un autre voyageur du nom de Long que nous ne connaissons pas.

Un écrivain des Etats-Unis, M. J.-H. Perkins, qui a étudié cette question, pense que Lahontan entra dans la rivière Saint-Pierre ou Minnesota, qui se jette dans le Mississipi, au fort Swelling, pendant une crue des eaux du grand fleuve, et qu'il apprit des sauvages que l'on pouvait communiquer par cette rivière jusqu'à la baie d'Hudson par la rivière Rouge et le lac Winnipeg, qu'il confondit la mer du Nord ou de l'Ouest avec celle du Sud et du golfe de Californie. [3]

Dans un rapport qu'il présenta au Congrès américain en 1843, Nicolet suppose que la rivière Cannon est celle dont parle Lahontan, et il donna en conséquence à ce cours d'eau le nom de Lahontan. Mais il est impossible que Lahontan ait voulu parler de la rivière Cannon, qui n'a qu'un parcours de 80 milles.

Une revue de notre pays, publiée à Toronto, *The Canadian Journal*, s'est aussi occupée quelque peu de Lahontan. Dans le fascicule du mois de février 1872,[4] M. H. Scadding dit, traitant du voyage de la rivière Longue, qu'aucune personne de bon sens qui voudra réfléchir un instant ne pourra croire qu'il fût possible au milieu des mois de décembre, janvier, février et mars, de conduire une flottille de canots avec des soldats, des guides et des porteurs, sur une rivière située dans une semblable latitude. Il ajoute qu'en publiant son livre, alors que la guerre battait son plein entre la France et l'Angleterre, Lahontan a voulu attirer sur lui l'attention et faire une bonne spéculation de librairie. En se faisant auteur, il ne désirait que s'attirer des faveurs de cour.

Cependant, dans le fascicule de juillet 1872 (n° 76), après y avoir réfléchi de nouveau, M. Scadding semble accepter la version de Lahontan qu'il regrette, dit-il, d'avoir attaquée trop vertement. Les particularités du voyage à la rivière Longue ne lui paraissent plus aussi indignes de foi. L'hiver de 1688-1689 a pu être exceptionnellement tempéré. [5] Le climat des contrées situées à l'ouest du lac supérieur n'est pas aussi rigoureux que dans les régions de l'est assises sous la même latitude. Il est possible, d'après M. Scadding, que

---

[1] *Travels through the interior parts of North America, in the years* 1766, 1767, *and* 1768. *By J. Carver, Esq., captain of a company of provincial troops during the late war with France. London*, 1778.

[2] *Voyages chez différentes Nations sauvages de l'Amérique septentrionale*, etc., par J. Long, trafiquant et interprète des langues indiennes. Long vint au Canada en 1768, et retourna en Angleterre en 1787. Nous consultons la traduction de Billecoq, dans les éditions de 1794 et de 1810.

[3] Cf. J.-H. Perkins, dans la *North American Review* (1839), vol. XLVIII, n° 98, et dans ses *Annales de l'Ouest* publiées à Cincinnati, en 1846, p. 20

[4] N° 75, *New Series*, vol. XIII, p. 240.

[5] Le voyageur Carver pénétra dans la rivière Saint-Pierre le 25 novembre 1766. Il la trouva libre de glace. Il s'avança jusqu'à 200 milles dans l'intérieur, naviguant toujours sur la rivière. Il s'arrêta le 7 décembre et campa au milieu des Nadouessioux pendant sept mois. Ces sauvages, dit-il, ne connaissent pas l'usage de la raquette. Carver revint par le même chemin, le 7 avril 1767.

Lahontan ait remonté jusqu'à l'extrémité ouest du lac Qui-parle. Il croit voir sur la carte qui fut tracée sur une peau de cerf le lac Big-Stone. Enfin, il peut se faire que les Essanapis soient les Assiniboines, les Gnacsitares, les Chocktaws, les Eokoros, les Absorokas, que les Anglais appellent Crows.

C'est maintenant une opinion reçue parmi les historiens contemporains des Etats-Unis que Lahontan n'a jamais découvert ni exploré aucun affluent du Mississipi, qu'il peupla une rivière fictive de tribus imaginaires, trompant ainsi les géographes pendant plusieurs années.[1]

Francis Parkman, celui qui, de tous les Américains, a le mieux connu l'histoire de la race française dans le nouveau monde, n'hésite pas à ranger le récit du prétendu voyage à la rivière Longue parmi les pures fabrications (*sheer fabrication*). Pour lui les peuplades des Eokoros, les Gnacsitares, les Mozeemlek, les Tahuglaux sont aussi imaginaires que les nations que Swift fait rencontrer à Gulliver. Il trouve que Hennepin et Lahontan font la paire, à cette exception près que Lahontan n'a pas ajouté, comme Hennepin, le vol et le plagiat au mensonge. Le premier s'est contenté d'inventer un prétendu voyage de découverte sur un terrain neutre, tandis que le second a essayé lâchement de dérober à la Salle et à ses compagnons, le crédit qui pouvait rejaillir sur eux pour des travaux réels et des découvertes glorieuses.[2]

Il y a quelques années les habitants du Minnesota jouirent, en plein mois de janvier, d'une température printanière et tout à fait extraordinaire pour la saison. Les plus anciens habitants de Saint-Paul prétendirent que cet hiver, si doux, n'était pas sans précédent. On découvrit alors dans les archives de la Société historique du Minnesota, la description du voyage que Lahontan prétend avoir fait dans ces parages pendant l'hiver de 1688-1689. Ce incident avait lieu en 1888.[3]

Comme dans ces contrées nouvelles, tout événement qui date de plus de cinquante ans est du domaine de l'antiquité, il était naturel que les habitants rappelassent par une solennité quelconque, un voyage accompli il y a deux siècles, à une époque facilement confondue par eux avec les temps héroïques. Des gens bien informés firent sans doute comprendre au bon peuple du Minnesota qu'il valait mieux ne pas chômer le deuxième centenaire du voyage de Lahontan, car il ne fut plus rien dit dans les journaux de ce souvenir historique.

L'Etat du Minnesota a voulu rappeler à la postérité les noms de plusieurs des explorateurs de l'époque française. C'est ainsi que l'on voit sur les cartes récentes de ces contrées de l'ouest, des comtés ou des villes qui portent les noms de Hennepin, Nicolet, la Salle, Jolliet, du Luth, Lesueur ; mais on a eu le bon goût ou le flair d'ignorer jusqu'à présent le baron de Lahontan.

Nous faisons erreur jusqu'à un certain point. En regardant attentivement sur une carte géographique des Etats-Unis, dans la partie nord-ouest de l'Etat du Nevada, au sud de la limite de l'Orégon et de l'Idaho, le lecteur pourra voir le lac Lahontan. Il ne faut pas croire cependant que ce soit là la grande mer intérieure dont parle le baron dans son voyage à la rivière Longue, et sur les bords de laquelle s'élevaient douze villes bâties de pierre. Le lac Lahontan est un lac antéhistorique. Imaginez plutôt un grand bassin hydrographique, complètement fermé, et dont les eaux, accumulées dans les parties basses, formèrent jadis le lac Lahontan, et cela au commencement de l'époque quaternaire, c'est-à-dire il y a quelque

[1] *American Cyclopedia*, vol. X, p. 107.

[2] *La Salle and the Discovery of the Great West*, by Francis Parkman, Boston, 1887, appendice, p. 458.

[3] Dépêche publiée dans les journaux de New-York (2 janvier 1888).

cent mille ans. Depuis, les changements météorologiques ont fait diminuer la quantité de pluie qui tombait autrefois dans ce grand bassin, l'évaporation l'a emporté sur la précipitation, et actuellement le lac Lahontan se voit réduit aux lacs minuscules appelés: Pyramid, Winnemuca, Humboldt, Carson nord et sud.[1]

D'où vient ce nom de lac Lahontan? Empressons-nous de dire qu'il n'a aucune valeur historique. Il fut donné, il y a une trentaine d'années, par M. King, géographe américain. C'est ainsi que les savants des Etats-Unis, se souvenant qu'ils appartiennent au peuple le plus pratique du monde, ont voulu rappeler la mémoire de Lahontan, le voyageur imaginaire, en donnant son nom à un lac aussi hypothétique peut-être que la rivière Longue.

XIV

Les femmes d'après Lahontan.—Le premier, il colporte la nouvelle que le Canada fut peuplé par des filles de joie.—Histoire de corps de garde.—Le chevalier de Baugy.—Lesage et son roman des aventures de M. Robert Chevalier dit de Beauchêne.—Réfutation des accusations de Lahontan.—Comment est niée cette fable ridicule.—Témoignages des contemporains.—Origine des Canadiens.

Il ne manque pas de gens en Europe et en Amérique qui croient encore que la colonie de la Nouvelle-France fut peuplée à l'origine par des repris de justice et des filles perdues. Les rois très chrétiens auraient suivi l'exemple de Romulus lorsqu'il voulut fonder la cité aux sept collines. Le Canada du XVIIe siècle n'aurait été ni plus ni moins que la Nouvelle-Calédonie de l'ancien régime. Il entre dans ces spéculations beaucoup d'ignorance et presque toujours de la malice. Les plus savants nous citent les commissions qui donnaient à Roberval le pouvoir d'aller fouiller les prisons de France pour y recruter des colons pour son établissement, ou encore, l'exemple du baron de Léry et des détenus qu'il abandonna sur l'île de Sable à leur malheureux sort. Ceux-là oublient que les projets d'établissement de Roberval et de de Léry ne furent que des tentatives misérablement avortées, et qu'aucun de ces colons ne prit racine sur la terre d'Amérique.

C'est le baron de Lahontan qui, le premier, fit imprimer et colporta cette fable ridicule, que les anciens colons du pays se marièrent à des filles de mauvaise vie que l'on avait envoyés de France "comme une cargaison vivante sur les navires du roi." Il ne fit que répéter les histoires de corps de garde que l'on se racontait à la veillée parmi les troupes, mais il doit en porter toute la responsabilité devant l'histoire. Officier de marine, Lahontan partagea contre les Canadiens tous les préjugés des siens. Les racontars de ce cadet de Gascogne, aigri, frondeur, mauvais sujet, buveur, et querelleur, nous ont fait un tort considérable. Nos ennemis se sont emparés de ces mensonges comme d'une arme, et depuis deux siècles on nous les lance à la figure. Des écrivains aussi sérieux que Parkman s'y sont laissé prendre.[2] D'autres, sur la foi de gens apparemment bien disposés, les propageront dans les siècles à venir, malgré nos protestations indignées. Comme une sottise peut faire du chemin!

Il n'est pas vrai, pourtant, que les sources de cette race française du Canada soient empoi-

[1] Nous devons ces intéressants renseignements à Mgr Laflamme, recteur de l'université Laval.

[2] Parkman: *Old Regime in Canada*, p. 215.

sonnées, et que ce petit peuple, sage et laborieux, soit le produit hybride né de repris de justice et de femmes sans mœurs.

Non, la Nouvelle-France ne fut jamais une colonie pénale ; les bords du Saint-Laurent ne virent jamais ni forçats, ni faussaires, ni filles de lupanars fonder ces beaux et paisibles villages, qui font aujourd'hui la gloire de l'Angleterre.

L'acte d'accusation du baron de Lahontan se lit comme suit :

"Après la réforme de ces troupes,[1] on y envoya de France plusieurs vaisseaux chargés de filles de moyenne vertu, sous la direction de vieilles béguines qui les divisèrent en trois classes. Ces Vestales étaient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres, en trois différentes salles, où les époux choisissaient leurs épouses de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau. Il y avait de quoi contenter les fantasques dans la diversité des filles de ces trois sérails, car on en voyait de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses et de maigres ; enfin chacun y trouvait chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de quinze jours. On m'a dit que les plus grasses furent plutôt enlevées que les autres, parce qu'on s'imaginait qu'étant moins actives elles auraient plus de peine à quitter leur ménage, et qu'elles résisteraient mieux au grand froid de l'hiver, mais ce principe a trompé bien des gens. Quoi qu'il en soit on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses européennes, la populace d'outre mer croit à la bonne foi que leurs péchés sont tellement effacés par le baptême ridicule dont je vous ai parlé,[2] qu'ensuite elles sont censées filles de vertu, d'honneur et de conduite irréprochable. Ceux qui voulaient se marier s'adressèrent à ces directrices auxquelles ils étaient obligés de déclarer leurs biens et leurs facultés, avant que de prendre dans une de ces classes celles qu'ils trouvaient le plus à leur gré. Le mariage se concluait sur le champ, par la voie du prêtre et du notaire, et le lendemain le gouverneur-général faisait distribuer aux mariés un bœuf, une vache, un cochon, une truie, un coq, une poule, deux barils de chair salée, onze écus avec certaines armes que les grecs appellent χειρας. Les officiers, plus délicats que leurs soldats, s'accommodaient des filles des anciens gentilhommes du pays ou de celles des plus riches habitants....."

Ce passage est extrait de l'édition de 1703.[3] Le récit est encore plus enjolivé dans les éditions subséquentes de 1705 et de 1741.[4]

Lorsque Lahontan brodait cette histoire, il venait justement d'arriver au Canada. C'était pendant l'hiver de 1683, qu'il passa cantonné sur la côte de Beaupré. Il parlait donc, sur ouï-dires, de faits qui se seraient passés vingt ans avant sa venue au pays, lors du licenciement des premières compagnies du régiment de Carignan. Il ne faisait, du reste, que répéter les médisances de ses compagnons d'armes, gens fort peu sympathiques aux colons, et que ceux-ci de leur part détestaient cordialement, s'il faut en croire les récits de l'époque.

Un des camarades de Lahontan, le chevalier de Baugy, qui servit avec lui pendant la campagne de 1687, et qui fut l'aide de camp du gouverneur Denonville, nous a laissé des mémoires. On voit bien dans ces mémoires, qui n'ont été publiés que récemment, que Lahontan rapportait l'histoire courante parmi les soldats de l'époque, et l'on sait que ces

---

[1] L'auteur parle du régiment de Carignan, licencié au Canada.

[2] L'écrivain fait ici allusion au baptême des bancs de Terreneuve, cérémonie grotesque que les matelots faisaient subir à ceux qui pour la première fois venaient en Amérique.

[3] Vol. I, pp. 11 et 12.

[4] Vol. I, p. 13.

sortes de gens ont toujours aimé à médire des femmes et du paysan, en quelque pays qu'ils servent.

"Les gens de ce pays sont fort doubles, dit le chevalier de Baugy, tenant du sauvage ; grands causeurs qui, pour la plupart, ne savent ce qu'ils disent, la plupart se faisant gentilshommes. Ils ne sont nullement d'accord ensemble, et il faut les entendre parler les uns des autres. C'est à qui se déchirera le mieux. Pour ce qui est des femmes, elles sont, pour la plupart, d'assez bonne humeur ; il ne les faut pas trop prêcher, à ce qui m'a été dit, pour obtenir d'elles quelques faveurs. Tout ce que je sais, c'est que la plupart sont des donzelles venues de France pour peupler le pays ; si l'on peut tirer de là quelque conjecture, elle n'est pas à leur avantage. Cependant, ce n'est pas règle générale, dans le grand nombre il doit y en avoir d'honnêtes. Les plus honnêtes sont les officiers venus avec les troupes—pour le reste banqueroutiers ou gens qui ont des affaires, presque tous gens de sac et de corde qui sont venus s'établir." (pp. 151, 152 et 153.)

On conçoit que ces récits de troupiers, fabriqués dans les soirs d'orgie, eurent le don d'exciter l'imagination de quelques écrivains fantaisistes. Quel plus beau sujet de roman que ces razzias de filles de joie en pleines rues de Paris, leur transbordement sur les navires de l'Etat, leur exil dans les thébaïdes d'Amérique ! L'enlèvement des Sabines n'était que jeu d'enfant à côté de ces mariages forcés, et de ces unions étranges, opérées par ordre du roi, à des milliers de lieues de la patrie, dans un pays sauvage, entre des filles arrachées à leurs amants et des gens de mer ou des coureurs de bois à demi civilisés.

L'abbé Prévost a tiré de là le sujet d'un des plus beaux romans du dix-huitième siècle. Manon Lescaut n'aurait jamais existé s'il n'y eût pas eu de Louisiane.

Lesage, le fameux auteur de *Gil Blas* et du *Diable boiteux*, choisit la Nouvelle-France pour théâtre des aventures du capitaine de flibustiers Robert Chevalier dit de Beauchêne.[1]

Prévost broda sur un fond vrai parce qu'il est de fait que le gouvernement français tenta de peupler la Louisiane avec les rebuts de la capitale. Lesage emprunta les principaux épisodes de son récit aux chroniques malicieuses de l'époque, où il les recueillit de la bouche de quelques-uns de ces nombreux fils de familles que leurs parents envoyaient au Canada afin de dompter leur fougue, et qu'il fallait ensuite rapatrier aux frais de l'Etat. Lahontan, en réalité, fut le vrai coupable, parce que, le premier, il osa donner l'autorité de la parole imprimée à ces racontars qui, jusqu'à lui, n'avaient couru que dans les cercles de soldats. C'est dans son œuvre que Lesage puise à large main, lorsqu'il décrit la façon dont se faisait le mariage des nouveaux colons à leur arrivée au Canada.

"Avant qu'on distribue les colons nouvellement arrivés dans leurs quartiers, écrit-il, on a grand soin de procurer à chacun sa chacune, le célibat étant un vrai crime d'Etat dans une colonie. Il faut que les nouveaux débarqués se marient en arrivant à Québec. Ce qui se fait de la manière suivante : La dame Bourdon, directrice de la maison où l'on met les femmes qui viennent de Paris, assortit les époux à sa fantaisie. Heureux l'époux à qui elle donne une compagne saine de corps et d'esprit. Ce n'est pas que pour faire recevoir sans répugnance au futur la bénédiction nuptiale, elle ne lui fasse un bel éloge de sa future." Lesage accompagne cette description d'une histoire ridicule, qu'il suppose racontée par un récollet, qui aurait marié un jour *une fille borgne et qui ne voyait pas de l'autre œil* à un petit tailleur qui ne s'aperçut pas des défauts de la future.

[1] *Aventures de M. Robert Chevalier dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France*, rédigées par Lesage, 1783.

Voilà comment s'écrit l'histoire. Un troupier, de retour dans ses foyers, raconte ses folles aventures dans l'intimité, un romancier s'en empare. La légende se forme, et la fantaisie devient, avec les années, une vérité irréfutable.

C'est ici le lieu de réfuter la légende propagée par Lahontan.

Il n'y a pas un homme sérieux qui ait étudié notre histoire sans parti pris, qui ne puisse dire que tout au Canada prêche hautement le soin particulier avec lequel on fit le choix des éléments de la colonie.

Le fonds dominant fut une importation de paysans paisibles, laborieux, régulièrement organisés sous leurs seigneurs, dit M. Rameau.[1]

"Les chefs de famille qui passèrent en Canada n'étaient pas tous des gens de naissance, écrit le récollet Leclercq, mais étaient en France de bons bourgeois de ville, médiocrement accommodés ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats, mais très honnêtes gens de leurs personnes, ayant de la probité, de la droiture et de la religion ; et, quand bien même la disgrâce de la fortune aurait contribué à leur éloignement, ils ne laissaient pas d'être gens d'honneur dans leur état et condition. On y fit souvent passer des personnes suspectes, parmi quantité de gens d'honneur, mais les autorités n'y voulurent jamais rien souffrir d'impie, de libertin ou de mal réglé. L'on examinait et choisissait les habitants, et renvoyait en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses ou marquées."

"On doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, écrit Charlevoix, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer ; c'est que les premiers habitants étaient, ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion. . ."

Et combien d'autres ont rendu témoignage à la bonne réputation des habitants du Canada ? Lahontan, lui-même, malgré son esprit faussé, hargneux et naturellement médisant, a parfois des échappées de vérité. "La plupart de ces habitants, dit-il, sont des gens libres, qui ont passé de France ici avec quelque peu d'argent pour commencer leurs établissements. D'autres qui, après avoir quitté le métier de la guerre il y a trente ou quarante ans, lorsque le régiment de Carignan fut cassé, embrassèrent celui de l'agriculture."[2]

Les premiers qui vinrent s'établir sur cette libre terre d'Amérique furent des pauvres, gens de mers, ouvriers ou fils de paysans, mais ils étaient honnêtes. Ils vinrent ici pour améliorer leur sort, alors que leurs semblables mangeaient souvent de l'herbe dans le beau pays de France, s'il faut en croire ce qu'a écrit la Bruyère. S'ils eussent été riches, ils n'auraient point quitté leur patrie. Les riches voyagent pour leur plaisir, mais n'émigrent pas. Il n'est pas nécessaire, du reste, pour qu'une émigration soit saine et honnête, qu'elle ne soit composée que des bourgeois ou des grands d'un royaume.

Tels furent les hommes qui, les premiers, vinrent coloniser ce pays.

Ceux qui exerçaient le pouvoir dans la colonie avaient la main à faire strictement observer l'ordre qui voulait que la race de ces colons fût forte et saine, pure de toute alliage. C'est ainsi que le Conseil Souverain décrète un jour que tous ceux qui tombent du mal

[1] *Les Français en Amérique.—Acadiens et Canadiens.*
[2] Vol. I, p. 11, éd. de 1703.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

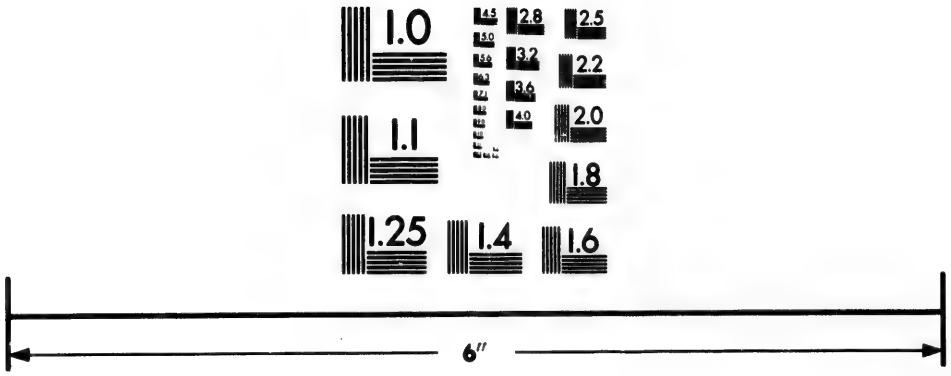

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

cadue doivent quitter le pays.[1] Une autre fois il renvoie en France toutes les personnes inhabiles au travail.[2] Avant de pouvoir s'établir définitivement dans le pays, tout colon doit faire un stage de trois ans. Ce n'est que lorsqu'il a prouvé son caractère et ses aptitudes qu'il acquiert enfin la qualité d'habitant. Etre reconnu habitant est presque un titre de noblesse dans cette colonie nouvelle.

Est-il possible de croire que les autorités de la métropole, désireuses de perpétuer des familles dans cette colonie si pleine d'avenir, et qui devait être comme un prolongement de la France de ce côté-ci de l'Atlantique, eussent choisi pour compagnes à ces braves gens, les filles des lupanars de Paris? Est-ce ainsi que le roi de France récompensait des soldats qui, pour la plupart, avaient fait les campagnes de Bohême, de Hongrie ou d'Italie? A quoi devait servir le soin particulier que l'on prenait de choisir les colons de cette nouvelle terre, si c'était pour les jeter dans les bras de filles perdues? Comment ces hommes libres pouvaient-ils accepter un semblable hymen?

C'est à l'année 1639 qu'il faut faire remonter un des premiers convois réguliers de filles qui aient été dirigés de la métropole sur la colonie du Canada, dans le dessein de peupler ce nouveau pays. Le *Mercure français* raconte dans quelles circonstances fut fait ce premier envoi. Ce récit est de nature à justifier les Canadiens des accusations que l'on a portées contre leur origine. Il suffit de le citer.

" La piété n'a point de bornes, écrit l'annaliste, elle s'étend au delà des mers, et va jusqu'aux extrémités de la terre. Quantité de religieux étant partis les années passées pour amener les sauvages du Canada à la connaissance de leur créateur, le grand fruit qu'ils y ont fait, a donné envie à plusieurs personnes de contribuer à ce charitable dessein, et pour ce sujet l'on tire tous les ans un assez bon nombre de filles de l'hôpital Saint-Joseph du faubourg Saint-Germain de Paris, pour peupler ces terres désertes. Une si sainte coutume ayant donc fait choisir trente-cinq ou quarante filles dans cet hôpital, pour les envoyer à Dieppe, et les faire embarquer sous la conduite d'un capitaine nommé Bontemps, la fondatrice des ursulines, veuve du sieur de Touvois la Freté, voulut témoigner le zèle qu'elle avait pour la gloire de Dieu ; elle entreprit la conduite de toutes ces filles, leur associa quelques-unes de ses religieuses, avec intention de leur faire bâtir un couvent en ce pays-là, et pour appuyer ce dessein, alla trouver la reine à Saint-Germain pour recevoir ses commandements. Elle avait espéré un bon accueil de cette sage et grande princesse, elle ne fut pas trompée en son opinion. Sa Majesté approuva son dessein, loua son courage et sa piété, lui promit que sa libéralité seconderait l'ardeur qu'elle faisait paraître, et témoigna vouloir que l'Eglise qu'elle bâtirait en ce nouveau monde, fût consacrée à sainte Anne, qui est sa patronne. La flotte dans laquelle elle était, partit de Dieppe le 15 du mois de mai (1639)." [3]

C'est donc de cet hôpital Saint-Joseph que l'on tirait tous les ans quelques filles pour les diriger sur le Canada. Et les personnes que l'on envoyait pour aider aux religieuses à " amener les sauvages du Canada à la connaissance de leur créateur " ne devaient pas être de trop mauvaises mœurs après tout.

Anne d'Autriche prenait beaucoup d'intérêt à l'accroissement de la colonie, aussi bien

---

[1] *Jugements et Délibérations*, vol. I, p. 114.

[2] *Ibid.*, vol. I, pp. 263-264.

[3] Vingt-troisième tome du *Mercure français, ou Suite de l'Histoire de notre Temps, sous le règne du Très Chrestien Roy de France et de Navarre Louis XIII, ès années* 1639 *et* 1640. *A Paris, chez* Olivier de Varennes, rue Saint-Jacques, au Vase d'Or, MDCXLVI, pp. 333 et 334.

que plusieurs des principales dames de la cour. Elle fit diriger de nouveau en 1654 un certain nombre de filles vers le Canada. "Ce printemps, écrit le P. le Jeune, la Reine y envoya quelque nombre de filles fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur. On n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade. Je sais d'assurance que dix-huit ans se sont écoulés, sans que le maître des hautes œuvres ait fait aucun acte de son métier, sinon sur deux vilaines, que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées. Tant que ceux qui tiennent le timon défendront aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contrebande, tant qu'ils s'opposeront au vice et qu'ils feront régner la vertu, cette colonie fleurira et sera bénie de la main du Très-Haut." [1]

Un autre convoi de trente-deux filles arriva en 1659.

Voilà ce qui fut fait sous le régime des compagnies, et la colonie n'eut pas à se plaindre de la qualité des émigrants qui lui arrivèrent alors.

A partir de 1662 jusqu'à 1670, on peut retracer d'année en année le nombre des filles qui vinrent au Canada, leurs noms, leurs qualités, leur pays d'origine, leur état de fortune, à quelle famille elles appartenaient. Et que l'on remarque que ce fut pendant ces huit années que se forma le gros de la population canadienne. Les PP. jésuites, dans leur journal de chaque jour, la mère Marie de l'Incarnation, dans ses lettres, le gouverneur et l'intendant, dans leurs correspondances avec le ministre, notent soigneusement l'arrivée de chaque convoi. La surveillance la plus sévère est exercée dans le choix des personnes au point de vue physique et moral. Jamais émigration ne fut plus intelligemment organisée. Jamais peuplement d'un pays ne s'exerça avec un soin plus minutieux. Colbert, le grand ministre, présidait de la métropole à la formation de ce peuple nouveau qui devait continuer les traditions de la France de ce côté-ci de l'Océan. Laval et Talon complétaient son œuvre dans la colonie.

Suivons de date en date l'arrivée de ces nouveaux colons.

1662.—10 août. On attend de jour en jour de France deux vaisseaux du roi, où il y a deux cents hommes d'armes, le reste sont des familles et des gens de travail que le roi fait passer gratis afin que le pays en soit soulagé. (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, 156me.)

6 novembre.—Arrivée de M. de Monts et de M. Boucher avec près de quatre cents personnes.

1663.—Arrivée de M. de Mésy et de l'évêque de Laval, avec cent familles composées de cinq cents personnes, avec des avances pour un an pour défrayer les dépenses de leurs terres. (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, II, 269.)

1664.—18 août. Le roi, voulant continuer de peupler le pays, envoye trois cents hommes, tous défrayés pour le passage, à condition qu'ils servent les habitants qui leur paieront gages. Après trois ans de service ils seront en droit de se faire habitants. (*Ibid.*, II, 274.)

1665.—2 octobre. Le vaisseau de Normandie arrive avec quatre-vingt-deux, tant filles que femmes, entre autres cinquante d'une maison de charité de Paris, où elles ont esté très bien instruites. *Item* cent trente hommes de travail tous en bonne santé. (*Journal des Jésuites*, p. 235, éd. de 1871.)

— Le roi a envoyé cent filles. Elles sont quasi toutes pourvues. Il en enverra encore deux cent l'an prochain. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages. Cette

[1] Relation de 1654.

année il en est bien venu cinq cent, sans parler de ceux qui composent l'armée. (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, II, 313.)

1667.—25 septembre. Quatre-vingts filles arrivées par le *Saint-Louis*. (*Journal des Jésuites.*)

— Il est venu cette année quatre-vingt-douze filles de France qui sont déjà mariées pour la plupart à des soldats et à des gens de travail, à qui l'on donne une habitation et des vivres pour huit mois, afin qu'ils puissent défricher des terres pour s'entretenir. Il est aussi venu un grand nombre d'hommes aux dépens du roi. Le roi a envoyé des chevaux, cavales, chèvres, moutons, afin de pouvoir peupler le pays de troupeaux et d'animaux domestiques. Il est probable que les soldats resteront ici. Ils y trouveront des terres qu'ils n'auraient peut être pas dans leur pays. (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, 18 octobre.)

1668.—Le vaisseau arrivé cette année était chargé comme d'une marchandise mêlée. Il y avait des Portugais, des Allemands, des Hollandais, et d'autres de je ne sais quelles nations. Il y avait aussi des femmes maures, portugaises, françaises et d'autres pays. Il est venu un grand nombre de filles et on en attend encore. La première mariée a été la mauresque qui a épousé un Français.[1] Quant aux hommes, ce sont les gens qui ont été cassés du service du roi et qu'il a envoyés en ce pays. On les a tous mis au bourg Talon, à deux lieues de Québec pour y habiter et le peupler. Le roi leur donne une barrique de farine et de lard. L'on ne veut plus demander que des filles de village, propres au travail comme les hommes; l'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées, ne sont presque pas propres pour ici, étant dans une misère d'où elles ne peuvent se tirer. (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, 196me.)

1669.—15 mai. Sa Majesté envoie cent cinquante filles pour y être mariées. (*Lettres de Colbert.*)

— octobre. Mme Bourdon a été chargée, en France, de cent cinquante filles que le roi envoye en ce pays par le vaisseau normand. Elles ne lui ont pas peu donné d'ennuis durant un si long trajet—car comme il y en a de toutes conditions—il s'en est trouvé de très grossières et de très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes et lui ont donné plus de satisfaction. Un peu auparavant arriva un vaisseau rochelais chargé d'hommes et de filles, et de familles fournies. Les vaisseaux ne sont pas plus tôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes, et dans le grand nombre des uns et des autres on les marie par trentaine. Les plus avisés commencent à se faire une habitation un an avant que de se marier, parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti. C'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant d'être à leur aise. Outre ces mariages, ceux qui sont établis depuis longtemps ont tant d'enfants que cela est merveilleux. (*Lettres de Marie de l'Incarnation.*)

---

[1] Au registre de la paroisse de Québec, sous la date du 9 octobre 1668, on trouve en effet que Simon Longueville, fils de Marcel Longueville et de Jeanne Bernard, de Notre-Dame-d'Estable, ville de Montpellier, épousa Espérance-du-Rosaire, maure de nation, qui avait été baptisée en la paroisse de St-Paul de la ville de Lisbonne, en Portugal.

Le 17 septembre 1668, Octave Zapaglia, écuyer, sieur de Ressan, fils d'Achilles Zapaglia et de Dominique Razetti, de la ville de Mantoue, épouse à Québec, Anne Guillemot du Plessis, fille de feu Guillaume du Plessis et de Tiennette Desprès.

Parmi les Portugais dont parle la mère de l'Incarnation se trouvent les ancêtres de la famille Dassilva. Parmi les Allemands, ceux de la famille Molleur (Mülher).

1670.—27 août. Arrivée de l'intendant Talon avec cent cinquante filles et un grand nombre d'officiers et de soldats. Il emmène des chevaux, des moutons, des chèvres. (*Ibid.*)

— 10 novembre. Il est arrivé, cette année, cent soixante et cinq filles, trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables, jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir ; on leur fait présent en les mariant de 50 livres en provisions de toute nature et en effets ; il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cent pour l'an prochain ; trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays.

Madame Etienne, chargée par la directrice de l'Hôpital-Général de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année... Il faudrait fortement recommander que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays, et enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit dans ce sens à M. le directeur de l'hôpital. (Lettre de Talon.) [1]

Ces simples notes, que l'on pourrait appeler les nouvelles à la main de l'époque, nous donnent la date d'arrivée des convois de filles à marier. A l'aide des archives des paroisses de Québec et de Montréal, et des greffes des notaires, on peut retracer l'origine, la généalogie, l'état de fortune de chacune de ces émigrées. On y peut lire, comme dans un livre ouvert, sous quels auspices et dans quelles circonstances elles furent amenées à se fixer dans ce pays. Ce travail, qui dépasserait les bornes que nous nous sommes tracées dans cette étude, nous nous réservons de le présenter un jour à la Société royale. Nos origines sont si pures et si bien dégagées de toutes scories, que nous ne craignons pas d'indiquer les sources où il est possible de les saisir sur le vif et dans toute leur intimité. Ce qui nous a surtout étonné en parcourant ces dossiers poudreux, c'était de voir quel degré d'instruction possédaient ces filles [2], quel empressement les plus hauts dignitaires mettaient à assister à leurs unions et à apposer leur signature à leur contrat de mariage, de quels soins on les entourait, avec quelle délicatesse on cherchait à leur éviter les ennuis d'un voyage aussi long que celui de France au Canada. Le gouvernement français traitait vraiment d'une façon bien extraordinaire ces pauvres filles perdues de mœurs et de réputation.

Après avoir trié sur le volet les femmes et filles destinées au Canada, on les mettait sous la garde d'une personne vertueuse pour les envoyer au pays. La sœur Bourgeois fut souvent chargée de conduire plusieurs de ces recrues. Rendues à Montréal, elle les logeait chez elle. C'est ainsi que dans le recensement de 1667, on voit qu'il y a à la congrégation quatre filles à marier, et dans un grand nombre de contrats il est dit que *la future demeurait chez la sœur Bourgeois*, ou simplement à la congrégation ; dans d'autres on marque expressément que c'est à la congrégation même que le contrat de mariage a été fait et passé.[3]

---

[1] *Vide* Rameau, p. 283.

[2] Presque toutes savaient écrire leur nom, et d'une manière remarquable, au point de vue calligraphique.

[1] Ainsi, dans les contrats de mariage de Marie Gouert, venue de la paroisse Saint-Sulpice à Paris (27 mai 1667), de Geneviève Lesnai, qui épousa Pierre de Vauchy (18 nov. 1667) ; dans celui d'Anne-Marie Fannexesce, d'Hambourg, il est marqué qu'elles demeuraient chez la sœur Bourgeois. Marie Fannexesce, fille de qualité, dont le père avait été capitaine dans les troupes impériales, épousa à Villemarie, Hubert le Roux, fils d'un notaire royal de Vitry-le-Français (7 nov. 1673). Entre autres contrats de mariage, faits et passés à la congrégation, nous avons celui d'Elizabeth Haquin, avec Antoine de Courtemanche, dit Joli-Cœur, auquel assista toute la noblesse du pays (4 nov. 1666) ; les contrats de Jeanne Layset, avec Jean Beauchamp, de la Rochelle (4 nov. 1666), de Marguerite Tesnard avec Charles Boyer, du bourg de Valse, diocèse de Poitiers (23 nov. 1666) ; celui de Jeanne Colet avec Mathieu Binet dit l'Espérance du village d'Epernay en Picardie (5 nov. 1668) ; de Jeanne Fauconnier, d'Orléans,

Le convoi spécialement destiné à Québec était tantôt sous la garde de Mme Bourdon, la femme de l'ancien procureur général de la colonie, tantôt sous celle d'une directrice des hôpitaux de Paris. Mme Bourdon logeait aussi ces filles chez elle, comme le faisait la sœur Bourgeois.

Lahontan et Lesage se moquent de ces vieilles duègnes prudes qu'ils comparent aux conductrices d'un troupeau de chair humaine. Mais n'est-ce pas le système des *matrones* adopté par les gouvernements modernes d'Amérique dans des circonstances analogues ? Les méthodes se succèdent, mais se ressemblent toujours par quelque côté.

Les rois très chrétiens encourageaient de la façon la plus généreuse les mariages de ces filles. Chaque contrat comporte la dot du roi, qui consistait en une somme d'argent fixe, des bestiaux, des instruments de culture. Le mari fournissait le *homestead* acquis dans les conditions les plus avantageuses et bien souvent à simple titre gratuit. On favorisait, du reste, avec une égale libéralité les mariages des fils de colons nés dans le pays. En 1668, le roi écrit à l'évêque de Laval d'user de son influence pour que les garçons se marient à dix-huit ans et les filles à seize, et l'année suivante il assigne annuellement 3,000 livres, afin d'accélérer ces unions. Il mande à ses officiers de donner de ce fonds 20 livres de gratification à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au-dessous, et 20 livres à chaque fille qui s'établira au plus tard à l'âge de seize ans. C'était ce qu'on appelait le *présent du roi*. En 1670, une peine pécuniaire était édictée contre les parents qui négligeaient de faire marier leurs enfants quand ils étaient parvenus à cet âge. De six mois en six mois, ils étaient tenus de se présenter au greffe afin de déclarer pourquoi leurs enfants n'étaient point encore mariés. En 1700, le roi accorde encore 3,000 livres pour doter soixante filles, à raison de 50 livres chacune.

Y a-t-il quelque chose dans ce système qui puisse choquer les mœurs ou les sentiments des plus délicats ? Que l'on compare les méthodes de cette époque avec celles qui furent employées pour coloniser l'Ontario et les provinces de l'ouest. Les plus malveillants ne pourront s'empêcher d'admirer la sage prévoyance et la largeur de vues qui présidaient à ces unions.

En 1670, il fut constaté que les filles tirées des villes n'étaient point aptes à supporter les rudesses de notre climat et les misères des commencements d'une vie de colon. Colbert écrivit à ce propos une lettre à l'évêque de Laval, et l'on se mit à choisir les nouvelles recrues dans les villages, aux environs de Rouen, et dans trente ou quarante paroisses aux alentours.

C'était assurer du coup au pays une population saine et robuste. En effet, la race des gars et des filles de Normandie n'a rien qui lui soit comparable.

Les auteurs qui ont déjà traité de nos origines, ont souvent cité les témoignages d'écrivains contemporains, afin de réfuter les sottes assertions des Lahontan et des Lesage. Il est juste que nous groupions dans cette étude consacrée à l'accusateur toutes les preuves qui peuvent le confondre.

Interrogé en France, sur l'état moral de la population du Canada, Pierre Boucher, un des plus anciens et des plus respectables habitants du pays, qui fut gouverneur de la ville de Trois-Rivières, disait :

" Voici encore une question qui m'a été faite, savoir, comme on vit en ce pays ; si la

---

avec Antoine Dufresne dit Saint-Antoine, natif de Saint-Véry en Picardie (21 novembre 1668). Cf. Greffe de Bénigne Basset cité par Faillon.

justice s'y rend ; s'il n'y a point de libertinage, ou qu'il y passe, dit-on, quantité de garnements et de filles mal vivantes.

".... Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles, et ceux qui en parlent de la façon se sont grandement mépris et ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il y en vient ici, on ne les connait point pour telles ; car avant que de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes, de celles qui viennent, qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France.

" Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe, c'est qu'on ne les connait pas : et, quand ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages." [1]

Ceci était écrit en 1663, et couvre toute la période du régime des compagnies depuis la fondation de la colonie.

La mère André Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, une femme des plus remarquables, fort lettrée et très spirituelle, écrivait en 1702, en parlant du peuplement originaire de la colonie :

" Un certain nombre de ces filles étaient des demoiselles de qualité, sans bien ; d'autres appartenaient à de bonnes familles qui, étant chargées d'enfants, les envoyaient dans ce pays, dans l'espérance qu'elles y seraient mieux pourvues ; et enfin, on en tira beaucoup de l'hôpital de la Pitié à Paris, où elles avaient été bien élevées dès leur bas âge."

" Quant aux filles qu'on y envoyait pour les marier avec les nouveaux habitants, écrit Charlevoix, un auteur qui avait longtemps demeuré dans le pays, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer ; et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi..."

L'avocat le Beau, qui vint au Canada en 1729, traitant du même sujet, s'attaque directement à Lahontan :

" Il y eut, dit-il, plus de trois cents hommes de Carignan qui s'établirent dans le pays, non pas avec des filles de joie, comme le prétend le baron de Lahontan, mais avec des filles et des femmes qui étaient en France à charge de pauvres communautés, d'où on les a tirées, pour les conduire de leur plein gré en Canada. C'est une chose que j'ai apprise sur les lieux par des personnes de probité et dignes de foi : comme du R. P. Joseph, récollet canadien, et d'autres vieillards qui ont presque touché à ces premiers temps. Aussi, Lahontan, si sujet à caution dans tous les points capitaux de son ouvrage, ne doit pas faire prendre pour vérité des calomnies si injurieuses à l'honneur des Canadiennes. Il n'en aurait pas pu dire davantage de la Louisiane, où chacun sait que l'on a envoyé beaucoup de filles du caractère sur lequel il parait prendre tant de plaisir à s'étendre." [2]

Que l'on ait fait jadis des battues dans les rues de Paris pour y raccoller des pauvres et les embarquer de force pour le nouveau monde, cela ne peut faire de doute. De tous temps, les agents d'émigration, alléchés par les fortes primes offertes par les compagnies ou par les

---

[1] *Histoire véritable et naturelle des Mœurs et Productions de la Nouvelle-France*, par Pierre Boucher, dédiée à Colbert, 1663, édition canadienne, pp. 153 et 154.

[2] *Voyages* de le Beau, t. I, p. 11.

gouvernements, ont cherché à grossir leurs envois de sujets peu propres. Pour eux la quantité l'emporte, ils ne se souviennent guère du reste.

"... Parmi les honnêtes gens, il nous vient parfois de terrible racaille," écrivait la mère de l'Incarnation, le 7 septembre 1668. "Il est vrai qu'il vient ici beaucoup de monde de France, et que le pays se peuple beaucoup, dit-elle une autre fois, mais parmi les honnêtes gens il vient beaucoup de canailles de l'un et l'autre sexe, qui causent beaucoup de scandale." [1]

Nous avons déjà dit quel triage sévère se faisait, une fois les émigrés rendus au port de Québec. Le Conseil Souverain n'hésitait pas à faire retourner en France tous ceux qui ne pouvaient justifier d'un bon caractère ou de ressources suffisantes. La colonie n'avait pas besoin de bouches inutiles. On voulait de bons travailleurs et d'honnêtes gens. Quant aux mauvaises femmes, quant à celles même dont la réputation était douteuse, ou dont les antécédents ne promettaient rien, il suffit de parcourir les archives du Conseil pour constater de quelle manière elles étaient traitées. Jamais justice ne fut plus expéditive et plus rigoureuse. Qu'on lise, par exemple, l'arrêt général qui fut rendu le 5 avril 1675.[2] Nous ne citons que celui-là, mais il en existe une cinquantaine du même genre.

La métropole, de son côté, prit les mesures les plus sévères pour empêcher les abus qui pouvaient se commettre. Un arrêt de la cour du parlement de Paris, du 18 avril 1663, défendit, sous les peines les plus sévères, d'enlever aucunes personnes sous quelque prétexte que ce fût, même celui de les envoyer en Amérique. Nous avons sous les yeux le texte de cet arrêt, qui est fort peu connu, et nous le publions en appendice.

Que nous ayons eu quelques mauvais sujets, que des banqueroutiers soient venus s'établir au Canada, cela est fort possible. Les pays nouveaux ne sont pas plus exempts des misères humaines que les contrées depuis longtemps établies. Il est certain même que la colonie hérita de plusieurs faux sauniers qui y furent envoyés par ordre des autorités. Mais un homme pouvait tromper la gabelle, chercher à se protéger contre les exactions du fisc, sans pour cela devoir être rangé au nombre des mauvais sujets. L'exception, du reste, n'a jamais fait la règle.

Il existait autrefois à Bayonne une coutume assez curieuse. C'était de faire habiller, chaque année, cinq ou six mendiants par la ville, et de les envoyer ensuite à la pêche à la morue à Terreneuve. Il ne suit pas de là que tous ceux qui faisaient la pêche dans ces parages étaient des mendiants et des vagabonds.

Que quelques mauvais sujets, banqueroutiers, faux sauniers, ou filles de joie, soient venus au Canada, personne ne le peut nier, mais ce furent des marchandises de contrebande. Il reste un fait acquis, c'est que le fond dominant fut tel qu'on le pouvait désirer dans la formation d'un nouveau pays.

Il n'est pas étonnant que le baron de Lahontan, qui entretenait de si forts préjugés sur les origines de la colonie canadienne, ait parlé d'une façon fort peu respectueuse des femmes du pays. Elles étaient, s'il faut l'en croire, de mœurs faciles. "On y est dévôt en apparence, écrit-il, car on n'oserait avoir manqué aux grandes messes, ni aux sermons, sans excuse légitime. C'est pourtant durant ce temps-là que les femmes et les filles se donnent carrière, dans l'assurance que les mères ou les maris sont occupés dans les églises." [3] Il raconte

[1] Lettre 189, II, p. 377 ; *Ibid.*, II, p. 437.

[2] *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. I, p. 966.

[3] Vol. II, p. 74, édition de 1704.

ailleurs, à propos de la foire qui se tenait chaque année à Montréal, une histoire invraisemblable au sujet des relations que les femmes de cette ville auraient entretenues avec les aborigènes.[1]

Lahontan, qui était célibataire, méprisait les femmes par parti pris. Il ne croyait pas que la vertu leur fût possible. Qu'il soit au Canada, au Portugal ou en Espagne, il ne voit partout que des maris trompés, des intrigues amoureuses. Pour lui, toutes les femmes sont de[illegible] ion Lescaut, et tous les hommes des Georges Dandin. L'homme qui possède une pare[illegible] disposition d'esprit est bien malheureux.

Toutes les médisances de ce soldat besogneux ne s'accordent guère, du reste, avec ce qu'il dit lui-même de la sévérité avec laquelle les prêtres défendaient toutes réunions sociales. "Ce qui fait qu'on se marie facilement en ce pays, dit-il quelque part, c'est la difficulté de pouvoir converser a[illegible]e les personnes de l'autre sexe. Il faut se déclarer aux pères et mères au bout de quatre visites qu'on fait à leurs filles, il faut parler de mariage ou cesser tout commerce, sinon la médisance attaque les uns et les autres comme il faut. On ne saurait voir les femmes sans qu'on en parle désavantageusement, et qu'on traite les maris de commodes; enfin, il faut lire, boire ou dormir, pour passer le temps en ce païs-là."[2]

Dans un autre endroit, le baron rend encore un témoignage plus juste:

"Le sang du Canada est fort beau, dit-il, les femmes y sont généralement belles, les brunes y sont rares, les sages y sont communes; et les paresseuses y sont en assez grand nombre; elles aiment le luxe au dernier point, et c'est à qui mieux prendra des maris au piège."[3]

Quant aux intrigues avec les aborigènes, Lahontan a menti de propos délibéré. C'est un fait connu et constaté par tous les anciens qui ont écrit sur le Canada: les Indiens d'Amérique n'éprouvaient que du mépris pour les femmes blanches. Les femmes n'ont rien à appréhender d'eux, dit la mère de l'Incarnation.[4] D'un autre côté, Tanguay, qui a compulsé un million deux cent vingt-six mille deux cent trente actes de nos registres, a relevé quatre-vingt-quatorze mariages entre des blancs et des femmes indigènes, dans l'espace de deux siècles. Ces chiffres sont plus éloquents que toutes les démonstrations que nous pourrions faire. Ils sont de nature à faire disparaître bien des préjugés. Combien croient encore que la population franco-canadienne est formée pour la plus grande partie de sang mêlé? Les descendants de ces quelques familles dans une nation composée de deux millions d'âmes sont un élément à peu près imperceptible. *Parum pro nihilo reputatur.*

Que dans les avant-postes, jetés sur les limites de la civilisation, il y ait eu, autrefois, des désordres et des mœurs déplorables, nous ne pouvons pas le nier. Les coureurs de bois, les batteurs d'estrades, les soldats et les officiers cantonnés dans les garnisons perdues au milieu du désert avaient la vie large et facile. Le père jésuite Carheil, qui vécut longtemps au poste de Michillimakinac, nous a laissé une peinture fort peu flattée de ces temps:

"Une des principales occupations des garnisons, dit-il, est de faire de leur fort un lieu que j'ai honte d'appeler par son nom, où les femmes ont appris que leurs corps pouvaient tenir lieu de marchandises, et qu'elles seront mieux reçues que le castor, de sorte que c'est présentement le commerce le plus ordinaire, le plus continuel et le plus en vogue.... Tous

[1] Vol. I, p. 65.
[2] Vol. II, pp. 78 et 79, édition de 1704.
[3] *Mémoires*, édition de 1704, p. 81.
[4] *Lettres*, t. II., p. 4.

les soldats tiennent table ouverte à toutes les femmes de leur connaissance, dans leur maison. Depuis le matin jusqu'au soir, elles y passent des journées entières, les unes après les autres, assises à leur feu et souvent sur leur lit, dans des entretiens et des actions propres à leur commerce..."[1]

Ce que dit ici le père Carheil ne s'applique pas, cependant, aux établissements plus importants, où régnait, au contraire, la plus grande sévérité dans les mœurs, au dire de tous les écrivains contemporains.

"A l'appui du tribut rendu à la pureté des mœurs des premiers Canadiens, nous citerons, dit l'historien Ferland, une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres de Notre-Dame de Québec, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante et quatorze enfants qui furent baptisés depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime."[2]

L'abbé Tanguay, qui a poursuivi des études du même genre, a fait un relevé des naissances dans toute la colonie. De 1701 à 1770, sur un total de 165,194 naissances, il a trouvé 163,828 enfants légitimes et 1,366 illégitimes, ce qui donne une proportion par 1,000 de 8·03. De 1771 à 1870 inclusivement, sur 2,057,290 naissances, la statistique, tel que compulsée par le même écrivain, donne 2,037,716 enfants légitimes et 19,574 illégitimes, ce qui fait une proportion de 9·05 par 1,000.

Ces chiffres sont vraiment éloquents lorsque l'on songe que, d'après Marbeau, on compte à Paris un enfant illégitime sur trois naissances.

XV

Conclusion.—Appréciation générale sur Lahontan et son œuvre.

Arrivé à la fin de cette étude, où nous avons essayé de réunir toutes les pièces qu'il était possible de recueillir, soit dans les archives soit dans les anciens auteurs, nous ne savons trop quel verdict le lecteur rendra sur celui qui en est l'objet. Lahontan a été bien diversement apprécié. Les uns l'ont attaqué avec une opiniâtreté qui peut paraître parfois extraordinaire, les autres l'ont défendu avec non moins de persistance. Le dossier de l'inculpé paraît maintenant au grand jour et il est à peu près complet. Avant que sentence finale soit rendue, résumons en quelques traits ce qui ressort de la carrière et du caractère de ce personnage multiple.

Un écrivain du commencement du siècle, qui a fait une étude approfondie sur l'armée française de l'ancien régime,[3] nous a tracé des officiers d'alors un portrait qui a sa place ici. "C'était, dit-il, une génération de petits-maîtres, dissolus, frivoles, étourdis, à l'esprit léger. Devant l'ennemi, il n'y en avait pas de plus braves, et ils étaient toujours prêts à se faire tuer à la tête de leurs soldats. Mais ils ne pouvaient endurer les privations des camps et les dures corvées des temps de paix, sans maugréer et pester."

Lahontan fut un peu de tout cela à la fois. Nous doutons fort cependant qu'il ait jamais été ce que l'on appelle un soldat. Pendant ses dix années de service au Canada, il

[1] Cité par Margry, Introduction, cii.

[2] *Cours d'Histoire du Canada*, éd. de 1865, vol. II, p. 14.

[3] Le général Louis Susane, auteur de l'*Histoire de l'ancienne Infanterie française*, Paris, 1849-1853, huit volumes in-8°, avec atlas.

prit part à deux campagnes, assista à deux sièges, et le sort voulut qu'il ne s'y distinguât par aucune action d'éclat. Il était à Montréal lors du fameux massacre de Lachine et ne prit aucune part à la sortie de la garnison. Enfermé dans Québec pendant le siège de Phipps, il est confondu dans la tourbe commune des officiers de second rang, et son nom n'apparaît dans aucune des dépêches de Frontenac, où celui-ci cite tous ceux qui se sont conduits avec valeur. Quand on veut l'envoyer en mission auprès des Iroquois, il préfère la vie monotone et ennuyeuse de garnison, et trouve moyen d'expédier à sa place le chevalier d'Aux. Le baron béarnais n'est pas de ceux qui bravent le danger, ou cherchent les aventures périlleuses dans l'espérance d'obtenir un rapide avancement. Il ne se vante pas, du reste, de ses actes de bravoure, ni ne se targue de son ardeur guerrière. Au contraire, il déclare que " la valeur, oui même la valeur d'un gascon, doit céder à la prudence, et de plus, la sage nature nous ordonne de fatiguer le jaret pour le salut de sa tête." Dans une occasion où il revenait de Michillimakinac à Montréal, ses gens apprennent qu'il y a dans le voisinage un parti d'Iroquois, et il a toutes les peines du monde à les retenir. Ils veulent s'enfuir sous bois. " Mais si vous n'aviez pu en venir à bout, qu'eussiez-vous fait, lui demanda-t-on ? " " Ce que j'eusse fait ? répond le baron, j'aurais tâché de courir plus fort qu'eux." [1] Et, d'ailleurs, que dire de cette sentence dans la bouche d'un soldat : " Oh ! l'excellente nourriture que la peur ! elle donne courage et force ; elle supplée à tous les besoins de la vie, et alors on ne s'aperçoit pas qu'on est un homme, sinon par ce seul endroit qu'on craint de ne l'être plus."

Il y a des soldats modestes, sensés, qui ont le culte de l'honneur, du devoir, de la règle, toujours prêts à combattre, à servir, ne demandant rien, contents et presque étonnés lorsque leur vient la récompense, s'abstenant de critiquer les chefs, inviolablement fidèles au drapeau. D'autres, nés pour la guerre, sont braves, glorieux, avides des occasions, impatients de les faire naître, toujours en avant, confiants, brillants, ardents aux honneurs et à la récompense. Il y a aussi, dans les rangs, le contingent des penseurs, des philosophes, des raisonneurs.

Lahontan appartenait à cette catégorie.

Il n'est jamais content, n'a jamais un mot d'éloge pour ses supérieurs ou ses compagnons d'armes. Il est toujours hargneux, toujours critique, et médit de tout. On dirait qu'un invincible dégoût lui serre la gorge, et qu'il a gardé sur toutes choses une rancœur ineffaçable.

Lahontan s'est peint à nous maigre, pâle, triste.[3] C'est le type physique que l'on prête d'ordinaire aux tempéraments bilieux et acariâtes. Ajoutons à ces dispositions de nature, que les malheurs domestiques avaient dû déteindre sur ce caractère déjà frivole et léger.

Après avoir maugréé contre les autorités qui, depuis trois ans, le laissaient pourrir d'ennui dans quelque village isolé (1684–1687), part-il pour la campagne de Denonville contre les Iroquois (juin 1687), Lahontan trouve que le roi dépense bien mal son argent, qu'il écoute les avis de quelques perturbateurs publics qui cherchent leur utilité particulière dans le désordre général. Pourquoi troubler ces pauvres Iroquois qui n'en donnent aucun sujet ? Et quand la campagne est commencée, il s'apitoye sur le sort que l'on fait subir à ces

---

[1] *Voyages*, éd. de 1741, vol. II, p. 98.

[2] *Loc. cit.*, vol. I, p. 173.

[3] " Le pommeau des selles du pays, dont la dûreté n'accommode pas les gens aussi maigres que moi..." (*Voyage en Portugal et en Danemark*, p. 111.) " Les Aragonais sont presque aussi maigres que moi (*ibid.*, p. 213), de là, vous pouvez juger de leur bonne mine. Leurs visages sont aussi pâles que le mien."

barbares. Il roue de coups les sauvages alliés aux Français qui veulent torturer les prisonniers ennemis. La chose va si loin que l'on est obligé de le mettre aux arrêts, et de faire croire aux sauvages indignés qu'il est ivre et incontrôlable. C'est dans cette même campagne qu'on amène au quartier général un déserteur qui est fusillé après avoir été convaincu d'avoir servi de guide aux Anglais. Lahontan trouve cette punition injuste au dernier degré. Mais sur quoi compter en temps de guerre si l'on ne châtie pas les déserteurs et les espions ?

Il est désolé de n'assister qu'à des boucheries, et de ce que les officiers sont occupés pendant cinq ou six jours à couper les blés de l'ennemi avec leurs épées dans les champs.

Quand tout le monde blâme la Barre au sujet de la campagne infructueuse de 1684, lui seul trouve que ce n'est pas la faute du pauvre homme, et il s'en prend aux médecins de l'expédition et discute avec eux des maladies et des remèdes au lieu de faire son service.

Commandant du fort Saint-Joseph, avec son talent réel d'observation, il eût sans doute deviné l'importance que prendrait un jour ce poste, mais il s'y sent pris d'un invincible ennui et il en déguerpit sans honneur et sans gloire. Au moment même, où désespérant de rentrer dans les bonnes grâces des ministres, Lahontan se préparait à publier ses pamphlets, Lamothe-Cadillac fondait Détroit.

Nommé lieutenant de roi à Plaisance, Lahontan, au lieu de s'occuper des devoirs de sa charge, passe son temps à la chasse, ou crayonne sur le coin des tables d'auberges des chansons satyriques contre son supérieur qui le veut réprimander.

On raconte que les jeunes hommes du Béarn abhorrent le service militaire pour la plupart, et que le département des Basses-Pyrénées a compté parfois à lui seul la moitié ou même les trois cinquièmes des insoumis français.[1]

Si cela est vrai, Lahontan a bien été de son sang et de sa race. Jamais homme ne fut moins fait pour le métier des armes. C'est le type de l'indiscipliné dans toute la force du mot.

Il y a eu parmi les contemporains, un militaire du temps du premier empire, qui nous fait songer à Lahontan : c'est Paul-Louis Courier. Comme lui, Lahontan est bilieux, acariâtre, se moque et médit de tout, discute sans cesse ses chefs. Aussi peu zélé l'un que l'autre pour le service, tous deux rêvent des poètes et des écrivains au milieu d'une campagne, tous deux font contre la discipline les plus grandes équipées et désertent leur poste au moment du danger. Hommes à coups de tête, rêvant de philosophie et d'idées nouvelles, et négligeant les détails de leur métier, officiers incommodes et dangereux que l'on note, paraît-il, dans les régiments parmi les mal-pensants. Comme Courier, Lahontan se forma à l'étude au milieu de la vie des camps. Il s'échappait du service et des corvées pour lire ses chers auteurs. Médisant des chefs, frondeur, incapable jamais de faire une action d'éclat, sans bravoure et s'en vantant, capable de servir le Grand Turc aussi bien que la France, Lahontan eut les goûts, les travers et la méchanceté du grand pamphlétaire, il lui manqua son érudition et son immense talent, et il ne fut qu'un piètre écrivailleur.

Lahontan avait l'esprit nourri de paradoxe et de contradiction. En temps de paix, il veut se voir à la guerre. Est-il à la ville il aspire de vivre loin du monde avec ses livres. Il ne peut plus demeurer au Canada, " dans ce pays contrôlé par les prêtres et les bigots," et demande à grands cris son rappel. Une fois rendu en France, il peste contre les gens

[1] Elisée Reclus, *Géographie universelle—La France*, t. II, p. 94.

en place, les avocats, les courtisans. Dans son village, il trouve tout le monde idiot et bête, et veut se revoir au milieu des sauvages. Il ambitionne les postes honorifiques dans le même placet où il fait un plaidoyer pour l'obscurité. Il réclame l'argent prêté par son père à la ville de Bayonne, et envie le sort des Indiens qui n'ont pas le sou. Il accompagne ses livres de gravures anarchistes où l'homme de la nature foule aux pieds le sceptre et les lois, et il tombe à genoux devant les duchesses pour demander sa grâce. Il se moque des courtisans et il se fait plat valet des grands au Danemark et en Angleterre. Robespierre, dans son discours sur l'Etre Suprême,[1] a tracé un portrait des encyclopédistes qui s'applique bien à Lahontan :

" Ces coryphées, dit-il, déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes; ils faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans, et des madrigaux pour les courtisanes; ils étaient fiers dans leurs écrits, et rampants dans les antichambres."

A quoi tient la gloire ?

Tous les encyclopédistes ont traité Lahontan comme un grand voyageur, et ils ne citent pas même les noms des Jolliet, des Marquette, des Nicolet et des la Vérandrye.

Que dire des livres du baron béarnais ? Le soin que Lahontan prenait d'observer tout autour de lui nous a valu certainement des pages utiles. C'est un esprit inquisiteur et bien en avant de son temps. Il est curieux d'y voir, par exemple, sa préoccupation au sujet de l'origine des indigènes, avant les recherches du père Lafitau et celles de l'abbé Bobé.

Mais ce qui gâte tout chez lui, c'est le dénigrement haineux et de parti pris, ce sont les faits présentés souvent d'une manière perfide. La complaisance avec laquelle tous les auteurs ennemis de la France ont cité Lahontan nous indique bien quel soin doit prendre le lecteur de le contrôler sans cesse.

Au point de vue des mœurs et de la décence, les livres de Lahontan sont de ceux qui se lisent peut-être parfois le soir, en cachette, mais sur le premier feuillet desquels on devrait inscrire cet épigraphe, qu'un auteur contemporain place en vedette sous le titre d'un de ses romans : *La mère n'en devra pas permettre la lecture à sa fille.*

Pour terminer, citons ce que M. Parkman dit de Lahontan. Ce jugement de l'éminent historien donne, pensons-nous, une bonne vue d'ensemble du sujet de cette étude :

" Lahontan, dit-il, peut être appelé un homme en avant de son siècle; car il avait l'esprit caustique, sceptique et moqueur, qui a marqué cent ans plus tard l'approche de la grande révolution, mais qui n'était pas un des caractéristiques du siècle de Louis XIV. Il disait ordinairement la vérité quand il n'avait pas de raison de faire autrement, et cependant il était capable parfois de mensonges prodigieux. Lahontan a essayé d'imposer à ses lecteurs une histoire merveilleuse de prétendues découvertes au delà du Mississipi; et sa mauvaise réputation sous le rapport de la véracité, est due principalement à cette fabrication. D'un autre côté, le récit de ce qu'il a vu dans la colonie s'accorde d'ordinaire avec les témoignages contemporains." [2]

---

[1] Cité par Thiers : *Histoire de la Révolution française.*

[2] *Frontenac*, pp. 105 et 106.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

nº 1

La navigation du gave de Pau.

Le 27 mai 1688, le baron de Lahontan, alors à Michillimakinac, écrivait à M. de Seignelay, une longue lettre au sujet des travaux que son père avait faits pour améliorer la navigation sur le gave de Pau.

J'ai cru devoir réunir ici toutes les pièces probantes au sujet des grands services qu'Isaac de Lom d'Arce rendit alors au Béarn.

Extrait d'une lettre du baron de Lahontan à M. de Seignelay, datée à Michichillimakinac, le 27 mai 1688.

Monseigneur.

Je suis nls d'un gentilhomme, qui a dépensé trois cens mille écus pour grossir les eaux des deux gaves béarnais ; il a eu le bonheur de réussir dans cet ouvrage, en faisant entrer quantité de ruisseaux dans ces deux rivières ; le courant de l'Adour en a été tellement renforcé que, grossissant la barre de Bayonne, un vaisseau de cinquante canons y peut entrer avec plus de facilité, que ne faisait auparavant une frégate de dix. Ce fut en vertu de ce grand et heureux travail, que le roi, pour récompenser mon père, lui accorda, comme aussi à ses descendants à perpétuité, certains droits et profits, le tout montant à la valeur de trois mille livres par an, ce qui se vérifie par le commencement d'un arrêt donné au conseil d'état, le neuvième jour de janvier 1658, signé Bossuet, et collationné, etc. La seconde utilité que le roi et la province retirent des travaux de mon père, consiste en la descente des mâts et des vergues des Pyrénées, que nul autre que lui n'aurait jamais entrepris, et qui aurait infailliblement échoué, si par ses soins et par des sommes immenses, il n'eût doublement grossi les eaux du gave d'Oloron.....

---

30 décembre 1648.

Gratification de 20 livres, données par le corps de ville de Bayonne à des mariniers, pour avoir conduit, des Pyrénées à Bayonne, trois bâteaux appartenant à M. d'Arce. (Archives communales de Bayonne, CC. 421, nº 129. Dulaurens, *Inventaire sommaire des archives de la ville de Bayonne*, tome 1er.)

A nos seigneurs les eschevins, jurats et Conseil de la ville de Bayonne.

Su[illegible] humblement les sieurs Pivolet et autres, bapteliers, disant qu'ilz ont conduit trois bapteaux en ceste ville, despuis les mons Pirenees, apartenant a Mr Darce, avec despans, de quy la riviere a esté rendue navigable, ce quy doit aporter de grandz biens a la ville de Bayonne et causer ung negoce interisable, a quoy nous [avons] aporté nos soings et aporterons d'icy en avant. Ce considéré, il vous plaize, a l'imitation des autres villes, de leur donner une estrene telle qu'il plairra a vos liberalités. Et prieront Dieu pour vos prosperités et de vostre ville ; et ferés bien. Ainsi signé : Pivolet et Duval.

Est acordé aux supliants, pour gratifications, la somme de vingt livres, quy leur seront payées par Mr de Larroy, tresorier de la ville, en verteut des presans, sans qu'il soit besoing d'autre mandement, et en seront deschargés, prenant aquiet au dos et le raportant a la redition de vos comptes. Faict a Bayone, en Conseil, le 30e decembre 1648. Ainsi signé : de Lalande, clercq assesseur.

(Signé :) de Monho, greffier.

Nous soubs signés, Jean et aultre Jean Pivolet, pere et fis, marchans et conducteurs en les ribieres de Garone et Salat et a presant en la ribiere du gabe de Pau, fesant la conduicte

troues (*sic*) bateaux, confesons avoyer ressu des meins du sieur de Laroy, tresaurier de la presante anné, la somme de vinget libres ordonnés, en l'aultre part eschriptes.—Fect a Bayonne ce trantiesme desambre 1648.—Sur quoy nous sommes signés.

(Signé :) J. Pivolet ; J. Pivolet.

---

6 janvier 1649.

Lettre adressée par le corps de ville de Bayonne à M. de la Vie, avocat général au parlement de Bordeaux. (Archives communales de Bayonne, BB. 68, f° 8vo.)

Monsieur,

Monsieur le premier eschevin nous a faict part d'une lettre que Monsieur de Laborde luy a escript, par laquelle il luy mande que vous avés baillé requeste au nom du sindiq en la Cour des monnoyes, dont il nous a envoyé la minutte, ensemble de l'arrest quy a esté prononcé, portant que le sindiq fera apparoir de sa quallitté et raportera deliberation du corps de ville, portant necessitté qu'il y a d'ouvrir le contoir et faire travailler la monoye, comme aussy de dresser ung proces verbal des desordres quy sont arrivés en ceste ville, du despuis le chaumage de la monnoye, sattisfaisant a quoy, nous vous envoyons le proces verbal, l'acte de prestation de serment du sindiq..... C'est tout ce quy se presente a vous escripre sur nos affaires, a quoy nous adjousterons une nouvelle digne de curiosité et d'estre couchée dans la gasette, quy est que Mr Isaq Dulong, sieur d'Arse, bearnois, entreprant de rendre la riviere du Gabe navigable, quy seroit ung grand bien pour ce païs et le Bear, quy auroint tous deux par ceste invantion le commerce par la voye de la riviere. Il a faict construire deux bapteaux du port d'environ seize thonneaux, chacun proche d'un bourg dans le Bearn appellé de St Pée, six lieues au dessus de Pau et distant de ceste ville de vingt-deux lieues, duquel lieu il a faict naviger lesdits bapteaux jusques dans ceste ville, ce que nous avons regardé aveq grand estonnement, aussy bien que la ville de Pau et tous les endroictz ou lesdits bapteaux ont passé comme une chose qu'on n'avoit jamais veu et quy surpassoit la creance. Comme nons nous craignons que vous verrés d'autres choses a Paris quy nous estonneront davantage, Dieu nous en preserve par sa sainte grace et a vous particulierement de mauvaise rencontre, ce sont les souhaits de vos....

Pour Mr de La Vie, conseiller du roy en ses Conseils et son advocat general au parlement de Bourdeaux.—Du 6e janvier 1649.

---

21 avril 1649.

Arrêt du Conseil d'Etat du roi prescrivant les mesures nécessaires pour faciliter la navigation sur le Gave de Pau et sur le Neez, et défendant à toutes sortes de personnes d'empêcher le sieur Isaac du Loin d'Arce ou ses commis de transporter toutes sortes de marchandises et denrées, qu'ils feront descendre des provinces de Bigorre et Béarn par la dite rivière, à peine de 3,000 *livres d'amende.* (Archives des Basses-Pyrénées, C. 1339, pièce de 4 feuillets, in-folio, parchemin.)

Extrait des registres du Conseil d'Etat.—Sur ce qui a été représenté au roy, en son Conseil, par Isaac du Loin, sieur d'Arce, qu'en exécution des lettres patentes de Sa Majesté, duement verifiées, tant au parlement que Chambre des Comptes de Navarre, le 18 septembre 1648, par lesquelles Sa Majesté auroit accordé à perpetuité au dit de Loin et a ses hoirs et ayans cause, la faculté de naviguer, luy seul, et mettre batteaux sur la rivière du Gabe [Gave] [1] et du Nez [Néez] [2] tant en considération de ses services que pour son rem-

---

[1] Le *Gave de Pau*, dont le nom *Gave* est synonyme de "cours d'eau rapide" est quelquefois désigné sous ce simple nom de "Gave." Sorti des glaciers de Gavarnie, dans les Hautes-Pyrénées, il traverse la vallée du Lavedan, passe près d'Argelès, contourne le pied du rocher de Lourdes, puis s'engage entre les Pyrénées et les collines du Bigorre et coule vers l'ouest jusqu'au delà de Saint-Pé. Là, entré dans le département des Basses-Pyrénées par

boursement des depences qu'il est obligé de faire pour rendre les dites rivieres navigables, il auroit travaillé avec tant de fruit pour l'utilité publique que, contre l'esperance d'un chacun, il auroit fait decendre des batteaux sur lesdittes rivieres, depuis S^t^-Pé [3] jusques aux villes [de] Nay, [4] Pau [5] Ortes [Orthez], [6] Belloc [Bellocq], [7] Peyrahora [Peyrehorade], [8] Bayonne, [9] et iceux fait remonter jusques a ladite ville de Pau, avec grande peine et travail, a cause des nasses qui sont sur ladite rivierre du Gabe [Gave], que pour les roues, arbres et arbrisseaux qui sont au long des rives desdites rivieres, n'ayant pu avoir passage libre dans les dites nasses, à cause de ce que ceux qui tiennent les moulins de Sa Majesté, par engagement a vil prix, ont fermé ladite riviere, d'un coté a l'autre, sans laisser passer une goutte d'eau que par dessus lesdites nasses, bien que par les ordonnances il soit fait deffences de faire des nasses sans laisser des pertuis suffisants a passer des bestiaux, dont s'etant plaint au parlement de Pau et requis conformément a l'arrêt d'iceluy du 9 fevrier 1630, qu'il fut commis un des conseillers de ladite cour, ensemble le procureur general de S. M. pour visitter les nasses qui sont sur ladite riviere du Gabe [Gave] et faire proceder aux ouvertures et constructions des passalis nécessaires pour rendre la navigation libre ; ledit procureur général ayant consenty les dites conclusions, arrêt seroit intervenu, le 19 novembre 1643, portant que le susdit arrêt du neuf fevrier 1630 seroit exécuté par le sieur Doyennart [d'Oïhénart] conseiller audit parlement et Duhau [de Salies du Hau], procureur général, et que, suivant iceluy, il seroit fait ouverture et passalis necessaires pour la navigation, ou besoin seroit, nonobstant opposition ou appellation quelconques ; et, par autre arrêt du premier fevrier 1649, du consentement dudit procureur general, ordonné que les rives qui sont sur le long desdites rivieres du Gabe [Gave] et du Nez [Néez] seront mises en etat nécessaire pour la facilité de la navigation, et, a ces fins, enjoint a toutes les communautés qui aboutissent a l'une et a l'autre desdites rivieres, de couper et oter les arbres, buissons et autres choses qui pouroient empecher qu'en remontant les batteaux, les hommes et chevaux ne les puissent tirer facillement, lesquels arrets il ne peut mettre a exécution, dans toute l'etendue que ladite riviere du Gabe [Gave] peut être rendue navigable, pour être du ressort de divers parlements commenceant dans la Bigorre, ressort du parlement de Toulouse, et passant au travers du Bearn et finissant à Bayonne, ressort du parlement de Bourdeaux [Bordeaux], en sorte que le dessein que le supliant a eû de servir le public se trouveroit eludé, sy, pour terminer toutes les difficultés qui se pourroient rencontrer dans l'execution desdittes lettres patentes et arrets du Conseil, donnés en consequence, il ne luy étoit pourvû

---

312 mètres d'altitude, il se dirige vers le nord-ouest, passe à Nay, au pied de la colline de Pau, descend à travers une large et belle plaine vers Orthez, où il s'engage dans une suite de gorges, d'étranglements et de ravins pittoresques, entrecoupés de petites plaines. Au delà de Peyrehorade, il rencontre l'Adour, dont il triple le volume et dont il fait, dès lors, un véritable fleuve. Le Gave est facilement navigable, à la remonte, depuis le confluent jusque vers Peyrehorade; il porte même des bateaux à vapeur jusque devant cette ville; mais, en amont, il a un courant trop rapide pour être remonté sans de grandes difficultés..... (Adolphe Joanne, *Géographie des Basses-Pyrénées*, Paris, Hachette, 1883, p. 16.)

[2] " Le Gave reçoit dans le département des Basses-Pyrénées : le Louzon, le Bées, le Gest, l'Ousse, le Loust, le *Néez*, le ruisseau des Hies, la Bayse, le Luzoué, le Geü, la Geüle, le Laa, le ruisseau de la Taillade, le Gave d'Oloron....."

" Le *Néez*, peu abondant dans son cours supérieur, qui se déroule dans les collines des environs de Rébénacq, reçoit, aux environs de ce village, le débordement d'une source énorme qui jaillit du milieu des prairies et forme sur le champ une véritable rivière. Cette source est vraisemblablement le produit des pertes du Gave d'Ossau qui, au sortir de la haute vallée, au moment de s'infléchir vers l'ouest comme tous les cours d'eau de la région, s'engouffre en partie dans les crevasses du sol. Grâce à l'afflux qui lui arrive ainsi des Pyrénées, le Néez prend l'aspect d'un petit torrent, et se rend au Gave par un long détour, à 3 kilomètres en aval de Pau....." (Joanne, *Géographie des Basses-Pyrénées*, p. 18.)

[3] *Saint-Pé*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Argelès (Hautes-Pyrénées).

[4] *Nay*, chef-lieu de deux cantons de l'arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées).

[5] *Pau*, chef-lieu du département des Basses-Pyrénées.

[6] *Orthez*, chef-lieu d'arrondissement (Basses-Pyrénées).

[7] *Bellocq*, commune du canton de Salies (Basses-Pyrénées).

[8] *Peyrehorade*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dax (Landes).

[9] *Bayonne*, chef lieu d'arrondissement, port de commerce très important (Basses-Pyrénées).

par Sa Majesté, tant sur le fait desdites nasses, pertuis et passalis que pour rendre les rives, le long desdites rivieres du Gabe et du Nez [Néez] libres pour pouvoir remonter les batteaux et a ce qu'il ne luy puisse être donné aucun empéchement de pouvoir faire transporter toutes sortes de marchandises et denrées qu'il fera dessendre par laditte rivierre pour faire conduire tant en la ville de Paris qu'en celle de Bourdeaux [Bordeaux] et autres du royaume, qu'il avisera ;

Vu la requête présentée par ledit du Loin audit parlement de Pau, à ce que, conformément audit arrêt du neuvième fevrier 1630, il fut commis un conseiller et le procureur général de Sa Majesté, pour visiter les nasses qui sont sur laditte rivierre du Gabe [Gave], a faire proceder aux ouvertures nécessaires, nonobstant oppositions, sur laquelle sont les conclusions dudit procureur général et l'arrêt de ladite cour, du dix neuvième novembre mil six cent quarante trois, portant que celuy du neuvième février mil six cent trente sera executé par les sieurs Doyennat [d'Oïhénart], conseiller, et du Heau [de Salies du Hau], procureur général, et que, suivant iceluy, il sera fait ouverture et passalis necessaire pour la navigation, nonobstant opposition ou appellation quelconque, ledit arrêt du neuvième février mil six cent trente ; autre arrêt dudit parlement, du premier février mil six cent quarante neuf portant que les rives seront mises en état pour pouvoir remonter les batteaux, et a ses (*sic*) fins enjoint aux communautés qui aboutissent a l'une et a l'autre desdites rivieres du Gabe [Gave] et du Nez [Néez] de couper et oter les arbres, buissons et tout ce qui pourroit empecher qu'en remontant les batteaux, les hommes ny chevaux ne les puissent tirer facillement, les certifficats du sieur comte de Toulongeon, gouverneur de Bayonne, echevins, jurats et consuls de laditte ville et de celle de Pau et d'Orthes en Bearn, que ledit d'Arce, contre l'opinion commune, a rendu ladite riviere du Gabe [Gave] navigable ; ouy le rapport du sieur de Mauroy, conseiller du roy en ses Conseils et intendant de ses finances, et tout considéré ;

Le Roy, en son Conseil, a ordonné et ordonne, conformément auxdits arrets du parlement de Pau des neuf février mil six cent trente, neuf novembre mil six cent quarante trois, et premier février mil six cent quarante neuf, qu'il sera fait visitte des nasses étant sur lesdites rivieres du Gabe [Gave] et du Nez [Néez], et fait proceder aux ouvertures nécessaires et construction des passalis pour la navigation, ensemble que les rives, qui sont le long desdites rivieres, seront mises en etat nécessaire, pour la facilité de la navigation, par les communautés qui aboutissent a l'une et a l'autre desdites rivieres, comme il est porté par lesdits arrets, en sorte qu'en remontant les batteaux, les hommes et chevaux puissent tirer et conduire facillement ; enjoint sadite Majesté audit parlement de Navarre et aux lieutenans généraux de Tarbe [Tarbes) et de Dax, chacun en l'etendue de leur district et jurisdiction, de tenir la main a l'exécution du présent arrêt ; fait Sa Majesté très expresses inhibitions et deffenses a toutes sortes de personnes d'empecher ledit d'Arce, ses commis ou ayans cause de transporter toutes sortes de marchandises et danrées qu'il fera decendre desdites provinces de Bigorre et Bearn par la dite riviere, a peine de trois mille livres d'amende et de tous depens, dommages et interets, et sera le present arrêt executé nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles.

Fait au Conseil d'Etat tenu à St-Germain, le vingt un avril mil six cent quarante neuf.

Collationné,

(Signé :) Coqueley de Chaussepierre.

---

9 janvier 1658.

Arrêt du Conseil d'Etat du roi constituant en faveur du sieur Isaac du Loin, sieur d'Arce, une rente annuelle de 3,000 *livres, pendant douze années, à prendre sur les droits de la coutume de Bayonne, depuis le* 1er *janvier* 1659, *pour dédommager ledit sieur d'Arce des dépenses faites par lui pour rendre le Gave de Pau navigable.* (Archives des Basses-Pyrénées, C. 1339, pièce de 4 feuillets, parchemin.)

Extrait des registres du Conseil d'Etat.—Sur ce qui a été representé au roy, en son Conseil, par Isaac du Loin, sieur d'Arce, que pour le recompenser des services qu'il a rendus

a Sa Majesté, dans ses armées, et des dépences qu'il convenoit faire pour rendre navigable la riviere du Gabe [Gave], en Bearn, depuis St-Pée [S^t-Pé] jusques a Bayonne, Sa Majesté lui auroit accordé et a ses hoirs et ayans cause, a perpetuité, les droits et proffits mentionnés aux lettres patentes, qui lui auroient été accordées, sur les avis donnés par le parlement et Chambre des Comptes de Pau, au mois d'août 1648, du proffit et utilité que le commerce en recevroit et la province, et la ville de Bayonne en particulier, en sorte que porté d'un zelle tout particulier au bien du service de Sa Majesté, il auroit, avec une excessive depence, fait de nouveaux passages a ladite riviere, icelle elargie (*sic*) en deux divers endroits ou elle étoit arretée par des montagnes de marbre, fait place aux eaux arretées, au tems des inondations, si bien que par son soin et travail, en la dite année 1648, il auroit fait monter et decendre de grands bateaux dont quatre auroient été jusques a Pau, et trois de Pau à Bayonne, et depuis, encore auroit fait decendre et monter trois autres bateaux, de nouveau fabriqués, en 1654, cette interruption de tems étant faite pour lever les difficultés et oppositions ; en sorte que par son soin et diligence, ladite riviere auroit rendu un tres grand proffit et utilité a ladite province et a la ville de Bayonne, pour le commerce et communication qu'il a causé, outre que le port de ladite ville de Bayonne, qui etoit des plus difficiles, ou les vaisseaux echouoient, arrivent a bon port et surement, de sorte que c'est aujourd'huy un des ports et havres le plus commode et assuré ; s'etant ledit d'Arce, pour y parvenir, constitué en plus de cent cinquante mil livres de frais dont il est en pure perte, sous la bonne foy des arrets et lettres patentes inexécutés par la negligence des officiers dudit parlement, qui n'ont tenu la main a l'execution des arrets et contraindre les proprietaires des moulins et terres etans sur ladite riviere, de souffrir le passage desdits bateaux et des chevaux et attirail pour la navigation, préférant l'interet de quelques particuliers du corps dudit parlement au bien public, et ainsy obligé ledit d'Arce d'abandonner un dessein achevé, ou il a employé dix ans de tems, fait plusieurs voyages parmy les troupes rebelles a Sa Majesté et risqué sa vie plusieurs fois et perdu ses biens qui luy ont été vollés par lesdits rebelles, mais comme il [pense ?] que son travail est le salut de ladite ville de Bayonne, parcequ'auparavant on ne pouvoit entrer dedans leur port, auquel de six navires il en perissoit le tiers, au lieu qu'a present c'est le port le plus assuré ou il entre très facillement des navires de cinq cens tonneaux, sans aucune (*sic*) risque, ce qui arrive de l'ouverture qu'il a fait pour le passage des eaux, qui dans les innondations ne coulloient non plus qu'aux basses eaux, ce qui faisait que ladite riviere ne pouvoit pousser les sables dans la mer qui fermoient l'embouchure du port, au lieu qu'a present, l'eau vient avec force, aux fonts [fontes] des neiges, et pousse les sables dans la mer et rend le port tous les jours meilleur, et, par conséquent, plus trafficable et partant, la coutume de Bayonne plus considérable et la ville plus florissante, pour la sureté du commerce, ce qui fait que ledit d'Arce recourt a Sa Majesté pour la supplier de lui accorder, pour aucunement le desdommager, la somme de quatre mille livres, par chacun an, a perpetuité, a prendre sur les droits de ladite coutume de Bayonne, qui appartiennent a Sa Majesté, dont il sera payé par les adjudicataires, fermiers, receveurs ou preposés, sur ses quittances et de ses hoirs ou ayans cause, qui seront passées a la chambre des Comptes partout ailleurs ou il appartiendra, et à ce faire contraint, nonobstant tous engagemens, baux, arrets, declarations et autres choses contraires, comme il est accoutumé pour les affaires de Sa Majesté, et pour cet effet, que toutes lettres pattentes, sur ce necessaires, luy seront expediées.

Vu au Conseil du roy : lesdittes lettres patentes de Sa Majesté, verifiées tant au parlement que chambre des comptes de Navarre, le 18e septembre 1648, par lesquelles Sa Majesté auroit accordé, a perpetuité, audit sieur d'Arce et a ses héritiers ou ayant cause la faculté de naviguer lui seul et mettre bateaux sur la riviere du Gabe [Gave] ; arrêt de la Cour de parlement de Pau, portant que celuy du 19e février 1630 sera executé par le sieur Doyhenard [d'Oïhénart], conseiller, et Duhau [de Salies du Hau], procureur général, et que, suivant iceluy, il sera fait ouverture et passages nécessaires pour la navigation, ou besoin sera, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, en datte du 19e decembre 1648 ; un certifficat des jurats de la ville de Pau, du 18 decembre 1648, par lequel ils certiffient qu'il y avoit quatre mois et demy que le dit sieur d'Arce faisoit travailler a rompre des rochers pour faire de nouveaux passages a la riviere du Gabe [Gave], pour la rendre navigable, et qu'il a fait arriver quatre bateaux en ladite ville, chargés de bois, instrumens et machines a creuser et rompre des rochers, à cordages avec plus de cinquante personnes, ce qu'ils n'avoient jamais vû sur ladite riviere ; autre certifficat des jurats de la ville

d'Orthès [Orthez] en Bearn, par lequel ils certiffient que ledit sieur d'Arce a fait decendre trois bateaux par ladite riviere du Gabe [Gave], pour passer à Bayonne, chose qui n'a jamais été vû (*sic*) et chose tenue pour impossible ; autre certifficat du sieur de Gramont, mareschal des camps et armées de Sa Majesté, par lequel il certifie au roy et a Nosseigneurs de son Conseil que ledit sieur d'Arce a fait arriver à Bayonne trois bateaux venans des monts Pirennées [Pyrénées], qu'il a fait conduire par la riviere du Gabe, qu'il a rendue navigable, chose qui a toujours été impossible, et que l'on n'auroit jamais cru si la chose n'étoit parvenu a sa vû (*sic*) et de toute la populace, qui etoit presente a cette nouveauté, ce qui fait esperer une ouverte de nouveau négoce et grand commerce de marchandise audit païs, ledit certifficat datté du 2e février 1649 et scellé ; arrêt du parlement de Navarre du premier février audit an 1649, portant que les rives, qui sont le long de ladite riviere du Gabe [Gave], seront mises en état nécessaire pour la facilité de ladite navigation, et enjoint a toutes les communautés aboutissantes a ladite riviere de couper et oter les arbres, buissons et tout ce qui pourroit empecher qu'en remontant les bateaux, les hommes et chevaux ne les puissent tirer et conduire facilement, et pour cet effet, permis aux jurats d'y contraindre chacun des habitans de travailler ; arrêt du Conseil d'Etat, du 21 avril 1649, portant que les arrets dudit parlement de Navarre seront executés, et ordonné qu'il seroit fait visitte des nasses sur ladite riviere et procédé aux ouvertures nécessaires et constructions des passalies, que les rives seront mises en état nécessaire par les communautés, enjoint sadite Majesté au parlement de Navarre et a ses lieutenans généraux de tenir la main a l'execution dudit arrêt, avec deffences a toutes personnes d'empecher ledit d'Arce ou ses commis ou ayans cause de transporter toutes sortes de marchandises et denrées qu'il fera décendre des provinces de Bigorre et Béarn par ladite riviere, a peine de trois mille livres d'amende, signiffié aux députés de Gelos, le 15e octobre 1690 ; commission expediée sur ledit arrêt, ledit jour ; arrêt dudit parlement de Navarre, du premier octobre audit an 1690, donné les chambres assemblées, par lequel le sieur Dufour, conseiller, est commis pour l'execution de tous lesdits arrets et pour informer contre ceux qui ont rompu et emporté les bateaux et par lequel appert du vol fait audit d'Arce ; requête presentée audit parlement, qui commet le sieur Damade en la place dudit sieur Dufour, du sixième septembre 1653 ; deux actes et déclarations faites pardevant notaires par ledit Darce, au bas de laquelle sont les signiffications de ladite déclaration faite aux communautés qui aboutissent aux rives de ladite riviere du Gabe [Gave] ; ordonnance des jurats de Pau, par laquelle il se voit les empechemens donnés au sieur d'Arce pour ladite navigation et qu'il en seroit informé, avec deffences de luy plus donner aucun empechement, du 27 decembre 1653, au bas de laquelle est la publication faite a son trompe de ladite ordonnance en ladite ville, le même jour ; deux actes, l'un du 26 septembre 1653, et l'autre, du cinq décembre audit an, signiffiés auxdittes communautés qui aboutissent a ladite riviere du Gabe [Gave] par lesquelles il les a sommés d'exécuter les arrets du Conseil et du parlement et par lesquels actes ledit sieur d'Arce a protesté du séjour et depence de plusieurs hommes et douze chevaux, servant à la navigation, qu'il avoit amenés de Paris, qu'il le consommoit en frais et de tous ses depens, dommages intérets, a quoy ils n'auroient obeis ; procès verbal dressé par le juge de la sénéchaussée d'Orthès en Bearn, le 14e janvier 1654, par lequel il se voit que ledit sieur d'Arce a fait travailler incessament pour rendre ladite riviere navigable ; certifficat des jurats et echevins de Bayonne, du 28e janvier 1654, par lequel ils certiffient que le supliant a fait arriver trois bateaux, venant de Pau, et qu'il a sejournée (*sic*) trois jours avec lesdits bateaux ; autre procès verbal dressé par Me Simon Lardoys, commissaire deputé par ladite Cour de parlement de Navarre pour l'execution des arrets du Conseil et de ladite Cour, par lequel il seroit qu'il s'est transporté pardevers lesdittes communautés pour les sommer et interpeller d'exécuter lesdits arrets, contenant leurs reponses, a quoi ledit commissaire auroit vaqué depuis le seize janvier jusqu'au 16 février 1654, sans que lesdites communautés ayent voulu obeir auxdits arrets ; vû, aussy, plusieurs autres pièces et ouy le rapport du sieur commissaire, a ce député ; et tout consideré ;

Le Roy, en son Conseil, pour aucunement desdommager ledit d'Arce des grandes dépences qu'il a faites, luy a accordé, fait don de la somme de trois mille livres, pour chacun an, pendant le tems de douze années, à prendre sur les droits de la coutume de Bayonne, appartenant à Sa Majesté, à commencer le premier janvier mil six cent cinquante neuf, laquelle luy sera, doresnavant, payé sur ses quittances, par les adjudicataires, fermiers,

commis ou préposés a la recette et perception desdits droits, lesquels seront à ce faire contraints, nonobstant tous edits, déclarations, arrets, engagemens et autres choses à ce contraire, comme il est accoutumé pour les deniers et affaires de Sa Majesté, lesquelles quittances seront passés et alloués (*sic*) en la Chambre des Comptes et par tout ailleurs qu'il appartiendra, et pour cet effet, ordonne saditte Majesté que tous arrets et expeditions nécessaires luy seront délivrés.

Fait au Conseil d'Etat du roy, tenu à Paris, le neuvième janvier mil six cent cinquante huit.

Collationné. (Signé :) COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

"..... M. *d'Arce* fit charger trois bateaux d'ardoise à *Saint-Pée*, et les conduisit heureu-
" sement à *Bayonne ;* il les fit remonter ensuite jusqu'à *Orthez.* Il en conduisit un quatrième
" qui remonta jusqu'à *Pau.* Ces particularités sont rapportées par M. *Le Bret*, dans ses
" Mémoires sur le Béarn...." (*Mémoire de M. de Flamichon, concernant l'encaissement des Gares et l'établissement d'une navigation en Béarn*, Pau, Y.-P. Vignancour [vers 1774], page 2.)

"..... Il y a tout juste deux siècles qu'un magistrat béarnais, M. *Isaac Duloin*,
" *Sr Darce*, conseiller honoraire au parlement de Pau et réformateur du domaine des eaux
" et forêts du Béarn, essaya de faire descendre des bateaux sur le Gave.

" Il réussit au delà de toute espérance. Il conduisit plusieurs embarcations de Saint-
" Pé à Bayonne ; mais chose plus étonnante encore, il les fit monter de Bayonne à Saint-Pé.

" On devine aisément les périls et les fatigues qui accompagnèrent le téméraire navi-
" gateur sur le torrent des Pyrénées ; et cependant à ses premiers voyages, M. Darce ne se
" plaignit que des nasses posées par les meuniers riverains, malgré les prohibitions des
" ordonnances, dans toute la largeur de la rivière.

" Il s'adressa au parlement de Pau, qui, par deux arrêts successifs des neuf février 1630
" et dix neuf novembre 1643, commit un conseiller et le procureur général *pour faire ouvrir*
" *les nasses et former les passalis nécessaires pour rendre libre la navigation du Gave.*

" Un troisième arrêt rendu par le même parlement, le premier février 1649, enjoignit
" aux communes riveraines *de couper et ôter les arbres, buissons et autres qui pourraient empêcher*
" *qu'en remontant les bateaux, les hommes et les chevaux les puissent tirer facilement.*

" Mais comme le Gave s'étendait hors du ressort du parlement de Pau, puisqu'il prenait
" naissance dans celui de Toulouse pour aller se jeter dans celui de Bordeaux, M. Darce se
" pourvut au Conseil du Roi, et le 21 avril 1649, il obtint de ce Conseil l'arrêt qu'il désirait
" et qui se terminait ainsi : " Fait SA MAJESTÉ très expresses inhibitions et défenses à toute
" sorte de personnes d'empêcher ledit Darce, ses commis ou ayant causes, de transporter
" toute espèce de marchandises et denrées qu'il fera descendre desdites provinces de Béarn
" et de Bigorre par ladite rivière, à peine de 3,000 livres d'amende et de tous dépens et
" dommages-intérêts."

" Déjà, par des lettres du mois d'août 1648, " le Roi avait accordé à M. Darce et à ses
" héritiers, à perpétuité, la faculté de naviguer lui seul et mettre bateau sur les rivières du
" Gave et du Nécz, tant en considération de ses services que pour remboursement des
" dépenses qu'il était obligé de faire pour rendre lesdites rivières navigables."

" Il paraît que les arrêts du parlement de Pau et du Conseil d'Etat furent négligemment
" exécutés. M. Darce s'en plaignit avec amertume, et ne pouvant lutter seul contre les
" caprices du torrent et l'inertie des riverains, il dut renoncer à ses hardis projets."

" Mais le Roi, voulant récompenser son zèle courageux et l'indemniser d'une partie de
" ses dépenses, lui accorda, par des lettres patentes du neuf janvier 1659, une pension de
" 3,000 livres, pendant douze années, à prendre sur les droits de la coutume de Bayonne,
" appartenant à Sa Majesté....." (*Mémoire sur l'endiguement du Gave de Pau*, par M.

Lavielle, conseiller général des Basses-Pyrénées.—Procès-verbaux du Conseil Général des Basses-Pyrénées [1837], publiés par O. Joany, tome IV, pages 271–297 ;—Pau, Vignancour, 1870.)

N° 2

FINANCES ET DÉMÊLÉS D'ISAAC DE LOM D'ARCE AVEC SES DÉBITEURS ET LA VILLE DE BAYONNE.

Paris, 22 mai 1658 : Lettre adressée au corps de ville de Bayonne par M. De Cheverry, relative aux deux affaires de la continuation de la coutume et de l'emprunt des 30,000 livres ; arrangements pécuniaires à prendre avec la maréchale, pour la réussite de ces affaires. (Archives communales de Bayonne, CC. 851, n° 64.)

Paris, 29 mai et 6 juin 1658 : Lettres adressées au corps de ville de Bayonne par M. de Cheverry, au sujet des 30,000 livres fournies par M. et Mme d'Arce, moyennant une rente viagère de 10 %. (Archives communales de Bayonne, CC. 851, n°s 66 et 67.)

Paris, dans l'enclos du Temple, 10 juin 1658 : Obligation de 30,000 livres tournois consentie par Me David Detcheverry, avocat en la Cour de parlement et au siège de la ville de Bayonne, agissant tant pour lui et en son nom que comme député et ayant charge et pouvoir exprès des échevins, procureur, syndics et quelques uns des principaux bourgeois de la dite ville de Bayonne, par acte passé pardevant de Harran, notaire royal en la dite ville de Bayonne, le 6 mai 1658, en faveur de " messire Isaac Duloin (*sic*) sieur d'Eslex et d'Arse, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et damoiselle Jeanne Guérin, sa femme, de lui authorisée, demeurans à Paris, dans l'enclos du Temple." Cet acte porte que " les dits sieur et damoiselle d'Arse, ayant presentement en leur pocession une somme de deniers assès considérable comme ilz n'ont et n'auront pas apparamment aucuns enfens vivans d'eulx deux, ilz auroient pris resolution de donner ceste somme a une communauté au proffit de laquelle elle demeureroit, a condition que pendant la vie d'eulx deux et au survivant, il leur en seroit paié, une rente considerable....." " Le dit sieur Detcheverry, tant pour lui que pour icelle ville de Bayonne, promet et s'oblige lui seul avec la dite ville, bailler et paier annuellement et par advance, de trois en trois mois, au fauxbourg du St-Esprit de ladite ville de Bayonne, soit aus dits sieur et damoiselle d'Arce ou a telle autre personne qu'ilz designeront trois mil livres tournois de rente viagère, qui sera esteinte et admortie apres le deces desdits sieur et damoiselle d'Arce et jusques a ce, lesdites trois mil livres de rente leur seront paiables comme il est dit ci dessus, soit a tous les deux conjointement ou au survivant d'eulx, en telle sorte que la part du premier decedé demeure et accrue au profit du survivant, qui jouira, pendant sa vie, entièrement des dites trois mil livres de rente viagère....." Acte au rapport de Prieur, notaire, garde-notes du roi au Châtelet de Paris. (Archives communales de Bayonne, CC. 818, n° 1.

Année 1659. Distribution d'une somme de 30,000 livres, prêtée par le sieur Isaac du Lom d'Arce, baron de Lahontan : 2,000 livres à M. le maréchal de Gramont ; 6,000 livres à Mme la maréchale, sa femme ; 3,900 livres au sieur de Lalande, maître des ports ; 1,500 livres au baron de Lahontan, pour intérêts ; 2,000 livres au sieur Detcheverry, pour gratification, etc. *Livre en débit et crédit, contenant les comptes de tous les créantiers de la ville de Bayonne. . . . . liquidez par sieur Jean Couronneau, ancien échevin, en consequence des délibérations de messieurs du corps de ville d'icelle, jusques et compris l'année* 1687. (Archives communales de Bayonne, CC. 792, f°s 59 et suivants.)

Paris, 12 octobre 1659 : Deux lettres adressées par M. d'Arce, aux échevins de la ville de Bayonne. Il demande qu'on exécute son contrat ou qu'on lui rende son argent avec les intérêts. Ces deux lettres sont signées : *Arce.* Elles étaient cachetées d'un sceau assez bien conservé, aux armes suivantes : " écu *à la bande chargée de trois sangliers ou porcs-épics*, timbré d'un heaume de profil à lambrequins, surmonté d'un sanglier au naturel." (Archives communales de Bayonne, CC. 851, n°s 109 et 110.) (N.B.—Le sceau plaqué sur la lettre numéro 110 est le plus lisible.)

Paris, 20 novembre 1659 : Lettre de M. d'Arce aux échevins de la ville de Bayonne : Insiste pour qu'on exécute son contrat ; il lui répugne d'aller en justice ; il consent à ce qu'on modifie son contrat sur deux points, savoir qu'il accepte pour caution, au lieu de M. Decheverry, le receveur de la coutume et qu'il recule de deux mois l'époque du payement des intérêts. (Archives communales de Bayonne, CC. 851, n° 111.)

1653-1659.—Lettres de MM. Peleau et d'Arce, relative aux rentes constituées au profit de M. et Mme d'Arce. (Arch. comm. de Bayonne, CC. 851.—Dulaurens, *Invent. somm.*, tome Ier.

1660-1661.—Lettres de MM. d'Arce et Peleau. (Arch. comm. de Bayonne, CC. 852 et 853.—Dulaurens, *Invent. somm.*, tome Ier.)

1660.—Rente de 3,000 livres, assignée sur la coutume de Bayonne, à Isaac de Lom, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur et baron de Lahontan. (*Ibid.*, CC., 452.)

Paris, 5 février 1660 : Lettre de M. d'Arce à MM. du corps de ville de Bayonne. Plaintes sur l'inexécution de son contrat. (Archives communales de Bayonne, CC. 852, n° 2.)

Bayonne, 16 décembre 1660 : Lettre de M. d'Arce : S'excuse au corps de ville sur son indisposition qui ne lui a pas permis de prendre congé de chacun des membres du corps de ville individuellement ; il part satisfait de la bonne volonté qu'on lui a montrée, etc. (Archives communales de Bayonne, CC. 852, n° 42.)

Paris, 11 décembre 1661 : Lettre de M. d'Arce à MM. du corps de ville de Bayonne : Il y a près de trois mois qu'il a envoyé à M. de Peyrelongue la ratification de Madame d'Arce, que la ville réclame ; la lui faire demander. (Archives communales de Bayonne, CC. 852, n° 134.)

Lahontan, 8 octobre 1665 : Lettre de M. d'Arce aux mêmes ; réclame des arrérages. (Archives communales de Bayonne, CC. 853, n° 112.)

20 septembre 1667, à Lahontan, dans la maison de Pedamones : Cession de la somme de 7,000 livres, consentie par messire Isaac Delom d'Arce, seigneur baron de Lahontan et Esleix, en faveur d'Alexandre de Bler (Blair), avocat en parlement, "étant à présent à Bourdeaux, absent," représenté par Me Pierre Pagan, conseiller du roi et commissaire ordinaire de la marine, son fondé de procuration. La dite somme de 7,000 livres est "à valoir sur les arrérages que la ville de Bayonne doit audit sieur de Lom d'Arce." Acte au rapport de Pierre de Goeytes, notaire royal. (Archives communales de Bayonne, CC. 854, n° 40.)

Lahontan, 23 avril 1669 : Lettre de M. d'Arce : remet la copie d'un arrêt ; et parle du payement de ce qui lui est dû. (Archives communales de Bayonne, CC. 854, n° 109.)

15 juillet 1669, à Lahontan, dans le château dudit lieu : Vente de la maison de Sautrisse et de ses dépendances, moyennant le prix de 12,783 livres, par Me Pierre de Pons, receveur des tailles, en l'élection des Lannes, habitant à Dax, en faveur de "messire Izacq de Lom d'Arce, conseiller du roy au parlement de Navarre et refformateur du domaine de Bearn, seigneur baron de Lahontang et Esleix, et dame Françoise Couste, son épouse." Lesdits seigneur et dame de Lahontan consentent que "sur la somme de 27,500 livres, audit sieur d'Arce due par le corps de ville de Bayonne, ledit sieur de Pons reçoive la somme de 8,783 livres du prix de ladite vente et qu'il s'en fasse payer par vertu et en consequence de l'arrest du conseil, donné sur la veriffication des debtes du corps de ladite ville de Bayonne ....." Acte au rapport de Me Jean de Goeytes, notaire royal. (Archives communales de Bayonne, CC. 818, n° 2.)

4 août 1670, au château de Lahontan : Cession de la somme de 29,000 livres par dame Françoise de Couttes, femme et légitime épouse de messire Izaac de Lom d'Arce, seigneur baron de Lahontan et Eslin (*sic*), conseiller du roi au parlement de Navarre et réformateur général du domaine de Béarn, en faveur de Jean Rolland de Saint-Mesmin, écuyer, commissaire général des poudres, salpêtres de France et département de Guyenne et Languedoc, directeur général de la foraine de Guyenne, patentes de Languedoc, coutume de Bayonne, et droit de fret. Cette somme était due au sieur d'Arce et à sa femme par le corps de ville de Bayonne. La cession est faite en paiement de pareille et semblable somme que ledit sieur d'Arce et ladite dame doivent audit sieur de Saint-Mesmin. Acte au rapport de Me Pierre de Goeytes, notaire royal. (*Voir aussi* Archives communales de Bayonne, CC. 803, nos 80 et 81.) (Archives communales de Bayonne, CC. 818, no 3.)

---

27 juin 1673, à Bayonne : Acte de Pierre de La Seube, sergent royal, immatriculé en la monnaie de la ville de Bayonne, portant saisie-arrêt sur les sommes et deniers dus par le corps de ville de Bayonne à M. Me Isaac de Lom d'Arce, seigneur et baron de Lahontan et Esleix, conseiller du roi et réformateur au parlement de Navarre, à la requête de M. Me David de Cheverry, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé. Cette acte mentionne un contrat obligatoire de la somme de 11,000 livres tournois consenti par ledit sieur d'Arce en faveur du sieur Pierre Chopin, bourgeois, de la ville de Paris, en date du 29 juin 1668, retenu par Bouret et Prieur, notaires royaux, de ladite ville, et un contrat de déclaration de ladite somme par ledit Chopin, en faveur dudit de Cheverry. (Archives communales de Bayonne, CC. 818, no 5.)

« Les maistres des requestes ordinnaires de l'hostel du roi, a tous ceux quy ces presantes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que veu par la cour les deffauts, faute de deffendre et et comparoir, obtenus en icelle, les 20e fevrier 1677 et 22e jour de janvier audit an 1677, deslivré le 23e mars audit an, par dame Anne Baujeu, vefve et heritiere beneficiere de deffunt messire David de Cheverry, conseiller du roi en ses conseils, ayant droit, par declaration, de Pierre Chopin, demenderesse aux fins de la requeste du 3e jour d'aoust 1676, suivant l'exploit du 20e jour de novembre audit an, controllé, ledit jour, comparant par Me Claude Boyer, son procureur, contre M. Armand de Lon d'Arce, demoizelle Marie de Lon d'Arce, sa sœur, et autres enfens et heritiers de messire Izaac de Lon d'Arce, chevallier, baron de Lahontan, deffendeurs et deffaillans, a faute de comparoir, et dame Françoize de Lacour (*sic*) vefve dudit sieur Lon d'Arce, deffaillante, a faute de deffendre, apres que les delais de l'ordonnance sont expirés ; veu, aussi, ladite requeste du 3e jour d'aoust 1676, presentée par ledit deffunt sr de Cheverry, contenant ses fins et conclusions a ce qu'il lui feust permis de faire assigner lesdits deffendeurs en la Cour, pour reprendre en l'instance des saizies et criées poursuivies en la Cour de la terre et seigneurerie de Lahontan sur ledit deffunt sr de Lon d'Arce ; ensemble pour voir declarer executoire, a l'encontre d'eux, le contract de constitution de 500 livres de rente, passé par ledit deffunt sr de Lahontan au proffit de Pierre Chopin, duquel ledit sr de Cheverry avoit les droits, le 29e jour de janvier 1668, comme il estoit a l'encontre du dit deffunt ; ce faisant, condempner personnellement, pour telles parts et portions qu'ils sont heritiers et hipotequairement pour le tout, a paier audit demendeur huit années des arrerages de ladite rente, escheues le 29e jour de juin 1676, et ceux escheus depuis, et continuer a l'advenir, comme aussy condempner a peyer audit sr de Cheverry la somme de 1666 livres contenue en un billet dudit deffunt sr de Lahontan, avecq les interests de ladite somme a raison de l'ordonnance, que pour facilliter le paiement desdites sommes et arrerages de rente, les deniers ci devant saizis, a la requeste dudit sr Cheverry, entre les mains des habitans et corps de ville de Baionne, provenans des arrerages d'une rente de 1,074 livres par eux constituée au proffit dudit feu sr de Lahontan escheus, jusques au jour de la saizie réelle quy a esté faite de ladite rente, a la requeste de Claude Lois, escuyer, conseiller secrétaire du roi, seroient baillés et deslivrés audit sr Cheverry sur et tant moins et jusques a concurrance de son deub..... ; ladite Cour a déclaré et declare lesdits deffauts avoir esté bien et deuement obtenus, et adjugeant le proffit d'iceux, a tenu et tien ladite instance de saizie reelle et criées pour reprise par les deffendeurs, au lieu et

place dudit deffunt Pierre (*sic*) de Lon d'Arce, baron de Lahontan, ce faisant, a declaré et déclare ledit contract de constitution de 500 livres de rente, passé par ledit deffunt s^r de Lahontan, au proffit du s^r Cheverry, le 29e jour janvier 1668, executtoire a l'encontre des deffendeurs, comme il est vit contre ledit deffunt s^r de Lahontan, ce faisant les a condempné et condempne personnellement, pour telles parts et portions qu'ils sont héritiers et hipotequairement pour le tout, a payer a la demenderesse les arrerages de ladite rente, deubs et escheus et quy escheront a l'advenir, jusques au parfait paiement et rembourcement de ladite rente, et outre a paier a ladite demenderesse la somme de 1666 livres portée par la promesse dudit s^r de Lahontan, du jour de 1676, jusques au parfait paiement, et outre a ordonné et ordonne que pour faciliter le paiement desdites sommes, les arrerages de ladite rente de 1,074 livres deue audit defunt s^r de Lahontan par les eschevins et jurats de la ville de Bayonne, quy estoient deubs, lors de la saizie et arrest fait a la requeste dudit deffunt s^r Cheverry, le 27e juin 1673, et quy sont escheus jusques au jour de la saizie reelle quy a esté faite de ladite rente, seront baillés et deslivrés a ladite demenderesse sur et tant moins et jusques a concurrence de ce quy luy est deub, a ce faire lesdits eschevins et jurats de la ville de Bayonne contraints, ce faisant descharges envers lesdits deffendeurs, condempne les defendeurs aux despens de l'instance dudit deffaut et de tout ce quy s'en est ensuivy. Et sera la presente sentence executtée nonobstant l'appel, en baillant caution, quy sera receue par le s^r Jassand, m^e des requestes. Sy mandons au premier huissier etc.—Donné à Paris, auxdites requestes de l'hostel, soulz le scel de ladite Cour, le premier jour d'avril 1677.—Collationné, signé : Lamirault." (Archives communales de Bayonne, CC. 818, n°s 6.)

1658-1731.—Créance des héritiers du baron de Lahontan.—Contrat d'emprunt de 30,000 livres par David Detcheverry, avocat, ayant pouvoir des eschevins et jurats de Bayonne, à messire Isaac Dulom, sieur d'Esleix [Eslech] et d'Arce, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et demoiselle Jeanne Guérin, sa femme.—Requêtes du corps de ville de Bayonne à l'intendant Faucon de Ris, au sujet des prétentions du sieur Jean Roland de Saint-Mesmin, à la créance d'Arce. (Arch. comm. de Bayonne, CC. 818.—Dulaurens, *Invent. somm.*, tome Ier.)

---

29 août 1679 : Me Jacques Tuvé-Hautefort, bourgeois de Paris, tuteur d'Anne-Marguerite Tuvé, sa fille, et de défunte damoiselle Marguerite Brisset, vivant sa femme, donataire de défunte dame Jeanne Guérin, vivante femme d'Isaac Le Long (*sic*) s^r d'Arce, baron d'Eslix et de Lahontan, demandeur en saisie arrêt etc. (Archives communales de Bayonne, CC. 818, n°s 8.)

1684-1689.—Cession de créance par dame Françoise de Coutte, épouse d'Isaac Dulom d'Arce, seigneur baron de Lahontan et Esleix [Eslech], à Jean Roland de Saint-Mesmin, directeur général de la foraine de Guyenne. (Arch. comm. de Bayonne, CC. 803.—Dulaurens, *Invent. somm.*, tome Ier.)

1687.—Distribution d'une somme de 30,000 livres prêtée par Isaac Dulom d'Arce, baron de Lahontan : 2,000 livres au maréchal de Grammont ;—6,000 livres à madame la maréchale, sa femme ;—3,900 livres à Lalande, maître des ports ;—1,500 livres au baron de Lahontan pour des intérêts, à Detcheverry, pour gratification, 2,000 livres. (Arch. comm. de Bayonne, CC. 792.—Dulaurens, *Invent. somm.*, tome Ier.)

N° 3.

Note sur M. de Brouillan.

Lahontan a toujours accusé M. de Brouillan d'avoir été la cause immédiate de ses malheurs et de ses déboires. C'est lui qu'il poursuit sans cesse de ses sarcasmes ; c'est toujours lui qui se dresse comme un fantôme quand on lui parle de ses persécuteurs. Les

accusations qu'il a portées contre ce gouverneur dans son livre, sont si violentes et elles ont duré avec tant de persistance qu'il importe de démêler ce qu'il y a de vrai là. M. de Brouillan a-t-il été le concussionnaire que Lahontan dit dans sa XXVe lettre? Mérite-t-il tous les reproches qu'il lui adresse dans ses *Mémoires* (pp. 34 et 35, édition de 1709)?

Un mémoire que nous avons sous les yeux, et dont l'original est déposé aux archives de Terreneuve, ne nous laisse aucun doute sur la véracité de Lahontan à ce sujet.

Ce mémoire daté le 2 février 1692, par conséquent plus de six mois avant l'arrivée de Lahontan à Plaisance, porte pour titre : *Mémoire touchant le commerce que M. de Brouillan fait et veut faire à Plaisance, à l'exclusion des habitants et marchands.* Il fut fait et signé à Nantes par David Daitherre, à la demande de M. de Gustine, de la part de Pontchartrain.

M. de Brouillan, dit le mémorialiste, veut se rendre maître du commerce à l'exclusion de tous autres. Lorsqu'il passa à Plaisance dans le *Joly* que commandait M. Daitherre, il n'avait pour tous biens qu'un an d'appointement. Il l'employa à acheter à Nantes des meubles, vivres, ustensiles et chaloupes de pêche..... De connivence avec Costebelle, il a employé les fonds des troupes pour 1689, 1690, 1691..... Il a nourri ses domestiques et seize ou dix-sept pêcheurs avec les vivres des soldats. Les soldats travaillent pour l'habitant et sont nourris par ce dernier. Brouillan et Costebelle tirent d'eux un percentage en morues. Il a vendu le vin embarqué pour les soldats. Il a employé pour lui et Pastour les vingt-cinq Basques envoyés pour les habitants. Il est associé avec Gitton, marchand de la Rochelle. Il force les habitants à lui vendre leurs morues.

Tel est en résumé l'acte d'accusation porté par Daitherre. Il s'accorde en tous points avec le réquisitoire que Lahontan publiait, onze ans après, dans ses *Mémoires*.

M. de Brouillan partit de Plaisance le 16 juillet 1701, pour aller commander en Acadie. Là, aussi, il fut en butte aux accusations des fonctionnaires qu'il avait sous ses ordres. Dans le vingt-deuxième volume de la *Correspondance générale du Canada*, aux archives de Paris, on trouve un curieux mémoire de M. de Brouillan répondant à une lettre que le ministre lui avait écrite le 4 juin 1704. Nous croyons devoir le citer parce qu'il nous donne quelques détails sur la carrière de ce gouverneur à Plaisance :

"MÉMOIRE DU S^R DE BROUILLAN À LA LETTRE QUE MONSEIGNEUR LUI A ÉCRITE LE 4 JUIN 1704.

"Il n'avait mis personne en qualité d'inspecteur sur les travaux des fortifications, il avait seulement commis le Sr de Boullay et un appareilleur très appliqué et zèlé pour presser les ouvrages ainsi qu'il parait par les certificats ci-joints des Srs de Labat et de Goutin. Le Sr de Boulay est un gentilhomme qu'il avait envoyé en France en 1703 pour rendre compte de la colonie ; il est resté et sert actuellement dans la première compagnie des Mousquetaires.

"Il avait expliqué et explique encore qu'il ne s'était point servi des ouvriers employés au service du roi, que dans un temps où ils n'y étaient point occupés et que l'habitation qu'il y a fait faire a été bâtie par un habitant de l'Acadie et non par un charpentier de S. M. ainsi qu'il le justifie par la déclaration ci-jointe.

"Le Sr de Goutin n'a pu dire avec sincérité qu'il ne lui a pas laissé la liberté d'établir l'ordre nécessaire dans l'arrangement et la distribution des munitions, puisqu'il ne lui en a jamais donné aucune connaissance ; qu'il a vu avec regret qu'il les dissipait et fraudait lui-même et qu'il a eu l'adresse d'obtenir sans doute sur de faux exposés, la faculté d'agir de concert dans toutes ses fonctions avec le Gouverneur et d'avoir entrée dans le Conseil de Guerre comme commissaire, d'où il s'en est suivi que la portée du génie de cet écrivain étant au-dessous de l'élévation qu'on lui a donnée, il a achevé de se méconnaître, à faire des incidents absurdes dans ce conseil, et enfin à fomenter des cabales et conspirations qui ont failli perdre la colonie, ainsi qu'il la exposé par les mémoires qui précèdent cette réponse.

"A l'égard de l'excédant de la dépense de l'année 1703, il a déjà dit qu'il n'en avait aucune connaissance, le Sr de Goutin ne lui ayant pas communiqué tous les emplois des fonds. Il s'est réduit au service du roi selon les règles de l'art militaire et à presser le travail des fortifications pour combattre et repousser les ennemis et par conséquent main-

tenir et empêcher la destruction de la colonie. Tout était en désordre dans son gouvernement quand il y arriva, chacun faisait comme il voulait et commandait de même. La discipline a déplu à plusieurs brouillons qu'il n'a pu ranger à leur devoir ; et bien loin de pouvoir penser à cet excédant de fonds, dont il ne pouvait, comme dit est, avoir aucune connaissance, il n'est pas hors de propos de représenter à monseigneur que les faux exposés et calomnies qu'on a écrites contre lui et qu'il lui parait qu'on a écoutées l'ont jeté dans la nécessité de se mettre continuellement en garde pour les détruire et faire connaître la vérité comme l'on verra dans les suites.

" Sur ce qu'on a expiré à monseigneur qu'il avait pris d'un habitant pour 100 livres une terre qui en vaut plus de 400, il rapporte le contrat d'achat que cet habitant en avait fait pour 60 livres. Des certificats comme il n'y avait jamais rien fait, qu'il l'avait voulu donner pour 80, et que le Sr Brouillan l'a sommé publiquement de la reprendre en lui rendant les 100 livres et le déboursé des ouvrages qu'il y a fait faire suivant l'estimation qui en serait faite par tels experts que bon lui semblerait en lui offrant même de lui faire 60 livres de diminution sur la dernière estimation.

" A l'égard de la nommée Barat, femme du Greffier de Plaisance que son mari avait envoyée au Port Royal en attendant qu'il y put venir lui-même suivant la permission de la cour, cette femme serait repassée il y a longtemps à Plaisance pour y rejoindre son mari si elle avait trouvé une occasion favorable pour cela. Elle n'a jamais logé chez lui comme il le justifie par le certificat ci-joint du curé de Port Royal.

" Il n'a trouvé aucune occasion pour faire passer la dame Freneuse à Québec, ou l'obliger à aller demeurer dans sa prétendue habitation qui a été réunie au domaine du roi quoiqu'elle ait de bons titres de propriété dont elle n'a reçu aucun dédommagement ce qui la met hors d'état de subsister et d'entretenir 5 à 6 enfants. Il n'a pu l'envoyer qu'aux mines pour l'éloigner du Sr de Bonaventure qui est si outré des calomnies qu'on a écrites contre lui, qu'il demande avec empressement comme une grâce particulière qu'il plaise à S. M. de lui donner tels commissaires qu'elle jugera à propos pour lui faire son procès s'il se trouve coupable de ce dont on l'a accusé espérant qu'après que son innocence sera connue on lui rendra justice contre les calomniateurs.

" A l'égard du S^r le Guerrier, chirurgien du fort royal, il s'est senti si piqué des calomnies qu'on a faites contre lui qu'il a poursuivi en justice les calomniateurs et les a fait condamner à lui faire réparation d'honneur et aux dépens après quoi il s'est absolument voulu retirer de l'Acadie pour n'être plus exposé aux rapports des esprits aussi dangereux que ceux de ce pays-là.

" Il avait pourvu il y a longtemps qu'on n'enlevât point l'écorce des arbres propres à la mature et l'on s'est conformé à cet égard à ses ordres.

" Il croyait pouvoir se servir de la même prérogative que les particuliers avaient d'acheter des magasins les choses qui dépérissaient en les payant exactement comme il l'a fait jusqu'à des articles de six blancs ainsi qu'il parait par les comptes qu'il en a arrêtés avec le Sr de Goutin. Aussitôt qu'il a su qu'on la trouvé mauvais, il s'est dispensé d'y rien prendre.

" Il s'était flatté qu'on aurait été persuadé que c'était au-dessous de son caractère et de sa naissance qu'il se fut abaissé jusqu'à faire vendre du vin et de l'eau de vie en détail quelque exposition qu'on en ait pu faire à Monseigneur ; si l'on avait contre lui des idées pareilles, il se trouverait bien malheureux dans le service du roi où il a toujours fait son devoir avec honneur d'être obligé de rapporter continuellement des preuves contraires à ces faux exposés qui sont d'autant plus piquants à un homme d'honneur et de cœur qu'on tourne en ridicule lorsqu'on lui marque qu'on dit qu'il a condamné des soldats à l'amende parce qu'ils n'ont pas bu dans son prétendu cabaret. Il n'a rendu des ordonnances pour condamner à l'amende que sur ce qu'il avait reconnu qu'il n'y avait point de justice ni de police à l'Acadie et que les ecclésiastiques s'étaient plaints à lui qu'on donnait publiquement de la viande le carême et les autres jours défendus, et du vin et de l'eau de vie les jours de fêtes pendant le service divin. La nommée Barat dont on veut parler fut du nombre des cabaretiers qui payèrent l'amende au Sr de Goutin pour avoir donné à boire pendant les vêpres.

" Voilà, monseigneur, sur cet article et sur tous les autres la vérité toute pure qu'on pourrait croire par la droiture du Sr de Brouillan qui après avoir servi 36 ans le roi sans qu'on

---

NOTA—Qu'il l'a envoyé avec un détachement d'un soldat et de 4 sergents suivant son ordre dont il remet copie ici—(Note de l'auteur du mémoire.)

lui puisse faire aucun reproche se trouve cependant réduit à rapporter à Votre Grandeur des informations, des procès-verbaux et des certificats pour autoriser ses bonnes vies et mœurs, prouver que la nommée Barat n'a jamais logé chez lui ni causé aucun scandale, qu'il n'a fait aucun tort à personne, et que s'il n'a pu morigéner et faire faire le devoir à quelques brouillons, ce n'a pas été sa faute. S'il avait oublié son métier de la guerre ou qu'il y eut longtemps qu'il n'eut vu les ennemis, peut être qu'on dirait aussi en le voyant avec son fatras de papiers que son esprit tourne à la procédure et à la chicane, comme cela ne lui convient point et que ce n'est nullement son penchant, il supplie monseigneur d'avoir la bonté de s'en rapporter à son intégrité.

(Signé), " BROUILLAN.

" Fait à Versailles, le 5 mars 1705."

Comme on le voit par la date de ce mémoire, Brouillan était alors à Versailles. A l'automne de cette même année, le 18 septembre, il décéda à bord du vaisseau *le Profond*, à une journée de Chibouctou, et fut inhumé auprès de la grande croix du Cap, place où l'on devait bâtir une chapelle. (Registres de Port Royal.) Il y avait deux ans déjà que le baron de Lahontan avait stigmatisé son ancien adversaire dans son pamphlet qui, en faisant le tour de l'Europe, proclamait le gouverneur Jacques-François de Brouillan concussionnaire.

N° 4

NOTES SUR LES DIVERSES ÉDITIONS DES OUVRAGES DE LAHONTAN.

Les ouvrages de Lahontan ont eu de si nombreuses éditions qu'il est utile, croyons-nous, d'en donner l'exacte énumération. Les érudits qui s'occupent de la primitive histoire des établissements français en Amérique trouveront peut-être quelque avantage à consulter cette liste. Nous avons essayé de faire la description de chacune de ces éditions, en notant les mots des titres, les changements d'adresse des éditeurs, la forme des caractères, les différents formats. Les gens superficiels et pressés ne s'occupent guères de ces minuties, mais les bibliophiles tiennent à tous ces détails, soit pour faire des études comparatives, soit pour compléter des collections. Nous répétons ici ce que nous avons dit au cours de notre étude, à savoir : l'édition de 1703 est celle-là même qui est sortie de la main de l'auteur ; celle de 1705 a été revue et corrigée ; celle de 1728 a été répudiée.

L'ouvrage de M. James Constantine Pilling : *Bibliography of the Algonquin Languages*, Washington, 1891, nous a été d'un grand service dans la préparation de ce travail.

1703

(1)

" Nouveaux voyages de Mr. le baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une rélation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement ; leur Commerce, leurs Coutumes, leur Religion, et leur manière de faire la Guerre. L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier." [Ecusson encerclé d'une couronne où se voit une figure allégorique : l'histoire sous les traits d'une femme portant une couronne dans sa main, et, au-dessous, la légende *Honoratus qui virtutem honorat.*] " A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraires, M.DCCIII."

Titre, rouge et noir (lignes 2, 4, 6, 8, 12, 17, 18 et 20 en rouge, le reste y compris la figure en noir), épitre à Sa Majesté 4 pp. non chiffrées, préface 7 fen ; table des lettres 9 fen ; texte 1-266, explication de quelques termes pp. 267-279, in 12. Précédant la page du titre se

trouve une double page gravée ; sur celle de droite dans un cadre oval est un sauvage nu, tenant une flèche dans la main droite et un arc dans la gauche, son pied droit foule un livre, celui de gauche une couronne et un sceptre. Au-dessus de cette figure on lit : *Planche du titre*, et au-dessous : *Et leges et sceptra terit.* Sur la page de gauche, un globe terrestre entouré d'étoiles, au-dessus du globe les mots : *Orbis Patria.* Une tourterelle plane dans l'espace. En face de la page du titre se trouve une *Carte generale de Canada à petit point.* A la page suivant, la *carte que les Gnacsitares ont dessiné* avec la *carte de la rivière longue.* Dans le volume, onze planches gravées. Ce volume est décrit d'après un exemplaire en la possession de l'auteur. M. Pilling a vu des exemplaires semblables chez Astor, Brown, Lennox.

Le titre du deuxième volume est comme suit :

" Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr. le baron de Lahontan. Qui contiennent la Description d'une grande étendue de Païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coutumes des Sauvages, etc. Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome second." [Figure comme dans le premier volume.] " A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraires, M.DCCIII."

Le titre est rouge et noir. Les lignes 1, 3, 6, 7, 12, 14, 15 et 17 sont rouges, les autres, y compris la figure, sont noires. Texte, pp. 3-220. Table des matières fasc. 8. Les planches précédant le titre comme dans le premier volume. Précédant le titre de la première page, une carte pliée marqué en tête à gauche *Carte generale de Canada*, et sur la droite *Terre de Labrador*, etc. Dans le volume, onze planches gravées.

" Petit dictionnaire de la langue des sauvages," pp. 195-214 ; " Conjugaison du verbe aimer, en algonquin *Sakia*," pp. 214-215 ; " Manière de compter des Algonquins, 1-1000," pp. 216-217. " Quelques mots hurons," pp. 219-220. Décrit d'après l'exemplaire en la possession de l'auteur. Vu par M. Pilling chez Astor, Brown, Lennox.

Le titre du troisième volume est comme suit :

" Suplément aux voyages du baron de Lahontan, où l'on trouve des Dialogues curieux entre l'auteur et un sauvage de bons sens qui a voyagé. L'on y voit aussi plusieurs Observations faites par le même Auteur, dans ses Voyages en Portugal, en Espagne, en Hollande et en Dannemarck, etc. Tome troisième, avec figures." [Figure comme dans le premier volume.] " A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraires, M.DCC.III."

Titre noir. Préface, 6 fnc. Avis de l'auteur au lecteur, 1 fnc. Texte, pp. 1-222, in-12. A travers le volume, six planches gravées.

Cette description empruntée à M. Pilling (p. 289), est faite d'après un exemplaire vu chez Brown. M. Pilling ajoute que la seule série complète de cette édition qu'il connaisse est celle de la bibliothèque de Carter Brown, Providence, Rhode Island. C'est sur cette série qu'il a fait sa description. Il donne trois belles photogravures des titres. Cette description ne s'applique pas cependant à tous les exemplaires des deux premiers volumes de cette édition. L'exemplaire Lennox, par exemple, un bel exemplaire dans sa première reliure, n'a pas les planches gravées de la double page des volumes I et II, et les grandes cartes pliées des volumes I et II de l'exemplaire Brown sont dans les volumes II et I de l'exemplaire Lennox.

D'après le dictionnaire de Sabin, n.° 38,636, cette édition de 1703 est l'édition originale des *Voyages* de Lahontan.

M. Pilling dit avoir vu deux autres éditions de 1703 en deux volumes, et il en donne la description comme suit :

(2)

" Nouveaux voyages de Mr le baron de Lahontan, dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement ; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, et leur Manière de faire la Guerre. L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier." [Fleuron.] " A la Haye, chez les Frères l'Honoré, marchands-libraires. M.DCCIII."

Titre rouge et noir. Les lignes 2, 4, 6, 8, 10, 11, 12 et 21 sont rouges, le reste est noir. Epître à Sa Majesté, 4 fnc. Préface, 7 fnc. Table des lettres, 11 fnc. Texte, pp. 1-279, in-12.

Précédant la page du titre, est une planche gravée sur une seule page. Elle représente un sauvage nu dans un cadre oval, portant une flèche dans la main droite et un arc dans la main gauche ; le pied droit repose sur un livre, celui de gauche sur une couronne et un sceptre. Au-dessus de cette figure sont les mots : *Planche du titre* et *Et leges et sceptra terit.* En face de la page 9, une *Carte générale du Canada en petit point*, en regard de la page 136, la carte pliée avec en-tête : *Carte que les Gnacsitares ont dessiné*, etc., et *Carte de la rivière longue*, etc. Le volume contient en outre treize gravures.

M. Pilling a vu des exemplaires de cette édition dans les bibliothèques de Brown et de la *Société historique du Massachusetts.*

Le titre du deuxième volume est comme suit :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr le baron de Lahontan. Qui contiennent la Description d'une grande étendue de Païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coûtumes des Sauvages, etc. Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome second." [Fleuron.] "A la Haye, chez les frères l'Honoré, Marchands Libraires. M.DCCIII." [1703.]

Titre rouge et noir. Les lignes 1, 3, 5, 7, 13, 15, 16 et 18 sont rouges, et le reste est noir. Texte, pp. 3-220. Table des matières, 9 fnc., in-12. A la suite de la page du titre se trouve la carte pliée : *Carte générale de Canada.* Il y a de plus dix gravures dans l'ouvrage.

"Petit dictionnaire de la langue des sauvages" [Algonquins], etc., pp. 194-217. "Quelques mots hurons," pp. 219-220.

Exemplaire vu : *Société historique du Massachusetts.*

M. Pilling donne deux photogravures des titres des deux volumes de cette édition.

(3)

"Nouveaux voyages de Mr le baron de Lahontan, dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une relation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement ; leur Commerce ; leur (*sic*) coutumes ; leur Religion, et leur manière de faire la Guerre. L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce païs, étant en guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier." [Gravure représentant une sphère.] "A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraire (*sic*), M.DCCIII."

Titre noir. Epître à sa majesté Frédéric IV, 4 fnc. Préface, 7 fnc. Table des lettres, 11 fnc. Texte pp. 1-266. Explication de quelques termes, pp. 267-279, in-12. Précédant la page du titre une feuille portant gravure. Dans un oval un indien nu, portant une flèche dans la main droite et un arc dans la main gauche ; le pied droit repose sur un livre, celui de gauche foule un sceptre et une couronne. En regard de la page 9, une petite carte pliée : *Carte générale du Canada en petit point*, en regard de la page 136, la grande carte avec les deux en-têtes : *Carte que les Gnacsitares ont dessiné*, etc., et *Carte de la riviere longue*, etc. A travers le volume, onze planches gravées.

Exemplaires vus : Congrès, Lennox.

Le titre du deuxième volume est comme suit :

„Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr le baron de Lahontan, Qui contiennent la Description d'une grande étendue de Païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coutumes des Sauvages, etc. Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome second." [Figure de la sphère.] "A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchand (sic) Libraires. M.DCCIII."

Titre noir. Texte pp. 3-220. Table des matières, 9 fnc., in-12. En regard de la p. 5 une carte pliée : *Carte generale de Canada*, et à travers le volume, onze gravures.

"Petit dictionnaire de la langue des sauvages" (Algonquins), etc., pp. 195-217.—"Quelques mots Hurons," pp. 219, 220.

Exemplaires vus par M. Pilling : Congrès, Lennox.

Se trouve aussi à la bibliothèque de la législature de Québec et à l'université Laval.

La bibliothèque du parlement à Ottawa possède le troisième volume de la première édition de 1703.

Harrisse, dans ses *Notes pour servir à la bibliographie de la Nouvelle-France*, signale (p. 349): n° 795, l'édition de 1703, deux vol. in-12, planches et cartes, sphère sur le titre.

N° 796, le même ouvrage, imprimé à la Haye, chez l'Honoré, imprimé en caractères plus gros. 1703, deux volumes in-12, sans la sphère.

Il y a donc eu trois éditions en langue française en 1703.

Un avis de l'imprimeur (édition de 1704) fait allusion à l'édition de 1703 *au commencement* rouge. " Il s'est passé, dit-il, quantité de fautes dans l'édition des petites lettres, et surtout à celle qui a le commencement rouge, avec des figures mal faites qui sont corrigées dans cette présente édition.

L'édition de 1703 avec la sphère était cotée en 1878 par Leclerc, n° 737, à 40 francs, et par Quaritch, n° 12162, à £1 5s.

M. Pilling, qui a eu sous les yeux les trois éditions de 1703, a pu les comparer à loisir, et il a indiqué tous les détails qui peuvent les identifier ou les reconnaître.

En supposant, comme dit Sabin, que l'édition en trois volumes de 1703 soit, écrit-il, l'édition originale, le premier volume des éditions subséquentes de 1703 en deux volumes, ressemble page par page et presque ligne par ligne à la première édition dans la distribution de la matière qui suit la préface, *i. e.* depuis la page 1 du texte. Dans le volume II, les éditions se ressemblent aussi page par page. Les tables à la fin des éditions en deux volumes diffèrent cependant de la table du second tome de l'édition princeps en trois volumes. Le caractère typographique des éditions en deux volumes est à peu près le même, mais diffère matériellement de celui dont on s'est servi dans le deuxième volume de l'édition princeps. Les têtes de chapitre et les culs de lampe diffèrent matériellement dans les trois éditions, de même que les planches gravées et les cartes ; il se rencontre aussi quelques petites différences dans le texte des trois éditions.

A remarquer que la position de la figure de la planche préliminaire, dans le volume I des deux éditions en deux volumes, est à l'opposé de celle du vol. I de l'édition en trois volumes de la bibliothèque Carter Brown. Cette figure n'apparaît pas du tout dans le deuxième volume des éditions en deux tomes, non plus que dans le premier volume de l'édition princeps.

L'apparence et l'impression des éditions en deux volumes sont de beaucoup inférieures à celle de l'édition en trois volumes, surtout au point de vue des planches gravées.

(4)

" New voyages to North America, containing an account of the several nations of that vast continent ; their customs, commerce and way of navigation upon the lakes and rivers ; the several attempts of the English and French to dispossess one another, with the reasons of the miscarriage of the former ; and the various adventures between the French and the Iroquese confederates of England, from 1693 to 1694. A geographical description of Canada, and a natural history of the country with remarks upon their government and the interest of the English and French in their commerce. Also a dialogue between the author and a general of the savages, giving a full view of the religion and strange opinions of those people, with an account of the author's retreat to Portugal and Denmark, and his remarks on those courts to which is added a dictionary of the Algonkine language, which is generally spoke in North America. Illustrated with twenty-three maps and cutts. Written in French by the Baron Lahontan, lord-lieutenant of the French colony at Placentia in Newfoundland, now in England. Done into English in two volumes, a great part of which never printed in the original. London : Printed for H. Bonwicke in St. Paul's Churchyard ; T. Goodwin, M. Wotton, B. Tooke, in Fleet street, and S. Manship, in Cornhill, 1703."

Dédicace à William, duc de Devonshire, 1 fnc, préface, 4 fnc ; contenu 6 fnc. Texte, pp. 1-274 ; table, pp. 275-280 ; deux cartes, gravures, in-12.

Le titre du deuxième volume est comme suit :

" New voyages to North America, giving a full account of the customs, commerce, religion and strange opinions of the savages of that country, with political remarks upon the courts of Portugal and Denmark, and the present state of the commerce of those countries. Never printed before. Written by the Baron Lahontan, lieutenant of the French colony at Placentia in Newfoundland, now in England. (Volume II). London : Printed for

H. Bonwicke in St. Paul Churchyard ; T. Goodwin, M. Wotton, B. Tooke, in Fleet street, and S. Manship in Cornhill. 1703."

Texte, pp. 1-302, index, 7 fnc., in-12. "A short dictionary of the most universal language of the savages (Algonkin), etc.," pp. 287-301 ; "Some Huron words," pp. 301-302.

Exemplaires vus par M. Pilling, à qui nous empruntons la description : Brown, Harvard, Watkinson. Se trouve aussi à la bibliothèque de l'université Laval. Faribault ne donne la description que du titre du premier volume. Signalé par Harrisse sous le n° 797.

L'exemplaire Fischer, n° 2500, a été acheté par Trübner pour neuf chelins ; l'exemplaire Field, n° 1245, a rapporté $12 ; Quaritch, n° 12,164, le cote £1 8s.

1704

(5)

"Nouveaux voyages de Mr le baron de Lahontan, dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une relation des différens Peuples qui y habitent, la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leur Coûtume, leur Religion et leur manière de faire la Guerre. L'intérêtdes François et des Anglois dans le commerce qu'ils font avec ces Nations, l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier." [Fleuron.] "A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraires. M.DCCIV." [1704.]

Titre noir. Epître, 4 fnc. Préface, 5 fnc. Table des lettres, 9 fnc. Texte, pp. 1-280, 2 cartes, gravures, in-12.

Le titre du deuxième volume est comme suit :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr. le baron de Lahontan. Qui contiennent la Description d'une grande étendue de païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coûtumes des Sauvages, etc., Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Et augmenté dans ce second Tome de la manière dont les Sauvages se régalent." [Fleuron.] "A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraires. M.DCCIV."

Titre noir. Texte, pp. 2-222. Table des matières, 9 fnc. Cartes, gravures, in-12. "Dictionnaire algonquin," pp. 199-220. "Quelques mots hurons," pp. 220-222.

Cette édition diffère par le caractère typographique et les pages des trois éditions françaises de 1703.

Décrit d'après l'exemplaire en notre possession.

M. Pilling l'a vu chez Brown et Maisonneuve. Il est catalogué par Leclerc, 1878, n° 739, à 20 francs.

Se trouve aussi à la bibliothèque du parlement d'Ottawa et à la bibliothèque particulière du département de l'instruction publique à Québec. Ce dernier a appartenu à M. Viger, et celui-ci y a mis en marge des notes intéressantes.

Le titre du troisième volume se lit comme suit :

"Dialogues De Monsieur le baron de Lahontan Et d'un sauvage Dans l'Amerique. Contenant une description exacte des mœurs et des coûtumes de ces Peuples Sauvages. Avec les Voyages du même en Portugal et en Danemarc, dans lesquels on trouve des particularitez très curieuses, et qu'on n'avoit point encore remarquées. Le tout enrichi de Cartes et de Figures." [Petit cul de lampe.] "A Amsterdam, chez la veuve de Bœteman, et se vend à Londres, chez David Mortier, libraire, dans le Strand, à l'enseigne d'Erasme. M.DCCIV."

Titre noir et rouge. Lignes 1, 2, 4 13 rouges, le reste noir. Préface, 3 fnc. Avis de l'auteur, 1 fnc. Texte des Dialogues, pp. 1-103. Texte des Voyages en Portugal, etc., pp. 107-222, six cartes et gravures, in-12.

Décrit d'après l'exemplaire en notre possession. Se trouve aussi à l'université Laval. M. Pilling a vu cet exemplaire : Astor, Brown, Lennox, et le décrit.

Indiqué par M. J.-M. Guérard : *La France littéraire*, etc., vol. IV, p. 448.

M. Harrisse, n° 798, p. 349, indique l'édition de 1704, deux vol. in-12.

M. Pilling (p. 291) décrit une autre édition de ce troisième volume en 1704, avec le titre suivant :

(6)

"Suite Du voyage De l'Amérique, Ou dialogues De Monsieur le baron de Lahontan Et d'un sauvage Dans l'Amérique. Contenant une description exacte des mœurs et des coûtumes de ces Peuples Sauvages. Avec les Voyages du même en Portugal et en Danemarc, dans lesquels on trouve des particularitez très curieuses, et qu'on n'avoit point encore remarquées. Le tout enrichi de Cartes et de Figures." [Fleuron.] "A Amsterdam, chez la veuve de Bœteman, et se vend à Londres, chez David Mortier, Libraire, dans le Strand, à l'Enseigne d'Erasme. M.DCCIV."

Titre noir et rouge. Préface, 6 fnc. Avis de l'auteur au lecteur, 1 fnc. Texte des Dialogues, pp. 1-103. Texte des Voyages, etc., pp. 107-212, six cartes et gravures, in-12.

Exemplaires vus : Congrès, Lennox.

M. Pilling dit que ces deux éditions de 1704, à l'exception des titres, sont évidemment du même caractère typographique que le troisième volume de l'édition de 1703.

1705.

(7)

"Voyages du Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une Rélation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion et leur maniére de faire la Guerre : L'Intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier, seconde Edition, revuë, corrigée et augmentée." [Vignette.] "A la Haye, Chez Jonas l'Honoré et compagnie. MDCCV."

Le volume deux a pour titre :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr le baron de la Hontan : Qui contiennent la Description d'une grande étenduë de Païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coutumes des Sauvages, etc., Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome Second. Seconde Edition, augmentée des Conversations de l'Auteur avec un Sauvage distingué." [Vignette.] "A Amsterdam, Pour Jonas l'Honoré à la Haye. MDCCV."

Deux vols. frontispice, 1 fnc. Préface, 1 fnc. Table, 4 fnc. Figure du globe. Carte pliée. Texte, pp. 1-364 ; explication de quelques termes, pp. 365-376, onze gravures : *Carte générale de Canada*, 1 fnc., une carte pliée. Texte, pp. 5-196, conversations de l'auteur, pp. 197-310, demi-titre, 1 fnc., dictionnaire pp. 313-336 ; table, 1 fnc., douze gravures, in-12. Dictionnaire Algonquin, vol. II, pp. 310-335. Mots Hurons, pp. 335-336.

Description de Pilling. Exemplaires vus par Pilling : British Museum, Brown, Lennox.

Un exemplaire à la vente Fischer, n° 2499 a rapporté un chelin. A la vente Murphy, n° 1424, venda à $3.50. Quaritch, n° 28899, cote £1.

(8)

"Voyages du Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion et leur manière de faire la Guerre ; L'Intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier. Seconde Edition, revuë, corrigée et augmentée." Dessin curieux. "A Amsterdam, chez François l'Honoré, vis-à-vis de la Bourse. MDCCV." [1705].

Frontispice : Dessin allégorique. L'histoire, sous les traits d'une femme, est assise en face d'un globe terrestre. Le Temps armé d'une faux recouvre à demi le globe d'un voile épais ; un satyre assis sur un piédestal semble contempler cette scène. Sur le socle du piédestal : *Nouveaux voyages du baron de Lahontan* ; à l'arrière plan, un groupe de huttes indiennes ombragées par un palmier. Des aborigènes se prosternent au pied d'Européens et leur offrent des fruits.

Titre rouge et noir. Lignes 1, 3, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 20 rouges, le reste noir. Préface, 4 fnc. ; table, 4 fnc. ; titre, pp. 1-376. Décrit d'après un exemplaire en notre possession, M. Pilling indique une carte du globe et une *carte générale de Canada* que nous n'avons pas. Exemplaires vus par lui : Boston Atheneum, Harvard. Se trouve aussi à la bibliothèque de l'université Laval.

Le titre du deuxième volume se lit comme suit :

" Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de M. le baron de Lahontan, qui contiennent la description d'une grande étendue de païs de ce continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coutumes des Sauvages, avec un petit distionnaire de la langue du païs. Le tout enrichi de cartes et de figures. Tome second. Seconde édition, augmentée des conversations de l'auteur avec un sauvage distingué." [Dessin.] " A Amsterdam, chez François l'Honoré et compagnie. MDCCV."

Titre rouge et noir. Lignes 1, 3, 6, 7, 12, 14, 17, 19 rouge, le reste noir.

Carte générale de Canada à petit point. Texte des mémoires 1-196 ; texte des conversations de l'auteur de ces voyages avec Adario, sauvage distingué ; où l'on voit une description exacte des coûtumes, des inclinations et des mœurs de ces peuples, pp. 197-310. Dictionnaire de la langue des sauvages, 1 fnc., texte pp. 313-336, table 1 fnc. Décrit d'après un exemplaire en notre possession.

Cette deuxième édition de 1705 indiquée par Harrisse, n° 799 ; indiquée aussi par J.-M. Quérard : *La France littéraire*, ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens, etc., tome IV., Paris ; Firmin Didot, 1830, p. 448.

1706

(9)

" Voyages du baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une Rélation des differens Peuples qui y habitent, la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion ; et leur manière de faire la Guerre. L'Intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier. Seconde Edition, revuë, corrigé (*sic*), et augmentée." [Vignette.] " A la Haye, chez Charles Delo, sur le Singel. MDCCVI."

Le titre du deuxième volume se lit comme suit :

" Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr le baron de Lahontan, Qui contiennent la Description d'une grande étendue de Païs de ce continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coûtumes des Sauvages, etc., Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome second. Seconde Edition, augmentée des conversations de l'Auteur avec un Sauvage distingué." [Vignette.] " A la Haye, chez Charles Delo, sur le Singel. MDCCVI."

Deux vols., titre gravé ; préface, 4 fnc., table 4 fnc., planche du globe ; texte, pp. 1-364 ; explication de quelques termes, pp. 365-376, 11 gravures, *carte générale de Canada ;* 1 carte pliée ; texte, pp. 5-196 ; conversations de l'auteur, 197-310 ; demi-titre, dictionnaire, pp. 313-336, carte, table 1 fnc., 12 gravures, in-12. Dictionnaire algonquin, etc., vol. 2, pp. 311-335. Mots hurons, vol. 2, pp. 335-336. Description de Pilling. Exemplaires vus chez Brown et Lennox, coté par Quaritch, n°s 12,163 et 28,900, 15 chelins ; indiqué par Harrisse, n° 800.

1707

(10)

" Nouveaux voyages de Monsieur le baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui Contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent, la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, et leur manière de faire la Guerre.

L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que la France peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec l'Angleterre. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier." [Vignette.] "A la Haye, chez Isaac Delorme, Libraire. MDCCVII."

Trois volumes in-12. Vol. II, Mémoires, etc. ; vol. III, Dialogues de M. Lahontan, etc. Description de M. Pilling. Exemplaire vu au Congrès.

1709

(11)

"Nouveaux voyages de Mr. le baron de Lahontan, dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une relation des différens Peuples qui y habitent, la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leur Coûtume, leur Religion, et leur manière de faire la Guerre. L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations, l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier. A la Haye, chez les Frères l'Honoré, Marchands Libraires. MDCCIX."

Premier volume. Frontispice. Dédicace, 3 fnc. Préface commençant au verso de la page, 5 fnc. Table, 4 fnc. Texte, pp. 1-266, explication de quelques termes, pp. 267-280.

Le titre du deuxième volume se lit comme suit :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de M. le baron de Lahontan, Qui contiennent la description d'une grande étendue de Païs de ce continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coûtumes des Sauvages, etc. Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Et augmenté dans ce second tome, de la manière dont les Sauvages se régalent. A la Haye, chez les frères l'Honoré, Marchands Libraires. MDCCIX."

Texte, pp. 3-222. Table, 9 fnc. in-12.

Description d'après les exemplaires en la possession de l'auteur.

M. Pilling fait sa description d'après les exemplaires de Brown et Harvard. Indiqué au cinquième volume du *Manuel du libraire* de Brunet, p. 377, (*table du bibliophile Jacob*). Indiqué par J.-M. Guérard : *France littéraire*, p. 448.

C'est l'édition que cite de préférence M. Parkman dans ses ouvrages.

Coté par Leclerc, 1878, n° 740, à 20 francs.

(12)

"Des berühmten Herrn Baron de Lahontan neuste Reisen nach Nord Indien oder dem mittemächtischen America, mit vielen besondem und bey keiwem Scribentem befindlichen Curiositocten. Ans dem Frantzösischen übersetzet von M. Vischer. Hamburg und Leipzig. Im Neumannischen Verlag. MDCCIX."

Texte, 1-459, carte, in-12. Description de M. Pilling, d'après les exemplaires du British Museum et de Brown.

M. Grand, archiviste à Montpellier, a eu la complaisance de nous traduire ce titre de l'allemand en français :

"Derniers voyages du célèbre seigneur, baron de Lahontan, dans l'Inde Septentrionale ou l'Amérique Arctique, avec beaucoup de curiosités particulières et non encore mentionnées par aucun écrivain. Traduit du français par M. Vischer. Hambourg et Leipzig. Librairie Neumann, 1709."

1711

(13)

"Des berühmten Herrn Baron de Lahontan Neueste Reisen nach Nord Indien, oder dem mitternächtischen America mit vielen besondem und bey keinem Scribentem befindlichen

curiositaeten. Auch bey dieser andern Auflage mit seiner Reise nach Portugall, Dennemark und Spanien, vermehret. Aus dem Frantzösischen übersetzet von M. Vischer. Hamburg und Leipzig, Im Neumannischen-Verlag. MDCCXI."

Texte, pp. 1-753, cartes.

Description de M. Pilling, d'après un exemplaire vu chez Brown.

(—...Encore augmentée, dans cette nouvelle édition, de son voyage en Portugal, Danemark et Espagne.)

1715

(14)

"Nouveaux voyages de M. le baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, qui contiennent une relation des différens peuples qui y habitent ; la nature de leur gouvernement ; leur commerce, religion, et leur manière de faire la guerre. L'intéret des François et des Anglois dans le commerce qu'ils font avec ces nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce païs, étant en guerre avec la France."

La Haye, les frères l'Honoré, 1715, in-12, vol. I, 8 fnc., 280 pp., frontisp. gravé, 14 pl. et cartes.

D'après le catalogue de Ch. Chadenat. Paris, 1892, n° 9.

Titre du deuxième volume :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou La suite des Voyages de M. le baron de Lahontan, Qui contient la description d'une Grande étendue de Païs de ce continent, l'intérêt des Francois et des Anglois, leurs Commerces, leurs navigations, les mœurs et les coutumes des Sauvages, etc., avec un petit dictionnaire de la langue du Païs, le tout enrichi de cartes et de figures, et augmenté dans ce second tome de la manière dont les Sauvages se régalent. A la Haye, chez les frères l'Honoré, marchands libraires. MDCCXV."

Texte, pp. 1-198.

Décrit d'après un exemplaire en notre possession. Indiqué par Faribault. Se trouve aussi à l'université Laval. Pilling ne parle pas de cette édition.

1721

(15)

Sabin et Leclerc signalent en cette année une édition en deux volumes in-12, à Amsterdam, chez François l'Honoré.

1728

(16)

"Voyages du baron de Lahontan dans l'Amérique septentrionale, Qui contiennent une Rélation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement ; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, leur maniére de faire la Guerre : L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier. Seconde Edition, revuë, corrigée et augmentée." [Vignette.] A Amsterdam, chez François l'Honoré, vis-à-vis de la Bourse. M.DCC.XXVIII."

Titre du deuxième volume :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de Mr le baron de Lahontan : Qui contiennent la Description d'une grande étenduë de Païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coûtumes des Sauvages, etc., avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs, le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome second. Seconde Edition, augmentée de la manière dont les Sauvages se régalent. A Amsterdam, chez François l'Honoré & Compagnie. M.DCC.XXVIII."

Troisième volume :

"Suite du Voyage de l'Amérique, Ou dialogues de Monsieur le baron de Lahontan Et d'un sauvage, de l'Amérique, contenant une description exacte des mœurs et des coutumes de ces peuples sauvages. Avec les Voyages du même en Portugal et en Danemarc, dans lesquels on trouve des particularités très curieuses, et qu'on n'avait pas encore remarquées, le tout enrichi de cartes et figures. A Amsterdam, chez la Veuve de Bœteman. MDCCXXVIII."

Cette édition décrite d'après les exemplaires de la bibliothèque de l'auteur. Pilling l'a décrite d'après les exemplaires d'Astor, Boston Athenæum, British Museum, Brown.

L'exemplaire de Brinley, n° 100, s'est vendu $2.50. Un vieil exemplaire, n° 27901, est coté £1 par Quaritch.

Se trouve à la bibliothèque du parlement à Ottawa, à la bibliothèque de la législature de Québec et à l'université Laval.

Signalée par Harrisse, n° 801. Signalée par J.-M. Quérard : La *France littéraire*.

Freytag (Frederic-Gotthilf) écrivain allemand (1723-1776), dans ses *Analecta litteraria de libris rarioribus* (Gotha, 1776, in-8°) p. 466, nous apprend que la description française de ces Voyages, avec la continuation (Dialogues) publiée à Amsterdam en 1728, en trois volumes, a été récusée.

A noter que cette édition de 1728 donne comme préface celle parue en 1705, où il est dit que l'ouvrage a été corrigé et que les Voyages au Portugal et au Danemark ont été retranchés. Ce qui n'empêche pas que cette édition de 1728 reproduit intégralement le texte de la première édition de 1703. Le troisième volume de l'édition de 1728 contient la préface de l'édition de 1704 et les Voyages de Portugal.

1731

(17)

Sous le n° 802, Harrisse signale une édition à Amsterdam, chez Frs l'Honoré, en 1731, deux volumes in-12.

Signalée aussi par Faribault.

Signalée par J.-M. Quérard : *La France littéraire*, etc. (1830).

Signalée aussi par Michaud (*Biographie universelle*).

(18)

Sabin et Leclerc signalent cette même année une édition à la Haye, chez les Frères l'Honoré, MDCCXXXI (1731), deux volumes in-12.

1735

(19)

"New Voyages to North America, Containing an Account of the several Nations of that vast Continent; their Customs, Commerce, and Way of Navigation upon the Lakes and Rivers; the several Attempts of the English and French to dispossess one another; with the reasons of the Miscarriage of the former; and the various Adventures between the French, and the Iroquese Confederates of England from 1683 to 1694. A Geographical Description of Canada, and a Natural History of the Country, with Remarks on their Government, and the Interest of the English and French in their Commerce. Also a Dialogue between the Author and a General of the Savages, giving a full view of the Religion and strange Opinions of those people: With an Account of the Author's Retreat to Portugal and Denmark, and his Remarks on those Courts. To which is added, a Dictionnary of the Algonkine Language which is generally spoke in North-America. Illustrated with Twenty-three Maps and Cuts. Written in French by the Baron de Lahontan, Lord Lieutenant of the French Colony at Placentia in Newfoundland, at that time in England. Done into English. The Second Edition. In two volumes. A great Part of which never Printed in the Original. Vol. I [II].

London : Printed for John Brindley, Bookseller, at the Kings-Arms, in New-Bond-street, Bookbinder to her Majesty and his Royal Highness the Prince of Wales ; and Charles Corbett, at Addison's-head, Temple-bar, 1735."

Deux volumes in-8. Dans le second volume on lit : *Printed* for J. Brindley... and C. Corbett... MDCCXXXV. Dictionnaire algonquin, etc., vol. II, pp. 289-303. Mots hurons, pp. 303-304.

Décrit d'après M. Pilling, qui a vu des exemplaires de cette édition dans la bibliothèque Brown.

A la vente Menzies, a rapporté $13 ; à la vente Brinley, $12.50 ; à la vente Clarke & Co., $12. Catalogué à £3 15 par Stevens, n° 11397.

(20)

"New Voyages to North America, Containing An Account of the several Nations of that vast Continent ; their Customs, Commerce and Way of Navigation upon the Lakes and Rivers ; the several Attempts of the English and French to dispossess one another ; with the Reasons of the Miscarriage of the former ; and the various Adventures between the French, and the Iroquese Confederates of England, from 1683 to 1694. A Geographical Description of Canada, and a Natural History of the Country, with Remarks upon their Government, and the Interest of the English and French in their Commerce. Also a Dialogue between the Author and a General of the Savages, giving a full view of the Religion and strange Opinions of those People : With an Account of the Author's Retreat to Portugal and Denmark, and his Remarks on those Courts. To which is added, a dictionary of the Algonkine Language, which is generally spoke in North-America. Illustrated with Twenty-three Maps and cuts. Written in French By the Baron de Lahontan, Lord Lieutenant of the French colony at Placentia in Newfoundland, at that Time in England. Done into English. The Second Edition. In two volumes. A great Part of which never Printed in the Original. Vol. I [II]. London : Printed for J. and J. Bonwicke, R. Wilkin, S. Birt, T. Ward, E. Wicksteed, and J. Osborn. M.DCC.XXXV."

Deux volumes, dédicace 1 fnc., préface 4 fnc. ; table des matières, 6 fnc. ; texte, pp. 1-274 ; table, pp. 275-280 ; texte, pp. 3-384 ; in-8.

Quelques exemplaires du premier volume portent : London : Printed for J. Osborn, at the Golden-Bull, in Pater-Noster Row. MDCCXXXV (1735). Bibliothèque Astor. Au volume II on lit : London : Printed for J. Walthoe, R. Wilkin, J. and J. Bonwicke, J. Osborn, S. Birt, T. Ward and E. Wicksteed. 1735. Dictionnaire algonquin, vol. II, pp. 289-303. Exemplaires vus par M. Pilling : Athenée de Boston, Congrès.

A la vente Murphy, prix obtenu, n° 1425, $11.50. Sous le n° 803, Harrisse signale l'édition de chez J. and J. Bonwicke, London, deux volumes in-8.

1739

(21)

"Reizen van den baron von la Hontan in het Noordelyk Amerika, Vervattende un Verhaal van verscheide Volkeren die het bowoonen ; den oart hunnu regeering, hun godsdienst, en hun wys van Oorloogen. Neevens het Belang der Franschen en der Engelschen in hun koophandel met die Volkeren ; en't voordel dat Engeland, met Vrankryk in Ooorlog zynde, von dat land kan trekken. Alles met verscheide Aanteekeningen vermeerdert en opgeheldert, en met Kaarten en Plaaten verciert. Eerste deel. Vertaatt door, Gerard Westerwyk. [Filet.] In's Gravenhage, By Isaac Beauregard, 1739."

Le titre du deuxème volume se lit comme suit :

"Gedenkscriften van het Noordelyk Amerika, of het vervolg der reizen van den baron von la Hontan. Vervattende de Beschryving van un groote streek land von dat Weereld-deel ; het Belang der Franschen en der Engelschen in't zelve ; hun Koophandel, hun Schipvaart, en de Zeeden en genrrontens der Wilden, etc. Alles met Aanteekeningen vermeerdet en opgeheldert. Neevens de Zaammenspraaken van der Schryver met un Wilden, en een Woordenboek van de Taal dier Volkeren Met Kaasten en Plaaten Verciert.

Tweede deel. Vertaal door Gerard Westerwyk. [Filet.] In's Gravenhage, By Isaac Beauregard, 1739."

C'est la traduction hollandaise de Gerard Westerwyck, publiée chez Beauregard.

M. Pilling en a vu des exemplaires chez Brown, Lennox et au Congrès.

1741

(22)

Premier volume :

"Voyages du baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une relation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion et leur maniére de faire la Guerre : L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations, l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome premier. Seconde Edition, revûë, corrigée et augmentée." [Vignette.] "A Amsterdam, chez François L'Honoré, vis-à-vis de la Bourse. M.DCC.XXXXI."

Deuxième volume :

"Suite des voyages du baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, Qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement : leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion et leur maniére de faire la Guerre : L'intérêt des François et des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations, l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes et de Figures. Tome second. Seconde Edition, revûë, corrigée et augmentée. A Amsterdam, chez François l'Honoré, vis-à-vis la Bourse. M.DCC.XXXXI."

Troisième volume :

"Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de M. le baron de Lahontan, Qui contiennent la description d'une grande étendue de Païs de ce Continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs et les Coûtumes des Sauvages, etc., avec un petit Dictionnaire de la langue du Païs. Le tout enrichi de cartes et de figures. Tome troisième, seconde édition, augmentée de la manière dont les sauvages se régalent. A Amsterdam, chez François l'Honoré et compagnie. MDCCXXXXI."

Deux cent trente-sept pages. Le Dictionnaire de la langue des sauvages est compris entre les pages 219-237.

Ces trois volumes, décrits d'après les exemplaires en la possession de l'auteur. Vus par M. Pilling au bureau d'Ethnologie, au Congrès et chez Brown. Se trouvent à la bibliothèque du parlement fédéral et à l'université Laval. Signalés par le bibliophile Jacob. (*Manuel du libraire de Brunet*, vol. V, p. 377). J.-M. Quérard (*La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des Savants, Historiens*, etc., tome IV., p. 448 ; Paris, F. Didot, 1830), signale un édition à la Haye de 1702, et une édition à Amsterdam de 1742. Nous croyons que le savant auteur fait erreur.

Cartographie et Planches gravées.

Les diverses éditions de Lahontan sont accompagnées de cartes et de gravures.

"Ce qu'il y a de plus utile et de très conforme au goût du siècle, qui ne veut point être instruit à demi, c'est que l'on donne des cartes fort bonnes et fort exactement dessinées. L'on aura le double plaisir de connaître à fond les mœurs de ces Amériquains, et l'on verra d'un coup d'œil la véritable disposition de ce païs-là." (Préface de l'édition de 1703.) Lahontan assure (p. 5, t. II, éd. de 1704) qu'il n'a jamais paru de cartes aussi correctes que celles qu'il publie. Ces assertions n'empêchent pas que toutes ces cartes sont pitoyables. Le premier volume de l'édition de 1703 contient :

1° *Carte generale de Canada à petit point.* On y trouve dessinés à grands traits le cours du Saint-Laurent et des lacs, la grande rivière des Outaouais, le lac Frontenac, le lac Erié, lac de Hurons, lac des Illinois, lac Supérieur, Québec, les Trois-Rivières, Montréal, le fort

Frontenac, le fort Niagara, le fort St-Joseph, Misilimakinac, le Saut Ste-Marie, le pays des Iroquois, la rivière Famine et les cinq cantons Agniés, Ounontagués, Onnoyautes, Sonontouans, Goyoyouans, une partie du pays des Anglais, Boston et Manat.

2° *Carte de la rivière Longue* et de quelques autres qui se déchargent dans le grand fleuve du Mississipi, en le petit espace de ce fleuve marqué sur cette carte les petits points qui partent de Missilimakinac et qui reviennent ensuite par une autre voye marquent la route que j'ay tenu dans mon voyage. Les fleurs de lis marquées en quelques rivières signifient les lieux où j'ay esté sans monter plus avant, les ✠ marquent les portages d'un lieu à un autre. Cette carte se rapporte à la lettre 16ᵉᵐᵉ. Echelle des lieues des deux cartes à 20 par degré.

L'auteur dessine le lac des Illinois, la rivière des Oumamis qui s'y jette de même que la rivière des Puants, et la baie du même nom, la baie de l'ours qui Dort. Le long de la rivière des Puants, il indique les Outagamis, les Malominis, les Kikapous. Le long de la rivière des Oumamis, les Maskouteins, les Oyatinons. Au fond du lac des Illinois, le portage de Chegakou ; au 46ᵉ degré de lat., Missilimakinac avec son village de Français, Hurons et Outaouais. Sur la rivière qui se jette du lac Supérieur au lac Erié : les Sauteurs et le village des Jésuites. Le lac Supérieur est dessiné avec la rivière Michipicoton, celle de Chagonamigon, la rivière Lemipisaki avec le fort Dulhut ou Camanistiyaga à son embouchure, la rivière du Tombeau et les îles Minong. Il trace le cours du Mississipi et les rivières qui s'y jettent à droite et à gauche. Sur la droite au 51ᵉ degré la riv. d'Asscious, au 46ᵉ la rivière Morte selon quelques peuples et rivière longue selon quelques autres ; la r. des Ottentats, la riv. de Tamaroa, la riv. des Missouri et des Osages. Sur la gauche : la riv. Ouabach ; la riv. des Illinois avec le fort de Crevecœur ; la riv. des Ouiscousink ; la riv. aux Bœufs et deux villages de Nadoessis. La riv. Longue ou Morte qu'il dit avoir explorée suit presque en ligne droite la latitude 46ᵉ. C'est d'abord le pays des Eokoros avec ses douze villages, puis le pays des Essanapés avec ses treize villages. Rendu à la Borne de Lahontan, une ligne pointillée sépare la carte du pays qu'il a visité, de la "carte que les Gnaesitares ont dessine sur des peaux de cerfs m'ayant fait connaître à 30 minutes près les latitudes de tous les lieux qui y sont marqués en me montrant la partie du ciel vers laquelle gisent les uns et les autres après même avoir donné les distances par Tazouz qui sont trois grandes lieües de France selon ma supputation." Il indique alors le pays des Gnaesitares qui habitent le long de la riv. Longue. Cette dernière rivière prend sa source par plusieurs autres dans une chaîne de montagnes qu'il trace. Sur le versant opposé, une autre rivière gagne l'ouest traversant le pays des Mozeemlek.

Cette carte est accompagnée de plusieurs dessins informes :

1° "Canots des Gnaesitares et des Essanapés."

2° "Bâtiments des Tahuglauk où 200 hommes peuvent ramer s'ils sont tels que quelques Mozeemlek me les ont dépeints sur des écorces d'arbres. J'estime qu'un tel bâtiment doit avoir 130 pieds de longueur de proue à poupe."

3° "Maisons des Tahuglauk de 80 pas de longueur telles que des esclaves Mozeemlek me les ont dépeintes sur des écorces d'arbres."

4° "Médaille des Tahuglauk d'une espèce de métal couleur de roze semblable au cuivre" (la pile et la face).

Les planches gravées qui accompagnent le texte du premier volume (édition de 1703), sont les suivantes :

Page 34 : "Canots des Iroquois d'écorce d'ormeau ; sauvages voyageant debout dans un grand canot ; canot d'écorce de bouleau de huit places ; rame ou aviron."

Page 46 : "Campement de M. de la Barre, scène du traité de paix avec les Iroquois et la Grande-Gueule."

Page 72 : "Raquettes ; orignaux ou élans."

Page 85 : "Sauvage tuant des martres ou des chats sauvages ; sauvage tuant des gelinotes de bois avec ses flèches par la voye d'un chien ; sauvage tuant un ours sur un arbre ; cerfs renfermés dans un parc après avoir été poursuivis par les sauvages ; renard qui se tue lui-même par un fusil tendu et pointé sur un appas."

Page 98 : "Ordre de marche de M. Denonville contre les Iroquois (1687)."

Page 126 : "Lac des Hurons et pêche du poisson blanc, et fort de Missilimakinac."

Page 141 : "Figure d'un castor."

Page 174 : " Bœufs sauvages ; sauvages boucanant des viandes ; sauvage sautant sur un bœuf ; bœuf attaqué à coup de lance ; bœuf pris par les cornes avec des cordes ; crocodile allant dévorer un petit veau."

Page 211 : " Attaque de Québec (1690)."

Page 226 : " Combat entre deux vaisseaux anglais et français."

Page 242 : " Baie et fort de Plaisance."

Gravures du second volume de l'édition de 1703.

Planches du frontispice déjà décrites. Carte générale du Canada dédiée au roi de Danemark, par son très humble et très obéissant et très fidèle serviteur Lahontan. Cette carte est assez complète. Elle est marquée sur la dextre des armes des rois de Danemark.

Page 95 : " Sauvage allant à la chasse ; sauvage marié ou vieillard se promenant dans le village ; jeune sauvage se promenant dans le village ; villages de sauvages de Canada ; enfant attaché à une branche d'arbre ; femme sauvage portant son enfant entre les bras."

Page 125 : " Adoration des sauvages ; danses."

Page 133 : " Sauvage portant l'allumette au lit de sa maîtresse, qui ne voulant pas l'admettre auprès d'elle se couvre le visage de sa couverture ; sauvage portant l'allumette au lit de sa maîtresse qui consent de l'admettre en éteignant cette allumette ; cérémonie du mariage ; sauvage en conversation avec sa maîtresse étant assis sur le pied de son lit ; vieillard allant recevoir à la porte de la cabane la mariée accompagné de ses parents."

Page 150 : " Village sauvage ; étuve ou sucrie ou deux hommes qui suent ; jongleur dans sa cabane, criant ; parents du malade qui dansent ; cerf dont on doit faire un festin par ordonnance de médecin ; truite monstrueuse pour le repas du médecin ; parents du mort qui dansent ; enterrement d'un sauvage ; esclaves du mort sortant son bagage ; cimetière des sauvages."

Page 155 : " Etang à castors."

Page 160 : " Chasse à castors."

Page 169 : " Armoiries des sauvages."

Page 185 : " Mœurs des sauvages à la guerre."

Page 187 : " Calumets de paix et cérémonies pour conclure la paix."

Page 189 : " Armoiries des sauvages."

Page 191 : " Hieroglyphe des sauvages."

Toutes les gravures des livres de Lahontan sont autant de caricatures. Les sauvages y sont de véritables Européens mal brossés. Aussi, dans la préface de l'édition anglaise de 1703, Lahontan nous apprend qu'il était en Angleterre lorsque son livre fut publié en Hollande, et il se plaint amèrement des gravures. Les graveurs danois, dit-il, ont martyrisé les figures. Ils n'ont pas compris les explications qui étaient en français. Ils ont représenté des hommes pour des femmes et des femmes pour des hommes, mi-nues des personnes qui auraient dû être [illegible]es, et ainsi de suite.

L'édition anglaise contient une carte de Terre-Neuve.

Cette dernière édition, publiée sous la direction même de l'auteur, est peut-être encore plus exacte que la française. C'est l'opinion de l'encyclopédiste Rich.

Le *Voyage de Portugal et de Danemark* (1704) contient une carte de Portugal, de Danemark, des vues de Lisbonne et Copenhague. Le frontispice des *Dialogues* comporte une composition allégorique. Des officiers présentent un tableau d'église à un groupe de sauvages. Des palmiers ombragent le tout.